

AV LECTEVR.



E petit Oeuure fera deux effets bien contraires : Aux vns, il leuera la crainte qu'ils auoient, que la mort n'eust surpris ce grand personnage auant qu'il eust tire sainct Augustin des mains des heretiques, & qu'il eust par sa bouche, fait dire le vray sens des lieux où il a parlé de l'Euchari-stie : Aux autres, il changera en déplaisir, la joye qu'ils auoient conceuë, qu'il n'auoit osé toucher aux passages de cét Autheur, puis que ses Oeuures se publioient sans en faire mention. Si toutefois leur passion pouuoit aussi bien cesser que leur joye, ils pourroient en receuoir autant de fruict que les Catholiques, & donneroient les mains en ce qui est de l'Eucharistie : Car si le plus fort de ce qu'ils opposoient à cette verité, estoit pris des liures de cét Autheur, que peuuent-ils maintenant pretendre pour la combattre? Qu'est-ce qui les pourra empescher de reuenir à nous, & de reünir ce qu'ils ont diuisé? Principalement s'ils considerent, que Monsieur le Cardinal du Perron a tiré la verité & l'explication des lieux difficiles & obscurs de sainct Augustin, comme sainct Spiridion Euesque de Cypre, apprist où estoit le depost que sa fille qui estoit morte auoit caché, par sa propre bouche, & en l'interpellant dans son tombeau. Ainsi Monsieur le Cardinal, pour sçauoir la verité de ce que sainct Augustin auoit dit de l'Eucharistie, & pour apprendre où il auoit caché dans ses escrits le dépost que Dieu a donné à son Eglise, il l'a interpellé dans ses monuments & dans ses liures, & l'a fait parler. Et si la verité recognuë par cét Autheur, n'est pas assez forte pour les ramener à nous, qu'aumoins ils confessent d'oresnauant, que ce grand Autheur n'a rien

dit de l'Euchariſtie en ſes Liures, que ce que l'Egliſe en dit aujourd'huy. Pour les Catholiques ils doiuent le bien qui arriuera de ce liure à Monſieur du Perron, legitime heritier en vertus & doctrine d'vn ſi grand Oncle; qui a jugé raiſonnable d'appeller tout le monde à cette ſucceſſion, & de faire part au public des threſors qu'il luy auoit laiſſez, puis que Dieu l'auoit fait naiſtre pour le public. Si le Lecteur y trouue quelques pages qui ſoient au liure de l'Euchariſtie, c'a eſté pour ſa commodité qu'on a jugé à propos de les repeter, afin qu'il euſt tout ce qui eſt de Sainct Auguſtin en vn meſme Liure, & auſſi que choſes ſi belles ne peuuent aſſez eſtre publiées.

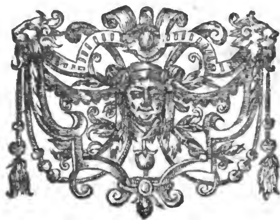
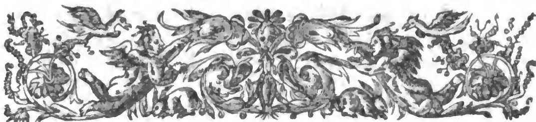


TABLE DES PASSAGES DE SAINCT AVGVSTIN, ALLEGVEZ PAR LES ADVERSAIRES de l'Eglise, contre le S. Sacrement de l'Eucharistie.



EXTRAICT DV PRIVILEGE du Roy.

PAr lettres patentes du Roy données à Paris le 19. iour de Feurier 1624. signées, Salomon, & sellées du grand seau de cire iaune, il est permis à Antoine Estiene, Imprimeur ordinaire de sa Majesté, d'imprimer, vendre & distribuer pendant le temps de dix ans, vn liure intitulé, *Refutation de toutes les Obiections tirées des passages de S. Augustin alleguez par les Heretiques contre le S. Sacrement de l'Eucharistie. Par l'Illustrissime & Reuerendissime* CARDINAL DV PERRON, *Archeuesque de Sens, Primat des Gaules & de Germanie, & grand Aumosnier de France :* Et pendant ledit temps, defenses sont faittes à tous Imprimeurs, Libraires & autres, de l'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer sans le consentement dudit Estiene, à peine de tous dépens, dommages & interests, comme il est plus amplement contenu dans lesdittes lettres, l'extraict desquelles estant inseré à la fin ou au commencement des exemplaires, sa Majesté veut qu'elles soient tenuës pour deüement signifiées à tous ceux qu'il appartiendra.



REFVTATION DE TOVTES LES OBIECTIONS

TIRÉES DES PASSAGES

DE SAINCT AVGVSTIN

ALLEGVEZ PAR LES HERETIQVES

Contre le sainct Sacrement de l'Euchariſtie.

PAR L'ILLVSTRISS^me ET REVEREND^me

CARDINAL DV PERRON

ARCHEVESQVE DE SENS, PRIMAT
DES GAVLES ET DE GERMANIE,
& grand Aumoſnier de France.

CHAPITRE PREMIER.



LE vingt-deuxiéme autheur que le ſieur du Pleſſis met ſur les rangs, eſt S. Auguſtin, le grand patron pretendu des Sacramentaires: Car ſous ombre que ce ſainct Docteur demeuroit en Afrique, où vne notable partie du peuple & des villes & des champs eſtoit encor Payen, au moyen dequoy il ne luy eſtoit pas licite de parler ſi clairement & expreſſément du myſtere de l'Euchariſtie, & principalement en ſes traittez & Sermons populaires, où abordoient toutes ſortes de perſonnes; qu'aux autres Peres qui viuoient en Prouinces déja plus repurgées du mélange & de l'habitation des Payens: Et ſous ombre derechef que c'eſtoit vn eſprit qui pour exercer la gentilleſſe de ſes inuentions, & réueiller l'appetit de ſes auditeurs, ſe plaiſoit à les égayer de ieux & meditations allegoriques, non en deſtruiſant à la façon d'Origene, la verité

du sens litteral, mais bien le taisant quelquefois, & notamment lors qu'il parloit en presence de gens à qui il n'estoit pas permis de le descouurir: Et sous ombre finalement que les liures exprés des Sacrements que cét Autheur auoit écrits pour estre leus des seuls initiez, & esquels il traittoit ceste matiere de propos deliberé, & auec la liberté qu'il ne pouuoit pas auoir en ses autres discours addressez en commun à toute sorte de personnes, sont perdus. A ces causes les Sacramentaires pensant pouuoir plus facilement abuser de quelques siennes ou reticences, ou allegories, le citent pour principal garand de leur opinion: mais auec aussi peu de fruict que les autres: Car ils n'en peuuent recueillir sinon qu'en aucuns lieux sainct Augustin a parlé moins entierement ou clairement du mystere de l'Eucharistie que ses confreres; mais non pas qu'il ayt iamais rien dit qui repugne formellement à la verité complette & manifeste de ceste doctrine; comme Luther mesme mourant, & enfantant la vipere dont ils sont tous sortis, leur reproche: *Les Sacramentaires*, dit-il, *tiennent sainct Augustin pour leur propre patron, à cause qu'il vse souuent de ces mots, Sacrement, Mystere, signe inuisible, intelligible:* Et derechef, *A mon iugement, l'Eglise depuis les Apostres n'a point eu vn plus excellent Docteur que sainct Augustin: Mais ce sainct & venerable Docteur est si vilainement & contumelieusement défiguré par les Sacramentaires, qu'il est allegué pour garant & patron d'vne venimeuse, blasphematoire & erronée heresie. De moy tant qu'il me sera possible, & que Dieu me donnera la vie, i'y resisteray, & protesteray qu'on luy fait tort:* ainsi parle Luther. Aussi quelque mine que facent les Sacramentaires, ils ne sont pas si asseurez en leur conscience que ce sainct Autheur soit pour eux, comme ils feignent, & s'efforcent de monstrer de l'estre. Car ils recognoissent bien, qu'encore qu'il s'y trouue quelques passages, de l'ambiguité desquels ils peuuent abuser à l'endroit des simples: neantmoins il y en a de si forts & exprés, que nul artifice, ny nulle machine ne les sçauroit ébranler. Ce qui a fait confesser à Zuingle, leur Capitaine general, que le mesme sainct Augustin tenoit en d'autres lieux le contraire de ce qu'il luy imputoit. *Sainct Augustin*, dit-il, *encor qu'ailleurs il parle autrement de ceste matiere, toutesfois en deux endroits semble clairement exprimer ce qu'il entend par le mot, de corps.* Et derechef: *Nous sommes facilement induits à croire que sainct Augustin, homme par dessus les autres d'esprit aigu & clair-voyant, n'a pas osé de son temps disertement exprimer la verité qui auoit déja pour la plus*

Lutherus.

Zuingl. de Eucharist.

grande part fait le ſault. Il voyoit, perſonnage entierement pieux, que c'eſtoit que ce Sacrement, & pourquoy il eſtoit inſtitué : mais l'opinion de la chair corporelle auoit déja gaigné le deſſus. Et notez de quel temps ſelon Zuingle, la verité de la doctrine de l'Euchariſtie auoit déja fait le ſault, & l'opinion de la chair corporelle gaigné le deſſus, aſçauoir il y a douze cents ans, c'eſt à dire trois cents ans apres les Apoſtres. Et iugez au reſte quel eſtat peuuent faire les Sacramentaires de ſainct Auguſtin, puis que Zuingle leur chef d'armée, n'a pas eu la hardieſſe de dire que ſainct Auguſtin exprime clairement la doctrine des Sacramentaires, mais dit qu'en deux lieux il ſemble clairement l'exprimer ; puis qu'il confeſſe luy-meſme que ſainct Auguſtin toutesfois parle ailleurs autrement de ceſte matiere; puis qu'il luy impute de n'auoir pas oſé de ſon temps diſertement exprimer la verité ; & neantmoins l'appelle, homme entierement pieux: choſes diametralement contraires. Et pource comme la fauſſe mere qui plaidoit deuant Salomon, reſſentant bien en ſon ame que l'enfant qu'elle diſputoit n'eſtoit point ſien, demanda que ny l'vne ny l'autre ne le poſſedaſt, mais qu'il fuſt diuiſé : Ainſi les Sacramentaires recognoiſſants bien qu'ils ne peuuent auoir cét excellent autheur ſainct Auguſtin, pour eux, ils s'efforcent d'obtenir qu'il demeure party & diuiſé entre leur ſecte & l'Egliſe Catholique. Ce que Luther ſur le propos du meſme ſainct Auguſtin leur reproche en ces mots : *Leur ſeul deſir*, dit-il, *eſt de rendre les paroles de l'Ecriture ou des Peres, incertaines, & les reuoquer en doute parmy le vulgaire.* Iuſques là parle Luther. Mais Salomon empeſcha la diuiſion de l'enfant, & par vn iugement auſſi iuſte que pieux, le reſtitua à ſa vraye mere : ainſi nous repouſſerons auec l'ayde de Dieu, l'outrage qu'ils veulent faire à ce ſainct Docteur, de le demembrer & partager ; & le reſtituerons tout entier à ſa vraye mere, qui eſt l'Egliſe Catholique.


LA premiere charge donc que le ſieur du Pleſſis fait de cét autheur, eſt priſe du vingt-ſixiéme traitté ſur ſainct Iean : *Sainct Auguſtin*, dit-il, *en ſes commentaires ſur ſainct Iean : Les Peres de l'ancien Teſtament ont mangé la meſme viande que nous en leurs Sacrements.* Il eſt vray ; c'eſt à dire, ils ont mangé en leurs Sacrements la meſme viande ſelon l'analogie & proportion de leur loy, qui eſtoit ombragée, figuratiue, & ceremoniale, que nous man- *Premier paſſage de S. Auguſt. tract. 26. in Ioan.*

geons en l'Eucharistie selon l'analogie & proportion de la nostre, qui est vraye, solide & reelle; la mesme, mais non en la mesme maniere; la mesme en figure, mais non la mesme en verité; la mesme en promesse, mais non la mesme en effect. *Au peuple des Iuifs*, dit sainct Augustin en ces mesmes commentaires sur sainct Iean [a], *a esté figuré le peuple des Chrestiens; là estoit la figure, icy la verité; là estoit l'ombre, icy est le corps: témoin ceste sentence de l'Apostre: Ces choses leur arriuoient en figure.* Et derechef: [b] *Si la figure de la mer a tant valu, que vaudra l'espece du Baptesme? Si ce qui a esté fait en figure a conduit le peuple à la manne, qu'est-ce que Christ en la verité de son Baptesme exhibera à ceux qui auront passé par iceluy?* Et au liure des cinquante homelies, produit [c] cy dessus par le sieur du Plessis: [d] *Comme ce Iesus-la*, asçauoir Iesus fils de Naue, *n'estoit pas le vray Iesus, ny ceste terre-la de promission n'estoit pas la vraye, mais la figurée.* Et au commentaire sur le septante-troisiéme Pseaume: [e] *Les Sacrements du vieil Testament & ceux du nouueau n'estoient pas mesmes: Car autres sont les Sacrements donnants le salut, & autres les Sacrements promettans le Sauueur: les Sacrements du nouueau Testament donnent le salut, les Sacrements du vieil Testament promettoient le Sauueur.* Et par ainsi que peut remporter le sieur du Plessis de ceste premiere escarmouche autre chose que des playes? Sainct Augustin conuersant en vne Prouince où il auoit souuent à venir aux mains auec les Manicheens heretiques, qui dogmatisoient que le vieil Testament auoit esté composé par vn mauuais Dieu, & estoit contraire au nouueau: & pource prenant aux cheueux toutes les occasions qu'il pouuoit trouuer de monstrer la conuenance de l'vne loy auec l'autre, & faire voir qu'elles auoient vn mesme principe, vn mesme object, & vne mesme fin, interprete ces paroles de sainct Paul, [f] *Nos Peres ont tous mangé d'vne mesme viande*, de l'identité analogique de leur viande & de la nostre. Et pour cela: quoy, ne crie-t'il pas bien de mesme contre Faustus Manicheen, & encor en plus forts termes: [g] *Quel autre aigneau estoit attaché par les cornes au buisson, afin de se trouuer prest pour estre immolé, sinon celuy qui fut attaché à la Croix?*

a *D. August. tract. 11. in Ioan.* In populo Iudæorum figuratus est populus Christianorũ. Ibi figura, hîc veritas: ibi vmbra, hîc corpus: dicēte Apostolo, Hæc autem in figura contingebant illis.

b *Ibidem.* Si figura maris tantum valuit, species baptismi quantum valebit? Si quod gestum est in figura, traiectum populum ad manna perduxit: quid exhibebit Christus in veritate baptismi sui, traiecto per eum populo suo?

c *Au liure de l'Eucharistie pag. 41 & suiuantes.*

d *Lib. 50. homiliarum homilia 27 seu lib. de vtilitate pœnitentia.* Sicut ergo ille, non verus Iesus, nec illa terra promissionis vera, sed figurata.

e *Idem in Psalm. 73.* Sacramenta non eadem: quia alia sunt Sacramenta dãtia salutem, alia promittentia Saluatorem. Sacramenta noui Testamenti dant salutem, Sacramenta veteris Testamenti promiserunt Saluatorem.

f *1. Corint. 10.*

g *D. August. lib. 32. contra Faustum Manich. 25.* Quis alius aries immolandus, in vepre cornibus adhærebat, nisi qui crucis patibulo pro nobis offerendus affigebatur?

Et pour cela pretend-il que l'identité de l'vn & de l'autre aigneau ayt esté reelle, & qu'il n'y ayt rien eu actuellement en la Croix que ce qui estoit au buisson ? Non, mais il veut dire que ce qui au temps de la verité a esté attaché à la Croix en verité, au temps des figures auoit esté attaché au buisson en figure. Et pourquoy donc ne répondrons-nous tout de mesme, que comme l'identité qu'il constituë entre l'aigneau du buisson & celuy de la Croix, n'estoit que figuratiue & non reelle : ainsi l'identité qu'il met entre les Sacrements de la loy Iudaïque & les nostres, n'est pas vne identité reelle, mais vne identité figuratiue, par laquelle ceux d'entre les anciens Iuifs qui estoient illuminez de l'esprit de Dieu, recognoissoient qu'ils mangeoient en la manne figurément, & en leurs autres Sacrements & Sacrifices ce que nous mangeons reellement en l'Eucharistie ? Sainct Paul n'adjouste-t'il pas incontinent apres, les paroles dont sainct Augustin tire ce passage, que prend de luy le sieur du Plessis : *Or toutes ces choses leur arriuoient en figure de nous ?* Et sainct Augustin ne cite-t'il pas en mesmes termes ceste addition de sainct Paul & en mesme sens, lors qu'il dit : [a] *Au peuple des Iuifs a esté figuré le peuple des Chrestiens : là estoit la figure, icy la verité ; là estoit l'ombre, & icy le corps, témoin ceste sentence de l'Apostre : Or ces choses leur arriuoient en figure ?* Ie diray plus, Caluin luy-mesme, iaçoit qu'il égale tant qu'il peut les Sacrements des Iuifs aux nostres pour le regard de la grace, de la vertu, & des effets, n'en excepte-t'il pas neantmoins la manducation substantielle ? & n'apporte-t'il pas ceste modification, qu'ils ont mangé la mesme viande, mais non en la mesme maniere ? *L'Apostre*, dit Caluin [b], *entend toutesfois qu'ils l'ont mangée en leur maniere differente de la nostre, &c. Car auiourd'huy la manducation est substantielle qui lors ne le pouuoit estre.* Et partant qui nous empeschera de soudre ce passage de sainct Augustin auec les propres paroles de Caluin ? & dire ; *Ils ont mangé la mesme viande, mais non en la mesme maniere.* Et de faict aussi, comme est-ce que les Peres Iudaïques pourroient auoir mangé le mesme corps de Christ que nous mangeons, & en la mesme maniere que nous le mangeons, si ce que Caluin veut estre creu est vray, asçauoir que nous mangeons le corps de Christ vrayment, reellement, & substantiellement ? Car par quelle magie pourroient-ils manger le corps de Christ reellement premier qu'il fust reellement ? Ne faut-il pas qu'vne chose soit reellement auant qu'il luy suruienne aucune condition reelle ; & que comme on dit en l'eschole, l'estre simple precede l'estre tel, ou tel.

a *D. Aug. tract. 11. in Ioan.* In populo Iudçorum figuratus est populus Christianorum : ibi figura, hic veritas : ibi vmbra, hic corpus, dicente Apostolo, hæc autem in figura contingebant illis.

b *Caluin. in 1 ad Corinth. cap.* 10. Intelligit tamé eos suo modo mãducasse, qui à nostro fuit diuersus, *&c.* Nã hodie substantialis est manducatio, quæ tunc nondum esse potuit.

1. *Cor.* 10.

Dauantage, sainct Paul ne prononce-t'il pas aussi bien de la mer rouge que de la manne; *Nos peres ont esté baptisez en la mer & en la nuë?* Or qui osera affermer que le passage de la mer rouge ayt esté le mesme baptesme des Chrestiens autrement qu'en figure? Sera-ce sainct Augustin, qui crie tout au contraire; [a] *Si la figure de la mer a tant vallu, que vaudra l'espece du baptesme?* Mais sainct Augustin [b], dit ailleurs le sieur du Plessis, afferme *que les Sacrements de l'ancienne loy & les nostres estoient diuers en signe, mais pareils en la chose signifiée.* Et de là que resulte-t'il? Sainct Augustin à l'occasion de ce verset, *Vos peres ont mangé la manne & sont morts*, comparant l'Eucharistie auec la manne, non selon les conditions esquelles l'Eucharistie excedoit & surmontoit la manne, car il ne pouuoit pas en ces lieux-la descouurir le fonds & le secret de la doctrine de l'Eucharistie, dautant qu'il preschoit deuant des personnes non initiez, comme il appert par ces mots, *Les fidelles cognoissent le corps de Christ*, &c. mais selon les conditions esquelles la manne & l'Eucharistie conuenoient & alloient du pair; dit, qu'elles estoient pareilles en la chose signifiée; Et pour cela s'ensuit-il qu'elles fussent pareilles en la chose contenuë & exhibée? N'auons-nous pas dit cy dessus, que les Sacrements de la religion Chrestienne sont & documents & medicaments tout ensemble, suiuant ceste sentence de sainct Chrysostome; [c] *Ceste sacrée table nous saune & nous enseigne:* Et ceste oraison de la Liturgie de sainct Ambroise, [d] *que les Sacrements & par leurs enseignements nous instruisent, & par leur participation nous restaurent?* C'est à dire qu'ils ont deux functions, l'vne instructiue & doctrinale, par laquelle ils enseignent & signifient les remedes; l'autre operatiue & medicamentale, par laquelle ils operent, exhibent & appliquent les remedes: & que considerez selon l'vne des functions, asçauoir selon la function doctrinale & significatiue, ils sont pareils à ceux de l'ancien Testament; & n'y a aucune difference entre ceux-cy & ceux-la, sinon la signification de l'aduenir, & celle du passé: mais que selon l'autre function, asçauoir selon la function operatiue & exhibitiue ils sont entierement superieurs à ceux de l'ancien. Et donc que sainct Augustin en ces lieux-la ayant entrepris à cause des Manicheens, de cõparer les Sacrements de la religion Chrestienne à ceux de l'ancienne loy en ce qu'ils auoient d'égal, de conforme & de semblable, afin de faire voir & reluire l'accord de la loy auec l'Euangile, & non en ce qu'ils auoient d'inégal & de dissemblable, ne les pouuoit conferer qu'és choses signifiées, & non és choses operées & exhi-

a *D. Aug. tract. 11. in Ioan.* Si figura maris tantum valuit, species baptismi quantum valebit?

b *D. Aug. tract. 26. in Ioan.* Sacramenta illa fuerũt in signis diuersa, sed in re quæ significatur, paria sũt.

c *Chrysost. hom. 83. in Matth.* ὁμοῦ μὲν σώζων, ὁμοῦ δὲ παιδεύων, διὰ τῆς ἱερᾶς τραπέζης ἐκείνης.

d *Ambro. in sua Liturgia.*

bées. *Les Sacrements de l'ancienne Loy*, dit il[a], *& les nostres, sont diuers en signes, mais pareils en la chose signifiée :* Et puis pour estre pareils en la chose signifiée, s'ensuit-il qu'ils le soient en la maniere de la signifier? N'arriue-t'il pas souuent que deux signes signifient vne mesme chose, que pourtant ils ne la signifient pas d'vne mesme maniere, ains que l'vn la signifie comme enclose, presente & contenuë, & l'autre comme excluse, absente & esloignée? Le passage de la mer rouge dont nous venons de parler, & le Baptesme ne signifioient-ils pas bien tous vne mesme chose, asçauoir, le lauement de regeneration, par lequel nous sommes lauez de nos pechez,& regenerez à l'image de Dieu? & pour cela le signifioient-ils d'vne mesme sorte? nullement. Car le passage de la mer rouge signifioit le lauement de regeneration, mais ne l'estoit pas, ny ne le contenoit pas: là où le Baptesme le signifie, l'est,& le contient tout ensemble. *Si la figure de la mer*, dit S. Augustin[b], *a tant valu, que vaudra l'espece du Baptesme? Si ce qui a esté fait en figure a mené le peuple à la manne, qu'est-ce que Christ exhibera en la verité de son Baptesme à son peuple ayant passé par iceluy?* La colombe de l'arche tout de mesme & l'espece de la colombe que S. Iean vid descendre sur nostre Seigneur, ne signifioient-elles pas bien toutes deux le S. Esprit? *Le S. Esprit*, dit S. Ambroise[c], *m'a enseigné de qui estoit figure ceste autre colombe-la, qui maintenant est daigné descendre en espece de colombe.* Et pour cela, asçauoir, la colombe de l'arche, le signifioit-elle d'vne mesme maniere? rien moins. Car la colombe de l'arche le signifioit, mais ne le contenoit pas; là où l'espece de la colombe qui apparut à S. Iean, le signifioit & le contenoit tout ensemble, entant que contenir signifie auoir en soy: au moyen dequoy, il est tres faux de dire que le S. Esprit apparut visiblement à Noë sous la substance de la colombe. Et est tres-vray de dire que le S. Esprit apparut visiblement à S. Iean sous l'espece de la colombe. *Pourquoy est-ce*, dit S. Augustin[d], *que le Fils est apparu en homme, & le S. Esprit en colombe? Pource que celuy-la est venu afin de monstrer aux hommes l'exemple de viure: & cestui-cy est apparu afin de signifier le don mesme auquel on paruient par bien viure, & l'vn & l'autre s'est fait visiblement, afin de transferer par les degrez des Sacrements.* Notez l'apparition de Iesus Christ en homme, & du S. Esprit en colombe, appellées toutes deux, Sacrements, des choses qui se voyent auec les yeux, à celles qui s'apperçoiuent auec l'entendement. S. Paul proteste que les mysteres qui arriuoient aux anciens Israëlites, leur arriuoient en figure; que la Loy n'amenoit rien à perfection; que ses Sacrements estoient infirmes & disetteux élements, qu'elle contenoit l'ombre, & non (selon l'edition Syriaque approuuée par Beze en cét endroict, &

a *August. tract. 26. in Ioan.* Sacramenta illa in signis diuersa sunt; sed in re quæ significatur, paria sunt.

b *Idem tract. 11. in Ioan. tom. 9.* Si figura maris tantum valuit, species Baptismi quantũ valebit? Si quod gestum est in figura traiectum populũ ad mãna perduxit: quid exhibebit Christus in veritate Baptismi sui, traiecto per eũ populo suo?

c *Ambros. lib. 2. in caput 3. Lucæ, in fine tom. 3.* Docuit me cuius typus colũba illa fuerit, qui nunc descendere dignatus est in specie columbæ.

d *August. lib. 83. quæst. quæst. 43.* Vtrumq; autẽ visibiliter factũ est, propter carnales ab iis quæ oculis corporeis cernuntur ad ea quæ mente intelligũtur, sacramẽtorum gradibus transferendos.

l'exposition de S. Chrysostome produitte cy-dessus) la vraye substance des choses. S. Ambroise crie[a]: *Il a esté prouué que les Sacrements de l'Eglise sont plus anciens que ceux de la Synagogue;* (asçauoir, parce qu'ils auoient esté prefigurez en Melchisedech) *recognois maintenant qu'ils sont plus excellents. A la verité c'est chose admirable que Dieu faisoit pleuuoir la manne aux Peres, &c.* [b] *Or considere à ceste heure, lequel est plus excellent, le pain des Anges, ou la chair de Christ, qui est certes le corps de la vie. Ceste manne-la estoit du Ciel, ceste-cy de dessus le Ciel; ceste-la estoit du Ciel, ceste-cy du Seigneur du Ciel; ceste-la estoit subjette à corruption si on la gardoit plus d'vn iour, ceste-cy est exempte de toute corruption; & quiconque la mangera religieusement, ne pourra sentir corruption. A eux l'eau coula de la pierre, à toy le sang coule de Christ; & cela en figure, & cecy en verité. Si ce que tu admires est l'ombre, combien doit estre grand ce dont tu admires l'ombre? Escoutes que celle-la est ombre qui a esté faitte aux Peres: Ils beuuoient de la pierre qui les suiuoit, &c. Ces choses ont esté faittes en figure de nous: Tu as cogneu que les Sacrements de l'Eglise sont plus excellents que l'ombre; la verité, que la figure; le corps de l'autheur, que la manne du Ciel.* Sainct Hierôme parlant de l'Eucharistie, prononce:[c] *Il y a autant de difference entre les pains de proposition & le corps de Christ, comme entre l'ombre & le corps, entre l'image & la verité, entre les exemplaires des choses futures, & les choses qui estoient prefigurées par les mesmes exemplaires.* S. Augustin dit sur S. Iean:[d] *Au peuple des Juifs estoit figuré le peuple des Chrestiens, là estoit la figure, icy est la verité; là estoit l'ombre, icy est le corps.* Il dit en l'epistre 86.[e] *Cestuy la écrit que l'oüaille a cedé au pain, ne sçachant pas & que lors les pains de proposition estoient mis sur la table du Seigneur, & que maintenant il prend sa portion du corps de l'aigneau immaculé, & que le sang a cedé au calice; ne considerant pas qu'encor maintenant dedans le calice il prend le sang.* Il dit au commentaire sur le trente-neufiéme Pseaume:[f] *Ces sacrifices-la comme paroles promettantes ont esté ostées: Qui est donc l'accomplissement qui a esté donné? Le corps que vous cognoissez, le corps que vous*

a *Ambros. lib. 1. de Sacram. cap. 8.* Probatum est antiquiora esse Ecclesiæ sacramenta, nũc cognosce potiora. Reverà mirabile est, quod manna Deus pluerit Patribus, &c.

b *Ibidem cap. 9.* Considera nũc vtrum præstantior sit panis Angelorum, an caro Christi, quæ vtiq; corpus est vitæ. Manna illud è cœlo, hoc supra cœlũ. Illud cœli, hoc Domini cœlorum. Illud corruptioni obnoxiũ, si in diẽ alterũ seruaretur, hoc alienũ ab omni corruptione, quod quicunq; religiosè gustauerit, corruptionẽ sentire non poterit. Illis aqua de petra fluxit, tibi sanguis è Christo, &c. Et illud in vmbra hoc in veritate. Si illud quod miraris vmbra est, quãtum istud est cuius & vmbrã miraris? Audi quia vmbra est quæ apud Patres facta est: Bibebant, inquit, de consequente petra, &c. Hæc autem in figuram facta sunt nostri. Cognouisti præstantiora? Potior enim lux quam vmbra, veritas quam figura, corpus authoris quam manna de cœlo.

c *Hieron. in epist. ad Tit. cap. 1.* Tantùm interest inter propositionis panes & corpus Christi, quantum inter vmbram & corpora, inter imaginem & veritatem, inter exemplaria futurorum, & ea ipsa quæ per exemplaria præfigurabantur.

d In populo Iudæorum figuratus est populus Christianorũ; ibi figura, hic veritas: ibi vmbra, hic corpus.

e *Tom. 2.* Dicit cessisse panis pecus, tanquam nesciens, & tunc in Domini mensa panes propositionis proponi solere, & nunc se de Agni immaculati corpore partem sumere. Dicit cessisse poculo sanguinem, non cogitans etiam nunc se accipere in poculo sanguinem.

f *Tom. 8.* Sacrificia illa, tanquam verba promissiua, ablata sunt. Quid est quod datum est completiuum? Corpus quod nostis, quod non omnes nostis: quod vtinam qui nostis omnes, non ad iudicium noueritis.

ne cognoissez pas tous : le corps que vous tous qui le cognoissez, à la mienne volonté que vous ne le cognoissiez pas à vostre iugement. Et sur le septante-troisiéme Pseaume : [a] *Les Sacrements du vieil Testament & ceux du nouueau ne sont pas mesmes : Car autres sont les Sacrements donnants le salut, & autres les Sacrements promettants le Sauueur : les Sacrements du nouueau Testament donnent le salut, les Sacrements du vieil Testament ont promis le Sauueur.* Et au dix-neufiéme liure contre Faustus : [b] *Autres Sacrements ont esté instituez à la venuë de Christ, plus grands en vertu, meilleurs en vtilité, plus faciles en action, & moindres en nombre.* Et en l'Epistre dix-neufiéme : [c] *Pourquoy ne diray-ie pas que les preceptes des vieux Sacrements n'estoient ny bons, pource que par eux les hommes ne sont pas iustifiez ; Car ce sont ombres prenonçantes la grace par laquelle nous sommes iustifiez : ny toutesfois mauuais, parce qu'ils ont esté commandez de Dieu?* Eucherius au mesme siecle crie : [d] *Le premier tabernacle fut en ombre & en figure, le second & en figure & en verité, le troisiéme en seule verité.* Et derechef : *Les Sacrements de l'Eglise n'enseignent pas & ne monstrent pas seulement la medecine, comme ceux de la Synagogue, mais plustost sont eux-mesmes la medecine & la remission des pechez.* Et Saluianus voisin du mesme temps : [e] *Les Iuifs auoient iadis l'ombre des choses, & nous la verité. Les Iuifs passerent par la mer rouge au desert, & nous par le Baptesme nous entrons au Royaume des Cieux. Les Iuifs mangerent la chair des oyseaux, & nous la chair de Christ. Les Iuifs mangerent la rosée du Ciel, & nous le Dieu du Ciel.* Mais le sieur du Plessis nous objecte que S. Augustin afferme que les Iuifs mangerent la mesme viande en leurs Sacrements que nous aux nostres. Or cela à quel propos, puis que le mesme sainct Augustin declare, & tous les autres Peres auec luy, que ceste identité n'estoit pas reelle, mais figurée? Et à quel propos aussi nous objecter qu'il dit que les Sacrements des Iuifs estoient pareils aux nostres en signification, puis qu'il enseigne qu'ils n'estoient pareils ny en vertu, ny en comprehension, ny en exhibition? Mais il a esté traicté de ce poinct si amplement cy-dessus, qu'il suffit d'y renuoyer les Lecteurs.

a *In psal. 73. tom. 8.* Sacramenta nō eadem : quia alia sunt Sacramenta dantia salutē, alia promittentia Saluatorē. Sacraméta noui Testamenti dant salutem, Sacramenta veteris Testamēti promiserūt Saluatorem.

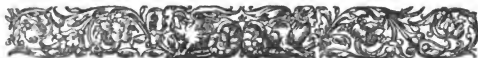
b *Cap. 13. tom. 6.* Prima Sacramenta quæ obseruabantur & celebrabantur ex lege, prænunciatiua erāt Christi venturi : quæ, cùm suo aduentu Christus impleuisset, ablata sunt ; & ideo ablata, quia impleta : nō enim venit soluere legem, sed adimplere : & alia sunt instituta virtute maiora, vtilitate meliora, actu faciliora, numero pauciora.

c *Epist. 19. cap 2.* Cur non dicā, præcepta illa veterum Sacramentorum nec bona esse, quia non eis homines iustificantur, vmbræ enim sunt prænunciantes gratiam, qua iustificamur ; nec tamen mala, quia diuinitus præcepta sunt?

d *Eucher. homil. Sabb. post Domin. 1. Quadrages.*

e *Saluian. lib. 2. ad Eccles. Cathol.* Iudæi quippe habebant vmbram, nos veritatem ; Iudæi fuerunt serui, nos adoptiui : Iudæi acceperunt iugum, nos libertatem : Iudæi maledicta, nos gratiam : Iudæi literam interficientem, nos spiritum viuificantem : Iudæi per mare transierunt ad eremum, nos per Baptisma intramus in regnum : Iudæi manna manducauerunt, nos Christum : Iudæi carnes auium, nos corpus Dei : Iudæi pruinam cœli, nos Deum cœli.





CHAPITRE II.

Second passage de S. August.



E second combat qu'attaque le sieur du Plessis, est que S. Augustin en ses questions [a] sur le Leuitique, & en vne de ses Epistres à Euodius, écrit, [b] *que les signes prennent souuent le nom des choses signifiées.* Oüy, mais S. Augustin ne monstre-t'il pas par les exemples qu'il examine ou produit aux mesmes lieux, que de ces signes qui prennent le nom des choses signifiées; les vns les prennent pource qu'ils les signifient & les contiennent tout ensemble: Car au liure des questions sur le Leuitique, cotté par le sieur du Plessis, S. Augustin apres auoir dit que le sang a esté legitimement appellé, ame, par Moyse, dautant que les signes prennent souuent le nom des choses signifiées; comme quand il est écrit, les sept épics sont sept ans, n'ajouste-t'il pas: [c] *Il faut aussi chercher des locutions qui expriment ce qui contient par ce qui est contenu. Au moyen dequoy, pource que l'ame est contenuë dans le corps par le sang, l'ame soit plus proprement signifiée par le sang: & le sang appellé ame. Comme nous appellons Eglise, le lieu où l'Eglise est assemblée?* C'est à dire, ne declare-t'il pas que le sang est le signe de l'ame, pource qu'il contient l'ame? Et en l'epistre mesme à Euodius, où S. Augustin admonestant le lecteur, de se donner bien garde que sous ombre des signes visibles sous lesquels Dieu estoit apparu, comme de la nuë, de la flame, de la colombe, l'on ne creust que la nature fust muable & conuertible; ajouste; [d] *Et ne t'estonnes point de ce que quelquesfois la chose qui signifie, prend le nom de celle qu'elle signifie. Le S. Esprit a esté dit descendre sur Christ en espece corporelle, comme vne colombe, & demeurer sur luy. Car aussi la pierre a esté ainsi ditte Christ, pource qu'elle signifie Christ:* ces deux instances ne sont-elles pas prises de conditions de signes toutes differentes, asçauoir, l'vne d'vn signe conjoinct auec la chose signifiée, & l'autre d'vn signe separé & disioinct? Car qui osera dire que S. Iean ne vid non-plus reellement le S. Esprit descendre sur nostre Seigneur, que les Israëlites virent Iesus Christ en la pierre du desert? Tous les Chrestiens ne sont-ils pas d'accord que la pierre materielle du desert signifioit Iesus Christ, & ne le contenoit pas; mais que la colombe signifioit le S. Esprit & le contenoit tout ensemble, entant que contenir signifie auoir dans soy: Que Iesus Christ n'apparut point vrayment & reellement sous la pierre, mais que le S. Esprit apparut vrayment & reellement sous la forme corporelle de la colombe inuisible en

a *Aug in Leuit. & ad Euod*

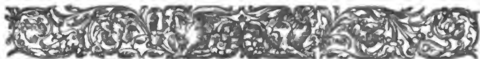
b *Aug. q 57. in Leuiticum.* Solet res quæ significat, eius rei nomine quam significat nuncupari.

c *Idem ibid.* Quærendæ etiã locutiones per id quod continet id quod cõtinetur: vt quoniã anima sanguine tenetur in corpore, nã si fuerit effusus, abscedit, per ipsum aptiùs significata sit anima, & ei⁹ nomẽ sãguis acceperit. Sicut Ecclesia dicitur loc⁹ quo Ecclesia cõgregatur.

d *August. Epistol. 102. ad Euodium paulò post medium.* Nec moueat quòd aliquando res quæ significat, nomen eius rei quam significat accipit. Spiritus sanctus dictus est corporali specie tãquam columba descẽdisse, & mansisse super eum. Sic enim & petra Christus, quia significat Christum.

ſa propre nature, mais viſible en l'eſpece empruntée de la colombe? Et S. Auguſtin ne dit-il pas au meſme lieu: *Le Pere a eſté monſtré en la voix par laquelle il prononça; Tu es mon Fils, le Fils en l'homme qu'il a pris de la Vierge, & le S. Eſprit en l'eſpece corporelle de la colombe?* C'eſt à dire, ne conſtituë-t'il pas l'exiſtence & apparition du S. Eſprit en l'eſpece de la colombe, ainſi vraye & reelle, excepté l'vnion hypoſtatique, que l'exiſtence & apparition du Verbe de Dieu en l'humanité de Chriſt? Et par ainſi que fait la generalité de ceſte regle, les ſignes prennent ſouuent le nom des choſes ſignifiées, en laquelle le mot, *ſignes*, ne ſe reſtraint point aux ſimples ſignes ſignifiants; mais s'eſtend tant aux ſignifiants, qu'aux ſignes contenans, contre la ſpecialité de l'Euchariſtie, qui eſt ſigne ſignifiant & contenant tout enſemble: & en qualité de ſigne contenant, & non de ſimple ſigne ſignifiant, prend le nom de ce qu'il ſignifie?

Paulò ante medium. Monſtratus eſt Pater in voce qua ſonuit; Tu es Filius meus: & Filius in homine, quem ſuſcepit ex Virgine: & Spiritus ſanctus in colũba ſpecie corporali.



CHAPITRE III.

LE troiſiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis cite de ſainct Auguſtin, eſt pris de l'epiſtre vingt-troiſiéme addreſſée à Boniface, où ſainct Auguſtin écrit; *Comme donc ſelon quelque maniere le Sacrement du corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt, & le Sacrement du ſang de Chriſt eſt le ſang de Chriſt, ainſi le Sacrement de la foy eſt la foy.* De là le ſieur du Pleſſis erige de grands trophées à ſa cauſe, & adiure les Lecteurs de noter ce mot, *ſelon quelque maniere;* & crie que ſi S. Auguſtin euſt creu que l'Euchariſtie euſt eſté reellement le corps de Chriſt, il n'euſt pas parlé ainſi. Et moy ie réponds pour luy abbatre tous ſes trophées, que le mot, *ſelon quelque maniere,* n'eſt pas inſeré en ce paſſage-la par forme de terme diminuant, mais par forme de terme ſpecifiant, c'eſt à dire, qu'il n'y eſt pas mis afin de deſtruire la verité de l'eſtre de la propoſition, mais afin de modifier le ſens, auquel elle eſt priſe pour patron de la ſimilitude; & aduertir les lecteurs, que ce n'eſt pas ſelon toutes les manieres dont le Sacrement du corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt, que ſainct Auguſtin le produit pour exemple de la façon, dont le Sacrement de la foy eſt la foy, mais ſeulement ſelon l'vne d'elles, aſçauoir, ſelon la maniere dont le Sacrement du corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt occis, mort & inanimé, tel qu'il eſtoit en l'acte formel de l'immolation, qui eſt celuy ſur le propos duquel l'exemple de l'Eucha-

Idem epiſt. 23. ad Bonif. in fine. Sicut ergo ſecundùm quendam modũ Sacramentũ corporis Chriſti, corpus Chriſti eſt, Sacramentum ſanguinis Chriſti, ſanguis Chriſti eſt: ita Sacramentũ fidei fides eſt.

ristie auoit esté amené, & non selon la maniere dont il est le corps de Christ viuant, glorieux & viuifiant, tel qu'il est en l'acte de la manducation : non plus que quand le mesme sainct Augustin dit au prochain fueillet apres celuy dont le sieur du Plessis prend ce passage, asçauoir, en l'epistre vingt-huictiéme, *L'ame de l'homme selon quelque sienne maniere est immortelle;* Il ne veut pas nier par là que l'ame humaine soit vrayment & reellement immortelle : mais il veut dire que comme ainsi soit qu'il y ayt diuerses sortes d'immortalité, l'vne opposée à la mort reelle de la cessation d'estre, l'autre opposée à la mort allegorique du peché ; ce n'est pas selon toutes ces sortes d'immortalité que l'ame est immortelle comme Dieu, car elle n'est pas immortelle de la mort allegorique du peché, mais seulement selon quelqu'vne d'elle : Ny que quand le mesme S. Augustin dit en l'epistre troisiéme, que la diuinité s'est vnie à l'humanité de Christ en quelque maniere, *Que Dieu*, dit-il, *a daigné prendre l'homme, & estre vny à luy en quelque maniere;* Il ne veut pas nier que l'vnion de la diuinité & de l'humanité de Christ fut reelle : mais il veut dire, que comme ainsi soit qu'il y ayt diuerses sortes d'vnitez, les vnes qui importent mutation au suppport de l'vnion, les autres non, comme celle-cy seule ; ce n'est pas selon la maniere commune aux autres vnions, mais selon vne maniere propre & particuliere que la diuinité de Christ s'est vnie auec son humanité : ou non plus, pour apporter des exemples tous pareils, que si ayant égard aux conceptions dont les Peres afferment que la Vierge conceut Iesus Christ deux fois, l'vne, par miracle en son corps, l'autre, par foy en son ame : Ie dis, Comme donc selon quelque maniere la bien-heureuse Vierge a conceu Iesus Christ; ainsi tous les fidelles le conçoiuent : Ie ne veux pas insinuer par là que la Vierge Marie n'ayt conceu Iesus Christ que selon quelque maniere; mais ie veux dire que ce que i'afferme que les fidelles conçoiuent Iesus Christ comme la Vierge l'a conceu, se doit entendre seulement selon vne des manieres dont elle l'a conceu, & non pas selon toutes les manieres dont elle l'a conceu : ou qu'ayant égard aux deux resurrections dont sainct Augustin écrit, que nostre Seigneur ressuscita le Lazare, l'vne, par la reuocation du tombeau, l'autre, par la reuocation du peché ; Ie dis, Comme donc selon quelque maniere Christ ressuscita le Lazare, ainsi il ressuscite tous les iours les fidelles. Ie ne pretends pas insinuer par là, que Christ ne ressuscitast le Lazare que selon quelque maniere, mais mon intention est de dire, que ce que i'afferme que Christ ressuscite tous les iours les fidelles comme il ressuscita le Lazare, se doit entendre seulement selon vne, & non selon toutes les manieres dont il le ressuscita. Car ie ne veux point alleguer que

Idem epist. 28. ad Hieron. Anima hominis immortalis est, secundùm quendam modum suum.

Idem epist. 3. ad Volusianum. Vt hominé suscipere dignaretur, & cum illo vniri quodammodo, vt ei sic coaptaretur homo totus, quemadmodum animæ corpus.

que Beda inserant en la chaine qu'il a faicte des escrits de sainct Augustin il y a pres de mille ans, ce passage de l'Epistre à Boniface en forme & auec tout le texte antecedent & subsequent, y obmet le mot, *selon quelque maniere:* aussi peu veux-ie dire que Paschasius produisant la mesme clause il y a plus de sept cens ans, monstre d'y auoir leu par parenthese le mot, *selon quelque maniere*, qui est possible cause pourquoy Beda l'auoit obmis. Car Paschasius le met deuant l'aduerbe, *comme*, & cite le passage par transposition en ces termes, *comme selon quelque maniere le Sacrement du corps de Christ*, &c. c'est à dire, refere le mot, *selon quelque maniere*, non au verbe, *est*, qui le suit, mais à l'aduerbe, *comme*, qui le precede: moins encor veux-ie dire que sainct Augustin écrit ailleurs:[a] *Comme donc l'esprit de Iustice de ceux moyennant l'office desquels les enfants sont regenerez, transmet par leur response en eux la foy, laquelle ils n'ont encor peu auoir par leur propre volonté: ainsi la chair de peché de ceux par lesquels ils sont naiz, transmet en eux l'offense laquelle ils n'ont point encor commise par leur propre vie.* D'où resulte, ou que le Sacrement de la foy ne communique pas seulement la foy aux enfants par representation & simple similitude; mais aussi l'exhibe, contient, & influë: ou pour le moins que la comparaison de la transmission de la foy aux enfants par le Baptesme, n'infere aucune destruction necessaire de la realité des choses auec lesquelles elle est comparée, puis que S. Augustin la confere auec la vraye & reelle transfusion du peché originel. Ie responds sans plus, que S. Augustin en l'Epistre à Boniface ne pretend pas par le mot, *selon quelque maniere*, insinuer que le Sacrement du corps de Christ, n'est le corps de Christ que selon quelque maniere: mais que la comparaison qu'il fait entre la façon dont le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ: & la façon dont le Sacrement de la foy, est la foy; n'a lieu que selon l'vne des manieres dont le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ. Pour l'intelligence dequoy il faut sçauoir, que le Sacrement du corps de Christ a deux diuerses relations Sacramentales, entre autres, au corps de Christ, l'vne comme memorial de l'immolation du corps de Christ consideré precisément sous l'obiect formel de l'immolation, c'est à dire, entant qu'occis, mort, & inanimé: l'autre, comme moyen de la manducation du corps de Christ consideré precisément sous l'obiect de la manducation, c'est à dire, entant qu'aliment viuant, glorieux, & viuifiant. Et selon ces deux diuerses manieres, c'est aussi diuersement ce qu'il represente. Car le Sacrement du corps de Christ referé precisément au corps de Christ sous l'obiect formel de l'immolation, c'est à dire, entant qu'occis, mort, & inanimé, n'est pas reellement ce qu'il represente, c'est à dire, n'est pas reelle-

[a] *August. lib. 3. de peccat. merit. & remiss. cap. 2.*

ment le corps de Christ constitué en l'estre actuel de corps occis, mort, & inanimé; ny ne le contient pas sous ceste raison formelle de corps actuellement occis, mort, & inanimé: mais seulement quant à cét estre-la, le represente à cause de la similitude qui est entre la distinction des especes sous lesquelles le vray corps viuant & viuifiant de Christ nous est administré en l'Eucharistie, & la separation reelle du corps & du sang qui arriua par la mort de Christ en l'immolation de la Croix. Là où le Sacrement du corps de Christ referé au corps de Christ, entant que consideré sous l'object formel de la manducation, c'est à dire, entant que corps viuant, glorieux, & viuifiant, entant que source & fontaine de la vie, entant qu'aliment de resurrection & d'immortalité; non seulement represente le corps de Christ constitué en cét estre-la, mais mesme l'exhibe, le contient, & l'est tout ensemble. *La chair de Christ* (disoit [a] n'agueres sainct Hieróme [b], comparāt les diuers estats des corps des Saincts dans le sepulchre, & dans le Ciel, aux diuers estats du corps de Christ en la Croix & en l'Eucharistie) *est entenduë doublement, & son sang tout de mesme, asçauoir ou spirituelle, & diuine,* (ainsi parle-t'il à l'imitation de S. Paul [c], qui appelle les corps glorieux & incorruptibles, corps spirituels) *de laquelle Christ prononce luy-mesme; Ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement breuuage: ou la chair qui fut crucifiée, & le sang qui fut espandu par la lance du gendarme. Selon ceste diuision aussi s'obserue diuersité de chair & de sang en ses Saincts, en sorte qu'autre soit la chair qui verra le salutaire de Dieu, & autre la chair & le sang qui ne peuuent posseder le Royaume de Dieu.* Or estoit-ce du Sacrement entant que memorial de l'immolation, & non entant qu'object de la manducation, entant que Sacrement d'immolation, & non entant que Sacrement de manducation, qu'il se traictoit là: c'est à dire, c'estoit du Sacrement, entant que relatif au corps de Christ consideré precisément sous l'object formel de l'immolation, asçauoir au corps de Christ actuellement, occis, mort, & inanimé; & non entant que relatif au corps de Christ, consideré comme object de la manducation, asçauoir au corps de Christ viuant, animé, & viuifiant: entant que relatif au corps de Christ, en estat de mort: & non entant que relatif au corps de Christ, en estat de vie, qu'il s'agissoit, au lieu de sainct Augustin allegué par le sieur du Plessis. Car l'Euesque Boniface auoit demandé à S. Augustin comme il se pourroit faire que les parrains respondissent sans mensonge pour les enfants que l'on baptizoit, qu'ils croyoient les articles de foy, sur lesquels les parrains estoient interrogez pour eux, attendu qu'ils n'estoient point encor en âge de rien croire. A ceste question donc sainct Augustin apporte pour auant-coureur de solution quatre exemples de

a *Voyez le liure de l'Eucharistie de cét Autheur, pag. 413. & suiuantes de la 1. edition.*

b Dupliciter verò sāguis Christi & caro intelligitur; spiritualis illa atque diuina, de qua ipse dixit: Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus: &c. vel caro & sanguis quæ crucifixa est, & qui militis effusus est lancea. Iuxta hanc diuisioné & in sanctis eius diuersitas sāguinis & carnis accipitur, vt alia sit caro quæ visura est salutare Dei, alia caro & sanguis quæ regnū Dei non queāt possidere. *Hier. in Epist. ad Ephes. cap. 1.*

c *Cor. 1. 15. 44.*

chose pareille. Le premier du iour du Vendredy de Pasques, que nous appellons le iour de la Passion du Seigneur. Le second du iour du Dimanche auquel nous disons; *Auiourd'huy le Seigneur est ressuscité*: nonobstant que cela soit arriué plusieurs années auparauant, tant à cause de la similitude qu'a le Dimanche selon l'ordre de la reuolution du temps, auec le iour auquel nostre Seigneur ressuscita, qu'à cause de la celebration du Sacrement; ainsi appelle S. Augustin la coustume de prier debout, que l'on obseruoit le Dimanche, en memoire, comme dit le premier Concile de Nicée, de la Resurrection de nostre Seigneur; si toutesfois on n'ayme mieux attribuer le mot, Sacrement, à la Resurrection mesme. Car de l'interpreter du Sacrement de l'Eucharistie; ce que sainct Augustin tesmoigne là qu'il parle d'vne chose particuliere au Dimanche, & neantmoins afferme au mesme lieu que l'Eucharistie se celebroit tous les iours, en oste tout le pretexte. Le troisiéme exemple, il le prend du Sacrement de l'Eucharistie, consideré non selon la relation directe, qui est au corps de Christ, entant qu'object de la manducation; mais selon la relation oblique, qui est au corps de Christ consideré entant qu'object de l'immolation. *Christ*, dit-il, [a] *n'a-t'il pas esté vne fois immolé en soy-mesme, & toutesfois il est immolé au Sacrement, non seulement toutes les festes de Pasques, mais mesme tous les iours?* Car que sainct Augustin prenne là le mot *immolé* pour *occis*, & le mot *immolation* pour *occision*, il appert par le Commentaire sur le 21. Pseaume, où la mesme sentence est repetée en ces termes: [b] *Toutesfois & quantes que la Pasque est celebrée, Christ meurt-il? non: mais la recordation anniuersaire rend quasi present ce qui a esté autrefois fait: & nous émeut, comme si nous voyons Christ pendant en la Croix.* Le quatriéme exemple, sainct Augustin le tire de l'immersion Sacramentale qui se faisoit au Baptesme en representation de la sepulture de Christ, laquelle immersion il dit que sainct Paul a qualifiée du nom de sepulture, appellant le Sacrement de la chose, du nom de la chose. En l'examen donc du troisiéme exemple, asçauoir de l'Eucharistie, sainct Augustin confere le Sacrement du corps de Christ, auec le subject sur lequel estoit meuë la question, c'est à dire, auec le Sacrement de la foy, non selon la relation que l'Eucharistie comme moyen de la manducation, a au corps de Christ, entant que receu & mangé au Sacrement, mais selon la relation qu'elle a comme memorial de l'immolation au corps de Christ, entant qu'immolé, c'est à dire, mort, occis, & inanimé: Et insinue, que comme nous ne faisons point de difficulté de dire que Christ est immolé, non seulement toutes les Festes de Pasques, mais mesme tous les iours, à cause que le Sacrement de Christ

a *August. epist. 23 ad Bonifac.* Nónne semel immolatus est Christus in seipso, & tamen in Sacramento non solùm per omnes Paschæ solemnitates, sed omni die populis immolatur?

b *Idem in Psalm. 21.* Quotiens Pascha celebratur, nunquid totiés Christus moritur? Sed tamē anniuersaria recordatio quasi repręsentat quod olim factum est: & sic nos facit moueri, tanquā videamus in Cruce pendentē Dominum.

immolé est par similitude Christ immolé : ainsi nous ne deuons point faire de difficulté de dire que les petits enfants ont la foy, lors qu'ils ont le Sacrement de la foy : Et adjouste pour raison de ce que le Sacrement de Christ immolé peut par la similitude qu'il a auec Christ immolé, estre appellé Christ immolé ;[a] *Que si les Sacrements n'auoient quelque similitude auec les choses dont ils sont Sacrements, ils ne seroient point entierement Sacrements ; & que bien souuent à cause de ceste similitude ils prennent les noms des choses mesmes.* Non que sainct Augustin vueille dire par là qu'il n'y ayt point de Sacrements qui ayent autre vnité, que de similitude auec les choses dont ils sont Sacrements : mais qu'à tout le moins pour estre Sacrements, il faut qu'ils ayent quelque similitude auec les choses dont ils sont Sacrements ; c'est à dire, que l'on ne peut constituer aucune relation Sacramentale en eux que ce ne soit pour le moins auec la presupposition & le fondement de quelque similitude. Aussi peu veut-il dire, que ce que les Sacrements prennent le nom des choses dont ils sont Sacrements, ce soit tousiours à cause de la seule similitude qu'ils ont auec elles. Car en la propre reigle cy-dessus alleguée par le sieur du Plessis, des signes qui prennent le nom des choses signifiées ; Il met en premier lieu l'exemple de la colombe qui apparut à sainct Iean, voire la prend pour subject de faire sa reigle ; & neantmoins il ne veut pas que sainct Iean soit dit auoir veu le sainct Esprit, à cause de la seule similitude qui estoit entre le sainct Esprit & la colombe, mais à cause de l'existence reelle du sainct Esprit en l'espece de la colombe :[b] *Le Fils*, dit-il, *est apparu en homme, & le sainct Esprit en colombe, pource que cestuy-la est venu afin de monstrer l'exemple de bien viure aux hommes : & cestuy-cy est apparu afin de signifier le don mesme, auquel on paruient en bien viuant. Et l'vn & l'autre s'est fait visiblement, afin de transferer par les degrez des Sacrements les hommes charnels des choses qui se voyent auec les yeux corporels, aux choses qui s'entendent auec l'ame :* Mais il veut dire qu'outre ceux qui possedent les noms des choses à cause de la condition qu'ils ont, ou de contenir, ou d'estre les choses mesmes, il arriue souuent, voire que ceux dont les relations Sacramentales consistent en simple similitude, comme celle de l'Eucharistie, entant que relatiue à l'immolation ; prennent par emprunt le nom des choses : car que sainct Augustin ne prenne pas là les Sacrements en leur propre & estroitte signification, mais en la large & diffuse acception des signes sacrez, ny ceux mesmes à qui ce nom conuient proprement, qu'il ne les regarde pas selon leurs relations Sacramentales, directes & principales, mais seulement selon quelques relations Sacramentales, obliques & accessoires, Il appert : Et de ce qu'il appelle la

a *Idem epist. 23. ad Bon fac.* Si enim Sacramenta quãdam similitudinem earum rerum quarum Sacraméta sunt, non haberét, omnino Sacramenta non essent. Ex hac autem similitudine plerumque etiam ipsarum rerum nomina accipiunt.

b *Idem lib. 83. quæst quæst. 43.* Quare Filius Dei in homine apparuit, & Spiritus sanctus in columba ? quia Ille venit vt exemplum viuẽdi demonstraret hominibus : Iste vt donum ipsum, ad quod bene viuendo peruenitur, significaret, apparuit. Vtrumque autem visibiliter factum est, propter carnales, ab iis quę oculis corporeis cernuntur, ad ea quæ mente intelligũtur.

coustume de prier debout le Dimanche, en memoire du Sacrement de la Resurrection: La response vicariale des parrains pour les enfants à l'interrogation de la foy, Sacrement de la foy: La response vicariale des mesmes parrains, pour les enfants à l'interrogation de la conuersion, Sacrement de la conuersion: L'immersion prattiquée au Baptesme en representation de la sepulture, Sacrement de la sepulture. Et considere le Baptesme non selon sa vraye, propre & directe raison Sacramentale, qui est d'estre lauement de la regeneration, organe de la grace iustifiante, remede du peché originel, auquel cas il est & signe & chose tout ensemble, & Sacrement representant, & instrument presentant, exhibãt & contenant tout ensemble: mais selon ces seules relations obliques de Sacrement de la foy, de Sacrement de la conuersion, de Sacrement de la Sepulture, auquel cas il est signe, & non chose, Sacrement representant, & non instrument presentant, exhibant & contenant, voire estant luy-mesme interieurement ce qu'il represente. Au moyen dequoy il ne faut point trouuer estrange, qu'il ne luy compare pas là non plus l'Eucharistie selon la propre & directe relation Sacramentale qui est au corps de Christ en l'estat de la manducation, asçauoir au corps de Christ viuant, glorieux, & viuifiant, auquel cas elle est & signe & chose tout ensemble; mais selon sa seule relation oblique, qui est au corps de Christ en l'estat de l'immolation: c'est à dire, au corps de Christ occis, mort, & inanimé; auquel cas elle est signe & non chose. Comme donc selon quelque maniere; (c'est à dire, non selon toutes les manieres dont le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ, mais selon l'vne d'elles, asçauoir selon la maniere relatiue au corps de Christ entant qu'immolé) le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ, & le Sacrement du sang de Christ, le sang de Christ; ainsi le Sacrement de la foy, est la foy. Par où il ne veut pas dire que le Sacrement du corps de Christ n'est le corps de Christ, que selon quelque maniere, mais que la comparaison qu'il fait entre la façon dont le Sacrement de la foy, est la foy, & la façon dont le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ, n'a pas lieu selon toutes les manieres dont le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ; mais seulement selon vne d'elles, asçauoir selon la maniere dont le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ, consideré formellement, entant qu'immolé, c'est à dire, entant qu'actuellement occis, mort & inanimé. Car de repliquer que sainct Augustin eust donc deu mettre le mot, *selon quelque maniere*, en la reddition de la similitude, & dire: *Comme donc le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ;*

ainsi selon quelque maniere le Sacrement de la foy, est la foy: Ceste replique seroit bonne, si l'intention de sainct Augustin eust esté de restraindre la comparaison de la part de la reddition de la similitude: mais il la vouloit restraindre de la part de l'obiect & de l'exemple de la similitude, & non pas de la part du rapport & de la reddition de la similitude: C'est à dire, il ne vouloit pas mettre vne simple conuenance equiuoque, & selon diuers sens, entre la maniere dont le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ, & celle dont le Sacrement de la foy, est la foy: mais il vouloit mettre vne conuenance vniforme & selon mesme sens, entre l'vne des manieres dont le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ, & celle dont le Sacrement de la foy, est la foy. Or cela ne le pouuoit-il faire distinctement en plaçant le mot de la restriction en la reddition de la similitude; non-plus que quand ie dis, pour reprendre l'exemple de la Vierge: Comme donc la bien-heureuse Vierge a conceu Iesus-Christ, ainsi en quelque maniere nous le conceuons; Ie n'establys pour cela aucune conuenance vniforme, & selon mesme sens entre la Vierge & nous, c'est à dire, ie n'afferme point qu'elle ayt rien fait que nous facions au mesme sens auquel elle l'a fait. Mais si ie dis, presupposant qu'elle a conceu Iesus-Christ en deux manieres, l'vne par miracle en son corps, l'autre par foy en son ame; Comme selon quelque maniere la Vierge a conceu Christ, ainsi nous le conceuons alors: ie mets vne conuenance vniforme entre la Vierge & nous, en l'vne des manieres dont elle a conceu Iesus-Christ: & afferme que selon ceste maniere-la, nous faisons ce qu'elle a fait, & au mesme sens auquel elle l'a fait. De dire aussi qu'il eust fallu que sainct Augustin pour inferer ceste specification de maniere, eust fait mention auparauant des deux manieres dont l'Eucharistie est le corps de Christ; la replique seroit impertinente. Car il suffit que sainct Augustin en ayt exprimé l'vne, asçauoir celle sur laquelle il vouloit faire sa comparaison, & presuppose l'autre comme certaine & cogneuë: Ny plus ny moins que pour faire les illations que i'ay cy dessus apportées de la Conception de Christ & de la resurrection du Lazare; il n'est point besoin que i'exprime toutes les deux manieres, que ie considere aux exemples de mes similitudes; mais suffit que i'en exprime l'vne, asçauoir celle sur laquelle ie fonde ma comparaison, & presuppose l'autre comme certaine & cogneuë. Car de ceste seule proposition exprimée, La Vierge a conceu Iesus-Christ par la foy, ie puis conclurre pertinemment: Comme donc selon quelque maniere la Vierge a conceu Christ, ainsi nous le cōceuons. Et de ceste seule propositiō ex-

primée, Christ ressuscita le Lazare lors qu'il le ressuscita du peché; ie puis conclurre pertinemment: Comme donc selon quelque maniere Christ ressuscita le Lazare, ainsi il ressuscite tous les iours les fideles. Et pareillement de ceste seule proposition exprimée en termes, ou formels, ou équipollents, Le Sacrement du corps de Christ immolé est par similitude, & non reellement le corps de Christ immolé, sainct Augustin pouuoit conclurre: Comme donc selon quelque maniere le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ, ainsi le Sacrement de la foy, est la foy. La somme donc de ma réponse pour me recueillir, est que le mot, *selon quelque maniere*, n'est pas adiousté au passage de l'epistre à Boniface, pour exprimer que le Sacrement du corps de Christ n'est le corps de Christ, que selon quelque maniere: mais pour donner à entendre que comme ainsi soit que le Sacrement du corps de Christ, soit le corps de Christ en deux diuerses manieres, l'vne vraye reelle, & essentielle, asçauoir entant qu'il se refere au corps de Christ viuant, animé, & glorieux: l'autre simplement figuratiue, nuncupatiue & representatiue, asçauoir, entant qu'il se refere au corps de Christ consideré precisément sous la condition formelle de corps immolé, c'est à dire constitué en l'estre actuel de corps occis, mort, & inanimé; Ce n'est selon toutes ces deux manieres-la qu'il est allegué pour exemple de la façon dont le Sacrement de la foy, est la foy; ains seulement selon l'vne, asçauoir selon la maniere relatiue au corps immolé. Mais il vaut mieux voir le propre texte de l'autheur en forme: *Christ, dit il, n'a-t'il pas esté immolé* (c'est à dire, occis) *vne seule fois en soy-mesme, & neantmoins non seulement par toutes les solemnitez de Pasques, mais chaque iour il est immolé au Sacrement aux peuples?* (c'est à dire, deuant les yeux des peuples?) *Et celuy* (adiouste-t'il) *ne ment point qui estant enquis, répond qu'il est immolé. Car si les Sacrements n'auoient quelque similitude auec les choses dont ils sont Sacrements, ils ne seroient point du tout Sacrements: & bien souuent mesme à cause de ceste similitude, ils prennent les noms des choses.* Qui est comme s'il disoit, pour descendre de la these à l'hypothese, Le Sacrement du corps de Christ, consideré selon la relation Sacramentale qu'il a au corps de Christ immolé, c'est à dire, occis, mort & inanimé, ne seroit point Sacrement, asçauoir en ceste qualité la, s'il n'auoit quelque similitude auec Christ immolé. Or les Sacrements bien souuent à cause de ces similitudes, prennent le nom des choses mesmes. Et partant ce n'est point mentir que de dire, à cause de la similitude qui est entre l'immolation reelle faitte en la Croix, & l'immolation representatiue faitte au Sacrement, & entre le Sacrement du corps de Christ im-

molé, & le corps de Christ immolé, c'est à dire, occis, mort, & inanimé, que le Sacrement du corps de Christ immolé, est le corps de Christ immolé. *Comme donc selon quelque maniere* (asçauoir selon la maniere relatiue au corps de Christ immolé, & au sang de Christ épandu, mort & inanimé en la Croix) *le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ, & le Sacrement du sang de Christ, est le sang de Christ : ainsi le Sacrement de la foy est la foy.* C'est à dire comme donc à prendre le Sacrement du corps de Christ, non selon toutes les manieres dont il est le corps de Christ immolé, mort & inanimé, le dit Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ en cét estre la, asçauoir en l'estre de corps occis, mort & inanimé; & le Sacrement du sang de Christ, le sang de Christ en cét estre-la, asçauoir en l'estre de sang, mort & inanimé, le Sacrement de la foy, est la foy. Et ne faut point trouuer estrange que sainct Augustin n'exprime pas si clairement en ce lieu-la toutes les presuppositions sur lesquelles il fonde sa similitude, qu'elles puissent estre manifestes & intelligibles à toutes sortes de personnes. Car premierement il confioit ces propos-là à vne lettre qui estoit vn genre d'escrit, sujet, à cause de la distance des lieux & de l'incertitude des chemins, à tomber entre les mains des infideles, & principalement en l'Afrique, region encor lors fort mélée des Payens: à l'occasion dequoy aussi quand il luy arriue de toucher quelque chose de ce mystere en ses autres epistres, c'est ordinairement auec ses reserues & retenuës: [a] *Nostre Seigneur tolere Iudas, Diable, larron, vendeur de son maistre, & le laisse prendre entre ses innocens disciples, ce que les fideles cognoissoient, nostre prix.* Et ailleurs [b]: *Tu sçais en quel sacrifice nous disons, Rendons graces au Seigneur nostre Dieu*, & autres semblables. Secondement il écriuoit à vn Euesque, qui comme instruit & capable d'instruire les autres en la doctrine commune de l'Eucharistie, le pouuoit & deuoit entendre à demy-mot. Et finalement il auoit esté prié par celuy auquel il escriuoit, de luy répondre briefuement & succinctement sur ceste matiere. Voire confesse luy mesme de n'en auoir pas assez dit pour les esprits moins capables ou contentieux: [c] *Tu me commandes*, dit-il, *considerant qui tu es, & qui ie suis*, (asçauoir toy Euesque, & moy Euesque) *de respondre briefuement sur vne si grande matiere.* Et derechef: [d] *I'ay répondu comme i'estime à tes questions, quant au moins capables ou contentieux, non assez: quant aux intelligents & non contentieux, possible plus qu'assez il suffit.* Obseruation qui doit estre diligemment notée, qu'en tout ce discours où il estoit question de trouuer des exemples de choses qui empruntassent par similitude le nom de celles qu'elles representoient, il n'y parle iamais de la manduca-

a *Aug epist 162. ad Episcopos Donatist.* Tolerat ipse Dominus Iudã, diabolum, furẽ & venditorem suum: sinit accipere inter innocentes discipulos, quod fideles nouerũt, pretiũ nostrũ.

b *Idem epist. 57. ad Dardanum.* Nosti in quo sacrificio dicatur, Gratias agamus Domino Deo nostro.

c. *Idem epist. 23. ad Bonifac.* Tu verò nunc, quis & à quo ista flagites, breuiter de re tanta respõdere me iubes, *&c.*

d Respõdi sicvt existimo quæstionibus tuis; quantũ attinet ad minùs capaces & contentiosos, nõ satis; quantũ ad pacatos & intelligẽtes plus fortè quàm sat est.

tion du corps de Christ au Sacrement, mais de l'immolation du corps de Christ au Sacrement; il n'y insere iamais vn seul mot de l'Eucharistie, entant que relatiue au corps de Christ, comme obiect de la manducation; auquel cas elle est signe & chose tout ensemble, figure & verité tout ensemble, Sacrement signifiant & instrument exhibant tout ensemble, mais seulement entant que relatiue au corps de Christ, comme obiect de l'immolation; auquel cas elle est signe & non chose, figure & non verité, Sacrement representant & non instrument exhibant ce qu'il represente, & l'estat auquel il le represente. Ce que iamais sainct Augustin n'eust oublié de faire, si l'Eucharistie eust esté aussi bien simple Sacrement signifiant au regard de la manducation, comme au regard de l'immolation, c'est à dire, si l'Eucharistie n'eust esté non plus reellement le corps de Christ constitué en estat de manducation, asçauoir en estat de corps viuant, glorieux, & viuifiant, qu'elle est le corps de Christ constitué en estat d'immolation, asçauoir en estat de corps occis, mort, & inanimé. Car qui y auoit-il de plus court, de plus prompt, & de plus facile, que de répondre que les petits enfants estoient dits auoir la foy, pource qu'ils auoient le Sacrement de la foy? comme ils estoient dits manger le corps de Christ, pource qu'ils mangeoient le Sacrement du corps de Christ: lequel en ces siecles estoit toujours conferé conioinctement aux enfants auec le Baptesme; ou comme les grands mesmes disent qu'ils mangent le corps de Christ, pource qu'ils mangent le Sacrement du corps de Christ, si l'Eucharistie entant que Sacrement de manducation n'eust eu non plus d'vnité reelle auec son obiect, qu'entant que Sacrement d'immolation, c'est à dire, si l'Eucharistie selon la relation Sacramentale qu'elle a au corps de Christ, consideré comme obiect formel de la manducation, asçauoir comme corps animé viuant & viuifiant; comme corps qui non seulement participe la vie, mais auquel reside & habite la plenitude de la vie, & qui la communique & transmet par sa sacrée contagion à ceux qui le participent, n'eust esté non plus reellement le corps de Christ, que selon la relation Sacramentale qu'elle a au corps de Christ, consideré comme obiect formel de l'immolation, c'est à dire, entant que corps occis, mort & inanimé, & que la comparaison de la relation du Sacrement de la foy auec l'Eucharistie, eust aussi bien eu lieu en l'vn qu'en l'autre: c'est à dire, que le Sacrement du corps de Christ, n'eust esté non plus reellement le corps de Christ constitué en l'estre de corps viuant & viuifiant, qu'en l'estre de corps occis, mort & inanimé, mais l'eust esté seulement par similitude aussi bien selon vn de ces estres-la, que selon l'autre. Boniface l'auoit prié de luy rendre

vne briefue & succincte réponse, il allegue là dessus qu'vn sien amy nommé Nebridius auoit accoustumé de dire qu'il faisoit d'vne grande question vne briefue réponse, & promet toutefois d'estre le plus bref qu'il pourroit: *Tu m'ordonnes*, dit-il [a], *de répondre d'vne si grande chose briefuement. Voicy ie fay ce que ie puis, le Seigneur m'aide que ie puisse ce que tu demandes.* Et neantmoins il va chercher pour faire sa réponse, l'exemple du iour du Vendredy Sainct, qui par similitude est dit le iour de la Passion: l'exemple du Dimanche, qui par similitude est appellé le iour de la resurrection: l'exemple du Sacrement de Christ immolé, c'est à dire, occis, qui par similitude est dit Christ immolé: l'exemple du Sacrement de la sepulture auec Christ, qui par similitude est appellé sepulture; & remuë toutes sortes de machines pour verifier & accommoder ces exemples à son propos: & encor s'excuse de n'en auoir pas assez dit pour les non-capables & contentieux, & d'auoir rendu à Boniface la réponse, telle qu'il la luy auoit peu rendre. A quel propos à vn homme si hasté, si pressé, si occupé, aller chercher toutes les protestations, tous ces destours, toutes ces excuses: si par vn seul mot, il eust peu trancher toutes les difficultez, asçauoir en répondant, Ils sont dits auoir la foy, pource qu'ils ont le Sacrement de la foy, comme ils sont dits manger le corps de Christ, pource qu'ils mangent le Sacrement du corps de Christ: ou comme nous sommes dits manger le corps de Christ, pource que nous mangeons le Sacrement du corps de Christ. Au contraire n'apparoit-il pas de ce qu'en vne si grande presse de temps, en vn si grand besoin d'exemples, & en vne si grande difficulté de répondre, sainct Augustin ne dit vn seul mot de la manducation du corps de Christ au Sacrement; & n'apporte point l'exemple du corps de Christ mangé en l'Eucharistie, qui eust couppé le nœud de la question tout à fait s'il eust esté seulement mangé par similitude; mais seulement celuy du corps de Christ immolé: Et l'Eucharistie, entant que relatiue au corps de Christ, comme object de manducation, ne conuient pas auec la relation du Sacrement de la foy, à la foy, comme fait l'exemple de l'Eucharistie entant que relatiue au corps de Christ immolé en la Croix. Et donc n'est pas en ce sens simple Sacrement signifiant, comme elle l'est en l'autre: mais est en ce cas & Sacrement signifiant & instrument contenant & exhibant tout ensemble, c'est à dire, porte le nom de ce qu'elle signifie, non par simple similitude comme l'Eucharistie au regard de l'immolation, ou le Sacrement de la foy, au regard de la foy, mais par essence, realité & verité. Et pourtant aussi, obseruation qui doit estre derechef soigneusement notée, ne compare-t'il pas là non-plus le Sacrement du Baptesme auec l'Eu-

[a] *Idem ep. 23 ad Bonifacium.*

chariſtie ſelon ſa relation diſtincte au cas où le Bapteſme eſt Sacrement & inſtrument de grace tout enſemble : au cas où il eſt ſigne & choſe tout enſemble : au cas où il exhibe, contient & eſt luy-meſme ce qu'il ſignifie ? mais ſelon ſa relation oblique, & au cas où il eſt ſimple Sacrement, & non inſtrument ; au cas où il eſt ſigne & non choſe ; au cas où il repreſente & ſignifie, mais n'eſt pas, ny ne contient pas, ny n'exhibe pas ce qu'il ſignifie. Car il ne le conſidere pas là entant que Sacrement du lauement de regeneration, auquel eſgard il eſt, & Sacrement & inſtrument de grace tout enſemble : auquel cas il eſt, & ſigne & choſe tout enſemble : auquel égard il exhibe & contient, & eſt interieurement ce qu'il ſignifie & repreſente & profeſſe exterieurement : mais le confere entant que Sacrement de la foy, auquel ſens il eſt ſimple Sacrement, & non inſtrument ; auquel ſens il eſt ſimple ſigne & non choſe ; auquel ſens il repreſente, mais n'eſt, ny ne contient, ny n'exhibe ce qu'il repreſente. Car le Bapteſme repreſente bien la foy, mais ny ne l'eſt, ny ne le contient, ny ne l'exhibe. Ie diray plus, c'eſt qu'encor par le Sacrement de la foy ſainct Auguſtin n'entend pas preciſément & directement le Bapteſme en ſoy, mais en ſes preparatifs, diſpoſitions & appartenances ; autrement ſa ſolution euſt eſté impertinente. Car ſainct Auguſtin ne pouuoit pas répondre que les petits enfants eſtoient dits par les parrains croire en Dieu, pource qu'ils auoient le Sacrement de la foy ; ou ſe conuertir à Dieu, pource qu'ils auoient le Sacrement de la conuerſion : ſi par le Sacrement de la foy, & par le Sacrement de la conuerſion il euſt entendu l'acte precis du Bapteſme, lequel les petits enfants n'auoient point encor lors qu'on répondoit ces choſes pour eux, ains au contraire on exigeoit ces choſes comme conditions preallables pour leur donner. Mais il entend par le Sacrement de la foy, & par le Sacrement de la conuerſion, les réponſes vicariales que les parrains faiſoient pour les petits enfants, qu'ils croyoient en Dieu & ſe conuertiſſoient à Dieu : auſquelles réponſes auſſi, & non au Sacrement du Bapteſme, ſinon entant que ſeau de ces meſmes réponſes, ſainct Auguſtin attribuë la transfuſion imputatiue de foy, par laquelle les petits enfants eſtoient dits croire. *Nul des fidelles*, dit-il au premier liure des merites & de la remiſſion des pechez [a], *ne fait difficulté d'appeller les enfants baptiſez fideles, nom qui vient de croire ; combien que non eux, mais autres pour eux ayent répondu pendant la celebration des Sacrements.* Et au troiſiéme liure [b] : *L'Eſprit de iuſtice de ceux moyennant l'offre deſquels ils ſont regenerez, tranſmet par leur réponſe en eux la foy, laquelle par leur propre volonté ils n'ont encor peu lors auoir.* A ces réponſes donc à cauſe de la ſimilitude qu'elles auoient

a *Aug. lib. 1. de peccat. merit. & remiſſ. cap. 25.* Nec tamen eos quiſquam fidelium fideles appellare cunctatur, quod à credendo vtique nomen eſt, quãuis non ipſi, ſed alij pro eis inter Sacramenta reſponderint.

b *Idem lib. 3. de peccat. merit. & remiſſ. cap. 2.* Eorũ, per quos renaſcũtur, iuſtitiæ ſpiritus reſpõſione ſua traiicit in eos fidé, quam voluntate propria nondum habere potuerunt.

comme réponses vicariales auec la foy future, auec la conuersion future de l'enfant, lesquelles elles representoient, sainct Augustin attribuë le nom des choses qu'elles representoient, & appelle les mesmes réponses, Sacrements, pource que c'estoient réponses Sacramentales, c'est à dire, qui appartenoient à la celebration du Sacrement; dautant qu'elles preparoient comme conditions prochaines & immediates la voye au Sacrement, & estoient acceptées, ratifiées & seellées par le Sacrement. [a] *L'enfant*, dit-il, *est répondu auoir la foy, à cause du Sacrement de la foy, & se conuertir à Dieu à cause du Sacrement de la conuersion. Car & la réponse mesme appartient à la celebration du Sacrement.* Auec quelle couleur donc vouloir tirer l'integrité des conditions Sacramentales de l'Eucharistie, d'vn passage où il n'est parlé que de l'vne des relations Sacramentales de l'Eucharistie, asçauoir de celle de l'immolation? Auec quelle couleur vouloir tirer l'integrité de la proportion qui est entre le Baptesme & l'Eucharistie, d'vn passage où le Baptesme & l'Eucharistie ne sont comparez que selon leurs relations obliques, & non selon les principales, & directes? La raison au contraire ne veut elle pas que nous apprenions la difference qui est entre la relation Sacramentale de l'Eucharistie, sous le respect de l'immolation, & la relation Sacramentale de l'Eucharistie sous le respect de la manducation, des lieux où sainct Augustin la considere sous l'vn & l'autre respect, asçauoir de l'immolation & de la manducation? Et derechef, que nous apprenions l'integrité de la proportion qui est entre le Baptesme & l'Eucharistie, des lieux où ces deux Sacrements sont comparez selon leurs relations directes & principales, & non selon leurs relations obliques. Or quant au premier poinct, où le pouuons-nous mieux voir qu'au liure contre l'aduersaire de la foy & des Prophetes, où sainct Augustin oppose disertement la manducation du corps de Christ, laquelle il tait icy, à l'occision du corps de Christ, & proteste que l'vne se fait en l'Eucharistie, & l'autre non. *Nous receuons*, dit-il [b], *Iesus-Christ nous donnant sa chair à manger & son sang à boire auec le cœur fidelle & la bouche, encor qu'il semble que ce soit chose plus horrible, de manger la chair d'vn homme que de le tuer, & boire le sang d'vn homme que de l'espandre.* Ce qui ne se peut entendre, ny de la simple manducation mentale & intellectuelle du corps de Christ, attendu le mot, *auec la bouche*, ny de la simple manducation significatiue & representatiue, c'est à dire, de la simple manducation du signe & de la figure, attendu l'antithese de la manducation à l'occision. Car puis qu'il oppose la manducation du corps de Christ, comme chose qui se faict en l'Eucharistie, à l'occision du corps de Christ, comme chose qui ne se

a *Idem epist. 23. ad Bonif.* Respõdetur fidẽ habere propter fidei Sacramentum, & cõuertere se ad Deum propter conuersionis Sacramentum, quia & ipsa respõsio pertinet ad celebrationẽ Sacramenti.

b *August. lib. 1. cõtra aduers. legis & proph. cap. 9.* Hominẽ Christũ Iesum carnẽ suam nobis manducãdam, bibẽdúmq. sãguinẽ dantem, fideli corde atque ore suscipimus, quamuis horribilius videatur humanã carnem mãducare, quã perimere, & humanum sanguinẽ potare, quàm fundere.

ne se fait point, & neantmoins enseigne à tous propos que le corps de Crist est occis & immolé representatiuement & par similitude en l'Euchariftie, il s'ensuit qu'il ne parle pas là d'vne simple manducation significatiue & representatiue, mais de la vraye & reelle manducation orale du corps de Christ. Et quant au second poinct, asçauoir à la proportion qui est entre le Baptesme & l'Eucharistie, où la pouuons-nous mieux voir qu'en l'œuure de la remission des pechez; où sainct Augustin confere le Baptesme & l'Eucharistie, non selon leurs simples relations obliques, ainsi qu'il fait icy, mais selon leurs relations directes, asçauoir du Baptesme à la remission des pechez, administrées au Baptesme, & de l'Eucharistie au corps de Christ, donné à manger en l'Eucharistie, c'est à dire au corps de Christ viuant animé & viuifiant: Et pose pour fondement de sa comparaison, que l'Eucharistie est vrayement & reellement le corps de Christ consideré en cét estat-la. Car comparant la difference qui est entre la sanctification que les personnes des Catechumenes acquierent par le signe de la Croix, & l'imposition des mains, & la sanctification que les baptisez acquierent par le Baptesme, auec la difference qui est entre la sanctification de la viande Sacramentale que prenoient les Catechumenes, & la sanctification de l'Eucharistie que prennent les Chrestiens baptisez, Il dit que comme la sanctification du Sacrement que prenoient les Catechumenes; & la sanctification des autres viandes mesmes que sainct Paul dit estre sanctifiées par la priere & l'oraison, ne faisoit pas que ce fust le corps de Christ, & n'empeschoit pas que ces choses-la n'allassent en corruption; & ne les dispensoit pas de ceste reigle commune, Que ce qui entre en la bouche, descend au ventre, & est ietté au retraict: ainsi la sanctification que receuoient les Catechumenes ne les empeschoit pas s'ils n'estoient baptisez, d'aller en perdition. *Ce que les Catechumenes*, dit-il[a], *prennent, combien que ce ne soit pas le corps de Christ, il est sainct toutefois, car c'est vn Sacrement, voire mesme les viandes dont nous sommes nourris pour la substantation de ceste vie, l'Apostre dit qu'elles sont sanctifiées par la parole de Dieu, & par l'oraison que nous faisons deuant que de repaistre nos corps. Comme donc ceste sanctification de viandes n'empesche pas que ce qui entre en la bouche ne descende au ventre, & ne soit ietté au retraict par la corruption par laquelle toutes les choses terrestres se resoluent, à l'occasion dequoy le Seigneur nous exhorte à vne autre viande*

a *August. lib. 2. de peccator merit. & remiss. cap. 26.*
Quod accipiũt quamuis nõ sit corpus Christi, sanctum tamen est, & sanctius quàm cibi quibus alimur, quoniam Sacramentum est: verùm eo ipsos cibos quibus ad necessitatem sustentãdæ huius vitæ alimur, sanctifi ri idem Apostolus dixit, per verbum Dei & orationem qua oramus vtique nostra corpuscula refecturi. Sicvt autem ista ciborum sanctificatio non efficit vt quod in os intrauerit, non in ventrem vadat, & secessum emittatur per corruptionem, qua omnia terrena soluuntur, vnde ad aliam escam quæ non corrumpitur, nos Dominus exhortatur: Ita sanctificatio Catechumeni, si non fuerit baptizatus, non ei valet ad intrandum regnum cœlorum, aut ad peccatorum remissionem.

qui ne se corrompt point : ainsi la sanctification du Catechumene, s'il n'est point baptizé, ne fait pas qu'il entre au Royaume des Cieux, ou obtienne remission des pechez. D'où resulte que le Sacrement que prennent les Chrestiens baptizez, est le corps de Christ, par simple signification : Car ce que prenoient les Catechumenes, estoit bien significatiuement le corps de Christ : Et que par la sanctification qu'il reçoit, il est dispensé de ceste regle commune, Que ce qui entre en la bouche, descend au ventre, & est ietté au retraict. Ce qui ne se peut entendre du corps de Christ apprehendé par la seule foy. Car outre ce que les Catechumenes faisoient profession expresse de croire en Iesus-Christ, aussi bien que les Chrestiens baptizez : *Si nous demandons*, dit le mesme sainct Augustin [a], *à vn Catechumene, crois-tu en Iesus-Christ ? il respond, ie croy, & le signe de la Croix de son Seigneur*, &c. *Si nous luy demandons, manges-tu le corps de Iesus-Christ ? il nous répond, ie ne sçay ce que tu dis :* outre cela, dy-je, la dispense qu'il attribuë au corps de Christ d'estre excepté de ceste reigle, Ce qui entre en la bouche va aux lieux d'excretion, monstre qu'il parle d'vne chose qui entre par la bouche : Ce qui ne peut conuenir au corps de Christ, sinon sous l'espece du Sacrement & d'vne chose qui ne va point aux lieux d'excretion. Ce qui ne peut conuenir sinon au vray corps de Christ. Et cela soit dit pour le regard du passage de l'epistre à Boniface. Or quant à ce que le sieur du Plessis adjouste que ce passage doit estre interpreté par les paroles du Canon, *Hoc est quod*, attribué à sainct Augustin, qui disent en sa maniere & par mystere signifiant, il y sera répondu cy-apres en l'examen exprés du Canon, & monstré qu'il n'est, ny de sainct Augustin, mais de Lanfraneus ennemy capital des Sacramentaires, & escriuant en ce lieu-là contre les Sacramentaires : ny ne dit rien moins que ce que pretend le sieur du Plessis, mais enseigne directement & de propos deliberé tout le contraire : D'où les Lecteurs apprendront combien peu ils se doiuent estonner, de ce que les Sacramentaires essayent de tordre & destourner les passages des anciens Peres à leur opinion, veu que ceux qui ont fait des liures tout exprés pour l'impugner, ils leur osent bien imputer qu'en ces mesmes liures-la ils l'ont creuë, tenuë & enseignée.

a *Idem tract. 11. in Ioan.* Si dixerimus Catechumeno, credis in Christum ? Respondet, credo, & signat se cruce Christi, *&c.* Interrogemus eũ, Manducas carnem filij hominis & bibis sanguiné filij hominis ? Nescit quid dicimus, quia Iesus non se credidit ei.

Audax Iapeti genus.

Horat. 1. Carm. ode 3.





CHAPITRE IV.

LE quatriéme passage de S. Augustin est pris du troisiéme liure contre Maximin, & cité par le sieur du Plessis en ces termes: *Es Sacrements on regarde, non ce qu'ils sont, mais ce qu'ils demonstrent, dautant qu'ils sont vne chose, & en signifient vne autre.* De là le sieur du Plessis conclud; *Il sont donc tousiours ce qu'ils sont, & pour en signifier vne autre, ce qu'ils sont ne s'éuanoüist pas, ne deuient pas vne autre:* Et moy ie répõds qu'il fait éuanouïr le sens de S. Augustin, & le fait deuenir vn autre; c'est à dire, qu'il luy impose & luy jouë vn tour de main, sous pretexte de l'equiuocation & ambiguité de l'acception generale du mot, *Sacrements.* Car S. Augustin parle là, non des Sacrements qui signifient les instruments & moyens externes, & elementaires de la grace: mais des Sacrements qui signifiẽt, enigmes sacrez, & sacrées allegories de l'Escriture. Comme quand il est dit en l'Apocalypse, *Veux-tu entendre le Sacremẽt de la femme?* c'est à dire, le sacré enigme de la femme. Cela appert tant par le suject, que par la conclusiõ du discours: car il estoit là question de ceste clause de la premiere Epistre de S. Iean; *Il y a trois témoins, l'esprit, l'eau & le sang, & ces trois sont vn:* laquelle clause les Arriens objectoient aux Catholiques, pour monstrer qu'il n'estoit pas necessaire que ces mots, *Moy & mon Pere sommes vn,* inferassent vnité d'essence, puis que l'esprit, le sang & l'eau estoient bien dits par S. Iean estre vn, & neantmoins n'estoient pas essentiellement vne mesme chose. A cela donc S. Augustin répond par preuention, que ces termes, l'esprit, le sang, & l'eau, sont Sacrements, c'est à dire en ce lieu la, enigmes sacrez, esquels il faut regarder non ce qu'ils sont, mais ce qu'ils signifient, & qu'encor que l'esprit, le sang & l'eau, soient bien diuerses substances; neantmoins les choses signifiées par eux en ceste proposition, asçauoir le Pere par l'esprit, le Fils par le sang, & le sainct Esprit par l'eau, sont vne mesme substance. Voicy le texte du passage repris dés son origine: [a] *Sondez donc les Escritures canoniques, vieilles & nouuelles, & trouues si tu puis vn lieu où quelques choses soient dictes estre vn, qui soient de diuerse nature & substance. Certes ie ne veux point que tu sois trompé en l'Epistre de sainct Iean l'Apostre, où il dit, Il y a trois témoins, l'esprit, l'eau, & le sang, & ces trois sont vn, de peur que*

August. contra Maxim. epist. lib. 3. c. 22.

Apoc. 17. 7.

1. Ioan. 5.

a *Aug. lib. 3. contra Maxim. Episc. cap. 22.* Scrutate itaque scripturas canonicas veteres & nouas, & inueni si potes vbi dicta sũt aliqua, vnũ sunt, quę diuersæ sũt naturæ atque substãtiæ. Sanè falli te nolo in Epistola Ioãnis Apostoli, vbi ait, Tres sũt testes, Spiritus, aqua & sanguis, & tres vnũ sũt: Ne fortè dicas spiritũ & aquã & sanguinẽ diuersas esse substãtias, & tamẽ dictũ esse, tres vnũ sunt. Propter hoc admonui ne fallaris. Hæc enim Sacramẽta sunt in quibus nõ quid sint, sed quid ostẽdãt, semper attẽditur, quoniã signa sunt rerũ, aliud existẽtia & aliud significantia, &c.

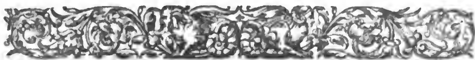
par aduanture tu ne dies que l'esprit, le sang & l'eau sont trois diuerses substances, & toutesfois qu'il est écrit, les trois sont vn. A ceste cause t'ay-ie admonesté de peur que tu ne t'y trompes : Car ces termes sont Sacrements esquels on regarde toujours, non ce qu'ils sont, mais ce qu'ils signifient, dautant qu'ils sont signes de choses estants vn terme, & en signifiants vn autre : Et vn peu apres[a], *Nous sçauons donc que ces trois choses sortirent du corps de nostre Seigneur quand il pendoit au bois, premierement l'esprit, dont il est écrit, Et inclinant la teste il rendit l'esprit; & puis apres, Quand son costé fut percé de la lance, le sang & l'eau. Lesquelles trois choses si nous les considerons en elles mesmes, elles ont chacune sa substance differente, & partant ne sont pas vn: Mais si nous voulons rechercher les choses signifiées par elles, nous y apperceuons sans absurdité, la Trinité qui est vn seul vray & souuerain Dieu, Pere, Fils & sainct Esprit, desquels l'Escriture a peu dire tres-veritablement, il y a trois témoins, & ces trois sont vn, supposant que par le nom, Esprit, est signifié Dieu le Pere. Car c'estoit de l'adoration du Pere que le Fils parloit, quand il disoit, Dieu est Esprit; & par le nom de sang, le Fils, dautant que le Verbe a esté fait chair; & par le nom d'eau, le sainct Esprit, dautant que quand nostre Seigneur parla de l'eau qu'il promettoit de donner à ceux qui auoient soif, l'Euangeliste auoit adjousté: Or cela disoit-il de l'esprit que deuoient receuoir ceux qui croyent en luy.* Et finalement[b]: *Que la profondeur d'vn si grand Sacrement qui se lit en l'Epistre de sainct Iean, peut estre exposée & entenduë en quelque autre maniere conforme à la foy Catholique qui ne confond ny ne separe la Trinité, ny n'exclud les trois personnes, ny les croit estre diuerses substances : Il ne la faut point rejetter.* Voila le texte original du passage d'où il appert que par le mot de, *Sacrements*, sainct Augustin entend là, non les Sacrements pris au sens ordinaire de l'Eglise, c'est à dire les organes visibles & élementaires de la grace, mais les enigmes sacrez de l'Escriture; & en ce cas la, encor met-il grande difference entre les vns & les autres de ses sacrez enigmes. Car le sang qui sortit du costé de nostre Seigneur, & lequel à ceste cause il estime signifier le fils; en ce lieu la signifie bien le fils d'vne autre façon, & plus substantielle & intrinseque, que l'esprit & l'eau ne signifient le Pere & le sainct Esprit, auec lesquels ils n'ont aucune alliance, affinité & identité substantielle, ains simplement significatiue & analogique. Mais de cela c'est vn autre faict, il

a Tria itaque nominus de corpore Domini exiisse cùm penderet in ligno: Primò Spiritum: Vnde scriptum est, Et inclinato capite tradidit Spiritū. Deinde quando latus eius lancea perforatum est, sanguinem & aquam. Quæ tria si per seipsa intuemur, diuersas habēt singula quæque substantias, Ac per hoc non sunt vnum. Si verò ea quæ his significata sunt velimus inquirere, non absurdè occurrit ipsa Trinitas, quæ vnus, solus, verus, summus Deus est, Pater, & Filius & Spiritus sanctus: de quibus verissimè dici potuit, Tres sunt testes & tres vnum sunt: vt nomine Spiritus significatū accipiamus Deum Patrem: de ipso quippe adorando loquebatur Dominus, vbi ait, Spiritus est Deus: Nomine autem sanguinis filium, quia Verbum caro factum est, & nomine aquæ Spiritum sanctum. Cùm enim de aqua loqueretur Iesus, quam daturus erat sitientibus, ait Euangelista: Hoc autem ait de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum, &c.

b Si quo autem alio modo tanti Sacramenti ista profunditas quæ in Epistola Ioannis legitur, exponi & intelligi potest secundùm Catholicam fidem quæ nec confundit nec separat Trinitatem, nec abnuit tres personas, nec diuersas credit esse substantias, nulla ratione respuendum est.

suffit d'auoir descouuert le piege que le sieur du Plessis tend aux Lecteurs sous l'ambiguité du mot, *Sacrements*, duquel aussi se doutant bien qu'on s'apperceuroit, si on venoit à lire le texte dans l'autheur, il s'est aduisé d'vn autre tour de soupplesse pour pallier ceste illusion, qui est de dire, que sainct Augustin prend là pour exemple de sa proposition, l'esprit, le sang & l'eau, afin de reseruer ceste couuerture à sa fraude au cas qu'il y fust surpris, de pouuoir protester qu'il n'auoit point cité de quoy sainct Augustin parloit, & cependant persuader à ceux qui n'auroient pas la curiosité de visiter le texte dans l'original mesme, que le subject du discours de sainct Augustin est des Sacrements pris au sens ordinaire de l'Eglise : Et que ce qu'il y allegue les paroles de sainct Iean, ce n'est que par forme d'exemple: au lieu que le seul propre & expres subject de tout le discours est ce verset de l'Epistre de sainct Iean: *Il y en a trois qui rendent témoignage en terre, & ces trois sont vn*, que sainct Augustin appelle, Sacrement, c'est à dire, sacré enigme, à la mode du mesme sainct Iean, qui en l'Apocalypse appelle l'enigme sacré de la femme, le Sacrement de la femme.

1. Ioan. 5.



CHAPITRE V.

LE cinquiéme passage que le sieur du Plessis produit de cét autheur, est allegué du second liure de la doctrine Chrestienne, & cité par luy en ces mots: *Sainct Augustin nous admoneste de nous garder bien de prendre les signes pour les choses mesmes au faict du Baptesme, & de la saincte Cene, qu'il nomme expressément; esquels, dit-il, il faut obseruer, où ils se rapportent, pour les reuerer, non d'vne seruitude charnelle, mais d'vne liberté spirituelle.* Or n'vse sainct Augustin nulle part de ces paroles ainsi cruës, qu'il se faut bien garder de prendre les signes pour les choses, mesme au faict du Baptesme & de la Cene : Seulement apres auoir discouru de la seruitude des Iuifs charnels, qui prenoient les signes pour choses, c'est à dire, en voyant les signes ne leuoient point leur entendement à vne plus haute apprehension que celle que tels signes exposoient à leur sens; & quand ils obseruoient le Sabbath, ne referoient point leur pensée au repos spirituel de l'eternité, mais l'arrestoient au repos corporel d'vn dés iours de la sepmaine;

August. de doctr. Christ. l. 3. c. 5. & 9.

ou quand ils oyoient parler des sacrifices, n'imaginoient rien de plus haut, que les sacrifices des bestes ou des fruicts de la terre; & ne se remettoient point deuant l'esprit le sacrifice du fils de Dieu en la Croix, auquel comme à leur commun obiect tous les sacrifices se referoient; Il fait vne digression en la loüange des signes des Chrestiens, où il dit les parolles qui ensuiuent: [a] *Mais en ce temps pur, dautant que par la resurrection de nostre Seigneur Iesus-Christ, l'indice tres-euident de nostre liberté est venu à luire, nous ne sommes plus greuez de l'operation laborieuse des signes que maintenant nous entendons; ains nostre Seigneur luy mesme & la discipline Apostolique, au lieu de beaucoup, nous en a ordonné vn petit nombre tres-faciles quant à l'operation, tres-augustes quant à l'intelligence, & tres-purs quant à l'obseruation; comme est le Sacrement du Baptesme, & la celebration du corps & du sang du Seigneur, lesquels lors que chacun les reçoit; il recognoist en ayant esté instruict auparauant, à quoy ils se referent*, c'est à dire, pourquoy ils sont instituez; asçauoir le Baptesme, non pour nous conferer vn simple lauement corruptible & elementaire, tel que le sens le iuge estre; mais pour nous signifier & conferer vn lauement interne & supernaturel: & l'Eucharistie, non pour nous conferer vn simple aliment caduque & corruptible, tel que le sens le conçoit, mais pour nous signifier & conferer vne viande celeste & incorruptible, *afin* (adiouste-t'il) *de les venerer, non auec vne seruitude charnelle*, c'est à dire, non comme nous attachans & asseruissans à ce qui est representé à nos sens charnels, *mais auec vne liberté spirituelle*, c'est à dire, comme nous deliurants & dépoüillants de l'imagination basse & seruile des especes qu'ils expriment à nostre veuë, & nous éleuants à la haute meditation & apprehension des choses qu'ils representent à nostre entendement. Mais ie veux que sainct Augustin die en termes expres ce que luy attribuë le sieur du Plessis, qu'il se faut bien garder de prendre les signes pour les choses, mesme au faict du Baptesme & de l'Eucharistie. Que seruira cela à sa cause, aussi peu que tout le reste? Car sainct Augustin par ceste phrase, prendre les signes pour choses, ne veut pas dire, croire que les signes soient les choses signifiées, mais tout au contraire, croire que les signes ne soient autre chose (soit reellement soit representatiuement) que ce qu'ils monstrent & expriment au sens. Cela appert par la consideration de ceux contre qui il agissoit lors expressement, qui estoient les Iuifs: Car encor qu'il eust interietté auparauant quelque mention des Payens, neantmoins le droit fil de son discours estoit de parler des seuls signes instituez de Dieu, & proposez en l'Escriture, c'est à dire, de

[a] *Aug. lib. 3. de doctr. Christ. c. 9.* Hoc verò tempore posteaquã resurrectione Domini nostri Iesu Christi manifestissimũ; indiciũ nostræ libertatis illuxit, nec eorum quidẽ signorũ quæ iam intelligimus operatione graui operati sumus: sed quædã pauca pro multis eademque factu facillima, & intellectu augustissima, & obseruatione castissima, ipse Dominus & Apostolica tradidit disciplina: sicuti est baptismi Sacramentum, & celebratio corporis & sanguinis Domini. Quæ vnusquisq. cùm percipit quò referantur imbutus agnoscit, vt ea nõ carnali seruitute, sed spiritali potiùs libertate venere tur.

former preciſément ſon antitheſe entre la ſeruitude des Iuifs, & la liberté des Chreſtiens pour le regard de leurs ſignes; comme ces paroles du meſme paſſage; *Nous ne ſommes plus greuez de l'operation laborieuſe de ces ſignes-la, que maintenant nous entendons; mais au lieu de beaucoup nous en auons receu vn petit nombre;* le monſtrent. Et pourtant il falloit que les termes de l'oppoſition qu'il formoit en ce lieu-la, entre les Chreſtiens & les Iuifs, fuſſent employez ſelon meſme ſens au faict des vns & des autres: C'eſt à dire que les Chreſtiens fuſſent dits par luy s'abſtenir de prendre les ſignes pour choſes, au meſme ſens auquel il diſoit que les Iuifs prenoient les ſignes pour choſes. Or ne croyoient pas les Iuifs charnels, quand ils prenoient en la manducation de l'Agneau Paſchal le ſigne pour choſe, que l'Agneau Paſchal fuſt le corps de Ieſus-Chriſt, mais ils prenoient en ceſte action-la le ſigne pour choſe, dautant qu'ils n'éleuoient point leur penſée de l'object que ceſte oüaille-la exhiboit à leur ſens, à vn autre plus haut & noble object, aſçauoir au corps de Ieſus-Chriſt, qu'elle repreſentoit à leur entendement. Et quand en la manducation de la manne ils prenoient le ſigne pour choſe, ce n'eſtoit pas qu'ils creuſſent que la manne fuſt la choſe ſignifiée par la manne, c'eſt à dire, que la manne fuſt le corps de Chriſt: mais c'eſtoit qu'ils croyoient que la manne, ny reellement, ny repreſentatiuement, n'eſtoit autre choſe que ce que le ſens leur perſuadoit, aſçauoir, vn aliment temporel & corruptible. Et quand en l'obſeruation du Sabbath ils prenoient le ſigne pour choſe, ce n'eſtoit pas qu'ils creuſſent que le iour du Sabbath fuſt le repos eternel de la vie celeſte; mais c'eſt qu'ils n'eſtimoient pas qu'il leur fuſt commãdé d'imaginer rien de plus haut en ceſte obſeruation, que de chommer le ſeptiéme iour de la ſepmaine. Et quand ils prenoient en leurs ſacrifices le ſigne pour la choſe, ce n'eſtoit pas qu'ils ſe perſuadaſſent que la ſubſtance ou l'immolatiõ de leurs victimes fuſt la chair, ou l'immolation de la chair de Chriſt. Et ce n'eſt pas dequoy auſſi S. Auguſtin les reprend: mais de ce qu'en immolant leurs hoſties, ils n'éleuoient point leur penſée à vn plus haut ſacrifice que ceux qui auoient accouſtumé d'eſtre offerts des fruicts ou des beſtes de la terre. Au moyen dequoy prendre les ſignes pour choſes, au ſens auquel S. Auguſtin faiſoit ceſte reproche aux Iuifs, n'eſtoit pas croire que les ſignes fuſſent les choſes qu'ils ſignifioient: Au contraire és ſignes qui eſtoient ſignes & choſes tout enſemble, comme il s'en trouuoit quelques vns de tels, meſme au temps de la loy, mais qui eſtoient extraordinaires, c'euſt eſté croire qu'il n'y auoit au ſigne que ce qui apparoiſſoit viſiblement au ſens; & que ſous l'eſpece viſible du ſigne n'eſtoit point non ſeulement ſignifiée,

quand on diſcourt de la nature commune de l'ame en general, & qu'en ceſte qualité on compare l'ame humaine auec l'ame des autres animaux & des plantes, c'eſt à dire, qu'on la confere auec elles aux conditions qui luy conuiennent entant qu'ame; Ce ſeroit choſe impertinente d'y inſerer & entremeſler aucune mention de ſes prerogatiues particulieres, & de diſcourir de la faculté qu'elle a d'operer & ſubſiſter ſans les organes du corps, c'eſt à dire, de ſon immaterialité, incorruptibilité, & immortalité. Et qui voudroit du ſilençe ou de la reticençe de ſes conditions-la en vn tel diſcours, inferer qu'elle ſeroit mortelle, corruptible, & incapable de ſubſiſter ſans le corps, comme les ames des beſtes brutes, ſe monſtreroit luy meſme plus irraiſonnable que les beſtes brutes. Mais aux lieux où ſainct Auguſtin parle des Sacrements du nouueau Teſtament, non ſous la ſimple condition generale de Sacrements, mais ſous la condition ſpeciale de Sacrements du nouueau Teſtament, & non en les conſiderant ſelon la conuenance qu'ils ont auec les Sacrements de l'ancien Teſtament, mais en les conſiderant ſelon la difference qui eſt entre ceux de l'ancien Teſtament & eux; Il y fait bien ſonner haut & clair ceſte diſtinction, Que les Sacrements de l'ancien Teſtament repreſentoient les choſes qu'ils repreſentoient, comme abſentes, eſtans ſimples ſignes & non choſes: & que ceux du nouueau Teſtament au contraire les repreſentent comme preſentes, eſtans ſignes & choſes tout enſemble: ſignes exterieurement & viſiblement, & choſes interieurement & inuiſiblement. Car & au Commentaire ſur le 73. Pſeaume, où il oppoſe en general les Sacrements de l'Egliſe Chreſtienne à ceux de la Synagogue Iudaïque, il dit nommément: [a] *Que les Sacrements du vieil Teſtament & ceux du nouueau ne ſont pas meſmes. Car autres les Sacrements donnans le ſalut, & autres les Sacrements promettans le Sauueur: Les Sacrements du nouueau Teſtament donnent le ſalut, les Sacrements de l'ancien Teſtament promettoient le Sauueur.* Et en l'onziéme Traicté ſur ſainct Iean: [b] *Si la figure de la mer a tant valu, que vaudra l'eſpece du Bapteſme? Si ce qui a eſté fait en figure a amené le peuple à la manne, qu'eſt-ce que Chriſt exhibera en la verité de ſon Bapteſme à ſon peuple qui l'aura paſſé?* Et au 19. liure contre Fauſtus: [c] *Autres Sacrements ont eſté inſtituez plus grands en vertu, meilleurs en vtilité, plus faciles en l'action,*

a *Auguſt. in Pſ. 73.* Sacramenta nõ eadem, quia alia ſunt Sacramenta dãtia ſalutem, alia promittentia Saluatorẽ. Sacramẽta noui Teſtamenti dant ſalutem, Sacramenta veteris Teſtamẽti promiſerũt Saluatorem.

b *Idem tract. 11. in Ioan.* Si ergo figura maris tantum valuit, ſpecies Baptiſmi quantum valebit? Si quod geſtum eſt in figura, traiectum populum ad manna perduxit; quid exhibebit Chriſtus in veritate Baptiſmi ſui, traiecto per eum populo ſuo?

c *Idem lib. 19. contra Fauſtum, cap. 13.* Alia ſunt inſtituta virtute maiora, vtilitate meliora, actu faciliora, numero pauciora.

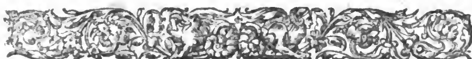
moindres en nombre. Or comme plus grands en vertu, & meilleurs en vtilité, si leur vertu & leur vtilité n'estoit que de signifier, veu que les Sacrements de l'ancien Testament signifioient bien mieux que ceux du nouueau ? Et au 20. liure contre le mesme Faustus, opposant la façon dont les Sacrifices des Iuifs celebroient la Prophetie du futur Sacrifice de Iesus-Christ, & s'y rapportoient à la façon dont les Sacrifices des Chrestiens en celebrent la memoire, & s'y referent; Il dit: [a] *Les Hebrieux*, c'est à dire, les Hebrieux spirituels, comme les Patriarches & Prophetes, *és victimes des bestes qu'ils offroient à Dieu, celebroient en plusieurs & diuerses manieres comme vne si grande chose le meritoit, la Prophetie de la victime à venir, que Christ a offerte. Au lieu dequoy maintenant les Chrestiens celebrent la memoire de ce Sacrifice-la, desia aduenu par la Sacré-saincte oblation & participation du corps & du sang de Christ.* Ce qui ne se peut opposer de la simple oblation & participation significatiue du corps & du sang de Christ, c'est à dire, de la simple oblation & participation du signe du corps & du sang de Christ : car puis que les Sacrifices des bestes & fruicts de la terre, que les Hebrieux offroient, & par lesquels ils figuroient & celebroient le Sacrifice futur de nostre Seigneur en la Croix, estoient signes & figures du corps & du sang de Christ; & que sainct Augustin oppose, à la façon dont les Iuifs celebroient par les oblations & sacrifices des bestes & fruicts de la terre, le Sacrifice de Iesus-Christ en la Croix, la façon dont les Chrestiens la celebrent par la Sacré-saincte oblation & participation de son corps & de son sang : Il ne peut pas entendre que ceste Sacré-saincte oblation & participation du corps & du sang de Christ, soit vne simple oblation & participation significatiue, c'est à dire, vne simple oblation & participation des signes du corps & du sang de Christ. Et pourtant comme sainct Augustin dit au troisiéme liure de la doctrine Chrestienne, que ceux qui reçoiuent le Baptesme & l'Eucharistie, recognoissent au moyen de l'instruction qui leur en est donnée, à quoy ils se referent, afin de les venerer, non point auec vne seruitude charnelle, mais auec vne liberté spirituelle : Aussi dit-il au troisiéme liure de la Trinité, que si les enfants n'apprenoient point, ou par leur propre experience, ou par celle d'autruy, d'où, & comme est fait ce que l'on prend pour element de l'Eucharistie, & qu'ils ne vissent iamais ceste espece sinon à l'Autel : & qu'on leur dist par vne tres-indubitable authorité, de qui c'est le corps & le sang, ils ne croiroient autre chose, sinon que le Seigneur seroit apparu sous ceste espece aux yeux des hommes.

[a] *Idem lib. 10. contra Faustum Manic. c. 18.* Hebræi autẽ in victimis pecorũ, quas offerebãt Deo, multis & variis modis, sicut re tanta dignum erat, prophetiam celebrabant futuræ victimæ, quam Christus obtulit. Vnde iam Christiani, peracti eiusdem sacrificij memoriam celebrant, Sacrosancta oblatione corporis & sanguinis Christi.

[a] *Ces nuës-la aussi & ces feux*, (dit-il, comparant les especes du feu & de la nuë, sous lesquelles nostre Seigneur ou le sainct Esprit estoit apparu en l'ancien Testament, aux especes de l'Eucharistie) *comme les Anges les ont ou prises ou faictes, pour signifier ce qu'ils annonçoient, encor que nostre Seigneur ou le sainct Esprit se monstrast par telles formes corporelles : qui est celuy qui le cognoist? non plus que les enfants ne cognoissent pas d'où, & comment ce qui est mis à l'Autel, est consumé, la celebration de pieté ayant esté accomplie, est fait & pris en vsage de religion. Et si iamais ils ne l'apprennent, ou par leur experience, ou par celle d'autruy ; & ne voyent iamais ceste espece-la sinon en la celebration des Sacrements : ils ne croiront autre chose sinon que le Seigneur soit entierement apparu en ceste espece-la aux yeux des mortels ; & que de son costé frappé, soit coulée vne liqueur entierement telle.* Dont resulte deux choses propres pour seeller ceste responce : L'vne que l'on ne catechisoit pas lors les enfants, que l'Eucharistie fust simplement le signe & la figure du corps & du sang de Christ, mais la chose mesme couuerte & contenuë sous l'espece du signe. Car s'ils eussent esté instruits que ce n'eust esté que le simple signe du corps & du sang de Iesus-Christ, & non la chose mesme, ils n'eussent pas esté induits par la à croire que Iesus-Christ fust apparu sous vne telle espece aux yeux des hommes. L'autre, que ceste erreur que sainct Augustin accusoit de prendre les signes pour les choses, quand mesme il l'eust estenduë à l'Eucharistie, n'estoit pas de croire que l'Eucharistie fust le corps de Christ, puis que les enfants mesmes estoient catechisez que c'estoit le corps de Christ : mais estoit, ou à ceux qui n'estoient point instruits que l'Eucharistie estoit le corps de Christ, croire qu'elle n'estoit ny reellement ny representatiuement autre chose que ce qu'elle apparoissoit, asçauoir pain & vin corruptibles : ou à ceux qui auoient desia esté aduertis que c'estoit le corps de Christ, croire que le Corps de Christ n'auoit d'autre propre espece, figure & nature, que celle qui apparoissoit en l'Eucharistie.

a *Idem lib. 3. de Trinit. cap. 10.* Illas etiam nubes & ignes quomodo fecerint, vel assumpserint Angeli ad significandum quod annunciabant, etiamsi Dominus vel Spiritus sanctus illis corporalibus formis ostendebatur, quis nouit hominum? Sicut infantes non nouerunt quod in altari ponitur, & peracta pietatis celebratione consumitur, vnde vel quomodo conficiatur, vnde in vsum religionis assumatur. Et si nunquam discant experimento vel suo vel aliorum, & nunquam illã speciem rerum videant, nisi inter celebrationes Sacramentorum cùm offertur & datur, dicatúrque illis authoritate grauissima, cuius corpus & sanguis sit, nihil aliud credent, nisi omnino in illa specie Dominum oculis apparuisse mortalium, & de latere tali percusso, liquorem illum omnino fluxisse.





CHAPITRE VI.

LE sixiéme passage que le sieur du Plessis allegue de sainct Augustin, est pris de l'œuure intitulé contre Adimante Manicheen, & cité par luy en ces termes:[a] *Le Seigneur n'a point fait de doute de dire, Cecy est mon corps, lors qu'il donnoit le signe de son corps.* Or icy commence le gros & le fort de la bataille. Car deuant que de venir à ceste production, & autres suiuantes, le sieur du Plessis réueille ses forces en l'attention des auditeurs, auec ceste Preface: *Mais parce qu'il nous faudroit apporter icy tout sainct Augustin, nous nous contenterons de produire les passages qui semblent plus formels, tant d'vne part que d'autre.* Et pourtant appliquerons le mesme soin à voir & examiner ces nouuelles preuues de nostre aduersaire, qu'il nous promet qu'il employera à les choisir & les produire. *Sainct Augustin donc*, dit le sieur du Plessis, *disputant contre les Manicheens escrit; Le Seigneur n'a point fait de doute de dire, Cecy est mon corps, lors qu'il donnoit le signe de son corps.* Il est vray, mais adjoustez-y ce mot, *selon vous*, & exprimez la proposition en ces termes, *Le Seigneur n'a point fait de doute de dire, Cecy est mon corps*, selon vous, *le signe de son corps*, c'est à dire, lors qu'il donnoit, selon vous, ô Manicheens, qui croyez qu'il n'auoit point de vray corps, le signe de son corps: & l'objection est soluë. Car que ce fust chose familiere à sainct Augustin lors qu'il disputoit contre les Manicheens, qui nioient presque tous les principes des Catholiques, de se seruir de leurs propres suppositions & hypotheses, pour les conuaincre par leurs principes mesmes; & cela, ou par forme de concession, comme quand il dit, parlant d'Abraham, [b] *Voicy vn homme qui pour l'auarice & le ventre vend sa femme*; c'est à dire, voicy vn homme qui selon vous pour l'auarice & le ventre vend sa femme, ou par forme d'assumption, comme quand il dit: [c] *Certes il n'y a point de liberal arbitre*, c'est à dire, certes selon luy, il n'y a point de liberal arbitre, asçauoir selon Manicheus, contre la Secte duquel sainct Augustin a fait trois liures exprés du liberal arbitre; Il appert par mille lieux. Et que ce fut chose essentielle à l'heresie des Manicheens, de croire que nostre Seigneur n'auoit point eu vn vray corps humain; mais seulement vn corps simulé & apparent,

a *August. contra Adimantum, c. 12. & in Psal. 3.* Non enim dubitauit Dominus dicere, *Hoc est Corpus meum: cùm signum daret corporis sui.*

b *Idem lib. 22. contra Faust. Manich. cap. 93.* Ecce homo auaritiæ ac ventris causa vxorem suam sororem mentitus, in aliorum cõcubitum vendidit.

c *Idem lib. de natura boni aduersus Manich. c. 42.* Certè non est liberum voluntatis arbitrium.

parent, vn corps immateriel, & de l'essence mesme de la Deité; au moyen dequoy, ny ce qui auoit esté crucifié, n'estoit selon eux que le signe de son corps; ny ce qu'il donnoit à manger, en disant, *Prenez, mangez, Cecy est mon corps*, ne pouuoit estre selon eux, sinon le signe de son corps, & non pas son vray corps; il appert encor comme il sera veu cy-apres par mille autres passages. Non que quand sainct Augustin auroit prononcé ce passage de son chef; il s'en peust inferer ce que nos aduersaires pensent contre la reelle presence du corps de Christ en l'Eucharistie: non plus que pour dire que sainct Iean ne douta point d'affermer qu'il voyoit le sainct Esprit, lors qu'il voyoit le signe du sainct Esprit, il ne s'ensuiuroit pas pour cela, que le sainct Esprit n'eust point esté vrayement & reellement present sous l'espece de la colombe. Car le signe à propos duquel sainct Augustin alleguoit cét exemple, asçauoir le sang que Moyse auoit, dit-il, appellé ame, dautant qu'il estoit le signe de l'ame, n'estoit vn simple signe signifiant, mais vn signe contenant ce qu'il signifioit; & seruant de siege, d'estuy, & de receptacle à l'ame vitale, comme sainct Augustin le proteste luy-mesme au Commentaire sur le propre lieu de Moyse, obiecté par les Manicheens, en ces mots: *Il faut*, dit-il[a], *aussi chercher les locutions, par lesquelles ce qui contient, soit nommé du nom de ce qui est contenu; au moyen dequoy, pource que par le sang l'ame est retenuë dans le corps, car si on l'espand, l'ame se retire; l'ame ayt esté plus promptement signifiée par le sang, & le sang ayt pris le nom de l'ame, comme l'Eglise est dicte le lieu où s'assemble l'Eglise.* Ce qui auoit long temps auant sainct Augustin donné occasion & aux Ægyptiens de representer en leurs hieroglyphiques l'ame par vn esperuier, à cause que l'esperuier vit de sang; & que le mot, *Pajets*, qui en langue Ægyptienne veut dire, esperuier, estant diuisé en deux mots, signifie ame & sang: Et à Empedocles d'affermer que le sang estoit la substance de l'ame: Et à Virgile de dire, parlant de la mort de Rhetus,

Il va l'ame pourprée à boüillons vomissant.

Mais de cela vne autrefois. A ceste objection donc pour venir au poinct, ie responds trois choses. La premiere, que sainct Augustin parle selon le sens & l'intention de ses aduersaires, pour disputer contre eux, comme on dit en l'Escole, *ad hominem*; & que sa proposition doit estre expliquée & resoluë en ces termes: *Le Seigneur n'a point douté de dire, Cecy est mon corps, lors qu'il donnoit selon vous* (ou si l'on aime mieux construire ce supplément en tierce personne) *lors qu'il donnoit selon eux le signe de son corps*. La seconde, dependante neantmoins de la premiere; & qui

a *August. lib. 3. quæst. super Leuit. quæst. 57.* Quærendæ etiã locutiones, per id quod continet id quod continetur, vt quoniã ânima sanguine tenetur in corpore, nam si fuerit effusus, abscedit, per ipsum aptius significata sit anima, & eius nomen sanguis acceperit: sicut Ecclesia dicitur locus quo Ecclesia congregatur.

d'abort semble paradoxe, mais qui toutesfois à la fin se trouuera tres-veritable, est que sainct Augustin ne parle point là du signe Sacramental du corps de Christ, asçauoir de l'espece du pain faicte Sacrement par la consecration des paroles de nostre Seigneur; mais du signe naturel du corps de Christ, asçauoir du pain commun & ordinaire, & de tous les grains de bled & de raisin, & autres fruicts de la terre, que les Manicheens estimoient estre naturellement le signe du corps de Christ. Et la troisiéme, qu'encor que les Manicheens creussent que ce que nostre Seigneur auoit donné, ne fust que le signe du corps immateriel & apparent de leur Christ impassible: neantmoins ils tenoient que c'estoit vrayement & reellement le corps du Iesus passible. Pour l'intelligence dequoy il faut que les lecteurs sçachent, que les Manicheens entre leurs autres resueries & frenesies, tenoient qu'il y auoit deux Iesus, l'vn celeste & spirituel, qui estoit celuy, disoient-ils, qui estoit apparu sous Ponce Pilate, & auoit conuersé visiblement auec les Apostres, lequel ils appelloient le Iesus impassible & Apostolique, & cestuy-la ils affermoient qu'il n'auoit esté lié, meslé & incorporé en la matiere, & n'auoit point eu vn vray corps humain & essentiel, mais seulement vn corps simulé & apparent; ou plustost vn spectre, vn idole & vn phantôme de corps, consistant non de matiere elementaire, mais de substance diuine & spirituelle, & consequemment qu'il n'estoit point de la Vierge, & n'auoit point souffert veritablement, mais seulement en espece, figure & apparence: l'autre terrestre & elementaire, qui naissoit, disoient-ils, tous les iours de la terre par la vertu du sainct Esprit, és bleds, raisins, & autres fruicts, s'incorporant, liant, & coagulant en la matiere de toutes ces choses, qui luy tenoient lieu de corps, afin d'y estre mangé par eux: Et cestuy-la ils l'appelloient le Iesus passible, & affermoient qu'il estoit le signe, l'effigie, & la figure du Iesus impassible, qui estoit apparu sous Ponce Pilate, estant attaché aux tiges des herbes & des arbres, comme l'autre auoit esté lié & attaché à la Croix. Au moyen dequoy, à cause de ceste representation, ils nommoient tous les tiges des herbes & des arbres, la Croix de Iesus passible. Cela se void par les anciennes relations, tant des Manicheens, que des Catholiques. Car premierement, quant au Iesus impassible ou Apostolique, voicy ce qu'en dit Fauste Manicheen en la vingtsixiesme section de son œuure contre les Catholiques: [a] *Pourquoy ne conside-*

[a] *Faustus apud D. August. lib. 26. contra Faustum cap. 1.* Ego Iesum, potuisse mori si voluit, cur non concedam, etiamsi verè mortem illam fuisse, & non mortis figuram consentiam? vt enim ab initio sumpta hominis similitudine, omnes humanæ conditionis simulauit affectus: sic ab re non erat, si in fine quoque consignandæ œconomiæ gratia fuisset visus & mori.

ray-ie que Iesus, encor qu'il ne soit point nay, ayt peu mourir s'il a voulu, quand mesme ie consentirois que ceste mort auroit esté vne vraye mort, & non vne figure de mort. Car comme dés le commencement ayant pris la similitude d'homme, il a initié en soy toutes les passions de la condition humaine: ainsi ne deuroit-on point trouuer estrange que pour celer l'œconomie (c'est à dire l'œuure do son apparition) *il ayt esté veu mourir.* Et en la vingt-neufiéme:[a] *Nous confessons qu'il a souffert en apparence, & n'est point vrayement mort, & vous, vous croyez qu'il a esté enfanté par vne femme, & a esté porté dans le ventre d'vne femme; ou si vous ne le croyez point, confessez que cela s'est fait en image, asçauoir qu'il a semblé naistre, & nous serons d'accord.* Et en la trente-deuxiéme:[b] *Hors ces choses,* dit-il (asçauoir celles qui auoient esté dittes par les Apostres, encor ignorans, objectées par les ennemis, ou imprudemment, ou faussement inserées par les escriuains de l'Euangile) *nous croyons toutes les autres, & principalement son crucifiement mystique,* c'est à dire, qui estoit autre qu'il n'apparoissoit, *auquel,* comme disoit ailleurs Manicheus, *autre chose auoit esté geré, & autre chose monstré, dautant que le Diable au lieu de Christ, apportant le signe, la figure, & le charactere externe de Christ, auoit esté crucifié, & non Christ. L'ennemy,* disoit Manicheus en son epistre fondamentale, *qui auoit esperé de crucifier le Sauueur, pere des iustes, fut crucifié luy-mesme au temps auquel autre chose fut gerée, & autre chose monstrée; Le Prince donc des tenebres fut attaché à la Croix: le mesme porta la couronne d'espines auec ses compagnons, & la robbe de pourpre: beut aussi le vinaigre & le fiel que quelques-vns penserent que le Seigneur eust beu: & toutes les choses qu'il sembla icy soustenir, furent faictes aux chefs des tenebres, qui aussi furent blessez des cloux & de la lance.* Et Secundinus Manicheen, tout de mesme: *Combien,* dit-il, *fut grande l'audace du Diable, d'auoir osé, lors que nostre Seigneur semoit le bon grain, luy mesler la zizanie, & rauir Iudas Iscariot à vn si grand Pasteur, & allumer tellement contre luy les Scribes & Pharisiens, que l'on en soit venu au dernier supplice de la Croix: & qu'ils ayent crié que l'on relachast Barrabas, & qu'on crucifiast Iesus. Nous sommes donc eschappez, parce que nous auons suiuis vn Sauueur spirituel. Car l'audace du Diable estoit passée si auant, que si nostre Seigneur eust esté charnel, toute nostre esperance estoit esteinte: & encore mesme ne se peut-il pas souler de l'opprobre de la Croix, mais transporté de fureur, le fit deçà couronner d'espines, delà abreuuer de vinaigre, deçà fraper par la lance du gendarme, de là blasphemer par la bouche du meschant larron.* Et voicy ce que sainct

a *Faustus Manich. apud D. August. lib. 29. cap. 1.* Nos specie tenus passum confitemur, nec verè mortuum: vos pro certo puerperium fuisse creditis, & vtero muliebri portatum, aut si ita non est, fatemini & vos quia hoc etiam imaginariè sit factum, vt videretur natus, & omnis nobis erit profligata contentio.

b *Idem Faustus apud D. August. lib. 32. cõtra Faustum cap. 7.* His igitur exceptis, & si quid ei ab scriptorib. ex Testamento veteri falsa sub testificatione incertũ est, credimus cætera, præcipuè crucis eius mysticam fixionem.

Auguſtin en dit en l'onziéme liure contre Fauſtus Manicheen: [a] *Il ne reçoit ny la mort, ny la reſurrection de Chriſt. Car il dit que Chriſt n'a point eu vn corps mortel où la vraye mort peuſt auoir lieu: & que les cicatrices qu'il monſtra à ſes Diſciples apres ſa reſurrection, n'eſtoient point vrayes.* Et au vingtieſme liure contre le meſme Fauſtus: [b] *Ce Ieſus que vous concedez auoir ſouffert*, c'eſt à dire en apparence, *ſous Ponce Pilate, iaçoit que vous dittes qu'il n'a point eu de chair: ie ne m'enquiers point encor comme il a peu ſouffrir vne telle mort ſans chair: mais ie demande à qui il a laiſſé ces nauires* (ainſi appelloient-ils en leur jargon le Soleil & la Lune, où la ſapience de Dieu, diſoient-ils, reſidoit) *afin de ſouffrir eſtant deſcendu de là des choſes qui ne peuuent eſtre ſouffertes ſans quelque ſorte de corps.* Et en l'écrit contre l'epiſtre de Manicheus: [c] *Quand ie demandois*, dit-il, *ces choſes aux Manicheens, aſçauoir pourquoy ils ne celebroient point la Paſque du Seigneur, ou la celebroient fort tiedement, ſans aucunes veilles, ſans aucune indiction de ieuſne plus long que de couſtume, & ſans aucun appareil de feſte; & au contraire celebroient auec tant d'honneur le iour de la mort de Manicheus: Ils me reſpondoient, qu'il falloit celebrer le iour de la paſſion de celuy qui auoit vrayement ſouffert: & que Chriſt qui n'eſtoit point nay, & n'auoit point monſtré aux yeux des hommes vne vraye chair, mais vne chair ſimulée, auoit feint & n'auoit pas ſupporté la paſſion.* Et au catalogue des heretiques: [d] *Les Manicheens*, dit-il, *ne croyent point que Chriſt ayt eu vne vraye chair, mais diſent qu'il a liuré vne eſpece ſimulée de chair, pour eſbloüir & faſciner le ſens des hommes.* Et en l'œuure de la foy contre les Manicheens: [e] *Selon les blaſphemes de Manicheus, ny Chriſt n'a eu chair, ny n'a rien ſouffert des Iuifs.* Voila pour le faict de Ieſus Apoſtolique & impaſſible. Et quant au Ieſus paſſible, voicy ce que Fauſte en écrit en la vingtiéme ſection de ſon œuure: *Nous croyons que tout cét enclos d'air eſt le ſiege & le repoſoir du ſainct Eſprit, de la vertu & ſpirituelle profuſion duquel la terre conceuant engendre le Ieſus paſſible, qui eſt la vie & le ſalut des hommes, pendu & attaché à tout bois. Et pourtant la meſme religion que nous auons enuers toutes ces choſes-la, vous* (aſçauoir vous Catholiques) *l'auez enuers le pain & le calice.* Et voicy ce que ſainct Auguſtin en refere en la con-

a *Auguſt. lib. 11. contra Fauſt. Manich cap. 3.* Nec ipſam mortem Chriſti & ſepulturam & reſurrectionem accipit, quandoquidẽ Chriſtum dicit nec mortale corpus habuiſſe, vbi illa vera mors eſſet: nec illas cicatrices veras fuiſſe, quas poſt reſurrectionẽ Diſcipulis oſtendit.

b *Idem lib. 20. contra Fauſtum Manich. cap. 11.* Ille quem ſub Pontio Pilato paſſum eſſe cõceditis, cùm eũ ſine carne fuiſſe narretis, nõdum dico quẽadmodum talẽ mortem ſine carne perpeti potuerit, ſed quæro cui naues illas reliquerit, vt inde deſcendens, talia pateretur qualia ſine quocunque corpore fieri non poſſent.

c *Idem contra epiſt. Manich. cap. 8.* Cùm ſæpe à vobis quærerẽ illo tẽpore quo vos audiebam, quæ cauſa eſſet quòd Paſcha Domini plerumque nulla, interdum à paucis tepidiſſima celebritate frequentaretur, nullis vigiliis, nullo prolixiore ieiunio indicto auditoribus veſtris, nullo denique feſtiuiore apparatu, cùm veſtrum bema, id eſt diem quo Manichæus occiſus, &c. magnis honoribus proſequamini.

d *Idem lib. de hæreſibus ad quod vult Deum, hæreſi 46.* Nec fuiſſe in carne vera, ſed ſimulatam ſpeciem carnis ludificandis humanis ſenſibus præbuiſſe.

e *Idem lib. de fide contra Manic. cap. 28.* Secundùm eiuſdem Manichæi blaſphemias, Chriſtus carnem non habuit, nec aliquid à Iudæis paſſus eſt.

futation du mesme lieu: [a] *Vous dittes que la terre conçoit du sainct Esprit le Iesus passible, lequel toutesfois ainsi contaminé* (car les Manicheens tenoient toute creature corporelle pour polluë) *vous affermez pendre en tout bois, és grains & és fruicts, afin qu'il soit encor plus pollu par les chairs d'infinis animaux qui s'en paissent, deuant seulement d'estre purgé par celle part à laquelle vostre faim subuiendroit. Nous donc croyons de cœur, & confessons de bouche, que le Christ fils de Dieu a vestu chair sans souffrir pollution, pource que ceste substance-la ne peut estre contaminée par la chair qui ne le peut estre par aucune chose. Mais vous selon vostre fable, vous dittes que Iesus pendant en l'arbre est desia contaminé deuant qu'il entre en la chair d'aucun qui le mange: ou s'il n'est point contaminé, comment est-ce que vous le purgez en le mangeant, puis qu'ainsi est que vous dittes que tous les arbres sont sa Croix? Au moyen dequoy Faustus afferme qu'il est pendu à tout bois: pourquoy, comme Ioseph d'Arimathie faisant vn bon œuure deposa ce vray Iesus-la de la Croix afin de l'enseuelir; ainsi vous, ne cueillez-vous les pommes* (car les Manicheens tenoient pour sacrilege, non pas de manger les pommes, mais de les arracher des arbres, estimans que c'estoit separer leur Dieu de sa racine) *afin d'enseuelir en vostre ventre Iesus deposé de la suspension du bois?* Et vn peu apres: [b] *Finalement puis que selon l'opinion de Fauste, laquelle il a recueillie & reserrée de ceste vostre tres-longue fable auec la plus grande briefueté qu'il a peu, la terre conceuant du sainct Esprit engendre le Iesus passible, qui est la vie & le salut des hommes, pendu & attaché à tout bois: Pourquoy ce Sauueur-la pendant ne correspond-il point à celuy qui nasquit?* Et derechef: [c] *Ie ne sçay au reste pourquoy Faustus estime que nostre religion est mesme enuers le pain & le calice, veu que ce n'est pas religion, mais sacrilege aux Manicheens de gouster du vin? Ils recognoissent leur Dieu en la grape, & le desauoüent en la cuue, comme si pour auoir esté foulé & enclos il les auoit offensez. Mais quant à nous, nostre pain & nostre calice ne nous naist point mystique*, c'est à dire sacramental, & voilant vne chose autre en existence qu'en apparence (car ainsi vsent les Manicheens du mot, *mystique*, comme il a esté veu cy-dessus) *mais nous est fait tel, &*

a *Augustinus lib. 20. contra Faustum Manichæum cap. 11.* Concipiétem de Spiritu sancto dicitis terram gignere patibilem Iesum, qué tamen ita contaminatũ, omni ex ligno pédêre perhibetis in frugibus & pomis, vt innumerabilibus animalium vescentium carnibus ampliùs contaminetur, ex ea sola parte purgandus cui fames vestra subuenerit. Itaque nos Christum filium Dei, verbum Dei, incõtaminabiliter carne indutũ, corde credimus, ore confitemur: quia illa substantia contaminari nec carne potest, quæ nulla re potest: vos autem secundùm vestram fabulã, adhuc in arbore pendentem Iesum iam contaminatum dicitis, antequam carnem ingrediatur cuiusque vescentis.

b *Ibidem.* Postremò cùm secundùm sententiam Fausti quam quidem ex illa longissima fabula decerptam quanta potuit breuittate perstrinxit, de Spiritu sancto terra concipiens, gignat patibilem Iesum, qui est vita & salus hominum, omni suspensus ex ligno: Cur ille Saluator pendenti pendendo congruit, & nascenti nascendo non congruit?

c *Ibidem cap. 13.* Cur autem arbitretur Faustus parem nobis esse religionem circa panem & calicem, nescio, cùm Manichæis vinum gustare non religio sed sacrilegium sit? In vua enim agnoscunt Deum suum, in cuppa nolunt, quasi aliquid eos calcatus & inclusus offenderit. Noster autem panis & calix, non quilibet, quasi propter Christum in spicis & in sacramentis ligatum, sicut illi desipiunt, sed certa consecratione mysticus fit nobis, non nascitur. Proinde quod non ita fit, quamuis sit panis & calix, alimentum est refectionis, non sacramentum religionis, nisi quod benedicimus, gratiásque agimus Domino in omni eius munere, non solùm spiritali, verumetiam corporali. Vobis autem per fabulam vestram in escis omnibus Christus ligatus apponitur.

non tout, à cause de Christ lié comme ils resuent és espics & és sarments; mais par certaine consecration. Et pourtant celuy qui n'est point fait ainsi, encor qu'il soit pain & calice, est bien aliment de refection, mais non pas sacrement de religion: sinon que nous benissons Dieu & luy rendons graces en tout sien present, non seulement spirituel, ains aussi corporel. Mais à vous, par vostre fable Christ vous est exposé lié en tous vos mets & aliments. Et au liure de la foy contre les Manicheens:[a] *Vous dittes auec grand erreur, mais toutesfois vous le dittes, que Christ naist tous les iours, souffre tous les iours, meurt tous les iours, asçauoir mon si c'est point par aduenture en ceux qui croyent & souffrent persecution? & non pour son nom, disent-ils, mais és citroüilles & és poireaux & au pourpié, & autres choses semblables. Grande mocquerie! grand aueuglement! cy-dessus par les passions des Diables, icy par les passions des herbes, les hommes sont deliurez de leur pechez.* D'où il resulte que les Manicheens & les Catholiques estoient appointez contraires sur cét article en deux choses: l'vne en ce qu'encor que les Manicheens creussent bien que les aliments qu'ils prenoient tous les iours estoient le corps de leur Iesus passible; neantmoins ils n'estimoient pas que ce fust le corps, ains seulement le signe du corps de leur Iesus impassible, c'est à dire, de celuy qui estoit apparu sous Ponce Pilate. Car cestuy-la ils disputoient qu'il n'auoit point eu vn vray corps, mais seulement vn simulachre & phantosme de corps, consistant d'vne substance incorporelle & impermixtible auec la matiere: au moyen dequoy ce qu'il auoit donné à ses Apostres, lors qu'il leur auoit dit, *Cecy est mon corps*, ne pouuoit estre selon eux son vray & propre corps, mais seulement le signe de son corps, asçauoir le corps de Iesus passible, lequel à faute de vray corps, il auoit donné à ses Disciples au lieu de son corps, ou plustost au lieu du spectre & du phantosme de son corps. Car que le corps du Iesus passible fust signe & symbole du corps de Iesus impassible, & que par sa suspension aux tiges des herbes & des arbres il figurast, effigiast, & representast la suspension du corps du Iesus impassible à la Croix: il a desia esté monstré que c'estoit chose si commune & vulgaire parmy les Manicheens; qu'ils appelloient à ceste occasion tous les tiges des herbes & des arbres, les Croix du Iesus passible. Et en cela se sont trompez les Sacramentaires, quand ils ont écrit en leur liure intitulé, *Consentement orthodoxe*, ces mots, *Les Manicheens enseignoient que le corps phantasmatique qu'ils attribuoient à Christ, estoit enclos dedans toutes sortes de viandes:* car ce n'estoit de ce corps-la, qui estoit le corps de Iesus impassible, que parloient les Manicheens, quand ils pretendoient manger le corps de Iesus en tous les fruicts de la terre;

[a] *Idem libro de fide contra Manich. cap.* 34. Dicitis magno errore, sed tamen dicitis Christũ quotidie nasci, quotidie pati, quotidie mori: Nunquid fortè in iis qui credunt, & pro nomine ipsius tribulationes mortémq. patiuntur? Non, inquiunt, sed in cucurbitis, & in porris & in portulaca, & in cæteris huiusmodi rebus. Magna ridicula, magna cæcitas! Superiùs passionib. dæmonum, hîc passionibus olerum homines liberantur à peccatis.

Zuingliani in Consensu orthod.

mais du ſigne de ce corps la, aſçauoir du corps de Ieſus paſſible. L'autre contrarieté eſtoit en ce que les Manicheens ne croyoient point que ce fuſt en vertu d'aucune inſtitution ou conſecration que ce Ieſus paſſible, lequel ils mangeoient ez grains & fruicts de la terre, eſtoit le ſigne de leur Ieſus impaſſible, c'eſt à dire, de celuy qui auoit conuerſé & ſouffert en apparence ſous Ponce Pilate: mais eſtimoient que ce que le Ieſus paſſible eſtoit le ſigne du Ieſus impaſſible, c'eſtoit originairement & naturellement entant que par ſa ſuſpenſion aux tiges des herbes & des arbres, il repreſentoit la ſuſpenſion de l'autre à la Croix, & pendant, diſoient ils, figuroit celuy qui auoit eſté pendu. Au moyen dequoy les paroles de l'Euchariſtie n'eſtoient pas ſelon eux operatiues; mais ſeulement declaratiues de la condition qui eſtoit aux grains & fruicts de la terre, tant d'eſtre le corps de Ieſus paſſible, que de ſignifier & repreſenter le corps de Ieſus impaſſible, là où les Catholiques tenoient formellement le contraire en toutes les deux inſtances. Car ils croyoient & que le pain eſtoit fait le corps du meſme Chriſt qui auoit apparu ſous Ponce Pilate, & que cela arriuoit non par vertu de la nature, mais par celle de la conſecration, & en l'Euchariſtie ſeule, & non en tous les grains & fruicts de la terre. Le premier de ces poincts, aſçauoir que les Catholiques creuſſent que l'Euchariſtie eſtoit le propre corps du meſme Chriſt qui auoit apparu ſous Ponce Pilate, ſe verifie, & par preuue externe, & par preuue interne. La preuue externe, eſt la replique que Fauſte Manicheen faiſoit aux Catholiques, qu'ils auoient la meſme opinion de leur Chriſt, (c'eſt à dire, du Chriſt Apoſtolique, & crucifié ſous Ponce Pilate: Car les Catholiques n'en recognoiſſoiẽt point d'autre) au pain & calice de l'Euchariſtie, que les Manicheens auoient de leur Chriſt terreſtre & paſſible en tous les grains & fruicts de la terre. Contre laquelle reproche ſainct Auguſtin ne s'inſcrit point en faux, ains remarque ſeulement deux differences: l'vne, que les Manicheens abhorroient la communion ſous l'eſpece du vin, & recognoiſſoient bien leur Dieu en la grape, mais le deſauoüoient en la cuue: l'autre, que le pain & le calice des Catholiques leur eſtoit fait, & ne leur naiſſoit pas ſacramental, & non tout à cauſe de Chriſt lié ez eſpics & ez raiſins, comme reſuoient les Manicheens; mais ſeulement celuy qui eſtoit conſacré. La preuue interne eſt la proteſtation expreſſe que fait ſainct Auguſtin hors de la diſpute & du combat contre les Manicheens, que ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, deuoient eſtre priſes ſelon la lettre, lors qu'en ſon commentaire ſur le Pſeaume 33. expoſant ceſte clauſe de l'edition Grecque du premier liure des Roys; Il eſtoit

porté en ses mains, il écrit: [a] *Cela comment il se puisse entendre selon la lettre, en Dauid, nous ne le trouuons point; en Christ nous le trouuons. Car Christ estoit porté en ses mains, lors que consignant son propre corps, il disoit, Cecy est mon corps; car il portoit ce corps la en ses mains;* Et autres semblables que nous verrons en la suitte de l'examen des passages de cét Autheur. A quoy n'apporte point d'obstacle ce qu'en vn autre sermon sur le tiltre du mesme Pseaume, il dit, [b] *Que nostre Seigneur se portoit en quelque maniere, lors qu'il disoit, Cecy est mon corps:* Car il n'insere pas là ceste particule, *en quelque maniere*, pour exclurre la verité de la chose, non-plus que quand il dit ailleurs, [c] *Qu'en Iesus-Christ la diuinité s'est en quelque maniere vnie auec l'humanité,* Mais pour exclurre la communité de la maniere; comme nous le monstrerons cy-apres au 29. chapitre de ce liure, où nous traitterons ceste replique de propos deliberé. Le second poinct de la contrarieté, asçauoir que la condition d'estre le corps de Christ, ne fust point naturelle au pain de l'Eucharistie & à tous les grains & fruicts de la terre, se verifie & par ceste opposition de sainct Augustin au mesme lieu. [d] *Nostre pain & nostre calice, non tout à cause de Christ lié, comme ils resuent, és épics & és sarments, mais par certaine consecration, nous est fait, & ne nous naist pas mystique,* c'est à dire sacramental; & par ce fragment du sermon des paroles de l'Euangile, rapporté dans Beda; [e] *Les fidelles cognoissent Christ en la fraction du pain; car non tout pain, mais celuy qui reçoit la benediction de Christ, est fait le corps de Christ;* Et par ceste protestation du troisiéme liure de la Trinité [f] *Nous n'appellons ny la langue de l'Apostre, ny les fueillets de parchemin, ny les sons signifiants prononcez par sa langue, ny les signes des lettres tracez sur les peaux des bestes, le corps & le sang de Christ; mais seulement ce que recueilly des fruicts de la terre, & consacré par la priere mystique, nous prenons à salut spirituel, en memoire de la passion du Seigneur, pour nous: laquelle chose quand elle est amenée par les mains des hommes à ceste espece visible, n'est point sanctifiée pour estre vn si grand Sacrement; sinon moyennant l'operation inuisible de l'esprit de Dieu.* Or cela estant qui peut plus douter de l'intelligence

a *D. August. in ps. 33. Concione 1.* Quomodo intelligatur in ipso Dauid secundùm literã nõ inuenimus, in Christo autẽ inuenimus: ferebatur enim Christus in manibus suis: quando commendãs ipsum corpus suum, ait, Hoc est corpus meum; ferebat enim illud corpus in manibus suis.

b *D. August. in ps. 33. Concione 2.* Et ipse se portabat quodammodo, cùm diceret, Hoc est corpus meum.

c *D. Aug. Epist. 3. ad Volusianũ.* Vt hominem suscipere dignaretur, & cũ illo vniri quodãmodo, vt ei sic coaptaretur homo totus, quemadmodũ animæ corpus.

d *Aug. lib. 10. contra Faustum Manich. cap. 13.* Noster autem panis & calix, non quilibet, quasi propter Christũ in spicis & in sarmentis ligatũ, sicvt illi desipiunt; sed certa consecratione mysticus fit nobis non nascitur.

e *D. Aug. serm. de verbis Euangelij apud Bedam in cap. 10. 1. Cor.* Nouerunt fideles, sciunt quid dicam, nouerunt Christum in fractione panis; Non enim omnis panis sed accipiens benedictionem Christi, fit corpus Christi.

f *D. August. lib. 3. de Trinit. cap. 4.* Nec linguam quippe eius, nec membranas, nec atramentum, nec significantes sonos lingua editos, nec signa literarum, corpus Christi & sanguinem dicimus, sed illud tantùm quod ex fructibus terræ acceptum & prece mystica consecratum sumimus ad salutem spiritalem in memoriam pro nobis Dominicæ passionis: quod cùm per manus hominum ad illam visibilem speciem perducitur, non sanctificatur vt sit tam magnum Sacramentum, nisi operante inuisibiliter spiritu Dei.

du passage obiecté par nos aduersaires ? Adimante Manicheen auoit entrepris en ce lieu la, de calomnier ces paroles de Moyse, comme fausses & impertinentes, [a] *Tu ne mangeras point le sang de la beste, car c'est son ame.* Sainct Augustin au contraire se proposoit de les defendre & iustifier comme legitimes & pertinentes. Le moyen de sa iustification, ainsi que nous auons déja dit, estoit entre autres choses qu'il n'y auoit point d'inconuenient que Moyse eust appellé le sang, qui estoit le signe de l'ame, *ame,* dautant que l'Ecriture se dispensoit quelquesfois d'appeller les signes des choses, du nom des choses. Cela il estoit obligé de le prouuer par les écrits du nouueau Testament, que les Manicheens admettoient, & au sens auquel il les admettoient. Car les Manicheens rejettoient tous les écrits du vieil Testament, & vne grande partie de ceux du nouueau, & de ceux encore du nouueau qu'ils receuoient, n'en receuoient que les clauses qui leur plaisoient, & au sens auquel elles leur plaisoient, disants que les autres y auoient esté ajoustées par certains faussaires & corrupteurs de l'Ecriture. A ces causes donc sainct Augustin leur rapporte pour preuue de ce fait, non l'exemple des paroles du sang de Christ, encore qu'elles fussent plus corrépondantes à celles de Moyse qui parloient du sang; mais celles du corps de Christ: dautant que les Manicheens rejettoient la communion du sang de Christ, & auoient en horreur l'espece du vin. [b] *Ils prennent,* dit sainct Leon premier, parlant des Manicheens dissimulez qui venoient à la communion des Catholiques, *le corps de Christ auec leur bouche indigne : mais ils s'abstiennent entierement de boire le sang de nostre redemption.* Et sainct Augustin ja allegué cy dessus: [c] *C'est,* dit-il, *non religion, mais sacrilege aux Manicheens, de gouster du vin : ils recognoissent leur Dieu en la grappe ; ils le decognoissent en la cuue.* Qui est bien vne marque euidente qu'il parle là selon les hypotheses des Manicheens & non selon celles des Catholiques. Car estant question d'vne difficulté objectée sur le sang, il estoit bien plus à propos pour la soudre, d'alleguer la partie de l'Eucharistie où il est parlé du sang, & dire que nostre Seigneur n'auoit point douté de dire, Cecy est mon sang, en donnant le signe de son sang, que celle où il est parlé du corps: mais pour ce que les Manicheens tenoient l'espece du vin pour sacrilege & non pour religion, & n'admettoient point la communion du sang de Christ au Sacrement, ains l'abhorroient, & rejettoient ce qui estoit dit de ceste partie de l'Eucharistie en l'Ecriture, comme pretendans qu'il y auoit esté inseré par les corrupteurs de l'Euangile, sainct Augustin s'abstient d'vser de cét exemple, & se sert de celuy seul de l'espece du pain, lequel les Manicheens

a *Deut. 12. 23.*

b *S. Leo Papa sermone 4. de quadrages.* Ore indigno corpus Christi accipiunt: sanguiné auté redemptionis nostræ haurire omnino declinant.

c *D. Aug. l. 20. contra Faustum cap. 13.* Cùm Manichæis vinũ gustare non religio, sed Sacrilegium sit. In vua enim agnoscũt Deum suum, in cuppa nolunt.

n'auoient point rayé de l'Euangile. Cela donc estant, qui ne void qu'il falloit qu'il le leur alleguast, ou selon vne intelligence commune à eux & aux Catholiques, ou si les Catholiques, & les Manicheens differoient en l'intelligence de ces paroles, qu'il les alleguast selon l'intelligence particuliere des Manicheens? Car de les alleguer selon l'intelligence particuliere des Catholiques, pour en inferer vne proposition impugnée par les Manicheens, c'eust esté prouuer vne chose contestée par vne autre encore plus contestée, & tomber en l'absurdité que les Dialecticiens appellent petition de principe. Or il a déja esté montré que les Catholiques & les Manicheens differoient sur l'intelligence de ces paroles, en deux choses: l'vne, en ce que les Manicheens n'estimoient pas que le Christ Apostolique eust eu vn vray corps, mais seulement vn fantosme & vn simulacre de corps, au moyen dequoy ce qu'il donnoit à ses disciples, en disant, Cecy est mon corps, ne pouuoit pas estre selon eux, son vray & propre corps, mais seulement le signe de son corps; là où les Catholiques croyoient qu'il auoit eu vn vray corps; & que ce qu'il auoit donné à ses disciples, en disant, Cecy est mon corps, estoit reellement & selon la lettre, son vray & propre corps: l'autre, en ce que les Manicheens mesme ne tenoient pas que ces paroles, Cecy est mon corps, eussent esté dittes du signe sacramental du corps de Christ, mais du signe naturel du corps de Christ, asçauoir de tous les grains & fruicts de la terre en general, lesquels ils vouloient estre naturellement le corps de leur Iesus passible, & le signe du corps de leur Iesus impassible. Et partant à qui ne reste-t'il manifeste, que sainct Augustin ne peut auoir employé en ce lieu-la les paroles de nostre Seigneur, sinon selon l'intelligence particuliere des Manicheens, & non selon celle des Catholiques? Et consequemment que ceste proposition, [a] *Nostre Seigneur n'a point douté de dire, Cecy est mon corps, lors qu'il donnoit le signe de son corps;* dont il se sert contre eux, pour les conuaincre par eux mesmes, & laquelle il leur allegue pour preuue de ceste autre proposition precedente; [b] *Ie puis aussi interpreter que ce precepte la fut donné en signe;* se doit resoudre & exposer en ces termes; *Nostre Seigneur n'a point douté de dire, Cecy est mon corps, lors qu'il donnoit selon vous, le signe de son corps?* Et que sainct Augustin n'y a point voulu ajouster ceste exposition, selon vous, pource qu'encore qu'au sens où sainct Augustin employoit ceste hypothese-la, elle n'eust lieu que selon les Manicheens: neantmoins selon vn autre sens elle pouuoit auoir lieu parmy les Catholiques, asçauoir au sens de signe contenant. Il n'y a rien si frequent en sainct Augustin, quand il dispute contre les Ma-

a *D. August. cōtra Adimantum Manich. c. 12.* Non enim dominus dubitauit dicere, Hoc est corpus meū, cùm signū daret corporis sui.

b *Ibid.* Possum etiam interpretari præceptum illud in signo esse positum.

nicheens, qui nioient la pluſpart des principes des Catholiques, que de s'aider de leurs preſuppoſitions, pour les confondre par leurs propres reigles & hypotheſes. Il dit au ſeiziéme liure contre Fauſtus, parlant d'Abraham, comme nous l'auons déja remarqué cy deſſus, [a] *Voicy vn homme qui pour l'auarice & le ventre, vend ſa femme*; c'eſt à dire, *Voicy vn homme qui, ſelon vous, pour l'auarice & le ventre vend ſa femme.* Il dit au liure de la nature du bien, contre les Manicheens; [b] *Certes il n'y a point de liberal arbitre*; c'eſt à dire, *Certes ſelon luy*, aſçauoir ſelon Manicheus, duquel il refutoit lors les paroles, *il n'y a point de liberal arbitre.* Car c'eſtoit vn des articles de l'hereſie des Manicheens, de nier le liberal arbitre. [c] *Les Manicheens*, dit ſainct Auguſtin au catalogue des hereſies, *attribuent l'origine du peché, non au libre arbitre de la volonté, mais à la ſubſtance de la gent aduerſaire.* Et au liure de la foy, contre les Manicheens: [d] *Le peché eſt commis par l'ame raiſonnable, qui a le libre arbitre de ſa volonté.* Et vn peu apres: [e] *Contre cela les Manicheens abbayent ſelon leur aueuglement accouſtumé, & ores qu'ils ſoient conuaincus que le mal n'eſt point vne nature, mais qu'il eſt en la puiſſance de l'homme, de bien ou de mal faire; ils diſent que la volonté de l'ame n'eſt point libre.* Et pour ce le meſme ſainct Auguſtin a compoſé trois liures expres du liberal arbitre contre les Manicheens. Il écrit donc là, *Certes il n'y a point de liberal arbitre*, c'eſt à dire, *Certes ſelon vous il n'y a point de liberal arbitre*, Comme il auoit écrit vn peu auparauant: [f] *Certes les regnes de Dieu eſtoient tellement fondez ſur la luiſante & bienheureuſe terre qu'ils ne pouuoient eſtre émeuz ny ébranlez*, c'eſt à dire, *Certes ſelon vous, ô Manicheens*, &c. Comme il écrit en la fin du quatriéme ſermon de la Paſque. [g] *Certes tout corps doit eſtre fuy*, c'eſt à dire, *Certes ſelon toy tout corps doit eſtre fuy*, aſçauoir ſelon Porphyre, qui diſoit afin d'impugner la reſurrection des corps, que pour conſtituer l'ame en parfaicte fœlicité, tout corps deuoit eſtre fuy, excepté qu'aux lieux precedants ces deux derniers exemples, il auoit propoſé ces ſentences comme ſentences des aduerſaires contre qui il diſputoit: là où celle du liberal arbitre il ne l'auoit point propoſée auparauant, comme ſentence des Manicheens, mais la preſuppoſoit comme manifeſtement cognuë à eux & à ceux qui ſçauoient leur doctrine. Il dit au ſixiéme contre Fauſte diſputant contre les Manicheens en general, qui faiſoient conſcience non de manger les fruicts, mais de les arracher des herbes & des arbres, affermants que les arbres en

a *D. Auguſt. l. 22. contra Fauſtum Manichæum cap. 98.* Ecce homo auaritiæ ac ventris cauſa vxorem ſuam ſororem mentitus in aliorum cõcubitum vendidit.

b *D. Aug. l. de natura boni contra Manichæos c. 42.* Certè non eſt liberum voluntatis arbitrium.

c *D. Aug. lib. de hæreſibus ad Quod vult Deũ hæreſi 46. circa finem.* Peccatorũ originem non libero arbitrio voluntatis, ſed ſubſtantiæ tribuunt gentis aduerſæ.

d *D. Aug. lib. de Fide contra Manichæos c. 9.* Peccatum fit ab anima rationali cui liberũ voluntatis arbitrium eſt.

e *Ib.* Aduerſus hæc ſolita cæcitate Manichæi latrant, & cùm conuincuntur naturã non eſſe malum, ſed in poteſtate eſſe hominis facere bene aut male: dicunt non eſſe animæ liberam voluntatem.

f *D. Auguſt. lib. de natura boni contra Manichæos cap. 41.* Certè ſic erant fundata ſuper lucidam & beatam terram, vt à nullo vnquam moueri aut concuti poſſent.

g *D. Aug. ſermone quarto in feria ſecunda Paſcha circa finem.* Certè corpus eſt omne fugiendum.

sentoient douleur, & en jettoient des larmes, ainsi appelloient-ils l'humeur qui distilloit des lieux où les fruicts auoient esté attachez. [a] *Certes là vie qui est la, cognoist toutes choses, & discerne auparauant qui sont ceux qui approchent d'elle: Au moyen dequoy vos éleuz y venants & en cueillants les fruicts, elle se deuroit réjoüir & non pas pleurer, recompensant vne douleur passagere par vne si grande felicité, & euitant vne telle misere, si elle fust tombée és mains d'autres personnes:* c'est à dire, Certes, selon vous, la vie qui est là, cognoist toutes choses, & discerne auparauant qui sont ceux qui approchent d'elle. Car les Manicheens, comme il appert par autres lieux de sainct Augustin, tenoient que les herbes & les arbres auoient vne ame intellectuelle, voire que cét ame intellectuelle des herbes & des arbres estoit la substance de Dieu mesme, qui selon vne sienne partie estoit meslée & captiuée en la matiere, & consequemment renduë sujette à damnation, mais en deuenoit deliurée par la manducation que les éleus des Manicheens faisoient d'elle és grains & és fruicts de la terre, esquels pendant qu'elle demeuroit, elle conseruoit encore son intelligence, mais la perdoit lors qu'elle venoit à estre mangée par des creatures charnelles. [b] *Comment est-ce*, dit sainct Augustin au liure de la foy contre les Manicheens, si ce que vous proposez est vray, asçauoir, que le Dieu du vieil Testament auoit esté seuere & cruel, & celuy du nouueau doux & benin, *que nostre Seigneur fit secher l'arbre où il ne trouua point de fruict, pour ce que ce n'en estoit pas le temps; veu que vous dittes que cest arbre-la, auoit vne ame intellectuelle?* Et vn peu auparauant: [c] *Ceste partie-la de Dieu tandis qu'elle est és fruicts ou és herbes, comme és melons ou és bettes, ou autres semblables: ils disent qu'elle cognoist son principe, son milieu & sa fin, mais quand elle est venuë à la chair, qu'elle perd toute intelligence.* Il suppose en l'œuure contre l'aduersaire de la Loy & des Prophetes, que Moyse auoit compris l'ame de l'homme, en ceste proposition; *L'ame de toute chair, est le sang. La loy*, dit-il [d], *a signifié non sans cause, l'ame par le sang, dautant que comme le sang domine en nostre corps sur les autres humeurs, &c. ainsi pour ce que l'ame surpasse en dignité toutes les choses dont nous consistons inuisiblement, elle est mieux signifiée par ce qui precelle toutes les choses dont nous consistons visiblement.* Et derechef parlant de Moyse; [e] *Il eust creu sans doute, l'ame estre mortelle, s'il l'eust ditte estre sang par*

a *D. Aug. lib. 6. contra Faustum Manichæũ c. 4.* Certè nouit omnia vita quæ ibi est, & præsentit quis ad eam veniat, venientibus ergo electis, & poma carpentibus, gaudere debuit, nõ plorare, illum trãsitorium dolorem tanta felicitate compensans: & tantam euadens miseriam, si in alios incidisset.

b *D. August. l. de fide cõtra Manich. c. 37. in fine.* Quomodo arborem in qua fructus quia nõ erat tempus, non inuenit, verbo aridam fecit, quam animam intelligentem dicitis habere.

c *D. Aug. l. de fide contra Manich. c. 35. & 36.* Quam partem dicunt, cùm in fructibus vel in herbis fuerit: id est, in melone, vel beta, vel talibus rebus, & principium suum & medietatem & finem nosse. cùm autem ad carnem venerit, omnem intelligentiam amittere.

d *D. August. lib. 2. contra aduersarium legis & prophetarum c. 6. circa initium.* Non autem frustra lex animam voluit significare per sanguinem, rem scilicet inuisibilem per rem visibilem, nisi quæritur sanguis per venas omnes ab ipso corde diffusus, in nostro corpore plus cæteris humoribus principaliter, &c. Ita quoque anima quia omnibus quibus constamus inuisibiliter præualet, illo meliùs significatur quod omnibus quibus constamus visibilibus præualet.

e *Id. ib. circa finem capitis.* Moyses autem homo Dei si animam credidisset esse mortalem, quod vtique credidisset si eum sanguinem non significationis, sed proprietatis causa esse dixisset.

proprieté,

proprieté, & non par signification. Et neantmoins qu'il ne face pas ceste supposition de son sens, mais par forme de concession, & pour s'accommoder à l'hypothese & à la presuppósition de ses aduersaires, qui tenoient que toutes les ames tant des hommes que des bestes, estoient d'vne mesme espece, nature & substance; il appert par la protestation qu'il fait sur le mesme sujet, au liure contre Adimante, en ces mots: *Qu'il nous monstre,* dit-il [a], *où il soit écrit és liures de l'ancienne loy, que l'ame humaine est le sang; Car ils ne trouueront jamais cela en ceste écriture, laquelle tandis que miserables ils s'efforcent de la déchirer, il ne leur peut estre permis de l'entendre. Que s'il n'est rien dit là de tel, de l'ame humaine; que nous importe si l'ame de la beste peut estre offensée par celuy qui la tuë, ou ne peut point posseder le royaume de Dieu?* Duquel liure contre Adimante, tant s'en faut que sainct Augustin eust perdu la memoire lors qu'il écriuoit l'œuure contre l'aduersaire de la Loy & des Prophetes, qu'au contraire à la fin de l'œuure contre l'aduersaire de la Loy, & des Prophetes, il renuoye les Lecteurs au liure qu'il auoit composé contre Adimante. Il luy estoit arriué au liure du liberal arbitre, de disputer contre les Manicheens, comme si l'ignorance & la difficulté au bien qui accompagnoit l'homme à sa naissance, eussent esté naturelles à l'ame. De cela les Pelagiens, encore qu'il ne l'eust dit qu'alternatiuement & par forme de condition, s'en seruoient contre luy, pour inferer qu'il auoit creu comme leur maistre Pelagius, que ces defauts-la estoient originaires à l'ame de l'homme, & estoient exordes & non supplices de la nature humaine. Il allegue pour défense, qu'il auoit parlé en ce lieu selon l'hypothese des Manicheens: *I'ay,* dit-il, *resisté selon l'vn & l'autre sens aux Manicheens, asçauoir, soit que l'ignorance & la difficulté sans lesquelles nul homme ne naist, soient exordes ou qu'elles soient supplices de la nature; & toutesfois ie ne tiens que l'vn de ces deux partis.* Et en ses retractations: *Il falloit,* dit-il [b], *vser de ceste forme de dispute contre les Manicheens, qui ne reçoiuent point les saincstes Ecritures du vieil Testament, esquelles le peché originel est enseigné: & contestent par vne detestable impudence, que ce qui s'en lit dans les écrits des Apostres, y a esté inseré par les falsificateurs des Ecritures, & n'a point esté dit par les Apostres; Mais contre les Pelagiens, il faut soustenir ce que l'vne & l'autre écriture, laquelle ils font profession de receuoir, enseigne.* Et pourquoy donc disputant auec les mesmes Manicheens, qui croyoient que le Christ qui estoit apparu sous Ponce Pilate, n'auoit point eu vn vray corps, ains vn corps simulé & apparent, & partant que ce qu'il auoit donné

a *D. Aug. contra Adimantum Manich. cap. 12.* Ipsi cogantur ostendere vbi scriptum sit in libris veteris legis, quod anima humana sanguis sit: nusquã enim hoc inuenient in illa scriptura, quã lacerare miseri quamdiu conãtur, nullo modò permittuntur intelligere. quod si de anima humana nihil tale ibi dictum est, quid ad nos pertinet, si anima pecoris aut lædi ab interfectore potest, aut possidere Dei regnũ non potest?

b *D. August. l. 1. retract. cap. 9. in fine.* Quæ disputatio contra Manichæos habẽda est, qui non accipiũt scripturas sanctas veteris Instrumẽti, in quibus originale peccatum narratur. Et quicquid inde in litteris Apostolicis legitur, detestabili impudẽtia immissum fuisse contendunt à corruptoribus scripturarum, tanquam non fuerit ab Apostolis dictum: contra Pelagianos autem hoc defendendum est, quod vtraque scriptura commendat, quam se accipere profiteantur.

en disant, Cecy est mon corps, n'estoit point son corps, mais le signe de son corps; n'aura-t'il peu se seruir contre-eux de ceste leur hypothese en défense & iustification de Moyse, & alleguer pour les conuaincre par leurs propres principes, qu'ils ne deuoïent point trouuer estrange que Moyse parlant du sang, qui est le signe de l'ame, eust dit, C'est l'ame, puis qu'ils croyoient bien que nostre Seigneur n'auoit point fait difficulté de dire, Cecy est mon corps, lors qu'il donnoit (c'est à dire selon eux) le signe de son corps? Il crie haut & clair, que nostre Seigneur se portant en ses mains selon la lettre, lors qu'il disoit, Cecy est mon corps; [a] *Ceste clause-la, comment elle se puisse entendre en Dauid selon la lettre, nous ne le trouuons point; en Christ nous le trouuons. Car il se portoit en ses mains, quand consignant son propre corps, il disoit, Cecy est mon corps; car il portoit ce corps-la en ses mains.* Il ajouste au commentaire sur le texte du mesme Pseaume: *Vrayment le Seigneur est grand, & sa misericorde est vraye, qui nous a donné son corps, auquel il a tant souffert, à manger, & son sang à boire.* Il écrit contre l'aduersaire de la loy & des Prophetes, l'vn des disciples de l'heresie de Manicheus: [b] *Nous receuons Iesus Christ, nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, auec le cœur fidelle & la bouche; encor qu'il semble plus horrible de manger la chair humaine que de la tuer, & de boire le sang humain que de l'espandre.* Il dit en l'epistre à Ianuarius: [c] *Qu'il a semblé bon au Sainct Esprit, que pour l'honneur d'vn si grand Sacrement le corps du Seigneur entrast premierement en la bouche du Chrestien, que les viandes externes:* ce qui ne se peut entendre du simple signe, qu'il oppose aux viandes externes: Et en l'epistre à Casulanus; [d] *Que Christ donna son sang à boire auant sa passion:* Et crie contre vn certain Romain; [e] *Cestui-la dit que loüaille a cedé au pain, comme ne sçachant pas & qu'en l'ancienne loy les pains de propositions estoient mis en la table du Seigneur, & que maintenant il prend sa part du corps de l'Aigneau immaculé: Il dit que le sang a cedé au calice, ne considerant pas qu'encore maintenant au calice il prend le sang.* Lesquelles sumptions ne se peuuent entendre, sinon des sumptions orales, comme nous verrons cy apres. Car le corps de Christ ne se prend point par portions ou parties hors du Sacrement, mais au seul Sacrement, lequel à ceste occasiō, dit ailleurs S. Augustin, estoit appellé parties. Non que le corps de Christ fust reduit au Sacrement en parties, mais pource qu'il estoit distribué aux cōmuniants par forme de parties, c'est à dire, que par la fraction du Sacrement, le corps contenu auparauāt en vn seul lieu, estoit d'vn lieu continu colloqué en diuers

a *D. August. in ps. 33. Concione 1.* Quomodo intelligatur, in ipso Dauid secundùm literā nō inuenimus; in Christo autē inuenimus: ferebatur enim Christus in manibus suis quādo commendās ipsum corpus suum, ait, Hoc est corpus meū: ferebat enim illud corpus in manibus suis.

b *D. Aug. l. 2. cōtra aduers. legis & proph. cap. 9.* Christū Iesum, carnem suā nobis manducandam, bibēdumque sanguinem dantem, fideli corde atq; ore suscipimus: quamuis horribilius videatur humanam carnē manducare, quàm perimere, & humanum sanguinem potare quàm fundere.

c *D. Aug. Ep. 118 ad Ianuariū c. 6.* Hoc enim placuit Spiritui sācto, vt in honorem tanti Sacramenti, in os Christiani priùs Dominicum corpus intraret, quàm cęteri cibi.

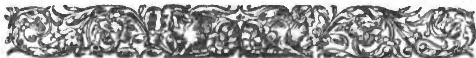
e *D. Aug. Ep. 86. ad Casulanum.* Sanguinē suum potandū dedit ante passionem.

e *Ib.* Dicit cessisse pani pec°, tanquā nesciēs; & nunc in Domini mensa panes propositiones poni solere, & nūc se de agni immaculati corpore partem sumere: dicit cessisse poculo sanguinem, non cogitans etiam nunc se accipere in poculo sanguinem.

lieux separez de continuité & rendu liurable à diuerses personnes. Il écrit sur le Leuitique, que pour soudre la repugnance qui sembloit estre entre la defense de manger le sang en l'ancienne loy, & le commandement de boire le sang au nouueau, il faut s'enquerir ce que signifioit en l'ancienne loy, la defense de manger le sang: par où il monstre que le precepte de boire le sang de Christ, ne s'entendoit pas ny du simple signe, ny du breuuage mental, car il n'y eust point eu d'antithese à la loy; mais du vray & reel breuuage du sang. Que diray-ie plus? Lors que les Manicheens reprochoient aux Catholiques, qu'ils mangeoient vrayment, reellement & oralement le Christ Apostolique en l'Eucharistie, aussi bien comme eux Manicheens mangeoient leur Iesus passible en tous les grains & fruicts de la terre; Il passe cela sans contredit, il y consent, il y acquiesce. Or là ie ne demanderay point comment les Manicheens eussent eu le front, l'audace & l'asseurance de faire ceste replique aux Catholiques, si elle eust esté fausse; Ie demanderay seulement comment S. Augustin qui épioit toutes les opportunitez qu'il pouuoit pour les surprendre en fraude & imposture, eust laissé échapper celle-la, si elle eust esté telle, comment il l'eust dissimulée, comme il la leur eust pardonnée? Car quelle plus belle occasion pouuoit-il, ie ne diray pas rencontrer, mais souhaitter, pour les conuaincre de mensonge, de fausseté, & d'effronterie, que de voir qu'ils reprochoient aux Catholiques, qu'ils mangeoient, vrayment, reellement & oralement la propre substance de leur Christ, de leur Sauueur, de leur Dieu, au pain & au calice de l'Eucharistie; si les Catholiques n'en eussent mangé que le signe? Ne deuoit-il pas là dessus échapper, éclatter, tempester? Ne deuoit-il pas crier, à la fraude, à l'impudence, à l'imposture? Ne deuoit-il pas reclamer le ciel & la terre, adjurer la foy de Dieu & des hommes, & couurir le visage de ses aduersaires, de démentys, d'opprobres & de vergongnes? Et neantmoins il ne fait rien de tel, au contraire il passe ceste replique sans desaueu, sans opposition, sans resistence: Seulement remarque-t'il pour tout contredit, deux differences entre les Manicheens & les Catholiques: l'vne, que les Manicheens recognoissoient leur Dieu en la grappe, mais le desauoüoient en la cuue: l'autre, que le pain & le calice des Catholiques ne leur naissoit point mystique, c'est à dire Sacramental, mais leur estoit fait tel, & non tout à cause de Christ lié és épics & és raisins, comme resuoient les Manicheens; mais seulement celuy qui estoit consacré: là où les Manicheens croyoient que Christ leur estoit apposé, lié & attaché en tous leurs mets, & en tous leurs aliments. Voyez Lecteurs là où l'objection de nos aduersaires les meine: Ils

cauillent sur vn mot de sainct Augustin contre les Manicheens, dit en passant & sur vn autre propos, & selon la presupposition de ses parties; Et ne considerent pas qu'ils sont entierement conuaincus, condamnez & confondus par l'expresse & deliberée dispute des Catholiques & des Manicheens sur cette matiere. Car où fut-il iamais plus de besoin d'expliquer & découurir la vraye, pure & syncere creance de l'Eglise, touchant l'Eucharistie, & principalement si elle estoit telle comme les Sacramentaires la pretendent, c'est à dire, exemte de tout peril de scandale, qu'en ceste occasion? Les Catholiques reprochoient aux Manicheens, qu'ils croyoient manger vrayment, reellement & oralement la substance de leur propre Sauueur, la substance de leur propre Christ, la substance de leur propre Dieu, en tous les bleds, raisins & autres fruicts de la terre. Les Manicheens repliquoient aux Catholiques, qu'eux Catholiques croyoient bien executer la mesme chose au pain & au calice de l'Eucharistie. Qu'y auoit-il là de plus court à faire, de plus facile à faire, & de plus necessaire à faire, pour conuaincre les Manicheens de fausseté, de mensonge & d'imposture, pour décharger l'Eglise Catholique de soupçon, d'opprobre & de calomnie, pour preseruer les Lecteurs d'erreur, de deception & de scandale, si les Catholiques n'en eussent mangé que le signe, que de répondre, Vous estes des menteurs, vous estes des abuseurs, vous estes des affronteurs? Nous ne mangeons point vrayment, reellement & oralement le corps de nostre Seigneur Iesus Christ en l'Eucharistie; nous n'en mangeons que le signe & la figure. Le zele de l'honneur de la maison de Dieu, & de la reputation de l'Eglise Catholique; l'indignation de la fraude & imposture des Manicheens, le soin du detrompement & de l'instruction & du salut de tant de millions de Lecteurs futurs de ses écrits, ne l'obligeoient-ils pas à étouffer & estrangler sur le champ ceste iniure, ceste calomnie, ceste imposture? En tous les autres lieux où il arriue aux Manicheens de broncher, de chopper, de vaciller, il les releue si viuement, si rudement, si aspremement; il ne leur laisse passer vn seul mot, il ne leur pardonne vne seule faute, il leur tient toujours le baston sur les reins. Quand il échappe à Faustus de dire que les Manicheens rejettoient la circoncision comme chose honteuse, & qu'il croyoit qu'aussi faisoient les Catholiques: Quand il luy aduient de dire que les Manicheens s'abstenoient des sacrifices Iudaïques, comme d'Idolatrie, & qu'aussi faisoient les Catholiques, qui encore n'estoient pas choses de fait, & qui se peussent conuaincre par la seule prattique de l'Eglise, comme celle-cy, mais choses d'intention & de conjecture; quelle pierre ne remuë-t'il point? quels tumultes, quelles tragedies, quelles tempestes n'excite-il point? Et icy où les

Manicheens repliquoient aux Catholiques, qu'ils mangeoient vraymment, reellement & oralement leur propre Christ, leur propre Maistre, leur propre Dieu au pain & au calice de l'Eucharistie; Il ne les eust point arguez de faux, si les Catholiques n'en eussent creu manger que le signe; il n'eust point ietté feu & flame par la bouche; il n'eust point tonné, éclairé & foudroyé? Ia à Dieu ne plaise.



CHAPITRE VII.



LE septiéme passage de sainct Augustin est pris du commentaire sur le 3. Pseaume, & rapporté par le sieur du Plessis en ces mots: *S. Augustin*, dit-il[a], *afferme que nostre Seigneur admit Iudas au festin, où il recommanda à ses disciples, la figure de son corps.* Or quant cela seroit au sens auquel l'allegue le sieur du Plessis, c'est à dire, que S. Augustin parleroit là du vray corps de Christ & non de son corps moral & mystique, & voudroit dire que nostre Seigneur donna à Iudas la figure de son corps naturel & essentiel, au lieu qu'il veut dire qu'il luy donna la figure de son corps moral & mystique, asçauoir de l'vnité & de la societé de l'Eglise: Que feroit cela contre nous, y a-t'il personne de nous qui nie que l'Eucharistie soit la figure du corps de Christ? Autrement s'il n'y auoit que la simple verité nuë & decouuerte, & qu'il n'y eust point de voile & de figure, cõment seroit ce vn Sacrement? Et si nous estimions que l'Eucharistie ne fust rien que le corps, & que la figure du corps ny fust point pour le voiler & reuestir, comment nous sauuerions nous de tomber en l'heresie des Stercoranistes & corruptelaires, refutée si solemnellement par les defenseurs de nostre doctrine, & en Occident & en Orient, c'est à dire, de constituer le corps de Christ en l'Eucharistie insensible, corruptible, digestible, & bref tout tel que les accidents sous lesquels il est contenu, apparoissent à nos sens? Ne protestons nous pas tous les iours, que l'Eucharistie a deux faces & deux natures, l'vne interne, inuisible & essentielle, selon laquelle elle est verité; l'autre externe, visible & accidentale, selon laquelle elle est figure? Ne disons nous pas tous les iours en nostre decret auec S. Hilaire, le Romain, qui écriuoit il y a onze cents soixante ans:[b] *Le corps de Christ qui est pris de l'Autel, est figure en ce qu'il semble pain & vin exterieurement; & verité en ce qu'il*

a *D. August. in Ps. 3.* Adhibuit ad conuiuium, in quo corporis & sanguinis sui figuram discipulis commendauit & tradidit.

b *Hilar. de consecr. dist. 2. can. corpus Christi. 79.* Corpus Christi quod sumitur de altari, figura est, dum panis & vinum extra videtur, veritas auté dum corpus & sanguis Christi in veritate, interiùs creditur.

est creu estre en verité le corps & le sang de Christ? Ne disons-nous pas tous les iours, auec le canon de Paschasius; [a] *Le corps de Christ est & verité & figure; verité en ce que le corps & le sang de Christ, par la vertu du sainct Esprit, moyennant sa parole, est fait de la substance du pain & du vin: & figure en ce qui est apperceu exterieurement par le sang?* Ne crions nous pas tous les iours auec Algerus, sainct & sçauant autheur, qui écriuoit de ceste matiere il y a enuiron cinq cents ans; [b] *Que comme sainct Iean Baptiste estoit Prophete & plus que Prophete, pour ce qu'il montroit ce qu'il predisoit: ainsi l'Eucharistie est figure & plus que figure, figure pource qu'elle signifie, & plus que figure pource qu'elle est ce qu'elle signifie?* Ne cottons-nous pas tous les iours auec luy-mesme [c], ces trois degrez de difference entre les mysteres de la Loy, & les mysteres de la grace, & les mysteres de la gloire: que les mysteres de la Loy estoient figure & non verité, ceux de la grace figure & verité, & ceux de la gloire verité & non figure: Et bref ne disons-nous pas en general auec Eucherius, qui écriuoit il y a pres de douze cents ans: [d] *Le premier tabernacle fut la Synagogue: le second, l'Eglise: le troisiéme, le Ciel. Le premier tabernacle fut en ombre & en figure: le second en figure & en verité, & le troisiéme en seule verité?* Mais le sieur du Plessis veut-il faire vn grand chef-d'œuure? Qu'il nous montre quelque passage, où sainct Augustin die que l'Eucharistie n'est que la figure du corps de Christ, & non pas le vray corps de Christ: comme nous luy montrons qu'il dit de la manne, que c'estoit la figure de la viande celeste, & non pas la vraye viande celeste; *Comme ce Iesus-la*, dit-il [e], asçauoir Iosué, *n'estoit pas le vray, mais le figuré; ny ceste terre-la de promission, la vraye, mais la figurée; ainsi ceste manne-la n'estoit pas la vraye viande celeste mais la figurée:* Et alors il aura gain de cause. Car autrement d'inferer d'vne affirmatiue simple, vne affirmatiue exclusiue, c'est à dire, d'inferer de l'affirmation d'vne partie de la verité, la negation de l'autre; qu'elle forme est-ce de proceder? Les Arriens ne pourroient-il pas argumenter tout de mesme? Sainct Pierre en sa premiere harangue aux Iuifs, appelle Iesus Christ, homme; *Iesus de Nazareth*, dit-il, *homme approuué de Dieu:* Ergo il n'estoit pas essentiellement Dieu; Ne pourroient-ils pas inferer tout de mesme? S. Paul en la premiere aux Corinthiens, appelle Iesus Christ, *l'image de Dieu*: Ergo il n'estoit pas essentiellement Dieu; Ne pourroient-ils pas conclure tout de mesme? L'Apostre en l'epistre aux Hebrieux appelle Christ, *la figure de la substãce du Pere*, (Car ainsi le tourne l'edition Latine dont vsoit S. Augustin; & S. Hieróme témoigne que iusques à son tẽps, *hypostasis* ne signifioit autre chose que *vsia*) Ergo il n'est pas la mesme substance du Pe-

a *Paschas. lib. de corpore & sanguine Dom. c. 4.*

b *Algerus lib. 2. de sacram. cap. 3.* Sicut Iohannes, qui quod prædixit, ostendit, propheta & plus quàm propheta fuit, ita etiam hoc Sacramentum figura est & plus quàm figura, *&c.* Significans & significatum existendo.

c *Algerus lib. 1. de Sacram. cap. 8.* In veteri testamento, dedit Deus tãtum figuræ vmbram, in nouo veritatem cum figura, in futuro dabit veritatem non cum figura, sed manifestam.

d *Eucher. Lugdunensis homil. Sabbato post Dominic. 1. quadrag.*

e *D. August. 50. homiliarum homil. 27. cap. 1. prim. medium.* Sicut ergo Iesus ille non verus, sed figuratus, nec illa terra promissionis vera sed figurata: ita manna non cibus verè celestis, sed figuratus.

re? Que sainct Augustin en ce lieu-la ayt exprimé la condition que l'Eucharistie a, d'estre la figure du corps de Christ, & n'ayt point exprimé celle qu'elle a d'estre le corps de Christ; il y en peut auoir eu plusieurs causes pertinentes. Car outre ce qu'il tenoit ce langage en vn sermon public où il voyoit possible lors assister des personnes non initiées, ausquelles c'eust esté sacrilege de reueler le secret de ce Sacrement; & d'ailleurs que la necessité de son propos, ne l'engageoit point à se mettre en ce hasard; il est certain que la consideration particuliere pour laquelle il alleguoit ceste histoire, estoit fondée sur la partie selon laquelle l'Eucharistie est la figure du corps de Christ, asçauoir sur l'espece externe & visible, & non sur celle selon laquelle elle est le corps de Christ. Car le but de sainct Augustin en ce lieu, estoit de monstrer que nostre Seigneur conformément à l'etymologie d'Absalon, qui signifie la paix du pere, lequel il comparoit auec Iudas, auoit tousiours obserué la paix enuers Iudas, encore que Iudas luy fist la guerre; Et qu'à ceste occasion mesme allant à la mort, il luy auoit donné le signe de la paix, asçauoir l'Eucharistie, que les Anciens tenoient tellement pour signe de la paix & vnité Ecclesiastique, qu'au lieu de dire, donner l'Eucharistie, ils disoient donner la paix, témoin ce traitté de sainct Cyprian, *de pace lapsis danda*; Et auoit reciproquement receu de luy le signe de la paix, asçauoir son baiser. Or la nature selon laquelle l'Eucharistie estoit le signe de la paix & vnité Ecclesiastique, c'estoit la chose selon laquelle elle estoit figure du corps de Christ, asçauoir la nature externe & visible de l'espece, qui de plusieurs choses est faitte vne, & non pas celle selon laquelle elle est le corps de Christ, asçauoir la nature interne & inuisible, qui est vne d'elle mesme. *Pour ceste cause*, dit le mesme sainct Augustin[a] sur sainct Iean, *comme aussi deuant nous l'ont entendu aucuns hommes de Dieu* (Il veut cotter entre autres sainct Cyprian en son traitté du Sacrement du calice) *Nostre Seigneur a recommandé* (ou consigné) *son corps & son sang, és choses qui de plusieurs sont faittes vne: Car l'vn est paistry de plusieurs grains en vne mesme paste, & l'autre est coulé de plusieurs raisins en vne mesme liqueur.* Et en son Sermon aux enfants, cité cy apres par le sieur du Plessis:[b] *Car comme afin que*

a *D. August. tractat. 26. in Ioannem sub finem.* Propterea quippe, sicut etiam ante nos hoc intellexerunt homines Dei, Dominus noster Iesus Christus corpus & sanguinem suum in eis rebus cõmendauit quæ ad vnum aliquid rediguntur. Ex multis namque granis vnus panis efficitur, & ex multis racemis vinum confluit.

b *D. August. sermon. ad infantes apud Bedam in cap. 10. 1. ad Cor.* Sicut enim vt sit species visibilis panis multa grana in vnum consperguntur, tanquam illud fiat quod de fidelibus ait Scriptura sancta: Erat illis anima & cor vnum in Deum, sic & de vino fratres recolite vnde fit vnum. Grana multa pendent ad botrum, sed liquor granorum in vnitate confunditur: Ita Dominus Iesus Christus nos significauit, nos ad se pertinere voluit, mysterium pacis, & vnitatis nostræ in sua mensa consecrauit.

l'espece visible du pain soit, plusieurs grains sont paistris en vn, ny plus ny moins que s'il s'en faisoit, ce que dit l'Ecriture saincte des fidelles, Ils auoient vne ame & vn cœur en Dieu : ainsi du vin, mes freres, resouuenez-vous dont il est fait vin : Plusieurs grains de raisin pendent à la grappe, mais la liqueur des grains confluë en vnité: Ainsi le Seigneur Iesus-Christ nous a signifiez, a voulu que nous eussions rapport à luy, a consacré le mystere de nostre paix & de nostre vnité en sa table. Et pourtant afin d'exprimer en quoy consistoit la proprieté que l'Eucharistie a d'estre le signe de la paix, il n'a pas voulu dire que nostre Seigneur donna à Iudas pour signe de paix son corps, & son sang; mais qu'il luy donna pour signe de paix, la figure de son corps & de son sang: dautant que la condition d'estre signe de la paix & l'aptitude à signifier la paix consistoit, non en la nature interne & inuisible de l'Eucharistie, qui est le corps & le sang: mais en la nature externe de l'Eucharistie, asçauoir en l'espece visible, qui est la figure du corps & du sang. [a] *Quand*, dit-il, *il admit son proditeur au festin où il consigna & liura à ses Disciples, la figure de son corps & de son sang, & qu'il receut en l'acte mesme de la traïson son baiser, il monstra bien qu'il luy exhiboit la paix.* Mais que de là il s'ensuiue que sainct Augustin ayt pretendu que l'Eucharistie ne soit que la figure du corps de Christ, & non pas la figure & la verité tout ensemble; quelle logique ny naturelle, ny artificielle, le pourra souffrir? Sainct Augustin ne nous apprend-il pas luy-mesme, qu'il y a grande difference entre affermer qu'vne chose est ce que quelqu'vn la dit estre, & affermer qu'elle n'est rien que cela? Ne répond-il pas lors que les Manicheens luy reprochoient qu'Abraham auoit dit aux Ægyptiés, pour sauuer sa vie, que Sara n'estoit pas sa femme: [b] *Il l'auoüa sa sœur, mais il ne la nia pas sa femme : il teut quelque chose de vray, mais il n'afferma rien de faux; il cela vne verité, mais il n'enonça pas vn mensonge?* Et pourquoy donc quand on nous objectera ce lieu, où sainct Augustin se contente d'exprimer la condition que l'Eucharistie a d'estre la figure du corps de Christ; & pour certaines raisons particulieres, soit à cause qu'il voyoit lors parauenture des Ægyptiens à son sermon, c'est à dire, ou des infidelles, ou des Catechumenes, soit dautant que son propos ne l'y engageoit point, soit pource que la raison precise de son discours estoit fondée, non sur la nature selon laquelle l'Eucharistie est le corps de Christ, mais sur celle selon laquelle elle est la figure du corps de Christ; s'abstient d'exprimer la condition qu'elle a d'estre le corps de Christ; Ne répondrons-nous, pour le defendre par ses propres paroles; Il l'a auoüé figure, mais il ne l'a pas niée corps: il a teu quelque chose de vray, mais il n'a rien affermé de faux; il a celé vne verité, mais

a *D. August. in Psal. 3.* Cùm adhibuit ad conuiuium, In quo corporis & sanguinis sui figuram Discipulis commédauit & tradidit, quòd denique in ipsa traditione eius osculum accepit, bene intelligitur pacem Christum exhibuisse traditori suo.

b *D. August. lib. 22. contra Faustum Manich. cap. 34.* Indicauit sororem, non negauit vxoré; Tacuit aliquid veri, non dixit aliquid falsi.

il n'a pas enoncé vn mensonge ? Gaudentius contemporain de sainct Augustin n'appelle-t'il pas bien (selon le dire du sieur du Plessis) l'Eucharistie, figure du corps de Christ ? Et pour cela laisse-t'il de crier en la mesme homelie ; [a] *Le vray Createur & maistre des natures, qui de la terre produit le pain, du pain derechef, pource qu'il le peut & l'a promis, fait son propre corps ; & celuy mesme qui de l'eau a fait le vin, du vin fait aussi son sang.* Et apres : *Croy que ce que tu prens est le corps de ce pain celeste, & le sang de ceste sacrée vigne : Car lors que nostre Seigneur presenta le pain & le vin consacré à ses disciples, il leur dit, Cecy est mon corps, Cecy est mon sang : Croyons ie vous prie, à celuy à qui nous auons creu : La verité ne sçait que c'est que de mensonge.* Et derechef faisant allusion à l'Agneau Paschal : *O hautesse des richesses & de la sapience & de la science de Dieu ! C'est là,* dit-il, *la Pasque du Seigneur, c'est à dire, le passage du Seigneur. N'estime point chose terrestre celle qui a esté faicte celeste par celuy qui a passé en elle & l'a fait estre son corps & son sang.* Et plus bas : *Croyons tout comme il nous a esté baillé, ne rompants point cét os tres-solide, Cecy est mon corps.* Sainct Ambroise maistre & Precepteur de sainct Augustin, n'appelle-t'il pas bien tout de mesme selon le dire du sieur du Plessis, l'Eucharistie, figure du corps de Christ ? Et pour cela laisse-t'il de protester au mesme chapitre : *Deuant qu'il soit consacré c'est pain, mais apres que les paroles de Christ sont interuenues, c'est le corps de Christ,* &c. *Deuant les paroles de Christ, c'est vn calice meslé de vin & d'eau, mais apres que les paroles de Christ ont operé là, est fait le sang qui a rachetté le peuple.* Que sera-ce donc si sainct Augustin ne parle pas là de la figure du corps naturel de Christ, mais de la figure de son corps moral & mystique, asçauoir de l'Eglise, laquelle il appelle peu apres au mesme Sermon, corps de Christ, lors qu'il dit, [b] *que les croyants sont retranchez de l'erreur & des diuerses opinions des Gentils, & transferez de leurs societez en celle qui est le corps de Christ ?* Car que ce soit chose familiere à S. Augustin, quand il traitte de l'Eucharistie en lieu où il iuge qu'il puisse y auoir des Catechumenes ou des infidelles, de la considerer selon la relation seule qu'elle a au corps moral de Christ qui est son Eglise, & non à son corps essentiel, les seules paroles du vingt-sixiesme traitté suffisent pour le monstrer. *Les fidelles,* dit-il [c], *entendent le corps de Christ s'ils ne daignent point estre le corps de Christ,* &c. *L'Apostre nous exposant ce pain, dit : Nous sommes plu-*

a *Gaudentius Brix. tract. 2. de ratione sacramentorum.*

b *D. August. in Psal. 3.* Ab errore Gentilium variorúmque dogmatũ præciduntur credentes, & in eã quæ Christi corpus est trãsferuntur.

c *D. August. tractatu 26. in Ioan.* Norunt fideles corpus Christi si corpus Christi non negligant esse, &c. exponens nobis Apostolus Paulus hunc panem, Vnus panis, inquit, vnum corpus multi sumus. ô Sacramentum pietatis, ô signum vnitatis, ô vinculum charitatis ! &c. litigabant vtique ad inuicem : quoniam panem concordiæ non intelligebant, nec sumere volebant : nam qui manducant talem panem non litigant ad inuicem, quoniam vnus panis, vnum corpus multi sumus.

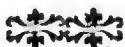
sieurs, dit-il, *vn pain, vn corps. O Sacrement de pieté! ô signe d'vnité! ô lien de charité!* &c. *Les Iuifs disputoient ensemble pource qu'ils n'entendoient pas, & ne vouloient pas prendre le pain de concorde. Car ceux qui mangent vn tel pain ne debattent point ensemble, pource que nous sommes plusieurs vn pain, vn corps.* Et vn peu apres sur ce verset: *Qui mange ma chair & boit mon sang a la vie eternelle.* [a] *Celuy*, dit-il, *qui aura pris la viande temporelle dont nous sustentons ceste vie, ne viura pas pour cela: Car il se peut faire que par vieillesse ou par maladie, ou par quelque autre accident, plusieurs de ceux qui l'auront prise, meurent: mais en ceste vraye viande & en ce vray breuuage, asçauoir au corps & au sang du Seigneur, il n'est pas ainsi: Car & celuy qui ne la prend point, n'a point la vie, & celuy qui la prend, a la vie, & icelle eternelle. En ceste viande donc & ce breuuage, le Seigneur veut qu'il soit entendu la societé de son corps & de ses membres, qui est la saincte Eglise en ses Saincts & fidelles predestinez, & appellez, & iustifiez, & glorifiez,* &c. *Le Sacrement de ceste chose-la, c'est à dire, de l'vnité du corps & du sang de Christ, en quelques lieux tous les iours, en quelques lieux par certains interualles de iours, il est preparé en la table du Seigneur, & pris de la table du Seigneur.* Et derechef: *Ma chair,* dit-il, *est vrayement viande, & mon sang vrayement breuuage.* [b] *Car comme ainsi soit que ce que les hommes desirent par la viande & par le breuuage, soit de n'auoir ny faim ny soif; cela rien ne le donne veritablement, sinon ceste viande & ce breuuage, qui fait ceux par qui il est pris, immortels, asçauoir la societé susdite des Saincts, là où il y aura paix & vnité entiere & parfaitte. Et pour ceste cause, comme l'ont entendu deuant nous certains hommes de Dieu, nostre Seigneur nous a consigné son corps & son sang en choses qui de plusieurs sont reduittes en vn: Car l'vne de plusieurs grains est faicte vn, & l'autre de plusieurs raisins confluë en vn.* Et au lieu rapporté cy dessus par Beda, bien que prononcé deuant les Neophytes, dit toutesfois sur la partie morale de l'instruction de l'Eucharistie: [c] *Plusieurs grains pendent en la grappe, mais la liqueur des grains est confonduë en vnité. Ainsi nostre Seigneur Iesus-Christ nous a signifiez, a voulu que nous eussions*

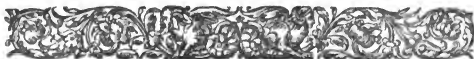
a *D. August. ib.* Non ita est in hac esca quam sustentationis huius temporalis vitæ causa sumimus. nam qui eam non sumpserit, non viuet: nec tamẽ qui eam sumpserit, viuet: fieri enim potest vt senio vel morbo vel aliquo casu, plurimi & qui eam sũpserint, moriantur: In hoc verò cibo & potu, id est corpore & sanguine Domini, nõ ita est. Nam & qui eam non sumit, non habet vitam: & qui eam sumit, habet vitam, & hanc vtique æternam. Hunc itaque cibum & potum, societatem vult intelligi corporis & membrorum suorum: quod est sancta Ecclesia in prędestinatis & vocatis, & iustificatis, & glorificatis sanctis, & fidelibus eius, &c. Huius rei Sacramentum, id est, vnitatis corporis & sanguinis Christi, alicubi quotidie, alicùbi certis interuallis dierum, in dominica mensa præparatur, & de mensa dominica sumitur: quibusdam ad vitam, quibusdam ad exitium.

b *Ibid.* Cùm enim cibo & potu id appetant homines, vt neque esuriant neque sitiant: hoc veraciter non præstat nisi iste cibus & potus, qui eos, à quibus sumitur, immortales & incorruptibiles facit, id est societas ipsa sanctorum vbi pax erit & vnitas plena atque perfecta. Propterea quippe, sicut etiam ante nos hoc intellexerunt homines Dei, Dominus noster Iesus Christus corpus & sanguinem suum in eis rebus commendauit, quæ ad vnum aliquid rediguntur ex multis. Namque aliud in vnum ex multis granis conficitur; aliud in vnum ex multis acinis confluit.

c *D. August. serm. ad infantes apud Bedam in Epist. ad Corinth. 1. cap.* 10. Grana multa pendent ad botrum, sed liquor granorum in vnitate confunditur. Ita Dominus Iesus Christus nos significauit, nos ad se pertinere voluit, mysterium pacis & vnitatis nostræ in sua mensa consecrauit: qui accipit mysterium vnitatis, & non seruat vinculum pacis, non mysterium accipit pro se, sed testimonium contra se.

correſpondance à luy, a conſacré le myſtere de noſtre paix & de noſtre vnité en ſa table. Qui prend le myſtere de l'vnité & ne garde point le lien de la paix, ne prend point le myſtere pour ſoy, mais prend témoignage contre ſoy. Or cela eſtant, aſçauoir que ſainct Auguſtin lors qu'il conſidere l'Euchariſtie entant que ſymbole de paix, entant que Sacrement d'vnité, entant que ſigne de charité; regarde ſelon la relation ſacramentale qu'elle a au corps moral de Chriſt, aſçauoir au corps de ſon Egliſe; & expoſe là le corps & le ſang de Chriſt, duquel en ceſte qualité elle eſt Sacrement, duquel en ceſte qualité elle eſt ſigne, duquel en ceſte qualité elle eſt figure, non du corps & ſang naturel de Chriſt, mais du corps & ſang moral de Chriſt, que les Scholaſtiques appellent, myſtique, aſçauoir de ſon Egliſe; Qui trouuera eſtrange que ſainct Auguſtin en ce lieu-la, c'eſt à dire, en vn lieu où il vouloit monſtrer que Chriſt auoit vrayement obſerué enuers Iudas, figuré par Abſalon, l'etymologie d'Abſalon, qui ſignifie la paix du pere, & quand il auoit receu de Iudas le ſigne de la paix, aſçauoir le baiſer, & quand il auoit donné à Iudas entre ſes autres Diſciples pour ſigne & ſymbole de paix, la figure de ſon corps & de ſon ſang; ayt entendu là par le corps & le ſang, dont il appelle l'Euchariſtie, figure, non le corps & le ſang eſſentiel de Chriſt, mais le corps & le ſang moral de Chriſt, aſçauoir la communion de l'Egliſe, & l'vnité de ceſte ſocieté en laquelle ſainct Auguſtin dit qu'il y aura paix & vnité parfaitte? Veu que c'eſt ce corps & ce ſang-la, aſçauoir le corps & le ſang moral de Chriſt, c'eſt à dire ſon Egliſe, conſtituée de pluſieurs choſes reduites en vnité, que l'Euchariſtie figure, ſelon ſainct Auguſtin, quand elle eſt conſiderée comme myſtere de la paix, comme Sacrement de l'vnité, comme lien de la charité. Car quand il eſt queſtion de la conſiderer ſelon la relation qu'elle a non au corps de Chriſt auquel nous ſommes, mais au corps de Chriſt par lequel nous ſommes rachettez, c'eſt à dire, non au corps moral de Chriſt, mais au corps eſſentiel de Chriſt, Qui ne void combien ſainct Auguſtin s'éloigne d'vſer de ceſte forme de parler: & combien il eſt ſoigneux de dire, non que noſtre Seigneur donna à Iudas la figure de ſon corps, mais qu'il luy donna ſon corps. *Noſtre Seigneur,* dit-il, *tolere Iudas, larron, traiſtre, & vendeur de ſon propre maiſtre, & le laiſſe prendre entre ces innocens Diſciples, ce que ſçauent les fidelles, noſtre prix.* Et ailleurs parlant de tous méchans Chreſtiens en general: *Car c'eſtoit,* dit-il, *le corps & le ſang du Seigneur, ny plus ny moins meſme à ceux deſquels l'Apoſtre diſoit: Qui mange indignement, mange & boit ſon iugement.*





CHAPITRE VIII.



De consecrat. dist. 2. Hoc est quod 48.

LE huictiéme passage que le sieur du Plessis amene de sainct Augustin, est pris du chapitre, *Hoc est quod,* tiré, dit le Decret, du liure des Sentences de Prosper, & cité par le sieur du Plessis en ces termes: *Le pain celeste, qui est la chair de Christ, est appellé à sa façon le corps de Christ, combien qu'il ne soit que le Sacrement de ce corps qui a esté mis en la croix, &c. Non, dit-il, par la verité de la chose, mais par vn mystere signifiant.* En quoy il commet trois faussetez tout à la fois: Car premierement au lieu qu'il y a dans le texte, [a] *Combien qu'il soit le Sacrement du corps de Christ;* il y suppose, Combien qu'il ne soit que le Sacrement du corps de Christ, & d'vne affirmatiue simple faict vne affirmatiue exclusiue. Secondement au lieu que l'autheur vse de ceste formule correctiue, [b] *Asçauoir de celuy qui visible, qui passible, qui mortel, a esté mis en la croix;* afin de specifier que ce n'est pas au regard du corps de Christ tel qu'il est maintenant, c'est à dire impassible & immortel, que l'Eucharistie est ditte estre en sa maniere le corps de Christ, ores qu'à la verité elle soit le Sacrement du corps de Christ; mais au regard du corps de Christ tel qu'il estoit en la croix, asçauoir, immolé, mort & inanimé; Il oste ceste particule specificatiue & correctiue, asçauoir de celuy qui visible, qui palpable & mortel; & dit, Combien qu'il ne soit que le Sacrement de ce corps qui a esté mis en la croix. Et tiercement, fraude intolerable, au lieu que l'autheur refere ces mots, [c] *non par la verité de la chose, mais par vn mystere signifiant,* à la passion & immolation de Christ, de laquelle il venoit immediatement de dire, Et l'immolation qui se fait par les mains du Prestre, est appellée la passion de Christ, sa mort, son crucifiement, non en la verité de la chose, mais en mystere signifiant; Le sieur du Plessis supprime & éclipse sous le voile & le rideau d'vn *& cætera*, toute ceste clause, [d] *Et l'immolation qui se fait par les mains du Prestre, est appellée la passion de Christ, sa mort, & son crucifiemēt;* afin de referer ces mots qui la suiuent, *non en la verité de la chose, mais en mystere signifiant,* au corps de Christ, & non à sa passion; & faire dire à l'autheur, que l'Eucharistie n'est le corps de Christ qu'en mystere signifiant: au lieu que l'autheur dit que l'immolation qui se fait par les mains du Prestre en l'Eucharistie, n'est la mort, passion & resurrection de Christ, qu'en

a *De consecratione dist. 2. Hoc est quod. cap. 48.* Cum reuera sit Sacramentum corporis Christi.

b *Ibidem.* Illius videlicet, quod visibile, palpabile, mortale in cruce est suspésum.

c *Ibidem.* Non rei veritate, sed significāte mysterio.

d *Ibidem.* Vocatúrque ipsa immolatio carnis, quæ Sacerdotis manibus fit, Christi passio mors, crucifixio, non rei veritate, sed significante mysterio.

qu'en mystere signifiant. Mais pource que le sieur du Plessis auoit déja produit ce passage conioinctement auec celuy de l'epistre à Boniface, afin de les interpreter l'vn par l'autre; la réponse que nous auons renduë au texte de l'epistre à Boniface, nous empeschera de faire vn plus long examen de cestui-cy. Seulement offrirons au sieur du Plessis, s'il veut soumettre la decision de sa cause & de la nostre, à l'arbitrage des paroles de ce passage & de cét œuure, rapportées dans le Decret, qui est le seul lieu d'où il les prend; d'entrer volontiers en tel compromis auec luy. Car non seulement il trouuera ces mots expres, dans le canon, *Nos autem;* [a] *Nous honorons en l'espece du pain & du vin que nous voyons, les choses inuisibles, asçauoir la chair & le sang, & n'auons pas la mesme opinion de ces deux especes apres la consecration, que nous auions auparauant: Car nous croyons fidellement qu'auant la consecration, c'est pain & vin, que la nature a formé; mais qu'apres la consecration, c'est le corps & le sang de Christ, que la benediction a consacré:* & dans le propre canon, *Hoc est quod,* qui est celuy qu'il cite maintenant, il trouuera celles-cy; [b] *C'est sa chair que nous prenons couuerte sous la forme du pain, & son sang que nous beuuons sous l'espece & la saueur du vin;* qui luy seront autant de foudres: Mais mesme il trouuera, & qui croira ce que ie m'en vay dire, que tant s'en faut que les paroles qu'il allegue du canon, *Hoc est quod,* pour principal & souuerain argument contre l'Eucharistie, qu'il allegue pour fortifier & exposer les autres lieux de sainct Augustin produits par luy contre l'Eucharistie, facent quelque chose contre la verité de l'Eucharistie, qu'au contraire elles ont esté écrittes expressément & de propos deliberé, pour defendre la doctrine de la vraye & reelle conuersion du pain au corps de Christ en l'Eucharistie contre les Sacramentaires, c'est à dire, contre ceux qui tenoient l'opinion qu'embrasse auiourd'huy le sieur du Plessis, asçauoir, contre Berengarius & ses Sectateurs. Car ce n'est point de sainct Augustin qu'est pris le canon, *Hoc est quod,* lequel ne se trouue ny ne s'est jamais trouué, ny dans le recueil des sentences de Prosper, ny en aucun des écrits de sainct Augustin: mais de Lanfrancus Archeuesque de Cantorbery, en ses ecrits pour la defense de la realité de l'Eucharistie contre Berengarius, faits il y a enuiron cinq cents ans; encore qu'Algerus s'estant abusé sur les cottes du nom de sainct Augustin mises à la marge des objections de Berengarius, inserées dans l'écrit de Lanfrancus, lesquelles cottes en quelques lieux par la negligence ou ignorance des Libraires estoient descenduës à la marge des réponses de Lanfrancus; & les ayant prises pour cottes du texte de Lanfrancus, ayt creu que ces paroles fussent de sainct Augustin; & que sur le credit d'Algerus le de-

[a] *De consecrat. dist. 2. can Nos autem.* 41. Nos autem in specie panis & vini, quam videmus, res inuisibiles, id est Christi carnem & sanguinem honoramus: nec similiter cóprehendimus has duas species, ex quibus consecratur Dominicum corpus, quemadmodú ante consecrationem cóprehendebamus: cùm fideliter fateamur, ante consecrationē esse panem & vinum quod natura formauit, post consecrationem verò Christi carnem & sanguinem, quod benedictio consecrauit.

[b] *De consecrat. dist. can. 2. Hoc est quod* 48. Caro eius est, quam forma panis opertam in Sacramento accipimus: & sanguis eius, quem sub vini specie & sapore potamus.

cret & le Maistre des Sentences; & apres eux presque tous les Scholastiques, les ayent citées en ceste qualité. Car ny la face & le charactere du style entierement diuers de la phrase de sainct Augustin, ny l'inspection des lieux où elles sont couchées dans Lanfrancus, ne peuuent aucunement permettre qu'elles soient de sainct Augustin, ains seulement de Lanfrancus, lequel les dit non comme paroles anciennes & citées d'autruy, mais comme paroles nouuelles & composées par luy sur le champ, pour soudre & expliquer les objections de Berengarius. Qu'ainsi soit Berengarius auoit dit : [a] *Le Sacrifice de l'Eglise consiste de deux choses, est faict de deux choses, du Sacrement visible, & de la chose du Sacrement*. A cela donc Lanfrancus répond, voulant parler contre nostre cause : *Tu affermis manifestement le party que nous defendons : Car c'est ce que nous disons :* Hoc est namque quod dicimus. [b] *C'est que nous pretendons d'approuuer en toutes manieres contre toy & tes sectateurs, asçauoir que le sacrifice de l'Eglise consiste de deux choses, est faict de deux choses, c'est à dire, de l'espece visible des Sacrements, & de la chair & du sang inuisible de nostre Seigneur Iesus-Christ, du Sacrement & de la chose du Sacrement. Laquelle chose, afin que j'vse de tes paroles, est le corps de Christ, comme aussi la personne de Christ selon ta propre deposition, consiste & est composée de Dieu & de l'homme, attendu que Christ est vray Dieu & vray homme, dautant que toute chose contient la nature, & la verité des choses dont elle est composée. Or le sacrifice de l'Eglise par ton propre témoignage est composé du Sacrement & de la chose du Sacrement, asçauoir du corps de Christ; Il est donc & le Sacrement & la chose du Sacrement, asçauoir le corps de Christ.* Et iusques là va dedans la relation du decret le premier paragraphe du canon, *Hoc est quod.* Le mesme Berengarius auoit objecté ces mots de l'epistre à Boniface expliquez cy [c] dessus: *Comme donc selon quelque maniere le corps de Christ est le corps de Christ, &c. ainsi le Sacrement de la foy est la foy:* A cela donc Lanfrancus répond apres quelques paroles; [d] *C'est sa chair laquelle nous prenons au Sacrement couuerte sous la forme de pain, & son sang que nous beuuons sous l'espece & la saueur du vin: sa chair, sçauoir est Sacrement de sa chair; & son sang, Sacrement de son sang, en ce que par la chair & le sang l'vn & l'autre inuisible, intelligible (* c'est à dire, apperceu par l'entédement seul*) est signifié le corps du Redempteur visible, palpable, manifestement plein de la grace de toutes vertus & de diuine Majesté.* Et iusques là va le second paragraphe du canon, *Hoc*

a *Berengarius apud Lanfrancum lib. de Euchar. sacram.* Sacrificium quæ Ecclesiæ duobus cóstat, duob. conficitur, visibili Sacramento, & re Sacramenti.

b *Lanfrancus lib. de Eucharistiæ Sacramento cótra Berégarium. Item in decret. 3. part. de consecrat. de consecrat. dist. 2. can.* Hoc est quod. *c.48.§.1.* Hoc est namque quod dicimus, hoc modis omnibus contra te ac sequaces tuos approbare contédimus, sacrificiũ scilicet Ecclesiæ duobus confici, duobus cóstare, visibili elementorum specie, & inuisibili Domini Iesu Christi carne & sanguine, Sacramento & re Sacraméti: quæ res vt verbis tuis vtar, est corpus Christi, sicut Christi persona te quoque autore constat & conficitur Deo & homine, cùm ipse Christus sit verus Deus & verus homo: quia omnis res earum rerum naturam & veritaté in se continet, ex quibus conficitur: conficitur autem, te etiam teste, sacrificium Ecclesiæ Sacramento & re Sacramenti, id est, corpore Christi. Est igitur Sacramentum & res Sacramenti, id est, corpus Christi.

c *Chap.3.*

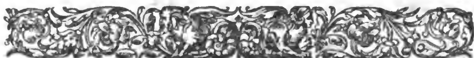
d *Lanfranc. ibid. Item in decret. Ibid.§.2.* Caro eius est, quam forma panis opertam in Sacramento accipimus, & sanguis eius quem sub vini specie ac sapore potamus: caro videlicet carnis, & sanguis Sacramentum est sanguinis: carne & sanguine vtroque inuisibili, intelligibili, spirituali significatur, redemptoris corpus visibile, palpabile, manifestè plenum gratia omnium virtutum, & diuina Maiestate.

est quod, inseré dans le decret. Et vn peu apres : [a] *Comme donc le pain celeste qui est la vraye chair de Christ, est appellé en sa maniere le corps de Christ : comme ainsi soit qu'en verité c'est le Sacrement du corps de Christ, asçauoir de celuy qui visible, palpable & mortel, a esté suspendu en la croix : & l'immolation de la mesme chair qui est faicte par les mains du Prestre, est appellée la passion de Christ, sa mort, son crucifiement, non en la verité de la chose, mais en mystere signifiant : Ainsi le Sacrement de la foy qui est entendu* (c'est à dire au passage allegué par Berengarius) *estre le baptesme, est la foy*. Et iusques là va le troisiéme & dernier paragraphe du canon, *Hoc est quod*. Toutes lesquelles paroles qui ne void les considerant sur le lieu, qu'elles ne peuuent estre ny de sainct Augustin, ny d'aucun autre Autheur, mais de Lanfrancus seul, qui les compose sur le champ pour répondre à Berengaire, des objections duquel elles sont nées? Et pourtant aussi Iuon Autheur du decret qui auoit cours auant celuy de Gratian Autheur plus clair-voyant que Gratian, les cite sous le tiltre non de S. Augustin, mais de Lanfrancus. Et le mesme se peut dire du canon, *Nos autem*, & du canon *Semel*, qui sont toutes réponses de Lanfrancus aux objections de Berengaire prises de lieux mal entendus de S. Augustin, esquelles les cottes estoient descenduës de la marge du texte de Berengaire à celle du texte de Lanfrancus. Or n'est-ce pas, de s'estre abusé en ce méconte, c'est à dire, d'auoir cité le canon, *Hoc est*, pour estre de S. Augustin, au lieu qu'il est de Lanfrancus, que ie blasme le sieur du Plessis : car beaucoup d'autres meilleurs Theologiẽs que luy s'y estoient trompez auant luy. Mais ce qui ne se peut couurir d'aucune excuse, est que ceux desquels le sieur du Plessis a pris ceste objection, asçauoir, le compositeur du traitté intitulé, Orthodoxe, & autres écriuains Sacramentaires, ayent eu le front si estroit, que de tordre des paroles d'vn texte écrit expressément pour la defense de la reelle presence & cõuersion en l'Eucharistie, contre les mesmes articles pour lesquels de propos deliberé elles ont esté écrites. Car s'ils n'ont point eu de pudeur de vouloir imposer à l'Autheur du canon, *Hoc est quod*, que les paroles qu'il a écrittes en ce canon, il les a écrites en faueur de la doctrine des Sacramentaires, & comme tenant & enseignãt la mesme chose qu'eux, au lieu qu'il les a écrites de propos deliberé cõtre eux, & pour refuter les argumẽts proposez par eux, & estouffer au berceau leur secte naissante en la personne & en la doctrine de Berengaire; Que n'entreprendront-ils point si on les veut croire, de faire dire à S. Augustin, & aux autres Autheurs qui n'ont pas écrit de propos deliberé de ceste matiere contre les Sacramentaires, pource que l'Eglise de leurs siecles n'en estoit pas affligée? *Voy maintenant des Grecs l'embusche & l'imposture,*
Et d'vn crime exposé tous leurs tours coniecture.

a *Lanfr. Ibid. In Decret. Ibid. §. 33.* Sicut ergo cœlestis panis, qui vera caro Christi est, suo modo vocatur corpus Christi : cũ reuera sit Sacramentũ corporis Christi, illius videlicet quod visibile, palpabile, mortale in cruce est suspensum; vocatúrq. ipsa carnis ipsius immolatio, quę Sacerdotis manibus fit Christi passio, mors, crucifixio, non rei veritate, sed significãte mysterio : sic Sacramentum fidei quod baptisma intelligitur, fides est.

Virgile.





CHAPITRE IX.

LE neufiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis cite de ſainct Auguſtin, eſt vn fragment qu'il emprunte de la rapſodie de Beda ſur l'epiſtre aux Corinthiens, lequel il allegue neantmoins comme s'il le prenoit immediatement de ſainct Auguſtin, & le produit en ces termes; *Ce que vous auez veu c'eſt le pain & le calice, & vos yeux le vous annoncent: Mais ce que voſtre foy qui eſt à inſtruire demande, Le pain eſt le corps de Chriſt, & le calice le ſang; vous direz, Mais nous ſçauons d'où il a pris ſa chair,* &c. *Il a eſté crucifié,* &c. *Il ſied maintenant à la dextre du Pere,* &c. *Comment donc eſt le pain ſon corps, le vin ſon ſang? Ces choſes, Freres, s'appellent Sacrements, parce qu'en iceux on void vne choſe & on entend vne autre: Ce qui ſe void a vne eſpece corporelle; ce qui s'entend a vn fruict ſpirituel,* &c. *Veux-tu entendre que c'eſt que le corps de Chriſt; oy l'Apoſtre diſant aux fidelles, Vous eſtes le corps, & les membres de Chriſt,* &c. *Et pourquoy au pain; oy derechef, Nous ſommes tous vn pain & vn corps, entendez & vous réjoüiſſez,* &c. Or à cela il ſera aſſez à temps de répondre, lors que nos aduerſaires auront recouuert le liure où ſainct Auguſtin tient ce langage: Non que nous n'admettions volontiers que ce paſſage ſoit de ſainct Auguſtin, puis que Beda le cite en ceſte qualité, encore que l'œuure de ſainct Auguſtin dont il eſt extraict ne ſe trouue point: Mais pource que toute la force qui ſe peut faire ſur ceſte production dépend de la ſuitte immediate des periodes, & que Beda ne rapporte pas toujours exactement les paroles de S. Auguſtin ſelon l'ordre & la ſuitte dont elles ſont couchées dans leur autheur, ains les enchaiſne par forme de centons & de rapſodies, ſautant & intermettant bien ſouuent des pages voire des fueilles toutes entieres entre les parties d'vn meſme texte; à ces cauſes nous diſons que nos aduerſaires ſur la ſeule compilation de Beda, n'en peuuent inferer aucune iuſte conſequence. Ie verifieray ces deux cas ſucceſſiuement, & l'vn apres l'autre, afin de ſoulager l'eſprit des lecteurs; & puis ie laiſſeray au ſieur du Pleſſis le ſoin de recouurer & produire le liure original de ce paſſage. Premierement donc pour commencer par l'examen de l'objection, que tout le nerf de l'argument des Sacramentaires cōſiſte en l'entreſuitte immediate des paroles

D. Auguſt. nou ſermone ad Infantes apud Bedam in Epiſt. 1. ad Corinth. cap. 10. In illud, Calix benedictionis cui benedicimus; *&c.*

de ce fragment, il appert parce que si on separe la derniere partie qui parle du corps metaphorique de Christ, asçauoir de son Eglise, d'auec la premiere qui parle de son corps essentiel, asçauoir de celuy qui nous est proposé pour aliment de vie eternelle en l'Eucharistie; tant s'en faut que ce lieu face quelque chose contre nous, qu'il nous fauorise ouuertement. Car que se peut-il dire de plus expres pour la doctrine Catholique, que ce que contiennent ces paroles; [a] *Ce que vous auez veu, est le pain & le calice, ce qu'aussi vos yeux vous rapportent: Mais ce que vostre foy demande pour son instruction; le pain est le corps de Christ, & le calice le sang?* Car de repartir comme fait le sieur du Plessis, que nous n'auoüons pas que le pain soit le corps, il luy a déja esté répondu mille fois en semblables occasions, que par le pain nous entendons ce qui apparoist pain. Et quant à la difficulté que sainct Augustin s'objecte puis apres de la part des Neophytes, en ces mots; *Mais quelqu'vn*, dit-il [b], *se peut repliquer à luy-mesme: Nous sçauons d'où nostre Seigneur Iesus-Christ a pris chair, asçauoir de la Vierge Marie, Il a esté allaicté enfant, il a esté nourry, il est creu, il est paruenu à l'âge de ieunesse, il a souffert persecution par les Iuifs, il a esté attaché au bois, il a esté occis au bois, il a esté enseuely, il est resuscité au troisiéme iour, au iour qu'il a voulu il a monté au ciel, il a leué là son corps, d'où il viendra iuger les viuants & les morts, il est maintenant là assis à la dextre de son pere; Comment est-ce que le pain est son corps? & le calice, ou ce que contient le calice, comment est-ce son sang?* à laquelle objection le mesme sainct Augustin répond *Ces choses* [c], *mes freres, à ces causes sont dittes Sacrements, pource qu'en icelles on void vne chose, & on en entend vne autre:* Cela ne fait rien nomplus contre nous. Car sainct Augustin ne fonde pas là precisement, comme a pensé Algerus, la difficulté de son opposition sur la distance qui est entre le lieu où le corps de nostre Seigneur reside là haut au Ciel, & le lieu où l'Eucharistie s'administre en terre: mais sur la disconuenance qui est entre l'espece humaine, en laquelle nostre Seigneur apparut visiblement aux hommes, tant deuant qu'apres son ascension, & l'espece du pain & du vin sous laquelle il apparoist & est contenu & exhibé en l'Eucharistie: Autrement sainct Augustin se fust deu contenter de demander simplement comment le corps de Christ qui est maintenant au ciel, se peut trouuer au mesme temps en l'Eucharistie, c'est à dire, estre tout ensemble au ciel & en la terre. Or ne se contente-t'il pas de cela: au contraire il va recercher toutes les plus insignes histoires, qui soient en l'Ecriture, de l'apparition humaine & corporelle de nostre Seigneur, tant en la terre

a *D. August. apud Bedam loco supra citato.* Quòd ergo vidistis, panis est & calix, quod vobis etiam oculi vestri renunciant quod autem fides vestra postulat instruenda, panis est corpus Christi, calix sanguis.

b *Ibidem.* Potest enim in animo cuiusquam, cogitatio talis oboriri; Dominus noster Iesus Christus, nouimus vnde acceperit carnem, de virgine Maria. Infans lactatus est, nutritus est, creuit, ad iuuenilem ætaté perductus est, à Iudæis persecutionem passus est. Ligno suspensus est. In ligno interfectus est. Sepultus est. Tertio die resurrexit; quo die voluit in cœlũ ascendit. Illuc leauit corpus suũ, vnde est venturus vt iudicet viuos & mortuos. Ibi est modò sedés ad dexterã patris: quomodo est panis corpus eius? & calix vel quod habet calix, quomodo est sãguis eius?

c *Ibid.* Ista, fratres, ideo dicũtur Sacramenta, quia in eis aliud videtur, aliud intelligitur.

D.Luc. cap. 2.7. comme au ciel, asçauoir, celle de sa naissance, dont il est dit, *Et la Vierge accoucha de son fils premier né, & l'emmaillotta, & le posa en la creche:* Celle de son enfance, dont il est écrit, *Et les Sages*
D.Matth. 2.11. *estants venus, trouuerent le petit enfant auec Marie sa mere, lequel ils adorerent:* Celle de sa croissance, de laquelle il est recité qu'apres
D.Luc. 2.46. auoir atteint l'âge de douze ans, *ses parents le trouuerent au tem-*
Ibid. vers. 53. *ple assis entre les Docteurs;* & derechef, *Qu'il croissoit en sapience & en âge:* Celle de son auenement à la vigueur de la jeunesse, dont il est raconté qu'il commençoit d'estre enuiron de trente ans lors qu'il fut baptizé, lors que sainct Iean le monstra, & dit,
D.Ioan. 1.29. *Cestui-cy est l'Aigneau de Dieu:* lors que la voix du ciel pro-
D.Luc. 3.22. nonça, *Cestui-cy est mon fils bien-aymé, escoutez-le:* Celle de sa persecution par les Iuifs, lors que Pilate le leur exposa foüetté, & leur
D.Ioan. 19.6. dit, *Voicy l'homme:* Celle de son crucifiement, lors qu'ils luy crie-
D.Matt. 27.40. rent, *Si tu es fils de Dieu, descens de la croix:* lors qu'ils luy donnerent du fiel & du vinaigre à boire: lors que le gendarme luy perça le costé auec la lance, & en fit sortir sang & eau: Celle de sa sepulture, lors que Ioseph prit son corps, & l'embausma, & enueloppa de linges, & le mit en vn sepulchre neuf: Celle de sa resurrection, lors qu'il apparut à la Magdeleine, & aux Apostres, & à S. Thomas, & leur montra les cicatrices de ses playes, & leur dit,
D.Luc. 24.39. *Voyez mes pieds & mes mains, & recognoissez que c'est moy, car vn esprit n'a ny chair ny os:* Celle de son ascension au ciel, & de la promesse de sa descente future pour iuger les viuants & les morts, lors que
Act. Apost. 1.11. les Anges dirent aux Apostres qui le regardoient, *Ce mesme Iesus qui a esté enleué en haut d'auec vous au ciel, viendra en la mesme maniere que vous l'auez contemplé allant au ciel:* Celle de son appari-
Ibid. cap. 7.56. tion à la dextre de son pere, lors que sainct Estienne cria, *Je voy les cieux ouuerts, & le fils de l'homme assistant à la dextre de Dieu.* Par toutes lesquelles instances prises pour la plus-part d'apparitions arriuées en terre, il appert que l'intention de sainct Augustin n'est pas de s'objecter là precisément, comment il est possible que le pain de l'Eucharistie qui est en terre, soit le corps de Christ qui est au ciel: mais comment il est possible que le pain & le calice de l'Eucharistie, elements exterieurement insensibles & inanimez, soient le corps & le sang de Christ: veu que Christ ny n'est point apparu naissant en terre, ny n'a point esté veu montant au ciel, ny ne s'est point montré residant à la dextre de son pere en forme & espece de pain & de vin, mais en forme & espece de chair humaine. Voila le neud & la difficulté de l'objection de sainct Augustin, qui est en somme la mesme difficulté qu'il auoit déja touchée au troisiéme liure de la Trinité, parlant de l'espece du pain & du vin de l'Eucharistie.

en ces mots: *Si les enfants*, dit-il[a], *ne voyoient point ceste espece la de choses, sinon en la celebration des Sacrements, lors qu'elle est offerte & distribuée, & qu'on leur dist par vne tres-graue authorité, de qui c'est le corps & le sang, ils ne croiroient autre chose, sinon que le Seigneur est entierement apparu sous vne telle espece aux yeux des mortels, & que de son costé percé est sorty vne liqueur entierement telle.* A ceste difficulté donc, sainct Augustin répond que ces choses sont Sacrements, c'est à dire, en la loy Euangelique, mysteres esquels l'interieur est autre que l'exterieur, objects esquels autre cas est ce qui est veu, c'est à dire, apperceu par le sens externe de l'œil, & autre ce qui est entendu, c'est à dire, apperceu par le rayon interne de l'entendement. Qui est autant, comme s'il disoit, qu'il n'y a point de repugnance entre la forme en laquelle nostre Seigneur apparut iadis visiblement aux hommes, & la forme sous laquelle il apparoit maintenant en l'Eucharistie: dautant qu'en l'Eucharistie, autre est la forme apparente & manifeste exterieurement, & autre la forme occulte & recelée interieurement: autre est celle que l'œil éclairé par la lumiere naturelle du corps, y apperçoit, & autre est celle que l'entendement éclairé par la lumiere supernaturelle de la foy, y recognoist. Car de s'aheurter au mot, *estre entendu*, qui ne sçait que c'est chose frequente aux anciens autheurs d'vser de ce terme, non pour exclurre la verité de la chose, mais pour en exclurre la visibilité, & exprimer qu'elle n'est euidente qu'à l'entendement seul? Origene ne dit-il pas, *Autre estoit ce qui estoit veu en Christ, & autre ce qui y estoit entendu:* c'est à dire, autre estoit l'humanité de Christ qui estoit apperceuë par les yeux, & autre la diuinité qui estoit apperceuë par l'entendement? Et pour cela veut-il dire que la diuinité ne residast en Iesus Christ qu'intellectuellement? Sainct Gregoire de Nazianze ne dit-il pas, *Il faut discerner en Christ la nature apparente, de l'entenduë:* c'est à dire, l'humanité de la diuinité? Et pour cela veut-il dire que la nature diuine ne fust point en Iesus Christ reellement? Sainct Augustin ne dit-il pas sur le propos de la resurrection de Christ: [b] *En l'homme charnel toute la reigle d'entendre, est la coustume de voir: ce qu'ils ont accoustumé de voir ils le croyent, ce que non, ils ne le croyent point?* Et pour cela pretend-il que la resurrection de nostre Seigneur, ne fust qu'intellectuelle, & non pas vraye, reelle & corporelle? Et ailleurs, asçauoir au l. des 83. questions, n'écrit-il pas: [c] *Le Fils de Dieu est apparu visiblement en homme, & le Sainct Esprit en colombe*, &c. *Et l'vn & l'autre s'est faict visiblement, afin de transferer les hommes*

a *D. Aug. l. 3. de Trinit. cap. 10.* Sicut infantes non nouerunt quod in altari proponitur, & peracta pietatis celebratione consumitur, vnde vel quomodo conficiatur, vnde in vsum religionis assumatur. Et si nunquam discant experimẽto vel suo vel aliorum, & nunquam illã speciem rerum videant, nisi inter celebrationes Sacramentorum cum offertur & datur, dicaturque illis auctoritate grauissima, cuius corpus & sanguis sit, nihil aliud credẽt, nisi omnino in illa specie dominũ oculis apparuisse mortaliũ, & de latere tali percusso, liquorem illũ omnino fluxisse.

b *D. Aug. Sermon. de tempore serm. 147. c. 1.* In homine carnali tota regula intelligendi, est cõsuetudo cernendi, quod solent videre credũt, quod non solent, nõ credunt.

c *D. Aug. l. 83. quæstionũ quæst. 43.* Filius Dei in homine apparuit, & Spiritus sanctus in columba, *&c.* Vtrumque autem visibiliter factum est propter carnales, ab iis quæ oculis corporeis cernuntur, ad ea quæ mente intelliguntur Sacramentorum gradibus transferendos.

charnels par les degrez des Sacrements des choses qui sont veuës par les yeux corporels, à celles qui sont entenduës par l'intellect. Et pour cela veut-il dire que l'existence de la diuinité en Christ, ou du Sainct Esprit en la colombe, ne fust qu'intellectuelle, & non pas vraye & reelle ? Paschasius ne dit-il pas parlant mesme de l'Eucharistie: [a] *En l'espece visible est entendu autre chose que ce qui est apperceu par la veuë & le goust du sens charnel?* Et pour cela veut-il dire que le corps de Iesus Christ ne soit en l'Eucharistie qu'intellectuellement? Au contraire n'ajouste-t'il pas, deux lignes apres; [b] *C'est verité en ce que le corps & le sang de Christ est faict de la substance du pain & du vin, par la vertu du sainct Esprit, à la prolation de sa parole?* S'ensuit dans la citation de Beda; *Ce qui est veu, a vne espece corporelle, ce qui est entendu, a vn fruict spirituel.* Mais que fait cela contre nous ? aussi peu que tout l'antecedent : Car il ne dit pas, que ce qui y est entendu n'ayt point vne essence corporelle; Il dit seulement qu'il a vn fruict spirituel, c'est à dire, dont la saueur ne se doit pas iuger par le goust externe du palais, mais par le goust interne de l'esprit, qui y apperçoit ce que le sens n'y peut apperceuoir, asçauoir, les delices de ceste manne occulte, dont l'Epoux dit en l'Apocalypse, [c] *A celuy qui vaincra ie luy donneray à manger de la manne cachée;* & la douceur de ce miel découlé de la pierre, dont l'Epouse chante au Cantique des Cantiques, *I'ay mangé mon pain auec mon miel.* Et pourtant Alcuinus ancien disciple & auditeur de Beda, repetant ces mesmes mots de sainct Augustin rapportez par Beda son maistre ; *C'est vn mystere, pource qu'autre chose y est veüe, & autre chose y est entendue: ce qui y est veu, a vne espece corporelle, ce qui y est entendu, a vn fruict spirituel:* ajouste immediatement apres, afin de montrer que ces paroles-la n'excluent pas la presence interne & reelle du corps de Christ au Sacrement; *Mais puis que c'est vn mystere, comment est-ce qu'il est dit estre le corps & le sang de Christ? Dieu tout-puissant pouruoyant à nostre infirmité, de nous qui n'auons pas accoustumé de manger de la chair cruë, & boire du sang, fait que ces deux dons demeurent en leur premiere forme, & qu'en verité c'est le corps & le sang de Christ.* Iusques là donc toutes les paroles de sainct Augustin rapportées par Beda, portent leur solution auec elles, ou plustost seruent elles mesmes d'argument contre nos aduersaires. L'vnique nerf de l'objection consiste en ce qui vient apres, asçauoir en la suitte immediate de ce periode; *Le corps de Christ donc, si tu le veux entendre, oy l'Apostre, disant, Vous estes le corps & les membres de Christ;* & autres clauses subsequentes : Par laquelle addition l'autheur semble resoudre & alambiquer ce qu'il auoit proposé du corps essentiel de Christ, en interpretations morales

a *Paschasius lib. de corpore & sang. Domini c. 4.* In specie visibili aliud intelligitur, quàm quod visu carnis & gustu sentitur.

b *Ib.* Veritas ergo dum corpus Christi & sanguis virtute Spiritus in verbo ipsius ex panis viniq. substãtia efficitur.

c *Apocalyp.* 2. 17.

& allegoriques du corps de l'Eglise. Et partant toute la question qui reste entre nous & nos aduersaires sur ce passage, est à sçauoir si les deux pieces dont il est composé s'entresuiuent immediatement dedans le discours original de sainct Augustin, ou bien si ce sont deux textes separez & pris de deux diuerses parties de son Sermon, l'vne où il traitte de l'instruction doctrinale de l'Eucharistie, l'autre où il traitte de l'instruction morale de la mesme Eucharistie. Car que ce fust chose coustumiere aux Peres, lors qu'ils parloient auec liberté de ce mystere, d'expliquer premierement ce que les Neophytes en deuoient apprendre pour la foy, asçauoir que c'estoit le vray & essentiel corps de Christ, qui leur estoit donné auec l'espece sensible du pain (Ie laisse pour ceste heure à disputer, si dans l'espece ou hors de l'espece) en nourriture & aliment de vie eternelle; & puis ce qu'ils en deuoient retenir pour les mœurs, asçauoir que ce mesme Sacrement leur designoit & representoit le corps moral & metaphorique de Christ, c'est à dire son Eglise, composée de plusieurs fidelles particuliers, comme le pain est composé de plusieurs grains, & consequemment les exhortoit à demeurer vnis les vns auec les autres, ainsi que les grains sont vnis en la masse du pain; Nul ne le peut reuoquer en doute. Tout le nœud donc de la question, pour le redire encore vn coup, consiste en ce seul poinct, asçauoir si les deux parties de ce passage, c'est à dire, celle qui finit à ces mots, *a vn fruict spirituel*; & celle qui commence à ceux-cy, *Veux tu donc entendre*, s'entre-suiuent immediatement dans le discours original de sainct Augustin, ou bien si ce sont deux textes separez & pris de deux diuerses parties de son Sermon, l'vne où il traittoit de l'instruction doctrinale de l'Eucharistie, c'est à dire, de la relation qu'elle a au corps essentiel de Christ, l'autre où il traittoit de l'instruction morale de la mesme Eucharistie, c'est à dire, de la relation qu'elle a au corps allegorique de l'Eglise; lesquels Beda ayt citez conjointement sur le dixiéme chapitre de la premiere aux Corinthiens, pource que sainct Paul parle en ce chapitre-là de la relation de l'Eucharistie à l'vn & à l'autre corps de Christ, lors qu'il dit: [a] *Le pain que nous rompons, n'est-ce pas la communion du corps de Christ, & le calice de benediction que nous benissons, n'est-ce pas la participation du sang de Christ: car nous sommes plusieurs vn mesme pain & vn mesme corps, nous tous qui participons d'vn mesme pain?* Or cela, c'est chose que nos aduersaires ne sçauroient faire decider, que premierement ils n'ayent recouuert & produit le liure où sainct Augustin tient ce langage. Car d'alleguer que Beda cite ces deux parties l'vne au bout de l'autre,

a 1. Corinth. c. 10. v. 16. & 17.

comme vn texte continu & indiuis, l'argument est nul. La raison de la nullité est, que l'œuure dans lequel Beda enrolle ce passage, n'est pas comme il a déja esté dit, vn liure qu'il composé de son chef, & où les allegations qu'il insere soient distinctes de son texte; mais est vn ramas & vne chaisne de tous les lieux de sainct Augustin, qui peuuent seruir à expliquer & illustrer les epistres de sainct Paul, lesquels il coust & enfile par forme de centon & de rapsodie, & les lie & assemble si bien les vns auec les autres, qu'il en fait vn commentaire perpetuel sur toutes les quatorze epistres de sainct Paul, sans y entremesler vne seule parole de son sens. Au moyen dequoy il ne se peut pas obliger à rapporter exactement en ceste marquetterie, les textes de sainct Augustin comme ils sont couchez dans leur autheur, ains est contraint d'en retrancher du commencement, du milieu & de la fin, ce qu'il estime necessaire pour la tissure, décharge & breueté de son œuure, joignant non seulement des passages de liures bien differents, mais mesme laissant le plus souuent de grandes bréches & éclipses, voire sans aucune marque d'interruption, entre les parties d'vn mesme liure & d'vn mesme passage. Comme pour exemple, afin de ne sortir point du commentaire sur le mesme chapitre dont il est question, en la premiere section de sa rapsodie sur le 10. chapitre de la premiere aux Corinthiens, lors qu'il allegue l'exposition de sainct Augustin, sur le Pseaume cent treziéme, & qu'il vient à ces paroles, *Et præsentia cognoscuntur, Quid est charissimi;* entre ces mots, *cognoscuntur*, &, *Quid est charissimi*, qu'il cite immediatement l'vn au bout de l'autre, & sans aucune marque d'interruption, ny à la marge, ny dans le texte, il obmet vne page toute entiere des paroles de sainct Augustin. En la seconde Section, lors qu'il allegue le 26. traitté sur sainct Iean, & qu'il vient à ces paroles, *Sed aliud est Sacramentum, aliud est virtus Sacramenti: Patres nostri manducauerunt manna & mortui sunt;* entre ces mots, *Sacramenti*, &, *Patres nostri*, citez continuëment & sans marque d'interruption, ny à la marge, ny dans le texte, il y a demy page dans sainct Augustin que Beda obmet en sa citation. En la quatriéme Section, lors qu'il cite le commentaire de sainct Augustin sur le Pseaume 77. & qu'il vient à ces paroles, *Sed non in omnibus illis beneplacitum est Deo, Cum enim dixisset Apostolus;* entre ces mots, *beneplacitum est Deo*, &, *cum enim dixisset*, il y a vne page toute entiere dedans sainct Augustin que Beda saute & intermet, & ne laisse pas d'y inserer l'aduerbe, *enim*, qui est dans sainct Augustin, tout ainsi que si cét aduerbe lioit la proposition où il est inseré auec la clause citée auparauant, au lieu qu'il la

lie auec vne des clauses obmises. En la dixiéme Section, lors qu'il cite le traitté de sainct Augustin sur sainct Iean, & qu'il vient à ces paroles, *Nulli ad exitium quicunque eius particeps fuerit, Caro enim mea verè est cibus;* entre ces mots, *particeps fuerit*, &, *caro enim mea*, il obmet deux ou trois periodes de sainct Augustin. En l'onziéme Section, lors qu'il cite l'écrit de sainct Augustin contre l'aduersaire de la loy & des Prophetes, & qu'il vient à ces paroles, *Est Israël secundum spiritum qui veteres vmbras iam non sequitur, sed eam consequentem quæ illis vmbris præcedentibus significata est veritatem; & immolat Deo in corpore Christi Sacrificium laudis;* entre ces mots, *veritatem*, & ces mots, *& immolat*, rapportez si continuëment & immediatement qu'il ne se trouue pas seulement vn poinct, ny vn coma, ny vne virgule entre deux, il y a vne page toute entiere dans sainct Augustin, que Beda saute imperceptiblement & sans aucune marque d'interruption, ny au texte, ny en la marge; & en remplace puis apres vne partie, selon que son propos le conduit, en vn autre lieu du commentaire sur le verset suiuant. En la treziéme Section, lors qu'il cite le passage du second liure de la doctrine Chrestienne, entre ces mots, *alligandis*, &, *neque illi*, il laisse vne demie page du texte de sainct Augustin, sans aucune marque d'interruption: Entre ces mots, *prædicere*, &, *hoc genus*, il laisse presque deux pages toutes entieres du texte de sainct Augustin: Entre ces mots, *credatis ei*, &, *omnes*, il laisse tout le periode qui parle de Samuel: Entre ces mots, *sentiendum est*, &, *quæ omnia*, il laisse la fin du premier periode, lequel il tronque & mutile, & les deux autres periodes prochainement suiuants. Et ainsi presque par tout ailleurs. Or cela estant, quelle caution nous peuuent donner nos aduersaires, que Beda n'en ayt point vsé de mesme en cét endroit, & que les deux parties de ce passage ne soient point deux textes separez de sainct Augustin, l'vn où il parle du corps essentiel de Christ, l'autre où il parle du corps allegorique de Christ, asçauoir de son Eglise: l'vn où il parle de l'instruction doctrinale que nous deuons receuoir de l'Eucharistie; l'autre où il parle de l'instruction morale que nous deuons tirer de la mesme Eucharistie? Quelle asseurance outre cela nous peuuent-ils donner, que Beda n'ayt point cotté en marge, ceste marque d'interruption, *ex eodem libro*, & que les Libraires par negligence & inaduertence ne l'ayent point obmise, comme ils l'ont souuent apposée en des lieux où il est vray semblable que Beda ne l'a point mise, dautant que le texte y est continu; & l'ont souuent oubliée en des lieux où il y a apparence que Beda l'auoit mise, dautant que le texte y est interrompu? Quel gage mesme nous peuuent-ils donner, que la cotte du Sermon aux enfants du Sacrement de

l'Autel, adſcrite à la marge du commencement de ce paſſage, ne ſoit point ou corrompuë, ou confonduë, ou tranſpoſée, Veu que non ſeulement Iuo en l'epiſtre à Aymeric, apres auoir cité vne partie des paroles de ce paſſage, & les auoir cottées ſous le titre du Sermon des paroles de l'Euangile, qui eſtoit l'etiquette du dernier paſſage rapporté auparauant par Beda, allegue le Sermon aux Neophytes, c'eſt à dire, *ad infantes*, car les anciens appelloient les Neophytes, *infantes*, comme vne autre piece, & en produit ces mots; *Prenez cela au pain qui a pendu en la Croix; prenez cela au calice qui eſt ſorty du coſté:* Mais auſſi qu'en ſon decret il enregiſtre la premiere partie de ce meſme paſſage, ſous le titre du Sermon des paroles de l'Euangile; & la troiſiéme qui commence à, *Ita Dominus noſter*, il la cite nommément du Sermon, *ad infantes:* Et d'ailleurs qu'Algerus & Gratian proferent auſſi bien comme luy, la premiere partie de ce texte, ſous l'inſcription du Sermon des paroles de l'Euangile; Et que Bertramus finalement, en intitule les deux premieres parties du Sermon du Sacrement de l'Autel, au peuple? Ils ne nous peuuent donner aucune caution de toutes ces choſes. Au contraire nous leur pouuons mettre en teſte, ſix ou ſept grandes raiſons, voire neceſſitez de croire, que les deux parties de ce paſſage, ſont priſes de deux diuers endroits du Sermon de ſainct Auguſtin, aſçauoir, l'vn de la partie doctrinale, où il traitte de l'Euchariſtie, ſelon la relation directe qu'elle a au corps eſſentiel de Chriſt, l'autre de la partie morale où il traitte de l'Euchariſtie, ſelon celle qu'elle a par reflexion au corps allegorique de l'Egliſe; Et que Beda les a citées conjointement, pource que ſainct Paul en ce chapitre-la parloit de l'vn & de l'autre, & n'a point voulu reſeruer la ſeconde partie au verſet ſuiuant, afin de ne faire point à deux fois en ſi peu d'eſpace, de la citation de ce Sermon. La premiere eſt, qu'il faudroit que ſainct Auguſtin ſi autrement eſtoit, euſt entierement perdu le ſens & la memoire. Car à quel propos apres auoir formé ſon interrogation du corps eſſentiel de Chriſt, faire ſa réponſe du corps allegorique de ſon Egliſe? Il poſe pour baſe de ſon diſcours, *Que la foy nous inſtruit, que le pain eſt le corps de Chriſt, & le calice ſon ſang.* Il s'objecte là deſſus à luy-meſme, comment il eſt poſſible que cela ſoit, *veu que nous ſçauons d'où a eſté pris le corps de Chriſt*, &c. C'eſt à dire, veu que nous ſçauons que le corps de Chriſt a eu l'origine, la forme & le progrés d'vn corps humain. Il apporte pour ſolution, *qu'autre choſe eſt en l'Euchariſtie, ce qui y eſt veu*, c'eſt à dire apperceu par le ſens, aſçauoir l'eſpece externe du pain & du vin; *Et autre choſe ce qui y eſt entendu*, c'eſt à dire apperceu par l'entendement, aſçauoir, le corps & le ſang de Chriſt.

de Christ. Ce corps de Christ donc, qu'il dit estre entendu en l'Eucharistie, ne faut-il pas que ce soit celuy dont il auoit dit, *La foy nous instruit que le pain est le corps de Christ?* Ne faut-il pas que le mesme corps de Christ, dont il auoit parlé en sa proposition & en son objection, soit cestuy-la mesme dont il parle en sa réponse & en sa solution? Or de quel corps de Christ est-ce que parloit sainct Augustin, quand il disoit, *La foy nous instruit que le pain est le corps de Christ;* du vray corps de Christ, ou du corps de son Eglise? Et quel corps de Christ est-ce que l'Ecriture nous propose pour object de nostre foy au Sacrement; le corps de Christ, ou le corps de son Eglise? N'appert-il pas par l'Euangile, que quand nostre Seigneur dit de l'Eucharistie, *Cecy est mon corps,* qu'il parloit de son corps essentiel, fust vrayment exhibé, fust simplement representé; & non du corps de son Eglise? Car n'ajouste-t'il pas, *Qui sera liuré pour vous?* Or ce ne deuoit pas estre le corps de l'Eglise qui deuoit estre liuré pour nous. Sainct Augustin luy mesme ne proteste-t'il pas que c'est le corps de Christ que nous prenons au Sacrement, & non le corps de son Eglise, quand il dit au Sermon aux Neophytes, cité par Paschasius il y a plus de sept cents ans, & inseré dans les decrets d'Iuon & de Gratian; *Prenez au pain ce qui a pendu en la Croix, prenez au calice ce qui est sorty du costé?* Quand il dit au liure des merites & de la remission des pechez; [a] *Il ne faut point douter que le sang de Christ n'ayt esté aussi épandu pour les enfants baptisez, lequel n'estant point encore épandu, estoit tellement donné & receu au Sacrement, qu'il en a esté dit, Cecy est mon sang?* Quand il dit au commentaire sur le 98. Pseaume; [b] *Il a cheminé icy en ceste chair, & ceste mesme chair il nous l'a donnée à manger, & ceste chair-la nul ne la mange qui ne l'ayt premierement adorée?* Quand il dit au 9. liure de ses confessions; [c] *Elle pria sans plus qu'on fist memoire d'elle à ton autel, d'où elle sçauoit estre dispensée la saincte victime, par laquelle a esté effacée la scedule qui estoit contre nous?* Et nos propres aduersaires ne sont-ils pas d'accord, que le corps de Christ qui nous est donné, soit reellement, soit significatiuement, en l'Eucharistie, est le vray corps essentiel de Christ, & non le corps allegorique de l'Eglise? La confession des pretenduës Eglises reformées de France, ne dit-elle pas; [d] *Or combien qu'il soit au ciel jusqu'à ce qu'il vienne pour juger tout le monde, toutesfois nous croyons que par la vertu de son esprit, il nous nourrit & viuifie de la substance de son corps & de son song?* Et Caluin qui en est le principal Autheur,

a *D. August. de peccatorum meritis & remiss. lib. 1. c. 24.* Non itaque dubitemus etiam pro infantibus baptisãdis sanguinem fusum, qui funderetur, sic in Sacramẽto datus & cõmentatus est, vt diceretur, Hic est sanguis me⁹.

b *D. Aug. in ps. 98.* In ipsa carne hic ambulauit, & ipsam carnem nobis mãducandam ad salutem dedit; nemo autem illam carnem manducat nisi priùs adorauerit.

c *D. August. lib. 9. confess. cap. 13.* Tantummodo memoriam sui, ad altare tuum fieri desiderauit, cui nullius diei prætermissione seruierat; vnde sciret dispensari victimam sanctam, qua deletum est chirographum quod erat contrarium nobis.

d *Article 36.*

ne crie-t'il pas en son institutiõ ;[a] *Ie dy donc qu'en la cœne Iesus Christ nous est vrayment donné sous les signes du pain & du vin, voire son corps & son sang, ausquels il a accomply toute iustice?* Or ce corps & ce sang, ausquels Christ a accomply toute iustice, sont-ce le vray corps & sang essentiel de Christ, ou le corps & sang metaphorique de l'Eglise? Le mesme Caluin ne proteste-t'il pas sur la premiere aux Corinthiens:[b] *Puis que Christ nous offre non seulement le benefice de sa mort & resurrection, mais mesme le propre corps auquel il a souffert & est ressuscité; je conclu que le corps de Christ nous est donné, cõme on dit, reellement, c'est à dire, vrayment, en la cœne, pour seruir de viande salutaire à nos ames.* Ne declare-t'il pas au mesme endroit, que la premiere, propre & directe relation de l'Eucharistie, est au corps essentiel de Christ, & que celle qu'elle a au corps de l'Eglise, n'est qu'en second lieu & par reflexion, appendice & corollaire, entant que de l'vnion directe que nous acquerons auec nostre Seigneur par la manducation de son corps, resulte vne certaine reflexion d'vnion entre nous. *Ie voy*, dit Caluin[c], *ce que sainct Paul adjouste comme par forme d'amplification, asçauoir que nous sommes faits vn mesme corps, pource que nous communiquons vn mesme pain : Mais d'où vient, ie vous prie, ceste communion entre nous, sinon pource que nous sommes vnis auec Christ, de telle sorte que nous soyons chair de sa chair, & os de ses os? Car il nous faut premierement, pour dire ainsi, incorporer à Christ, afin que nous soyons vnis entre nous.* Auec quel sens donc sainct Augustin aura-t'il peu faire sa these & son interrogation du corps essentiel de Christ, & donner sa réponse & sa solution du corps allegorique de l'Eglise? Y a-t'il homme, qui n'auoüe qu'il faut qu'il parle en sa solution, & principalement là où il parloit auec toute liberté, & sans crainte de découurir le Sacrement aux infidelles ou aux Catechumenes, du mesme corps dont il auoit parlé en sa these & en son objection ; & par consequent que ce corps qu'il répond estre entendu & non veu en l'Eucharistie, soit cestui-la mesme dont il venoit de dire, *Nous sçauons qu'il est né de la Vierge Marie*; & non le corps allegorique de l'Eglise? Or cela estant, à qui n'appert-il que ceste clause, *Le corps de Christ donc, si vous le voulez entendre, oyez l'Apostre disant, Vous estes le corps de Christ*, est prise d'vne autre partie de son Sermon, asçauoir, d'vn lieu où il auoit déja changé de propos, & ne parloit plus de l'instruction doctrinale de l'Eucharistie, c'est à dire, de la relation que ce Sacrement a à son premier & direct object, qui est le corps essentiel de Christ; mais de l'instruction morale de l'Eucharistie, c'est à dire, de la relation que ce mystere a par reflexion au corps allegorique de Christ, asçauoir à

a *Caluin. Instit. lib. 4 cap. 17. § 11.* Dico igitur in cœnæ mysterio per Symbola panis & vini Christum verè nobis exhiberi, adeoq; corpus & sanguinem eius, in quibus omné obediẽtiam pro comparanda nobis iustitia adimpleuit.

b *Caluin. in illud 1. Cor. 11. Hoc est corpus meum.* Neque enim mortis tantũ ac resurrectionis suæ beneficium nobis offert Christus, sed corpus ipsum, in quo passus est ac resurrexit; Concludo, realiter, vt vulgo loquuntur, hoc est, verè nobis in cœna dari Christi corpus, vt sit animis nostris, in cibũ salutaré.

c *Caluin in illud 1. Cor. 10. Calix benedictionis.* Audio præterea quid Paulus mox adiiciat, quasi exegeticè, nos effici omnes vnũ corpus, quia simul cõmunicemus eundé panem. Atqui vnde obsecro, illa inter nos *κοινωνία*, nisi quia sum' Christo coadunati hac lege, vt caro sim' de carne eius, & ossa ex ossibus eius? incorporari enim, vt ita loquar, nos Christo oportet, primùm, vt inter nos vniamur.

ſon Egliſe? Car l'aduerbe, *donc*, qui lie ceſte clauſe par forme d'illation & de conſequence, auec le diſcours qui la precedoit dans le texte original, ne monſtre-t'il pas que c'eſt vne explication, du ſens auquel le corps de Chriſt auoit eſté pris immediatement auparauant? Et partant, puis que le prochain propos antecedent rapporté par Beda, parle du corps eſſentiel de Chriſt, & non du corps allegorique de l'Egliſe, n'eſt-il pas clair que les deux parties de ce paſſage ne s'entreſuiuoient pas immediatement dans l'original de l'Autheur, comme elles ſont dans la rapſodie du compilateur? La ſeconde raiſon eſt priſe de la conſideration des auditeurs, auſquels & pour leſquels parloit là ſainct Auguſtin, qui eſtoient les Neophytes, ou nouueaux baptiſez, comme il appert, & par ces mots,[a] *Ce que vous voyez en l'Autel de Dieu, vous l'y auez déja veu la nuict paſſée; mais que c'eſtoit & ce que cela vouloit, & d'vne combien grande choſe il contenoit le Sacrement, vous ne l'auez point encore oüy;* & par l'inſcription cottée à la marge du paſſage, qui eſt du Sermon du Sacrement de l'Autel aux enfants. Car que les anciens appellaſſent tous les Neophytes, ou nouueaux baptiſez, quelques vieux & chenus qu'ils fuſſent, enfants, à cauſe de l'enfance ſpirituelle qu'ils acqueroient au Bapteſme, ſainct Auguſtin en ſoit luy-meſme de garant, qui appelle l'Octaue du Bapteſme general de l'Egliſe, qui ſe faiſoit la veille de Paſques, [b]*L'Octaue des enfants;* Qui dit au Sermon de la meſme Octaue de Paſques, qui eſt le 160. ſermon du temps, parlant des Neophytes, [c]*Et tous ceux-cy vieillards, jeunes hommes adoleſcents, ſont tous enfants:* Et au 8. de ſes Confeſſions, parlant du Bapteſme de Victorinus, [d]*Ce vieillard Victorinus, qui par tant d'années auec vne bouche tonnante, auoit ſouſtenu les faux dieux, ne rougit point de deuenir enfançon de ton Chriſt, & petit enfant de ton Bapteſme.* Et Gaudentius, anterieur de peu à S. Auguſtin, parlant aux Neophytes: [e]*Que par le Bapteſme vous ſoyez regenerez & renez, vous le pouuez apprendre meſme du nom qui vous eſt donné, par lequel vous eſtes appellez enfants.* Et pource leur faiſoit-on gouſter au ſortir du Bapteſme, comme remarque Tertullian, du laict & du mieil, pour ſignifier, dit ſainct Hieróme ſous le nom de Luceferien, l'enfance. Et de là vint ce Canon inſeré au 3. Concile de Carthage, ſelon l'edition Grecque: *Le mieil & le laict ſoient offerts au iour ſolemnel pour le myſtere des enfants.* Et pour la meſme cauſe, leur diſoit-on le Dimanche de l'Octaue de Paſques, qui de là a retenu le nom de *Quaſimodo: Comme enfants tout nouuellement nez, deſirez le laict.* Et à ceſte meſme occaſion prioit-on au ſeruice de la veille de Paſques, qui eſtoit le iour deſtiné pour le Bapteſme ſolemnel des Catechumenes, *Que ceux, ou que le ſexe diſcernoit au*

a *D. Aug. apud Bedam in cap. 10. 1. ad Corinth.* Hoc quod videtis in altare Dei, etiam trãſacta nocte vidiſtis. Sed quid eſſet, quid ſibi velit, quam magnæ rei Sacramentum contineret, nondum audiſtis.

b *D. Aug. ſerm. 160. de tempore.* Hodie octauæ dicuntur infantium.

c *D. Aug. ibid.* Et iſti ſenes, iuuenes, adoleſcentuli, omnes infantes.

d *D. Aug. lib. 8. confeſſ. cap. 2.* Quæ iſte ſenex Victorinus tot annos ore terricrepo defenſauerat, nõ erubuerit eſſe puer Chriſti tui, & infans fontis tui.

e *D. Gaudent. Brixienſ. Epiſc. Sermon 8.* Regeneratos vos eſſe per Baptiſmum & renatos; nuncupatione ipſa qua infantes vocamini, poteſtis aduertere.

corps, ou l'âge au temps, la grace mere égale, les regeneraſt tous en vne commune enfance. Et de fait, ce meſme Sermon intitulé dans Beda du Sacrement de l'Autel aux enfants, Bertramus l'intitule du Sacrement de l'Autel au peuple. Or cela eſtant, quelle apparence y a-t'il que ſainct Auguſtin en vn tel Sermon, c'eſt à dire, où ſon office l'obligeoit d'inſtruire de fonds en comble les Neophytes, de la creance qu'ils deuoient auoir de ce myſtere, comme il l'afferme par ces mots, [a] *Ce que voſtre foy qui eſt à inſtruire demande;* & comme Gaudentius ſon contemporain le proteſte en vn ſemblable Sermon, par ceux-cy, [b] *Maintenant il faut ſeulement prendre de ceſte leçon, les choſes qui ne peuuent eſtre expoſées en preſence des Catechumenes, & qui neantmoins doiuent eſtre neceſſairement découuertes aux Neophytes,* de peur qu'ils ne s'y preſentaſſent indignement, & ne mangeaſſent leur iugement, ne diſcernant point le corps du Seigneur; Il ayt tranché ſi court ce qui en concernoit le propre & direct object, aſçauoir la relation au corps eſſentiel de Chriſt, en laquelle conſiſte tout le chef-d'œuure de la foy de ce Sacrement; & ſoit paſſé ſi prontement à ce qui n'eſt que de l'appendice & de l'acceſſoire, aſçauoir à la relation au corps allegorique de l'Egliſe? Car quelle ſuffiſance, plenitude & integrité d'inſtruction, pouuoient tirer les Neophytes pour ſe preſenter dignement à la communion du corps de Chriſt, de ce ſeul enigme, *Autre choſe eſt ce qui eſt veu en l'Euchariſtie, & autre choſe ce qui y eſt entendu?* Cela ſuffiſoit-il pour les éclaircir de tout ce qu'ils deuoient ſçauoir de ce myſtere, pour leur donner l'inſtruction qu'il dit que leur foy deſiroit, pour les rendre informez de l'eſſence, de la fin, de l'vſage & des effets de ce Sacrement? Ne falloit-il pas qu'il leur diſt, que c'eſt qu'ils prenoient en cét aliment-la; s'ils n'y prenoient reellement que du pain & du vin, ou ſi auec l'eſpece du pain & du vin, ils prenoient la propre ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt? Ne falloit-pas qu'il leur diſt, comment ils la prenoient, pour la receuoir vrayment & reellement, & non par ſimple penſée & intelligence; ſi c'eſtoit que le corps de Chriſt leur communiquoit ſa ſubſtance du ciel en terre, ou ſi leur ame montoit reellement au ciel pour y participer, ou ſi l'vn & l'autre demeurants actuellement ſeparez, ils pouuoient eſtre neantmoins au meſme temps? Ne falloit-il pas qu'il leur diſt, pour quelle fin ils la prenoient; ſi c'eſtoit ſeulement pour confirmer leur foy, en la creance & proteſtation que noſtre Seigneur eſtoit mort & reſſuſcité pour eux, & qu'ils participoient au merite & aux fruicts de ſa mort & reſurrection; ou ſi c'eſtoit pour receuoir quelque impreſſion & operation reelle de la vertu de ſon corps, quelque contagion & influence de qualité preparatiue à la reſurrection & à la

a *D. Aug. apud Bedam vt ſuprà.* Quod auté fides veſtra poſtulat inſtruenda.

b *D. Gaudent. Brixienſis Epiſc. tractatu 2.* Modò auté ea ſolum de ipſa lectione carpéda ſunt, quæ præſentib. Catechumenis explicari nõ poſſunt, & neceſſario tamẽ ſunt aperiẽda Neophytis.

gloire de la vie eternelle? Ne falloit-il pas outre cela qu'il leur declarat surquoy estoit fondée la foy & la promesse de toutes ces choses; quelle estoit l'origine de l'institution de ce Sacrement; quelles en auoient esté les figures, qui en estoit l'Autheur, ou quand & comment il l'auoit institué, auec quelle forme & quelles paroles il se deuoit administrer, quelles preparations & dispositions estoient requises pour le receuoir dignement? Or où estoit le lieu d'inserer toutes ces instructions? n'estoit ce pas entre la premiere partie de ce passage, qui estoit non seulement le commencement de l'instruction doctrinale de l'Eucharistie, c'est à dire, de l'vnion Sacramentale des especes auec le corps essentiel de Christ, comme ces mots, *Nous sçauons d'où il a pris chair*, &c. le montrent; mais mesme l'entrée de tout le discours, comme ces paroles, *Ce que vous voyez à l'Autel de Dieu, vous l'y auez déja veu la nuict passée*, le decouurent: & la seconde partie où il estoit déja passé, & descendu à l'instruction morale de la mesme Eucharistie, c'est à dire, à la relation du Sacrement au corps allegorique de l'Eglise? Et par ainsi puis qu'il ne se trouue rien de toutes ces choses-la dans les paroles rapportées par Beda, quelle probabilité y a-t'il, que les deux parties de ce passage se soient entre-suiuies immediatement dedans le texte de l'Autheur, & que sainct Augustin en vn Sermon où il se proposoit d'instruire & catechiser les Neophytes de tout ce qu'ils deuoient sçauoir de ce Sacrement, en ayt couppé si court la principale & plus necessaire consideration, asçauoir celle de l'vnion Sacramentale de l'Eucharistie auec le corps essentiel de Christ? Mais que dy-ie, qu'il l'ayt couppée si court? Ie deuois dire qu'il s'en soit teu tout à fait, & l'ayt entierement passée sous silence. Car si ceste clause, *Veux-tu donc entendre que c'est que le corps de Christ? oy l'Apostre disant, Vous estes le corps de Christ*; est vne explication de ces mots, *Autre chose est ce qui y est veu, & autre chose est ce qui y est entendu; ce qui est veu a vne espece corporelle, ce qui est entendu a vn fruict spirituel*; comme elle l'est sans difficulté si elle succede immediatement apres; quelle doute y a-t'il qu'elle ne rauisse & transfere l'intelligence de ces paroles-la, au sens qu'elle contient, & par consequent ne les detourne de la relation au corps essentiel de Christ, à la relation au corps allegorique de l'Eglise? Et donc cela estant, sainct Augustin en vn Sermon où il faisoit profession expresse de traitter du Sacrement du corps de Christ, & d'instruire & catechiser les enfants spirituels, c'est à dire, les Neophytes ou nouueaux baptisez, de tout ce qui estoit necessaire qu'ils sçeussent de la doctrine de ce mystere,

pour s'y presenter dignement & conuenablement; aura oublié à y mesler vn seul mot de la relation de ce Sacrement au corps essentiel de Christ, qui estoit le seul, propre, direct & principal object de son discours: Qui le pourra croire? Mais que dy-je derechef, qu'il ayt entierement teu, & passé sous silence la doctrine de l'vnion & relation Sacramentale des especes de l'Eucharistie auec le corps essentiel de Christ, qui est leur premier, direct & principal object: Ie deuois dire qu'il l'ait manifestement niée & détruitte & expugnée: qui seroit vne impieté diametralement contraire à la doctrine de l'Ecriture, à la doctrine de sainct Augustin, & à la doctrine de nos aduersaires mesmes. Car demander comment le pain peut estre le corps de Christ, & former ses difficultez & oppositions de la part du corps essentiel de Christ, & puis apporter pour solution, que c'est à cause de la relation intellectuelle qu'il a au corps allegorique de l'Eglise, laquelle est appellée par sainct Paul, le corps de Christ; qu'est-ce autre chose, sinon decider que ce que le pain de l'Eucharistie est appellé, corps de Christ, ce n'est pas à raison de la relation & vnion Sacramentale qu'il a auec le corps essentiel de Christ, mais à raison de celle qu'il a auec le corps allegorique de l'Eglise? Or cela n'est-il pas directement repugnant, non seulement à la doctrine de l'Ecriture, & à celle de sainct Augustin, mais à celle de nos aduersaires mesmes? Car ne tiennent-ils pas que c'est au regard du corps essentiel de Christ, que le pain de l'Eucharistie est appellé, le corps de Christ, & non au regard du seul corps allegorique de l'Eglise: Que c'est auec le corps essentiel de Christ, que le pain de l'Eucharistie (i'vse de leurs termes) est vny Sacramentalement, & non auec le seul corps allegorique de l'Eglise: Que c'est la substãce du corps essentiel de Christ, que les fidelles prennent en vertu de la digne perception du Sacrement, & non le simple corps allegorique de l'Eglise? Et sainct Augustin luy-mesme n'a-t'il pas protesté en assez de lieux cy-dessus, que le vray & propre object de nostre manducation au Sacrement, est le corps essentiel, de Christ, & non le corps allegorique de l'Eglise? Quel charme donc maintenant luy aura tellement troublé le sens & la memoire, que de luy faire nier icy, ce qu'il pose ailleurs pour absolu principe de toute la doctrine de l'Eucharistie. Ils repliqueront que sainct Augustin applique bien quelques-fois immediatement les paroles que nostre Seigneur a tenuës de son propre corps, au corps allegorique de l'Eglise, & les explique sans interposer aucune autre interpretation entre deux, de la societé des fidelles, comme quand il dit en ses Sermons sur sainct Iean: [a] *Ceste viande & ce breuuage, nostre Seigneur veut qu'on entende*

a *D. Aug. tract. 26. in Ioan. satis circa finem.* Hunc itaque cibum & potũ, societatem vult intelligi corporis & membrorum suorum.

que c'est la societé de ses Saincts. Et en plusieurs lieux de la Cité de Dieu semblablement. Il est vray, mais ceste replique leur retombera sur la teste. Car premierement il y a bien difference entre les lieux où sainct Augustin proferoit ces propos-la, qui estoient ou Sermons preschez publiquement deuant toutes sortes de personnes, tant initiées que non initiées, comme les Sermons sur sainct Iean, ou liures écrits pour estre leus principalement par les Iuifs, Payens & autres infidelles, comme les liures de la Cité de Dieu: Au moyen dequoy il estoit contraint en ces endroits-la, afin de ne *trahir point,* comme dit sainct Ambroise, *le secret des Sacrements aux non initiez,* d'y celer vne partie de l'intention de nostre Seigneur, & n'exposer le mystere de l'Eucharistie, que selon la relation qu'il a au corps allegorique de Christ, asçauoir à son Eglise; Et le lieu où il tient ce langage, qui est vn Sermon prononcé à huis clos deuant les seuls Neophytes, c'est à dire, nouueaux baptisez, ausquels il ne pouuoit, sans sacrilege, rien dérober de la pleine, entiere & directe instruction de ce mystere; ny donc par consequent abandonner le propos qu'il leur en auoit commencé, & passer à la relation oblique & accessoire, que l'Eucharistie a par reflexion, au corps allegorique de l'Eglise; Qu'il n'eust auparauant acheué de traitter, éclaircir & approfondir tout ce qu'il estoit besoin qu'ils apprissent des conditions de ce Sacrement, au regard du vray & propre corps de Christ. Secondement il y a bien difference entre taire & celer vne partie de l'intention de nostre Seigneur, qui est ce que faisoit S. Augustin en ces lieux-la, quand pour ne trahir point le secret de la manducation du corps de Christ, il exposoit ses paroles du corps allegorique de l'Eglise; & la nier & détruire, qui est ce qu'il feroit icy, si la pretention de nos aduersaires auoit lieu. Car si apres auoir entamé la question de l'vnion de l'Eucharistie auec le corps de Christ, & proposé ses difficultez de la part des conditions du corps essentiel, il changeoit d'acception de terme, & apportoit pour solution, que le corps de Christ, duquel l'Eucharistie porte le nom, & l'appellation, se doit entendre le corps politique de l'Eglise, que sainct Paul appelle par metaphore, le corps de Christ; ce ne seroit plus lors taire l'vnion sacramentale, soit reelle, soit mentale, des especes, auec le corps substantiel de nostre Seigneur; mais la détruire, & oster toute relation & vnion mesme intellectuelle entre l'Eucharistie & le vray corps de Christ: chose que nos propres aduersaires detestent. Et partant qui ne void que ceste clause, *Le corps de Christ donc, si vous le voulez entendre, oyez l'Apostre disant, Vous estes le corps de Christ,* ne peut auoir esté ajoustée pour

seruir de suitte & d'explication immediate à ceste solution, *Autre chose est ce qui est veu en l'Eucharistie, & autre ce qui y est entendu:* Mais qu'apres ceste réponse-la suiuoient d'autres discours dans sainct Augustin, qui la deduisoient & expliquoient plus clairement & par le menu, lesquels Beda a obmis, tant pour éuiter prolixité, & passer sans delay à l'autre partie, que pource que de son temps il n'y auoit nulle controuerse entre les Chrestiens sur le faict du Sacrement? Et d'ailleurs qui ne void que quand sainct Augustin auroit eu la mesme intention qu'ont & luy imputent les Sacrementaires, la diuersion que fait la suitte immediate de ceste partie-la ne sert de rien à son propos? Car à cause dequoy pour dire que le corps de Christ n'est point reellement present au Sacrement, s'aller engager en toutes ces diuersions, elusions & contradictions? Ne pouuoit-il pas, & sur tout en ce lieu-la, auquel (si tant est qu'il soit entier, comme les Sacramentaires pretendent) deuoit estre contenuë l'euidente, libre & parfaitte instruction de l'Eucharistie, trancher franchement & hardiment le mot tout net? Ne pouuoit-il pas dire disertement, que le pain estoit appellé le corps de Christ, à cause qu'il le signifioit, mais que pour cela il ne l'estoit pas, sans s'amuser à donner le change aux lecteurs par l'equiuocation du terme; & au lieu qu'on luy demandoit comment le pain de l'Eucharistie pouuoit estre le mesme corps de Christ qui estoit né de la Vierge, auoit esté crucifié, & estoit resuscité, répondre qu'autre chose estoit ce qui estoit veu en l'Eucharistie, & autre ce qui y estoit entendu; & que ce qui y estoit entendu, c'estoit le corps allegorique de Christ, asçauoir la societé de son Eglise? C'est à dire en somme, ne pouuoit-il pas nier l'vnion reelle des especes auec le corps essentiel de Christ, sans en nier pour cela l'intellectuelle, & par consequent, selon nos propres aduersaires, détruire toute la relation & analogie du Sacrement? Car si ceste clause, *Le corps de Christ donc, si tu le veux entendre, oy l'Apostre disant, Vous estes le corps de Christ*, est l'explication de ceste proposition, *Autre chose est ce qui est veu en l'Eucharistie, & autre chose ce qui y est entendu;* ne s'ensuit-il pas que ce n'est pas le corps essentiel de Christ qui est entendu en l'Eucharistie, mais le corps allegorique de l'Eglise? Et si ce n'est pas le corps essentiel de Christ, qui est entendu en l'Eucharistie, mais le corps allegorique de l'Eglise, ne s'ensuit-il pas qu'il ne reste plus aucune vnion sacramentale, ny reelle, ny intellectuelle, entre les especes de l'Eucharistie & le corps essentiel de Christ? Chose qui abhorre, non seulement de la doctrine de l'Ecriture & de celle de sainct Augustin, mais de celle de nos aduersaires

mesmes. La troisiéme raison est, que tous les anciens compilateurs du decret, & autres religieux Docteurs qui ont cité ce passage, comme Iuon il y a cinq cents vingt ans, Algerus il y a cinq cents ans, Gratian il y a quatre cents ans, coupent la citation de cẽ texte aux dernieres paroles de la premiere partie, sans toucher rien de la seconde: Voire non seulement Iuo citant ce passage, & en son decret, & en l'epistre à Aymeric, s'arreste tout court à la fin de la premiere partie: mais mesme en l'epistre à Aymeric il choisit precisément ce lieu seul auec celuy du Sermon aux Neophytes, comme vn argument seur & infallible pour monstrer que sainct Augustin a creu la reelle presence du corps de Christ en l'Eucharistie. Ce qu'il n'eust pas fait, luy que S. Hildebert, allegué par le sieur du Plessis mesme pour autheur celebre il y a cinq cents ans, appelle personnage d'authorité, venerable, homme de Dieu, le Christ de Christ: luy qu'Ammonius enuiron le mesme temps, qualifie tres-prudent & tres-sçauant Euesque: luy que Tritheme apres tous les autres, nomme tres-caut interprete des canons des saincts Peres; Si les autres paroles rapportées par Beda, eussent suiuy immediatement celles qu'il cite. La quatriéme raison est, que Bertram le premier portenseigne des Sacramentaires (si tant est, comme il a déja esté dit, que l'écrit publié par eux sous son nom, soit de luy) cite ce passage à deux fois, & en fait deux arguments differents. Car apres auoir allegué les premieres paroles du passage iusques à ces mots, *Ce qui est veu a vne espece corporelle, ce qui est entendu a vn fruict spirituel*, il tranche le texte de son Autheur tout court, & s'arreste à argumenter separément de là, sous l'inepte pretexte du mot, *estre entendu*, que le corps essentiel de Christ n'est donc en l'Eucharistie, sinon par esprit & intelligence. Cela fait, il ajouste; [a] *Et de ce corps mystique* (ainsi appelle t'il le pain de l'Eucharistie) *le mesme sainct Augustin en voulant dire quelque chose de plus découuert & de plus manifeste, en parle ainsi aux discours suiuants; Le corps de Christ donc, si vous le voulez entendre, oyez l'Apostre disant, Vous estes le corps de Christ;* & ce qui s'ensuit. Puis finalement il conclud: [b] *Sainct Augustin nous instruit là assez, que comme au pain posé sur l'Autel est signifié le corps de Christ, aussi est le corps du peuple qui le prend: au moyen dequoy il monstre euidemment, que celuy est le propre corps de Christ, auquel il est né de la Vierge,* &c. *Mais que celuy qui est mis sur la table du Seigneur, contient le mystere de cestuy-la, comme aussi pareillement il contient le mystere du corps du peuple croyant.* Voila la production que Bertramus fait des deux parties de ce passage; par laquelle il appert qu'il veut que ce soient deux diuers propos de sainct Augustin, l'vn où sainct Augustin parle du pain de l'Eucharistie, entant que referé au corps essentiel

a *Bertramus de corpore & sanguine Domini circa finem.* Et de hoc mystico corpore, volens apertius & manifestius loqui, sic dicit in consequentibus, Corpus ergo Christi si vultis intelligere, Apostolum audite dicentẽ: *Vos estis corpus Christi & membra*, &c.

b *Bertram. Ibid.* S. Augustinus satis nos instruit, quod sicut in pane super altare positũ, corpus Christi signatur, sic etiam & corpus accipientis populi; vt euidenter ostendat, quod corpus Christi propriũ illud existat, in quo natus de Virgine, &c. Hoc autẽ quod supra mensam dominicam positum est, mysterium continet illius, sicut etiam identidẽ mysterium cõtinet corporis populi credentis.

de Christ; l'autre où il parle du mesme pain, entant que referé au corps allegorique de l'Eglise. Et pourtant en bastist-il non vn argument conjoint & fondé sur la connexion & continuité des parties du passage, ce qu'il n'eust iamais obmis à faire s'il eust creu qu'elles se fussent entresuiuies immediatement dans le texte de sainct Augustin; Mais deux arguments separez, l'vn fondé sur ces mots, *estre entendu, & auoir vn fruict spirituel,* desquels il pretend inferer, que le corps essentiel de Christ n'est en l'Eucharistie, sinon par esprit & intelligence: l'autre fondé sur ce que S. Augustin dit aussi du pain de l'Eucharistie, qu'il est le corps Ecclesiastique de Christ: ce qui ne peut estre interpreté sinon significatiuement. La cinquiéme raison est, qu'Alcuinus disciple du mesme Beda, dont nos aduersaires prennent ce passage, referant ces mots, *ce qui y est entendu, a vn fruict spirituel,* explique ce terme, *ce qui y est entendu,* du corps essentiel de Christ, & non du corps allegorique de l'Eglise: Ce qu'il n'eust iamais fait, si ceste clause, *Le corps de Christ donc, si tu le veux entendre, oy l'Apostre disant, Vous estes le corps de Christ,* fust venuë immediatement apres. Voicy ses paroles écrittes comme il a déja esté dit cy dessus, il y a plus de huict cents ans: *C'est,* dit-il, *vn mystere, pource qu'autre est ce qui y est veu, & autre ce qui y est entendu: Ce qui y est veu, a vne espece corporelle, ce qui y est entendu, a vn fruict spirituel. Mais puis que c'est vn mystere, comment est-ce qu'il est dit estre le corps de Christ? Dieu Tout-puissant pouruoyant à nostre infirmité, de nous qui n'auons pas accoustumé de manger de la chair cruë & boire du sang, fait que ces deux dons demeurent en leur premiere forme, & qu'en verité c'est le corps & le sang de Christ.* La sixiéme raison est, qu'Algerus qui écriuoit il y a plus de quatre cents ans, cite du liure de sainct Augustin, intitulé des Sacrements de l'Autel, ces mots déja auparauant referez par Paschasius, à sa mode, c'est à dire, sans se soucier de nommer la plus-part des Autheurs desquels il compile son écrit: *La verité dit* [a], *Ma chair est vrayement viande, mon sang est vrayement breuuage: Autrement comment seroit vraye ceste sentence, Le pain que ie donneray, c'est ma chair pour la vie du monde; si ce n'estoit vraye chair? Mais dautant qu'il n'est pas licite de deuorer Christ auec les dents, il a voulu vrayement que de ce pain & ce vin au Sacrement, soit puissamment crée sa chair & son sang, par la consecration du Sainct Esprit;* & ce qui s'ensuit. Lesquelles paroles si elles sont veritablement du mesme œuure du Sacrement de l'Autel, dont Beda rapporte le passage produit par le sieur du Plessis (car cét œuure comme il a déja esté dit, se trouue fort diuersement cité par les allegateurs) doiuent necessairement auoir esté interposées entre la partie où sainct Augustin entame le discours doctrinal du corps essentiel de Christ,

a *Algerus lib. 1. de Sacramento c. 16. paulo ante medium*. Vnde Augustinus in libro de Sacramentis altaris: Veritas ait, caro mea verè est cibus, & sãguis meus verè est potus. Alioquin quomodo verum erit, panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita, nisi vera sit caro? sed quoniam Christum vorari détibus fas non est, voluit hunc panem & vinũ in mysterio verè carnem suã & sanguinem consecratione spiritus sancti potentialiter creari, &c.

& celle où il passe au discours moral du corps allegorique de l'Eglise, c'est à dire, entre la premiere & seconde partie de ce passage. A quoy se peut encore ajouster que sainct Augustin, frequent repetiteur des langages de S. Ambroise son maistre, dit au Sermon trente-troisiéme sur les paroles de nostre Seigneur, cité par le sieur du Plessis sous le mesme nom de sainct Augustin; *Il me souuient de mon discours lors que ie traittois des Sacrements, asçauoir que ie vous disois que ce qui est offert auant la consecration, est nommé pain, mais apres la consecration est appellé le corps de Christ.* Par lequel discours si S. Augustin entend le mesme Sermon des Sacrements dont Beda cite ce centon, il faut que les mots qu'il ramentoit là à ses auditeurs ayent esté interposez entre les deux parties de ce passage: Comme aussi il a déja esté monstré cy dessus, qu'il n'y a nulle apparence que sainct Augustin en vn Sermon où il faisoit profession expresse de traitter du Sacrement de l'Autel, & d'informer les Neophytes de tout ce qu'ils deuoient apprendre de la doctrine de ce mystere; en ayt couppé si court, ou plustost entierement obmis le propre & principal objet. La septieme & finale raison, bonne pour le moins contre le sieur du Plessis, est que le sieur du Plessis luy-mesme, entre les dernieres paroles de la premiere partie de ce passage, & les premieres paroles de la seconde, c'est à dire entre ces mots, *Ce qui s'entend, a vn fruict spirituel,* & ceux-cy, *Veux-tu entendre que c'est que le corps de Christ,* a mis & interposé en la premiere edition de son liure vn *& cætera*, comme recognoissant bien en sa conscience, que les deux parties de ce passage ne peuuent pas auoir esté couchées immediatement l'vne apres l'autre dedans l'écrit original de S. Augustin. Il est vray que depuis s'apperceuant que son argument estoit nul, si l'etcætera y demeuroit, la science l'a fait passer par dessus la conscience, de maniere qu'en sa derniere impression il l'a osté. Mais quand toutes ces raisons, que nous representons seulement par excés & superabondance de droict, n'auroient point de lieu; ne nous suffiroit-il pas à nous qui sommes simplement défendeurs, & non demandeurs, en ceste instance, de monstrer en general que Beda ne s'oblige pas toujours à rapporter les passages de sainct Augustin, selon le mesme ordre & la mesme suitte dont ils sont couchez dans leur autheur? Car n'est-ce pas à nos aduersaires, qui agissent contre nous & nous battent de la connexion immediate des parties de ce passage, de prouuer qu'elles s'entre-suiuent immediatement dans le texte original de sainct Augustin? Et pour venir à bout de ceste preuue, ne faut-il pas que leur argument procede ainsi: Tous les passages que Beda rapporte de sainct Augustin, sont couchez dans S. Augustin comme Beda les rapporte: Beda rapporte ce passage

de S. Augustin, Il est donc couché dans S. Augustin comme Beda le rapporte? Or de ce syllogisme nous leur niõs la majeure;& pour raison de nostre negation, leur cottons & en general mille instances où Beda cite des passages de S. Augustin par forme de textes continus, & sans aucune marque d'interruption; entre les parties desquels neantmoins il y a dans S. Augustin, des pages, des fueillets & des fueilles toutes entieres: & en particulier leur opposons sur le faict de l'Eucharistie, pour leur fermer entierement la bouche, le lieu du troisiéme liure de la doctrine Chrestienne de sainct Augustin, que le sieur du Plessis cite immediatement apres cestui-cy, & auquel il constituë tout le Palladium de sa cause, voire l'allegue seul en son liure de l'Eglise, comme le coriphée de tous les arguments de ceux de son party contre l'Eucharistie: duquel lieu neantmoins Beda eclipse toutes les paroles de la manducation du corps de Christ, produittes par le sieur du Plessis & par tous les Sacramentaires. Car voicy comme Beda rapporte le texte de sainct Augustin en cét endroit: *Si c'est vne locution de precepte qui defende vne méchanceté ou vn débordement, ou commande vne vtilité ou vn bien-faict, elle n'est point figurée. S'elle commande vne méchanceté ou vn débordement, ou defend vne vtilité ou vn bien-faict, elle est figurée. L'écriture dit, Si ton ennemy a faim, donne-luy à manger, s'il a soif, donne-luy à boire*, & ce qui s'ensuit: Et toutes les paroles appartenantes à l'exemple & à l'hypothese de la manducation de la chair de Christ, que nous allons soudre au prochain chapitre apres cestui-cy, & lesquelles deuoient estre dans Beda entre le troisiéme & quatriéme periode, c'est à dire, entre ce mot, *figurée*, & ce mot, *l'écriture*, Beda les obmet & les eclipse tout à fait du texte de sainct Augustin: & referant les clauses antecedentes & subsequentes, n'insere rien de la manducation de la chair de Christ, ny là, ny deuant, ny apres. D'où resulte, ou qu'il faut que nos aduersaires abandonnent & desauoüent le passage du troisiéme liure de la doctrine Chrestienne, qui est la principale piece & machine de leur batterie, comme ayant esté ajousté au texte de sainct Augustin; Ce que ja à Dieu ne plaise que nous presupposions: Car Beda ne fait pas vn registre, mais vne chaisne, vn centon, & vne rapsodie des paroles de sainct Augustin, prenant celles seules qui seruent à son propos, & sautant, entrecouppant, & eclipsant les autres; Ou qu'ils confessent que de la suitte immediate des periodes de sainct Augustin, en la seule compilation de Beda, on ne peut inferer aucune iuste consequence.

CHA-





CHAPITRE X.

LE dixiéme passage de sainct Augustin cité par le sieur du Plessis, est pris du troisiéme liure de la doctrine Chrestienne, & consiste en ces termes : *Si quelque locution de l'Ecriture semble commander vn débordement ou vne méchanceté, ou défendre vne vtilité ou vne bonne œuure, elle est figurée : Si vous ne mangez, dit le Seigneur, la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes : Il semble commander vn débordement ou vne méchanceté ; Il y a donc vne figure qui nous enjoint de communiquer à la passion du Seigneur, & inserer doucement & vtilement en nostre memoire, que sa chair a esté crucifiée & naurée pour nous.* Or me deuroit-il suffire, pour mõstrer que ce passage où sainct Augustin interprete, non ce que ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme*, signifient, mais ce que la chose signifiée par elles, asçauoir, la vraye, reelle & orale manducation du corps de Christ, signifie, c'est à dire, où sainct Augustin donne non vne definition logique, mais vne definition morale de la manducation du corps de Christ ; n'est aucunement incompatible auec la verité propre & litterale du texte Euangelique ; de faire deux choses : L'vne d'apporter des exemples d'autres semblables phrases de sainct Augustin, en matieres manifestement vrayes & reelles selon la proprieté de la lettre : comme quand il dit, traittant de l'attouchement dont la femme malade du flux de sang toucha la robe de nostre Seigneur, que ceste locution, *Qui est-ce qui m'a touché?* estoit figurée : *C'estoit,* dit-il, *vne figure que ce que nostre Seigneur demanda, qui est-ce qui m'a touché?* & derechef, *Qu'est-ce l'auoir touché, sinon auoir creu en luy?* & neantmoins il n'entend pas que la chose n'ayt point esté reelle, mais veut qu'outre cela elle ait esté figure d'vne autre chose : Ny ne pretend pas en ces mots, *Qu'est-ce l'auoir touché, sinon auoir creu en luy?* donner vne definition logique, mais vne definition morale de l'attouchemẽt de Christ, dont parle là l'Ecriture. L'autre de faire voir le mesme langage, & en forme & en matiere, dans les principaux garants de la verité de l'Eucharistie : comme entre autres dãs S. Bernard, qui dit sur le propos du mesme lieu de l'Euangile : [a] *Le Seigneur parloit là de la penitence, mais en figure ; comme à ceux ausquels il n'estoit point donné de cognoistre les mysteres du regne de Dieu.*

[a] *D. Bernard. in Psalm. Qui habitat. de 3. versu Psalmi.* Loquebatur de pœnitentia ipsa Dominus, sed in figura, tanquam his quibus non erat datum nosce mysterium regni Dei. Cum

Ayants oüy qu'il prononçoit, Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, ils dirent, ceste parole est dure, & se retirerent hors d'auec luy. Or qu'est-ce, manger sa chair & boire son song, sinon communiquer à ses passions, & imiter la conuersation qu'il a exercée en chair? Et neantmoins tant s'en faut qu'il veüille exclure par là la realité de l'action, qu'au contraire, il ajouste immediatemẽt apres, pour monstrer qu'il n'auoit pas pretendu aux mots precedents donner vne definition logique, mais vne definition morale de la manducation du corps de Christ: [a] *Et cela l'immaculé Sacrement de l'Autel, où nous prenons le corps du Seigneur, le designe; à ce que comme ceste forme de pain est veuë entrer en nous, ainsi nous sçachions que Christ entre en nous par l'imitation de la conuersation qu'il a exercée en terre, afin d'habiter en nos cœurs par la foy:* voire ailleurs [b] crie, Heresie, perfidie, anatheme, contre vn clerc d'Hybernie, qui auoit, dit-il, osé presumer, qu'en l'Eucharistie estoit le seul Sacrement, & nõ la chose du Sacrement, c'est à dire, ajouste-t'il, la seule sanctification, & non la verité du corps. Toutesfois pource que nos aduersaires font profession de ne ceder pas si volontiers à l'authorité des exemples, qu'à la force de la raison; Ie laisseray l'vne pour venir à l'autre, & combattray auec eux en bataille rangée, & à enseignes déployées, sur l'allegation de ce passage, qui est leur Phalange Macedonienne. Soient seulement les lecteurs attentifs au spectacle du combat, & ne dedaignẽt point d'employer demie heure de temps pour voir demesler vne objection dont les Sacramẽtaires depuis tant de siecles, asçauoir depuis celuy de Bertramus, ont par diuers interualles importuné & importunent l'Eglise Catholique. [c] *Maintenant de courage il est besoin Aenée,*
Maintenant de valeur ferme & determinée.

Ils disent donc que S. Augustin pose ceste these pour reigle & maxime fondamentale, *Que toutesfois & quantes qu'vne locution de l'Ecriture semble commander vn débordement ou vne méchanceté, il la faut entendre figurément;* & allegue pour exẽple & pour hypothese, ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes:* Et moy ie dy auant toutes choses, que si ceste regle de S. Augustin auoit lieu au sens pretẽdu par les Sacramẽtaires, elle seroit pleine de fausseté & d'impieté, & destruiroit en mille lieux l'intentiõ manifeste des cõmandemẽs de Dieu, & la foy & l'authorité expresse de l'Ecriture. Car si toutesfois & quantes que Dieu cõmande quelque chose qui semble contenir vn débordemẽt ou vne méchãceté, il falloit imposer silẽce à la proprieté du sens litteral, & ne dõner lieu qu'à la figure; Abraham [d] lors que Dieu luy commanda de tuer son propre fils, ne se deuoit-il pas dispenser de l'executiõ litterale de ce precepte,

audirent dicẽtem, Nisi manducaueritis carnem filij hominis, & biberitis eius sanguinẽ; dixerunt, durus est hic sermo, & abierũt retrorsum: quid autẽ est manducare eius carnem & bibere sanguinem nisi communicare passionibus eius & eam conuersationem imitari quam gessit in carne?

a *Ibidem.* Vnde & hoc designat illibatum illud altaris Sacramentum, vbi dominicũ corpus accipimus, vt sicut videtur ista panis forma in nos intrare, sic nouerimus per eam quam in terris habuit conuersationẽ, ipsum intrare in nos, ad habitandum per fidem in cordibus nostris.

b *D. Bernard. in vita sancti Malachiæ Episcopi.*

c *Nunc animis opus, Aenea, nunc pectore firmo.* Virgil.

d *Genes. 22.*

& ne le prendre que comme dict par figure & allegorie, attendu qu'il sembloit contenir la plus grande impieté de toutes les impietez? Et neantmoins l'Ecriture constituë le chef-d'œuure de la foy d'Abraham, & le comble de sa loüange, en ce qu'il se mit en deuoir de l'executer, non par figure, ains reellement & litteralement, n'épargnant pas son propre fils, mais croyant que Dieu estoit assez puissant pour le resusciter. Et sainct Augustin luy-mesme crie contre les Manicheens; [a] *Si Abraham de son propre mouuement se fust mis en effect d'immoler son fils, que se fust-il monstré, sinon horrible & insensé? Mais Dieu le commandant, que s'est-il monstré sinon fidelle & religieux?* Moyse pareillement, lors que Dieu luy commanda & aux autres Israëlites, d'emprunter aux Ægyptiens leurs hostes, voisins & amis, leurs vases d'or & d'argent, & de les emporter auec eux; ne se deuoit-il pas excuser de l'execution litterale de ce precepte, & le prendre comme dict par simple figure, car il sembloit contenir vne méchanceté? Et neantmoins il l'accomplit litteralement; & s'il eust fait autrement, il eust desobey & dépleu à Dieu, qui s'en attribue la gloire & le succés. Et sainct Augustin luy-mesme proteste [b]: *Soit donc que la cause de la spoliation des Aegyptiens ayt esté celle que j'ay ditte, ou bien qu'il y ayt eu quelque raison cachée en la secrette & occulte disposition de Dieu, pour laquelle il ayt commandé par Moyse à ce peuple-là, d'emprunter & emporter les meubles des Aegyptiens; pour le moins afferm'ay ie que cela n'a point esté dit vainement ny iniustement, & qu'il n'estoit point licite à Moyse de faire autrement que Dieu luy enjoignoit, afin qu'au maistre demeurast l'arbitre de commander, & au seruiteur l'office d'executer.* Et derechef [c]: *Si donc en l'occision de son fils, le mouuement volontaire d'Abraham eust esté trouué execrable: mais Dieu le commandant, l'obeissance secondante se trouue non seulement incoulpable, mais loüable; Pourquoy, Fauste, reprens-tu Moyse de ce qu'il a spolié les Aegyptiens? Si l'improbité comme humaine de l'executant, t'irrite, que l'authorité diuine du commandement t'épouuante.* Saul [d] semblablement, & Samuel auec luy, qui luy porta le message de la part de Dieu, & à son defaut acheua de l'executer, lors que Dieu leur commanda de tuer Agag de sang froid, & d'exterminer & mettre à mort tout le peuple d'Amalech, iusques aux femmes, aux enfants, & aux bestes, en vengeance de la resistence que non eux, mais leurs ancestres, plusieurs siecles auant eux, auoient faitte au passage des enfants d'Israël; ne se deuoient-ils pas abstenir de l'execution litterale de ce precepte, & le prendre comme dict par simple figure? car il sembloit contenir vne cruauté & vne ferocité plus qu'inhumaine & abhorrée

a *D. Aug. lib. 22. cõtra Faustum Manichaeũ c. 71.* Abraham si filium spõte immolaret, quid nisi horribilis & insanus? Deo autem iubente, quid nisi fidelis & deuotus apparuit?

b *D. August. lib. 22. contra Faustum Manichaeum cap. 71.* Siue ergo ista sit causa, quam dixi, siue alia quælibet in secreta & abdita dispositione Dei lateat, cur hoc per Moysen illi populo dixerit, vt ab Ægyptiis sibi commodanda peterent, quæ auferrent: hoc tamen confirmo, nec frustrà, nec inique dictum esse, non licuisse Moysen aliter quam Deus dixerat facere, vt penes Dominum esset consilium iubendi, penes famulum autẽ obsequiũ peragendi.

c *D. Aug. lib. 22. cõtra Faustum Manich. cap. 73.* Quapropter si in occidẽdo filio spontaneus motus execrabilis, Deo autẽ iubente obsecundans famulatus, nõ solum inculpabilis, verum etiã laudabilis inuenitur, quid Moysen, Fauste, reprehẽdis, quod expoliauerit Ægyptios; si te irritat velut humana facientis improbitas, diuina terreat iubentis authoritas.

d *1. Reg. 15.*

par toutes les milices des Barbares, voire des Scythes mesmes. Et neantmoins Saul pour n'auoir pas acheué de l'executer selon le son & la teneur des paroles, fut maudit de Dieu, & priué de sa vie & de son Royaume. Celuy tout de mesme à qui le Prophete Michée dit la deuxiéme fois, [a] *suiuant la parole du Seigneur, frappe-moy*, ne se deuoit-il pas, selon ceste presupposition-la, abstenir de l'obeïssance litterale de ce commandement, & le prendre comme dit simplement par figure: Car il sembloit que c'estoit vne méchanceté, & vn insensement, de luy commander de frapper vn homme qui ne l'auoit point offensé, & encore vn de ceux desquels il estoit écrit, [b] *Ne touchez point à mes Oincts, & n'offencez point mes Prophetes?* Et neantmoins l'Ecriture dit, qu'il le frappa & blessa; & que l'autre qui ne l'auoit pas voulu faire lors qu'il luy auoit esté enjoint la premiere fois, Dieu luy enuoya vn Lyon en son chemin qui le tua, pource qu'il n'auoit pas obey à la parole du Seigneur. [c] Osée finalement lors que Dieu luy commanda de prendre vne paillarde, & d'en engendrer des enfants, ne deuoit-il pas interpreter ce precepte, comme dit simplement par figure, & non pas l'executer litteralement: Car il sembloit contenir vn débordement intollerable, & du tout éloigné de la pureté que Dieu requeroit en l'alliance de ses Ministres, n'ayant pas voulu que les femmes mesmes des simples Prestres de la Loy, fussent prises autres que Vierges? Et neantmoins sainct Augustin afferme qu'il l'executa litteralement: *Qui est-ce*, dit-il [d], *qui osera dire, que le Prophete n'a point esté commandé de faire, & n'a point fait ceste action-la pour la fin pour laquelle celuy-mesme qui l'a commandée expose és sainctes Lettres, & qu'il l'a commandée, & que le Prophete l'a faicte?* & l'Ecriture nomme precisément, le nom de la paillarde, & des enfants qui en sortirent. Mais cependant diront les Sacramentaires, que répondrez-vous à ce texte de sainct Augustin, qui porte en termes expres, que toute locution de l'Ecriture qui semble enioindre vne méchanceté ou vn debordement, est figurée, & allegue pour vn de ses exemples, le commandement de manger la chair de Christ, A cela donc nous répondrons qu'il y a deux sortes de figures, les vnes verbales, & les autres reelles; les vnes immediates, & les autres mediates; les vnes vocales, & les autres morales; les vnes exclusiues du sens litteral, les autres accessoires au sens litteral. I'appelle auec sainct Augustin, figures verbales, *Allegories de langage*, celles qui consistent aux paroles, c'est à dire, celles où les paroles ne signifient pas les choses qu'elles expriment, mais en signifient d'autres: Comme quand il est écrit, *Là où sera la charoigne, là s'assembleront les Aigles.* Ie les nomme aussi figu-

a 3. Reg. 20.37.

b 1 Paral. 16.22. Itē Psal. 104.15.

c Osée cap. 1.

d D. August. lib. 22. contra Faustū Manichæum cap. 89. Quis est qui audeat dicere, non propterea iussum & factum, propter quod se iussisse, & Prophetam fecisse, ipse in sanctis literis qui iussit, exponit?

..s immediates, pource qu'elles signifient immediatement ce qu'elles figurent, & n'interposent aucune verité moyenne entredeux. Ie les nomme derechef, figures exclusiues du sens litteral, pource qu'elles n'admettent point la verité & proprieté de la lettre. I'appelle auec sainct Augustin, figures reelles, Allegories d'action, celles qui consistent non aux paroles, mais aux choses signifiées par les paroles, c'est à dire, celles où les paroles signifient bien ce qu'elles expriment; mais les choses signifiées par les paroles, en signifient encore d'autres: Comme quand il est écrit qu'vne piece du [a] manteau de Samuel demeura en la main de Saul, lors qu'il le voulut retenir, ou que le Prophete [b] Ahias déchira sa robe en douze pieces, & en donna dix à Hieroboam; les paroles signifiét bien là ce qu'elles expriment, asçauoir la rupture du manteau de Samuel, ou la diuision de la robbe d'Ahias; mais la chose signifiée par les paroles en signifie encore vne autre, sçauoir est la premiere, la translation, & la seconde, la diuision du Royaume d'Israël. Ie les nomme aussi, figures mediates, pource qu'elles ne signifient pas immediatement ce qu'elles figurent, mais interposent vn objet moyen entre-deux. Ie les nomme derechef, figures accessoires au sens litteral, ou auec Tertullian, figures, saufue la simplicité de la lettre, pource qu'elles ne détruisent pas la verité de la lettre, mais y ajoustent & conjoignent l'accession de la figure. Et ceste distinction, tant en la theorique qu'en la prattique, ie la tire, & de l'Ecriture, & de sainct Augustin mesme, qui est le Pere & l'Autheur de ce passage. Car que ce soit chose vsitée en l'Ecriture saincte, de prendre le mot, *figure*, & ses synonymes, comme allegorie, parabole & autres semblables, en ce second sens; il appert par ce que sainct Paul afferme en l'epistre aux [c] Galates, que ce qu'il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'vn de la seruante, l'autre de la libre, & que celuy qui estoit de la seruante nasquit selon la chair, & celuy de la libre selon la promesse; est dit par allegorie, c'est à dire, par figure. Car il ne veut pas dire que ces paroles-la ne se doiuent prendre que par figure, & qu'elles ne soient point vrayes selon le sens litteral, mais il veut dire qu'auec la verité du sens litteral, elles admettent & conjoignent vne figure, dautant que les deux enfants qu'Abraham eut reellement de ses deux femmes, representoient & figuroient les deux testaments & les deux peuples. Il appert par ce qu'il dit en l'epistre aux [d] Hebrieux, qu'Abraham recouura son fils en parabole, c'est à dire, comme l'interprete l'edition Syriaque, & Tremelius, & Erasme, apres tous les anciens commentaires, en figure; Car il ne veut pas dire qu'Abraham ne ramena son fils auec luy qu'en figure, & non pas

a 1.Reg.15.27.
b 3.Reg.11.30.
c Epist. ad Galat. 4.23.
d Epist. ad Hebr. cap.11.19.

vrayement & reellement: Mais que le recouurement que fit Abraham de son fils, fut figure, comme dit sainct Augustin, *de Iesus-Christ, que Dieu son pere liura à la mort, & puis l'en deliura.* Il appert finalement, parce qu'il dit en l'epistre [a] aux Corinthiens, que toutes les choses dont il parle là, estoient arriuées aux Iuifs en figure. Car il ne veut pas dire qu'elles ne leur fussent point arriuées reellemét, comme elles ont esté écrittes, mais que ces choses-la qui arriuerent reellement en l'ancienne Loy, estoient figures de celles qui deuoient arriuer en la loy Euangelique: Là estoit la figure, dit sainct Augustin, icy la verité: là l'ombre, icy le corps, suiuant ce que dit l'Apostre; Or ces choses leur arriuoient en figure. Et quant à sainct Augustin, que ce luy soit chose frequente d'en vser de mesme, il appert par ce qu'il dit [b] que le precepte qui fut fait aux Iuifs, de se reposer le septiéme iour de la semaine, estoit figuré, & que l'obseruation en estoit figurée: Car il ne veut pas dire qu'il ne le fallust point entendre & executer litteralement, attendu que celuy qui en [c] transgressa l'intention litterale, en cueillant du bois le iour du Sabbath, fut iugé & enuoyé par la propre bouche de Dieu au supplice: Mais il veut dire que sous l'obseruation litterale de ce precepte, estoit contenuë la signification figurée de l'attente & meditation du grand sabbath & repos eternel de la vie future. Il [d] appert par ce qu'il dit que la defense de manger du sang en l'ancien Testament, estoit figurée, & le commandement de l'épandre en terre figuré. Car il ne veut pas nier qu'il ne le fallust entendre & obseruer litteralement, veu que celuy qui en mangeoit, encouroit l'ire & la punition de Dieu: Mais il veut dire que sous l'abstinence litterale du sang, estoit signifiée & figurée l'abstinence des homicides & autres œuures de sang defenduës par la loy. Il [e] appert par ce qu'il dit que la jussion qui fut faitte à Osée, de prendre vne paillarde & d'en engendrer des enfants, estoit figurée: Car il ne veut pas dire qu'Osée ne fust obligé de l'entendre & executer au pied de la lettre: au contraire il afferme qu'il l'accomplit & estoit obligé de l'accomplir litteralement: Mais il veut dire que sous l'execution litterale de ces paroles, estoit figurée l'Eglise Chrestienne, auparauant paillardante auec les faux Dieux, de laquelle Dieu se deuoit engendrer des enfants. Il appert par ce qu'il dit, parlant du miracle de la femme guerie du flux de sang, que ceste locution de nostre Seigneur, *Qui est-ce qui m'a touché*, estoit vne figure: *C'estoit*, dit-il, *vne figure que ce que le Seigneur demanda, Qui est-ce qui m'a touché?* Et que l'auoir touché, c'estoit auoir creu en luy: *Qu'est-ce*, dit-il [f], *elle le toucha, sinon elle creut?* Car il ne veut pas nier pour cela la verité litterale de ces paroles,

a *Epist. 1. ad Cor.* 10.11.

b *D. August. Epist. 119. ad Ianuarium cap.* 10.

c *Num.* 15.32.

d *D. August. quæstionum super Leuiticum. quæst.* 57.

e *D. August. lib. 22. contra Faustũ Manich. cap.* 89.

f *D. August. tract. 26. in Ioan. paulo post initiũ.* Quid est tetigit, nisi credidit?

& la realité de l'attouchement de nostre Seigneur: mais y ajoindre le surcroist & addition de la figure. Il appert par ce qu'il dit, parlant de la visite & recerche que nostre Seigneur fit du figuier qu'il trouua sans fruict, Que si ceste action n'eust esté figurée, elle eust esté suspecte de folie: Car il ne pretend pas qu'elle n'ayt point esté vraye selon la lettre; mais veut qu'auec la verité litterale, ayt esté conjointe la figure & signification de la Synagogue, laquelle il fit sécher l'ayant trouuée infructueuse. [a] Il appert par ce qu'il dit, que ce que l'Euangile écrit de l'onction des pieds de nostre Seigneur faitte par la Magdeleine, est vne locution figurée: Car il n'entend pas dementir l'Euangile qui la rapporte, comme chose reelle; mais veut que ce qui pris autrement, & consideré en vne personne humaine & ordinaire, eust esté là vn débordement; en la personne de Christ fust signe & figure de quelque grande chose, asçauoir, dit-il, de la bonne odeur que les fidelles épandent sur les pieds de nostre Seigneur, lors qu'ils suiuent ses pas & imitent ses vestiges. Et cela soit dit de l'origine & authorité de ceste distinction: Reste de l'appliquer à nostre passage. Pour le regard donc de la these du passage, qui est que toutesfois & quantes que quelque locution de l'Ecriture, semble commander vn débordement ou vne inhumanité, elle est figurée; Ie dy que sainct Augustin ne parle pas là particulierement & specialement des figures verbales & exclusiues du sens litteral: mais parle en general de toutes sortes de figures, tant verbales que reelles, tant exclusiues du sens litteral, qu'accessoires au sens litteral: Et partant que pour verifier & faire subsister ceste these & ses hypotheses; il n'est pas necessaire qu'elles soient toutes figurées de figures verbales & exclusiues du sens litteral: mais suffist qu'il y ayt quelque figure en chacune d'elles, soit verbale, soit reelle, soit exclusiue du sens litteral, soit accessoire au sens litteral. Et cela ie le verifie par quatre moyens pertinents & necessaires. Le premier est, la confrontation des commandements ia alleguez cy-dessus, & autres semblables, auec la reigle de sainct Augustin. [b] Car encore que le commandement que Dieu fit à Abraham d'immoler son propre fils, semblast estre plein d'inhumanité, & par consequent, selon ceste reigle de sainct Augustin, fust figuré, neantmoins la figure n'en consistoit point aux paroles, lesquelles Abraham estoit obligé de prendre & executer proprement & litteralement: mais en la chose commandée par les paroles, asçauoir en l'immolation de son fils, qui estoit figure, dit sainct Augustin, de l'immolation du fils vnique de Dieu. Et encore que le commãdement faict à Moyse[c], d'emprunter & emporter les vases d'or & d'argent des Ægyptiens, semblast enjoindre pour le moins

a *D. Aug. lib. 3. de doctrina Christiana cap. 12.*

b *Genes. 22. 2.*

c *Exod. 11. 2.*

en apparence vne perfidie & vne méchanceté (car ie ne parle point de la justice occulte de Dieu, qui y estoit contenuë) & par consequent, selon ceste reigle de sainct Augustin, fust figuré: neantmoins la figure n'en consistoit point aux paroles, lesquelles Dieu vouloit estre prises & executées reellement; mais en la chose commandée par les paroles, asçauoir en la spoliation des meubles des Ægyptiens, qui estoit figure, dit sainct Augustin [a], de la spoliation des lettres & sciences humaines que les Chrestiens deuoient emprunter des Payens, pour les conuertir au seruice de Dieu, & les transferer & apporter auec eux en la terre Saincte, c'est à dire, en l'Eglise. Et encore que le commandement de tuer Agag, de sang froid, & d'exterminer tout le peuple d'Amalech, iusques aux femmes & enfants, en vengeance de la resistence, que non eux, qui n'estoient point encore, mais leurs ancestres, plusieurs siecles auant eux, auoient faitte au passage des enfants d'Israël, semblast contenir vne cruauté & vne barbarie plus qu'inhumaine, & par consequent selon ceste reigle de sainct Augustin, fust figuré: neantmoins la figure n'en consistoit pas aux paroles, lesquelles Dieu voulut estre executées reellement; mais en la chose exprimée par les paroles, laquelle Dieu vouloit estre figure de l'extermination de l'Amalech spirituel, c'est à dire, selon sainct Augustin, du tentateur, & des pechez, qui s'opposent à nostre passage en la terre Saincte. *Quand ils lisent és Ecritures*, dit sainct Bernard, au Sermon sur ces mots, Nous auons laissé toutes choses, *que les Saincts ne pardonnent à aucun de leurs ennemis, ils les estiment cruels, & n'entendent pas qu'en ces paroles sont ombragez des mysteres, à ce que combattants contre les vices, nous n'en laissions eschapper aucun: Car si nous y vsons de pardon, il nous sera reputé à coulpe, comme à Saül qui reserua le Roy d'Amalech vif; mais les Saincts comme Samuel, ne laissent aucun peché impuny.* Et encore que le commandement fait à l'homme, dont il est parlé au troisiéme des Roys [b], de frapper le Prophete Michée, semblast contenir vne manifeste impieté, & par consequent selon ceste reigle de sainct Augustin, fust figuré: neantmoins la figure n'en consistoit point aux paroles, lesquelles Dieu monstra qu'il pretendoit estre executées reellement, quand il enuoya vn Lyon pour tuer celuy qui n'y auoit pas voulu obeïr; mais en la chose témoignée par le succés des paroles, asçauoir, en la punition de l'homme qui fut tué par le Lyon, pour n'auoir pas voulu selon le commandement de Dieu, frapper le Prophete; laquelle punition Dieu vouloit estre figure de la punition qu'il enuoya à Achab, pour n'auoir pas voulu selon son commandement, tuer le Roy de Syrie. Le second moyen de ma preuue, est la

a *D. Aug. lib. 3. de doctrina cap. 41. & 42. Item lib. 22. cõtra Faustum Manich. cap. 91.*

b *3. Reg. 20. 35.*

consideration des exemples ajoustez au propre lieu où sainct Augustin pose & establist les fondements de ce discours, qui est au dixiéme, onziéme & douziéme chapitres du 3. liure de la doctrine Chrestienne, desquels le passage allegué par le sieur du Plessis, n'est qu'vne briéue recapitulation: Car apres auoir proposé au commencement du 12. chapitre, ceste reigle; [a] *Les choses qui semblent aux ignorants flagitieuses* (c'est à dire, débordées & deprauées) *soit seulement dittes, soit dittes & faittes, soit en la personne de Dieu, soit en celle des hommes dont la saincteté nous est recommandée; sont toutes figurées:* Apres, dy-je, auoir posé ceste reigle, les deux premiers exemples que sainct Augustin apporte, pour verifier sa reigle, & montrer que ces choses qui semblent flagitieuses, sont toutes figurées; ce sont les exemples de l'onction des pieds de nostre Seigneur, faitte par la Magdeleine; & du commandement faict à Osée, de se mesler auec vne paillarde, & en engendrer des enfants; lesquelles il afferme deuoir estre prises comme signes & figures d'autres choses. Voicy ses paroles: *Et de fait*, dit-il [b], *nul homme de iugement ne croira que les pieds de nostre Seigneur ayent esté oincts d'onguents precieux par la femme dont parle l'Euangile, en la sorte que ceux des hommes luxurieux & débordez ont accoustumé de l'estre, desquels nous detestons ceste espece de festins: Car la bonne odeur est la bonne renommée, laquelle quiconque acquiert par les œuures de sa bonne vie, lors qu'il suit les pas de Christ, il arrouse par maniere de dire, ses pieds d'vne tres-pretieuse odeur. Et partant ce qui és autres personnes est souuent vn débordement*, flagitium, *en vne personne diuine ou prophetique, est signe de quelque grande chose. Qu'ainsi soit*, ajouste-t'il, *autre est en la personne des hommes de mœurs deprauées, & autre en la prophetie du Prophete, l'accointance d'vne paillarde.* Et neantmoins personne ne peut inferer, que sainct Augustin en voulant que ces choses-la fussent figurées, en ayt pretendu exclurre l'execution litterale; ains seulement ajouster le sens figuré au litteral. Car pour l'vne, qui est l'onction des pieds de nostre Seigneur, le texte de l'Euangile empesche que nul n'en peut douter: & pour l'autre, qui est le commandement faict au Prophete Osée, sainct Augustin proteste luy-mesme au 22. liure contre Faustus, qu'il a eu lieu & selon la lettre, & selon la figure. Ses paroles sont telles: *Puis donc*, dit-il [c], *que le Seigneur nous ouure luy-mesme, & par la mesme Ecriture, la figure de ceste jussion & de ceste action; & puis que les lettres Apostoliques nous*

a *D. Aug. lib. 3. de doctrina Christiana cap. 12.* Quæ autẽ quasi flagitiosa imperitis videntur, siue tantùm dicta, siue etiam facta sunt vel ex Dei persona, vel ex hominũ, quorum nobis sanctitas commendatur, tota figurata sunt.

b *D. Aug. ibid.* Neq; vllo modo quisquam sobrius crediderit, domini pedes ita vnguento pretioso à muliere perfusos, vt luxuriosorum & nequam hominũ solent, quorum talia conuiuia detestamur. Odor enim bonus, bona fama est, quã quisquis bonæ vitæ operibus abũdauerit, dũ vestigia Christi sequitur, quasi pedes eius pretiosissimo odore perfundit. Ita quod in aliis personis plerumque flagitiũ est, in diuina vel prophetica persona magnæ cuiusdã rei signũ est. Alia quippe est in perditis moribus, alia in Oseæ Prophetæ vaticinatione coniunctio meretricis.

c *D. Aug. lib. 22. contra Faustum Manich. c. 89.* Cum ergo iussi & facti huius figuram ipse Dominus per eandem Scripturam euidenter aperiat, cumque Apostolicæ literæ hanc prophetiam completam in noui Testamenti prædicatione testentur, quis est qui audeat dicere, non propterea iussum & factum, propter quod se iussisse, & prophetam fecisse, ipse in sanctis literis qui iussit, exponit?

témoignent que ceste prophetie a esté accomplie en la predication du nouueau Testament ; qui est-ce qui osera dire que le Prophete n'a point esté commandé de faire, & n'a point fait ceste action, pour la fin pour laquelle celuy mesme qui l'a commandée expose és sainctes lettres, & qu'il l'a commandée, & que le Prophete l'a faitte ? Le troisiéme moyen, est la declaration que sainct Augustin insere luy-mesme, & au commencement & à la fin de ce discours. Car estant entré en la verification de sa reigle par les exemples de l'ancien Testament, il adjouste ; [a] *Et tout ce qui est recité là de tel, pris non seulement proprement & historiquement, mais figurement & prophetiquement ; il le faut interpreter jusques à ce but-la de charité, soit envers Dieu, soit enuers le prochain, soit enuers l'vn & l'autre.* Et à la fin de tout le discours : *Toutes ou presque toutes les choses*, dit-il [b], *qui sont contenuës aux liures de l'ancien Testament, doiuent estre prises non seulement proprement, mais figurement.* D'où il appert que la reigle generale, à propos de laquelle il apporte ces exemples & ces declarations, ne parle pas particulierement des seules figures verbales & exclusiues du sens litteral, mais embrasse & comprend les vnes & les autres. Le dernier moyen finalement, est la conference des autres lieux où sainct Augustin, pour éuiter semblables inconuenients, & garentir nostre Seigneur d'ignorance, fiction, imprudence & irreuerence, vse de semblables façons de parler : Comme quand il dit, au miracle de la femme malade du flux de sang, que ceste locution, *Qui est-ce qui m'a touché ?* estoit vne figure : [c] *Figura quippe erat quod Dominus interrogauit, Quis me tetigit ?* Comme quand il conte ce que nostre Seigneur demanda du Lazare, *Où l'auez-vous mis ?* entre les figures. Comme quand il dit, que ce que nostre Seigneur en Emaüs feignit * * * * * par laquelle il figuroit son ascension au Ciel : *Si l'on refere cela*, dit-il [d], *à ce qu'il signifie, il se trouue que c'est vn mystere.* Et derechef : [e] *Quiconque veut entendre ce qu'il a prefiguré en feignant cela, qu'il obserue ce qu'il a puis apres accomply en operant.* Comme quand il dit que ce que nostre Seigneur demanda ; *Qui est ma Mere, & qui sont mes Freres ?* estoit vne figure : [f] *Ad ipsam quippe figuram pertinet quod ait, Quæ Mater mea, & qui Fratres mei ?* Et neantmoins ne veut pas exclurre la verité & integrité du sens litteral de ce passage, mais veut que le renuoy que nostre Seigneur fist de sa Mere & de ses Freres, lors qu'il vacquoit à l'instruction de l'Euangile, fust figure de la repudiation qu'il faisoit de la Synagogue & des Iuifs, lors qu'il venoit à annoncer l'Euangile. Comme quand il dit que la visite & recerche que nostre Seigneur fit des fruicts du figuier sterile, eust esté vne action entierement imprudente, si elle n'eust esté figurée ;

a *D. August. de doctr. Christ. lib. 3. cap. 12.* Et quicquid ibi tale narratur, non solum historicè ac propriè, sed etiam figuratè ac propheticè acceptum, interpretandum est vsque in finem illum charitatis, siue Dei, siue proximi, siue vtriusque.

b *Ibid. cap. 22.* Quanquam omnia vel pene omnia quæ in veteris Testamenti libris gesta continẽtur, nõ solum propriè, sed etiam figuratè accipienda sint.

c *D. August. lib. contra mendaciũ ad Consentium cap. 13.*

d *D. Aug. ibidẽ.* Si ad id quod voluit significare referatur, inuenitur esse mysterium.

e *Ibidem paulo post.* Quisquis autẽ vult intelligere illud fingendo, quid præfigurarit, attendat quid agendo perfecerit.

f *D. August. in psalm. 45. paulò ante medium.*

*Hoc factum nisi figuratum * * omnino stultum inuenitur :* Et toutesfois ne déroge pas pour cela à la verité & integrité litterale du texte de cét Euangile, mais veut que l'action faitte lors par nostre Seigneur, ayt esté vne figure de la recerche qu'il fit des fruicts de la Synagogue. Par tous lesquels exemples, & infinis autres semblables, appert suffisamment l'intention de sainct Augustin, pour le regard de la these de ce passage. Et quant à l'hypothese, qui est; [a] *Christ, en ces paroles, Si vous ne mangez, dit le Seigneur, la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes; semble commander vne méchanceté: c'est donc vne figure, qui nous enjoint de communiquer à sa passion, & remettre doucement & vtilement en nostre memoire, que sa chair a esté crucifiée & naurée pour nous ;* Ie dy que sainct Augustin ne parle point là d'vne figure verbale, d'vne figure immediate, d'vne figure exclusiue du sens litteral: mais d'vne figure reelle, d'vne figure mediate, d'vne figure accessoire au sens litteral. Ie dy qu'il n'interprete point là ce que ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, signifient immediatement : mais ce qu'elles signifient mediatement, c'est à dire, ce que signifie la chose signifiée par elles, asçauoir, la vraye, reelle & orale manducation du corps de Christ, laquelle il veut estre signe, gage & figure de la mentale & intellectuelle, qui y doit estre perpetuellement associée & conjointe. Ie dy qu'il n'enrolle point là ceste locution de nostre Seigneur, au rang des locutions figurées, entant que locution figurée, signifie locution ditte auec figure; mais entant que locution figurée, signifie locution ditte auec figure. Et partant au lieu que le sieur du Plessis tourne, *Figura ergo est*, c'est donc vne figure; ie maintiens qu'il le faut tourner, il y a donc vne figure; comme aussi Caluin [b] le traduit en son institution, il y a donc vne figure; & y suppleer ce mot, auec le sens litteral, que sainct Augustin, pour ne découurir point en ce liure-la qui estoit faict pour estre leu de toutes sortes de personnes, la verité de l'Eucharistie à toutes sortes de personnes; y entend, sans l'exprimer; Et concluds que tout le passage se doit resoudre & exposer en ces termes: [c] *Si quelque locution de l'Ecriture semble commander vn débordement ou inhumanité, elle est figurée*, c'est à dire, ou constituée de figure au lieu du sens litteral, ou accompagnée de figure auec le sens litteral: *Si vous ne mangez, dit le Seigneur, la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes : Il semble commander vne inhumanité ; Il y a donc,*

a *D. August. de doctrina Christiana lib. 3. cap. 16.* Nisi manducaueritis, inquit, carné Filij hominis & sanguinem biberitis, non habebitis vitam in vobis : facinus vel flagitiū videtur iubere. Figura est ergo, præcipiens passioni Domini esse communicandum, & suauiter atque vtiliter recondédū in memoria, quod pro nobis caro eius crucifixa & vulnerata sit.

b *Caluin. Instit. lib. 4. cap. 17. § 6.*

c *D. Aug. lib 3. de doctrina Christiana cap. 16.* Si præceptiua locutio, *&c.* flagitium aut facinus videtur iubere aut vtilitatem, aut beneficium vetare, figurata est. Nisi manducaueritis, inquit, carnem Filij hominis, & sanguinem biberitis, non habebitis vitam in vobis : facinus vel flagitium videtur iubere. Figura est ergo, præcipiens passioni Domini esse communicandum, & suauiter atque vtiliter recondendum in memoria, quod pro nobis caro eius crucifixa & vulnerata sit.

c'est à dire, auec le sens litteral, *vne figure, qui nous enjoint de communiquer à sa passion, & remettre doucement & vtilement en nostre memoire, que sa chair a esté crucifiée & naurée pour nous.* Et cela ie le verifieray par trois moyens, non moins necessaires que les precedents. Reste seulement que les Lecteurs me continuent leur attention, & ne s'ennuyent point de donner vn quart d'heure de temps, pour acheuer de voir éclaircir vne objection, dont les Sacramentaires ont depuis tant de siecles par diuers interualles importuné l'Eglise Catholique. Le premier moyen, est la contrarieté qui seroit autrement entre ceste hypothese de sainct Augustin, & les reigles expresses que donnent sur ce passage les Autheurs que sainct Augustin prend luy-mesme pour iuges, en matiere de religion, ausquels il appelle, comme à personnes irreprochables, lesquels il nomme, claires lumieres Catholiques, & desquels il dit, qu'ils ont fidellement administré la pasture du Seigneur à la famille de Dieu, asçauoir, sainct Hilaire, sainct Basile, sainct Ambroise, sainct Chrysostome & autres semblables ornement de l'Eglise Grecque & Latine. Car premierement, pour le regard de l'Eglise Grecque, si ceste hypothese de sainct Augustin auoit lieu au sens pretendu par le sieur du Plessis, c'est à dire, si sainct Augustin entendoit là parler d'vne figure exclusiue de la proprieté litterale, & non d'vne figure accessoire à la proprieté litterale; ne faudroit-il pas effacer des écrits de ce grand sainct Basile, que sainct Augustin appelle, personnage si insigne, & doüé d'vne saincteté si réplendissante, ceste reigle, [a] *Qu'il faut croire entierement à Dieu, & ne reuoquer rien de ses paroles en doute, encore que le sens & la nature y repugnent, dautant qu'en cela consiste le combat de la foy;* pour preuue de laquelle il allegue l'exemple de l'incredulité de Zacharie, qui douta quand il luy fut dit que sa femme enfanteroit: L'exemple de la contradiction des Capharnaïtes, qui se scandaliserent de ces paroles, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous-mesmes: L'exemple de la defiance de sainct Pierre, qui eut peur lors que nostre Seigneur luy eut commandé de venir à luy sur les eaux. Car quelle repugnance de la nature, & quel combat de la foy y a-t'il, à prendre ces paroles, Manger la chair du Fils de l'homme & boire son sang, non selon la lettre, mais seulement par figure & allegorie? Ne faudra-t'il pas extirper & arracher des écrits de sainct Chrysostome, lequel, dit sainct Augustin, nulle raison, ny nulle tentation n'a iamais separé de ses freres, ces paroles: [b] *Pource qu'ils nioyent que cela, asçauoir, manger la chair du Fils de l'homme & boire son sang, se peust faire; il afferme non seulement qu'il n'est pas impossible, mais mesme*

a *D. Basil. in Moral. Regul.* 8. Ὅτι οὐ δεῖ διακρίνεσθαι, ἢ διστάζειν ἐπὶ τοῖς ὑπὸ τοῦ Κυρίου λεγομένοις, ἀλλὰ πεπληροφορῆσθαι πᾶν ῥῆμα Θεοῦ ἀληθὲς εἶναι καὶ δυνατὸν, κἂν ἡ φύσις μάχηται, ἐνταῦθα γὰρ καὶ ὁ ἀγὼν τῆς πίστεως.

b *D. Chrysost. Homil.* 46. *Vel secundùm Græcos codices Homil.* 47 *in Ioan. Euang. in principio homiliæ.* Ἐπειδὴ ἐμποδὼν ἔλεγον, ὅ ἀδύνατον τοῦτο εἶναι, δείκνυσιν αὐτὸ οὐ μόνον οὐκ ἀδύνατον, ἀλλὰ καὶ σφόδρα ἀναγκαῖον.

mesme qu'il est necessaire. Et vn peu apres : [a] *Que veut dire, Ma chair est vrayment viande, & mon sang est vrayment breuuage? Ou c'est pour leur donner à entendre, que celle-la est la vraye viande qui conserue l'ame, ou pour les confirmer en ce qu'il leur venoit de dire, afin qu'ils ne creussent point qu'il leur eust parlé obscurement en paraboles, mais sceussent qu'il leur estoit entierement necessaire de manger son corps.* Et quant à l'Eglise Latine, ne faudroit-il pas mettre non la plume, mais le tranche-plume dans toutes ces paroles de sainct Hilaire, que sainct Augustin appelle, insigne Docteur des Eglises: [b] *De la verité de la chair & du sang, il ne reste plus aucun lieu d'en douter : Car maintenant & par la protestation du Seigneur, & par nostre creance, c'est vrayment sa chair* (ainsi le tourne le sieur du Plessis) *& vrayment son sang: Et ces choses prises & aualées font que Christ soit en nous, & nous en luy. Cela n'est-ce pas la verité? Aduienne certes qu'il ne soit pas vray à ceux qui nient que Jesus Christ soit vray Dieu.* Ne faudroit-il pas retrancher des écrits de sainct Ambroise, ces sentences : [c] *Le Seigneur Iesus nous témoigne luy-mesme, que nous prenons son corps & son sang. A vostre aduis deuons-nous douter de sa foy & de son témoignage*: Et derechef; [d] *Comme nostre Seigneur Iesus Christ est le vray fils de Dieu, non comme les hommes par grace, mais comme Fils de la substance du Pere, ainsi c'est sa vraye chair, comme il a dit que nous prenons, & son vray sang que nous beuuons. Mais possible diras-tu ce que dirent lors les Disciples mesmes de Christ, oyants qu'il prononçoit, Si quelqu'vn ne mange ma chair & ne boit mon sang, &c. Possible diras-tu, comment sont-ce ces vrayes choses, veu que ie voy la similitude, mais ne voy point la verité du sang. Or premierement ie t'ay discouru auant tout autre propos, de la parole de Christ; laquelle opere iusques à pouuoir changer & conuertir les loix vniuerselles de la nature, &c.* Car cela ne monstre-il pas comme il a déja esté veu sur le lieu, que la manducation dont parloit nostre Seigneur en ce verset de sainct Iean, estoit la manducation orale qui se fait au Sacrement, & que le moyen de la verification de ceste sentence; *Si vous ne mangez la chair de l'homme & ne beuuez son sang*, estoit la mutation & conuersion des loix generales de la nature, qui se faisoit au Sacrement par l'operation de la parole de Christ? & donc que la man-

a *Ibid.* ἡ γὰρ σάρξ μου ἀληθής ἐστι βρῶσις, καὶ τὸ αἷμά μου ἀληθής ἐστι πόσις. τί ἐστιν ὃ λέγει; ἢ τοῦτο βούλεται εἰπεῖν, ὅτι ἀληθὴς βρῶσις αὕτη ἐστὶν ἡ ψυχὴν σώζουσα· ἢ πιστώσασθαι αὐτοὺς περὶ τῶν εἰρημένων, ὥστε μὴ νομίζειν αἴνιγμα εἶναι τὸ εἰρημένον καὶ παραβολήν, ἀλλ' εἰδέναι ὅτι πάντως δεῖ φαγεῖν τὸ σῶμα.

b *D. Hilar. Pictau. Episc. lib. 8. de Trinit. longe ante medium.* De veritate carnis & sanguinis, nô relictus est ambigendi locus : nunc enim & ipsius domini professione & fide nostra verè caro est, & verè sanguis est. Et hæc accepta atque hausta, id efficiunt, vt & nos in Christo & Christus in nobis sit. Anne hoc veritas nô est? Contingat plane his verum non esse, qui Christũ Iesum verum esse Deum negant.

c *D. Ambros. lib. 4. de Sacrament. cap. 5.* Ipse Dominus Iesus testificatur nobis, quod corpus suum accipiamus & sanguinem. Nunquid debemus de eius fide & testificatione dubitare?

d *Idem lib. 6. de Sacram. cap. 1.* Sicut verus est Dei filius Dominus noster Iesus Christus, non quemadmodum homines per gratiam, sed quasi filius ex substantia patris: Ita vera caro, sicut ipse dicit, quam accepimus, & verus eius sanguis est potus. Sed forte dicas, quod dixerunt tunc temporis etiam discipuli Christi audientes dicentem: nisi quis manducauerit carnem meam, & biberit sanguinem meum, non manebit in me, nec habebit vitam æternam. Quomodo vera? qui similitudinem video, non video sanguinis veritatem. Primò omnium dixi tibi de sermone Christi, qui operatur vt possit mutare & conuertere genera instituta naturæ.

ducation de laquelle parloit nostre Seigneur en ce verset, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, estoit autre chose que la meditation & commemoration, que la chair de Christ a esté crucifiée & naurée pour nous; & ainsi d'infinis autres que nous obmettons en faueur de la breueté. Le second moyen de ma preuue, est la repugnance & incompatibilé du sens pretendu de ceste hypothese, auec les decisions expresses que sainct Augustin donne aux autres lieux de ses œuures, sur les expositions ou conclusions de ce mesme verset de l'Euangile, lesquelles si ie voulois icy toutes recueillir, il me faudroit dire comme le Poëte,

Auant que mon discours de ceste histoire sorte,
Vesper en se leuant clorra du jour la porte.

Car quel volume de ses œuures, quel liure, quel chapitre, traitant de ceste matiere, ne monstre point que nostre Seigneur ne parloit pas là de la simple manducation mentale & intellectuelle, qui se fait par meditation & pensée; mais de la vraye, reelle & orale manducation de sa chair, qui se fait au Sacrement par le corps & auec la bouche. Il écrit en son liure contre l'aduersaire de la Loy & des Prophetes; qui soustenoit que les choses deshonnestes, comme l'engrossement de la femme & de la chambriere d'Abraham, ou l'accouplement charnel d'Adam & d'Eue, ne deuoient point estre proposées pour figure des choses honnestes, asçauoir, de la fecondité spirituelle des deux alliances, ou de l'vnion spirituelle de Christ & de son Eglise: que nous receuons la chair de Christ & auec le cœur & auec la bouche, encore qu'il semble que ce soit chose plus horrible de manger la chair humaine, que de la tuer, & de boire le sang humain que de l'épandre: [a] *Arriere, dit-il, cest homme auec ses semblables, qui s'écrierent, Ceste parole est dure. Mais nous oyons & entendons les deux Testaments és deux fils d'Abraham, & és deux femmes enceintres de ses embrassements; comme nous entendons, malgré eux, sans aucune deshonnesteté, Christ & son Eglise en vne chair, c'est à dire, en l'vnion charnelle d'Adam & d'Eue: & comme nous receuons le mediateur de Dieu & des hommes, Iesus Christ homme, nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, auec le cœur fidelle & la bouche, encore qu'il semble que ce soit chose plus horrible de manger la chair d'vn homme*

a *D. Aug. contra aduers. legis & prophet. lib. 2. cap. 10.*
Eat plane iste retro cum suis similibus sociis, qui dixerunt: Durus est hic sermo, quis eum potest audire? Nos autem audiamus & intelligamus duo testamenta in duobus filiis Abrahæ, duabusq; mulieribus eius commixtione fœtatis: sicut duos in carne vna, Christum & Ecclesiam, istis nolẽtibus, sine vlla obscœnitate cognoscimus: sicut mediatorẽ Dei & hominum, hominẽ Christũ Iesum, carnem suã nobis manducãdam, bibendúmque sanguinẽ dantem, fideli corde atque ore suscipimus: quamuis horribilius videatur humanam carnem manducare quam perimere, & humanum sanguinem potare quam fundere. Atque in omnibus sanctis Scripturis, secundum sanè fidei regulam figurate dictum vel factum si quid exponitur, de quibuslibet rebus & verbis quæ sacris paginis continentur, expositio illa ducatur, non aspernanter sed sapienter audiamus: & relinquamus istum inania garrientem & nesciendo quid loquatur, quadam si dici potest, imperita peritia de figurarum qualitate tractantem.

que de la tuer, & de boire le sang d'vn homme que de l'épandre. Et en toutes les Ecritures sainctes, si quelque cas, ou dit, ou fait figurément, est exposé selon la reigle de la foy syncere; de quelconques choses & paroles contenuës és liures sacrez, que soit tirée vne telle exposition, oyons-la non dedaigneusement, mais patiemment, & laissons là ce jazeur qui gazoüillant choses vaines, & ne sçachant ce qu'il dit, traitte par maniere de parler, vne ignorante science de la qualité des figures. Il ne vouloit donc pas que pour l'apparence de durté & inhumanité, qui sembloit estre en ces paroles, [a] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes,* & pour la manducation mentale & faitte auec le cœur, qu'il y annexoit; la manducation orale & executée auec la bouche, en fust excluse: Nomplus que pour l'apparence de deshonnesteté, qui sembloit estre en l'accouplement charnel d'Abraham auec Sara sa femme & Agar sa chambriere, & l'intelligence figurée & allegorique qu'il y annexoit, de la signification des deux Testaments; il ne vouloit pas détruire la verité & proprieté de la lettre, & nier la copulation charnelle d'Abraham & d'Agar: Ny que pour l'apparence d'obscœnité qui sembloit estre en ceste prophetie d'Adam & d'Eue, *Ils seront deux en vne chair;* & l'intelligence figurée & allegorique qu'il y annexoit, de l'vnion de Christ & de son Eglise; Il ne vouloit pas abolir la verité du sens litteral de ce passage, & empescher qu'il ne s'entendist primitiuement & originairement de l'vnion charnelle & corporelle de l'homme & de la femme: Mais vouloit que comme en ces paroles citées par sainct Paul, *Abraham eut deux enfants; l'vn de sa femme & l'autre de sa chambriere,* estoit contenuë en premier lieu & immediatement la signification litterale de la generation charnelle d'Ismaël & d'Isaac, & puis par accession & mediatement, la signification figurée des deux Testaments & des deux Eglises; Et que comme en ces paroles, *Ils seront deux en vne chair,* estoit contenuë en premier lieu & immediatement, la signification litterale de l'vnion charnelle d'Adam & d'Eue, & des autres marys & femmes qui deuoient naistre d'eux; & par accession & mediatement, la signification figurée de l'vnion spirituelle de Christ & de son Eglise: Ainsi en ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme,* fust contenuë en premier lieu & immediatement, la signification litterale de la vraye, reelle & orale manducation de la chair de Christ; & par accession & mediatement, la signification figurée de la manducation mentale & intellectuelle du mesme corps de Christ, c'est à dire, de la meditation & commemoration des

[a] D. Ioan. 6. 53.

Genes. 2. 24.

Epist. ad Galat. 4. 22.

Genes. 2. 24.

D. Ioan. 6. 53.

passions qu'il a souffertes pour nous. Il dit en ses questions sur le Leuitique, que pour accorder la deffense de boire le sang des Sacrifices, faitte en l'ancien Testament, auec le commandement de boire le sang de Iesus Christ, faict au nouueau, par ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes;* il falloit auoir recours à interpreter figurément la défense de manger du sang en l'ancien Testament. *Mais puisque nostre Seigneur*, dit-il[a], *prononce, Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous-mesmes; que veut dire qu'il estoit si instamment commandé au peuple, de s'abstenir du sang des Sacrifices qu'ils offroient pour les pechez, si par ces Sacrifices-la estoit signifié cest vnique Sacrifice où est la vraye remission des pechez, duquel Sacrifice toutesfois, non seulement il n'est défendu à nul d'en prendre le sang en aliment, mais plustost tous ceux sont exhortez à le boire, qui veulent auoir la vie? A cela donc*, répond-il, *il faut s'enquerir ce que signifie ce que la loy défend à l'homme de manger le sang, & luy commande de l'épandre à Dieu.* Il ne vouloit donc pas que le commandement de boire le sang de Christ, se deust prendre seulement par figure, & non selon la lettre: Car en le prenant par figure, il n'y eust eu nulle repugnance entre la defense de manger du sang, faitte en l'ancien Testament, & le commandement de boire le sang de Christ au nouueau; & n'eust point fallu pour les reconcilier, auoir recours à trouuer vne signification figurée en la défense legale de boire du sang. Il dit que ceste sentence de nostre Seigneur, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuuez son sang, s'estend iusques aux petits enfants; comme aussi l'antiquité nous apprend, que l'Eglise primitiue leur donnoit l'Eucharistie si tost qu'ils estoient baptisez: & Charlemaigne & Loys le Debonnaire, plusieurs siecles apres, témoignent que ceste coustume duroit encore en Occident de leur temps: *Oyons*, dit-il[b], *le Seigneur disant, non du Sacrement du Baptesme, mais du Sacrement de sa saincte table, où personne ne se presente legitimement sinon baptisé: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'auez point la vie en vous mesmes. Que demandons-nous dauantage? Que pourront-ils répondre à cela? Si l'opiniastreté ne bande ses nerfs contentieux contre la constance de la verité manifeste, y aura-t'il quelqu'vn*

Leuit. 17. 12.

D. Ioan. 6. 53.

a *D. Aug. quaestionum in Leuit. quaest. 57. circa finem.* Sed cum Dominus dicat, Nisi manducaueritis carnem meam, & biberitis meum sanguinem, non habebitis vitã in vobis: quid sibi vult quod à sanguine Sacrificiorũ, quae pro peccatis offerebantur, tantopere populus prohibebatur, si illis Sacrificiis vnũ hoc Sacrificiũ significabatur, in quo vera fit remissio peccatorum: à cuius tamen Sacrificij sanguine in alimentum sumendo, non solum nemo prohibetur, sed ad bibendum potius omnes exhortantur qui volunt habere vitam? Quaerendum igitur quid significet quod homo prohibetur in lege sanguinem manducare, eũque Deo fundere iubetur.

b *D. August. de peccatorum meritis & remiss. lib. 1. cap. 20.* Dominum audiamus, non quidem hoc de Sacramento sancti lauacri dicentem, sed de Sacramento sanctae mensae suae, quo nemo ritè nisi baptisatus accedit: Nisi manducaueritis carnem meam, & biberitis sanguinem meum, non habebitis vitam in vobis. Quid vltra quaerimus? Quid ad hoc responderi potest, nisi pertinacia pugnaces neruos aduersus constantiam perspicuae veritatis intendat? An verò quisquam etiam hoc dicere audebit, quod ad paruulos haec sententia non pertineat?

qui ose dire que ceste sentence n'appartienne point aux petits enfants? Il ne vouloit donc pas que manger le corps de Christ & boire son sang, ne fust autre chose que se remettre en pensée & en memoire l'histoire de sa mort: Car les petits enfants destituez de cognoissance, n'estoient pas capables de ces actions. Aussi peu vouloit-il qu'ils fussent reputez manger le corps de Christ, par la foy imputatiue qui leur estoit appliquée au Baptesme. Car de disputer si sainct Augustin parloit là de la participation actuelle de l'Eucharistie, & estimoit que la coustume que l'Eglise obseruoit lors comme vtile, de donner ce Sacrement aux petits enfants, elle l'obseruast comme necessaire, ainsi que font encore aujourd'huy les Grecs, témoin ces paroles de Lyranus, sur le sixiéme chapitre de sainct Iean, écrittes il y a trois cents ans; [a] *Les Grecs disent de là, que ce Sacrement est de si grande necessité, qu'il doit estre donné aux petits enfants, comme le Baptesme:* & celles-cy de Hieremie Patriarche de Constantinople, écrittes de nostre temps; *Nous ne baptisons pas seulement les petits enfants, mais aussi les faisons participants de la cœne du Seigneur:* & vn peu apres; *Nous estimons l'vn & l'autre Sacrement necessaire à salut à tous, asçauoir, le Baptesme & la sacrée communion;* Le besoin ne le requiert point: Il suffit que nos propres aduersaires luy attribuent ce sens, & entre autres Caluin, qui dit sur ce mesme verset de l'Euangile; *Les anciens ont failly lourdement en cét endroit, quand ils ont pensé que les petits enfants estoient frustrez de la vie eternelle, si l'Eucharistie, c'est à dire, la cœne du Seigneur, ne leur estoit distribuée.* Et le sieur du Plessis luy-mesme: *Nous lisons*, dit-il, *en sainct Augustin, qu'on la bailloit aux petits enfants par l'abus de ce passage, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point de vie en vous.* Il dit que les Catechumenes croyoient bien en Christ, mais qu'ils ne mangeoient pas la chair de Christ: *Si nous demandons*, dit-il [b], *à vn Catechumene, Crois-tu en Christ? il répond, I'y croy, & se signe de la Croix de Christ; il la porte sur le front, & ne rougist point de la Croix de Christ. Voylà il croid en son nom. Or demandons-luy, Manges-tu la chair du Fils de l'homme & bois tu son sang? Il ne sçait ce que nous disons: car Iesus ne s'est point encore creu à luy.* Et vn peu apres: [c] *Où est-ce que meine Iesus, duquel Moyse portoit lors la figure, qui menoit le peuple à trauers la mer rouge? Où estoit-ce qu'il menoit? A la manne. Quelle est ceste manne? Ie suis, dit-*

a *Nicol. Lyranus in cap. 6. D. Ioan.* Notandũ quod ex hoc quod dicitur hic, Nisi manducaueritis, *&c.* Dicũt Græci quod hoc Sacramentum est tantæ necessitatis, quod pueris debet dari sicut Baptismus.

b *D. August. tract. 11. in Ioan.* Si dixerimus Catechumeno, credis in Christum? Respondet, credo, & signat se cruce Christi: portat in fronte, & non erubescit de cruce Domini sui. Ecce credit in nomine eius. Interrogemus eũ manducas carnem Filij hominis, & bibis sanguinem Filij hominis? Nescit quid dicimus, quia Iesus non se credidit ei.

c *Ibid.* Quò traiicit per Baptismum Iesus, cuius figuram tunc gerebat Moyses, qui per mare traiiciebat? Quò traiiciebat? Ad manna. Quod est manna? Ego sum, inquit, panis verus qui de cœlo descendi.

il, le pain vif, qui suis descendu du ciel. Et derechef : [a] *Où est-ce donc que Christ meine les croyants & baptisez? A la manne. Voicy ie dy la manne. On sçait ce que les Iuifs, ce peuple d'Israël d'alors, prindrent; & les Catechumenes ne sçauent ce que prennent les Chrestiens. Qu'ils rougissent donc de ce qu'ils ne le sçauent point, qu'ils passent la mer rouge* (c'est à dire, le Baptesme) *Qu'ils mangent la manne, afin que comme ils croyent en Christ, ainsi Christ se croye à eux.* Et en son Sermon, sur ces paroles expresses de sainct Iean, Qui mange ma chair & boit mon sang, &c. *Mon propos*, dit-il [b], *s'addresse aux vns & aux autres, asçauoir, aux baptisez & aux Catechumenes: Que ceux qui mangent déja la chair de Christ, & boiuent son sang, considerent ce qu'ils mangent & ce qu'ils boiuent, de peur que comme dit l'Apostre, ils ne boiuent & mangent leur iugement : Et que ceux qui ne la mangent point encore, & ne la boiuent point encore, estants inuitez à ce festin, se hastent d'y venir.* Il ne vouloit donc pas que ces paroles de l'Euangile de sainct Iean, Manger la chair de Christ, & boire son sang, ne signifiassent autre chose sinon croire en Christ, & considerer la chair de Christ, puis que les Catechumenes croyoient bien en Christ, & neantmoins ne mangeoient point la chair de Christ; & que ceux qui la mangeoient, deuoient considerer ce qu'ils mangeoient, de peur de la manger à leur iugement. Il ajouste au liure des merites & de la remission des pechez, que ce que les mesmes Catechumenes prenoient (asçauoir, le sel qu'on leur donnoit en signe de Christ, qui est la sapience eternelle du Pere) n'estoit pas le corps de Christ: Et derechef, que comme ce sel-la, & les autres viandes sanctifiées par la parole de Dieu & la priere, ne laissoient pas d'aller au retraict: ainsi les Catechumenes pour auoir esté sanctifiez par l'imposition des mains & le signe de la Croix, ne laissoient pas s'ils n'estoient baptisez, d'aller en perdition. *Ce que prennent les Catechumenes*, dit-il [c], *encore que ce ne soit point le corps de Christ, est sainct toutesfois, & plus sainct que les viandes dont nous sommes nourris, car il est Sacrement; Et les viandes mesmes dont nous vsons pour substenter la necessité de ceste vie, l'Apostre dit qu'elles sont sanctifiées par la parole de Dieu, & l'oraison que nous faisons deuant que de repaistre nos corps. Or comme ceste sanctification de viandes, ne fait pas que ce qui en entre en la bouche, ne descende pas au ventre, &*

a *Ibid.* Quò ergo perducit credétes & baptisatos? Ad manna. Ecce dico manna. Notũ est quid acceperint Iudæi, populus iste Israël, notũ est quid illis pluisset Deus de cœlo: & nesciũt Catechumeni quid accipiãt Christiani. Erubescant ergo, quià nesciunt: transeãt per mare rubrum, manducent manna: vt quomodo crediderunt in nomine Iesu, sic se ipsis credat Iesus.

b *D. Aug. serm. de verbis Domini serm. 46.* Sermo noster ad vtrosque dirigitur, qui iam manducãt carnem Domini & bibunt sanguinem eius, cogitent quid manducent, & quid bibant: ne sicut Apostolus dicit, iudicium sibi manducent & bibant. Qui autem nondũ manducant, & nondũ bibunt, ad tales epulas inuitati festinent.

c *D. August. lib. 2. de peccatorum meritis & remiss. cap. 26.* Quod accipiunt, quàmuis non sit corpus Christi, sanctum est tamen, & sanctius, quam cibi quibus alimur, quoniam Sacramentum est, verum & ipsos cibos quibus ad necessitatem sustentandæ huius vitæ alimur, sanctificari idem Apostolus dixit, per verbum Dei & orationem qua oramus, vtique nostra corpuscula refecturi. Sicut ergo ista ciborum sanctificatio non efficit, vt quod in os intrauerit, non in ventrem vadat, & in secessum emittatur per corruptionem, qua omnia terrena soluuntur, vnde ad aliam escam quæ non corrumpitur, nos Dominus exhortatur: Ita sanctificatio Catechumeni, si non fuerit baptisatus, non ei valet ad intrandum regnum cœlorum, aut ad peccatorum remissionem.

n'aille pas au retraict ; à l'occasion dequoy aussi nostre Seigneur nous exhorte à vne autre viande qui ne perit point : ainsi la sanctification du Cathecumene, s'il n'est point baptisé, ne luy vaut pas pour entrer au Royaume des cieux, ou obtenir remission des pechez. Il ne vouloit donc pas que le corps de Christ que prenoient les Chrestiens baptisez, & que les Catechumenes ne prenoient point, ne fust autre chose, ou que la creance en Christ, puis que les Catechumenes croyoient bien en Christ, & neantmoins ne prenoient pas le corps de Christ ; ou que le signe du corps de Christ, puis qu'il l'oppose au Sacrement des Catechumenes, & à toutes les autres viandes sanctifiées par la parole de Dieu & la priere ; & fonde nommément son opposition, sur ce que les autres viandes ne laissoient pas apres auoir esté mises en la bouche, de descendre au ventre, c'est à dire, au lieu du corps destiné pour les excrements, & d'estre jetté finalement au retraict. Il dit au premier liure contre Cresconius Grammairien, que la chose que nostre Seigneur entendoit par ces paroles, Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, estoit celle-la mesme dont sainct Paul écrit, Qui mange indignement, mange & boit son iugement. *Que prononcerons-nous*, dit-il[a], *du propre corps & sang de nostre Seigneur, vnique sacrifice pour nostre salut ? Encore que nostre Seigneur prononce, Si quelqu'vn ne mange ma chair & ne boit mon sang, il n'aura point la vie en luy ; l'Apostre n'enseigne-t'il pas que cela mesme est faict pernicieux à ceux qui en vsent mal? Car il dit, Quiconque mangera ce pain & boira ce calice indignement, il sera coulpable du corps & du sang du Seigneur.* Et au cinquiéme liure du baptesme contre les Donatistes, il dit que les méchants prennent aussi bien le corps du Seigneur, (c'est à dire quant à la substance de la chose, mais non pas quant à la vertu de la chose) que les bons : *Comme Iudas*, dit-il[c], *à qui nostre Seigneur bailla le morceau, donna en soy lieu au diable, non en prenant vne chose mauuaise, mais en la prenant mal : Ainsi vn homme prenant indignement le Sacrement du Seigneur, ne fait pas que pource qu'il est mauuais, le Sacrement le soit, ou pource qu'il ne le prend pas à salut, pour cela il ne prenne rien : car c'estoit nonobstant le corps & le sang du Seigneur, voire aussi à ceux-la mesme desquels l'Apostre dit, Qui mange indignement, mange & boit son iugement.* Et en l'epistre 162.

a *D. August. lib. 1. contra Cresconium Grammat. cap. 25. in fine.* Quid ? de ipso corpore & sanguine Domini vnico sacrificio pro salute nostra, quamuis Dominus dicat ; Nisi quis manducauerit carnem meam, & biberit sanguinem meum, non habebit in se vitam : nónne idem Apostolus docet etiam hoc perniciosum male vtentibus fieri ; ait enim : Quicumque manducauerit panem, & biberit calicem Domini indignè, reus erit corporis & sanguinis Domini?

b *D. August. lib. 5. de baptismo contra Donat. cap. 8.* Sicut Iudas, cui buccellam tradidit Dominus, non malum accipiendo, sed male accipiendo locum in se diabolo præbuit : sic indigne quisque sumens Dominicum Sacramentum non efficit, vt quia ipse malus est, malum sit, aut quia non ad salutem accipit, nihil acceperit. Corpus enim Domini & sanguis Domini nihilominus erat etiam illis quibus dicebat Apostolus, Qui manducat indignè, iudicium sibi manducat & bibit.

[a] *Nostre Seigneur tolere Iudas, traistre, larron, venditeur de son maistre, & luy laisse prendre entre ses innocents Disciples, ce que sçauent les fidelles, nostre prix.* Il ne vouloit donc pas que le corps de Christ ne se prist que par foy, puis qu'il dit que le propre corps de Christ, vnique Sacrifice pour nostre salut, dont nostre Seigneur parloit lors qu'il disoit,[b] *Si vous ne mangez ma chair, & ne beuuez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous-mesmes*, estoit pernicieux à ceux qui en vsoient mal: Car selon nos aduersaires, on ne peut vser mal du corps de Christ pris par foy. Ny que le Sacrement du corps de Christ, ne fust que signe & Sacrement du corps, & non le corps mesme: puis qu'il dit que les mauuais en prenant le Sacrement, ne pouuoient pas estre estimez ne prendre rien, dautant que c'estoit aussi le corps du Seigneur à ceux-la mesme dont l'Apostre prononçoit, *Qui le mange indignement, mange son iugement*; & afferme que nostre Seigneur laissa prendre à Iudas nostre prix. Car quant à l'objection que nos aduersaires ont accoustumé de faire de ces mots, *Iudas mangea le pain du Seigneur, &c.* il y sera répondu cy apres en son lieu. Il dit tout de mesme au Sermon des paroles de l'Euangile rapporté par Beda, que les fidelles sont constituez entre deux grands precipices, dautant que s'ils s'abstiennent du corps de Christ, il y a danger qu'ils ne perissent de la faim eternelle; & s'ils le prennent indignement, il y a danger qu'ils ne mangent leur iugement. *Aduisez*, dit-il[c], *donc à cela, mes freres; Car si vous qui estes fidelles, vous abstenez du corps de Christ, il est à craindre que vous ne perissiez de faim, attendu qu'il dit luy-mesme, Qui ne mange point ma chair, & ne boit point mon sang, n'a point la vie en luy: Et si vous le prenez indignement, & le beuuez indignement, il est à craindre que vous ne mangiez & beuuiez vostre iugement: Grandes détresses vous assiegent de tous costez.* Et au liure du bien de la perseuerance, rapportant les paroles de sainct Cyprian sur l'oraison dominicale:[d] *Nous prions tous les iours que ce pain-la nous soit donné, de peur que nous qui sommes en Christ, & prenons tous les jours l'Eucharistie pour viande de salut, s'il nous arriue de commettre quelque delict plus griefs, cependant qu'abstenuz* (c'est à dire, suspendus) *& non communiquants, nous sommes interdits du pain celeste, nous ne soyons separez du corps de Christ.* Il ne vouloit donc pas que man-

a *D. August. Epist. 161. longe ante finem.* Tolerat ipse Dominus Iudam, diabolum, furem, & venditorem suum: finit accipere inter innocentes Discipulos quod fideles nouerunt pretium nostrum.

b *Ioan. 6. 53.*

c *D. August. Serm. de verbis Euang. apud Bedam in illud 1. Cor. 11. Quicumque manducauerit indigne.* Videte ergo fratres, quia si separemini, qui fideles estis, à corpore Domini, timendum est, ne fame moriamini. Ipse enim dixit, Qui non manducat meã carnem, nec bibit sanguinem meum, non habebit in se vitam. Si ergo separemini, vt non manducetis corpus & sanguinem Domini, metuendum est ne moriamini. Si autem accipiatis indigne, metuendum est ne iudicium manducetis & bibatis: Angustiæ vobis magnæ vndique.

d *D. August. lib. de dono perseuerantiæ, cap. 4.* Hunc autem panem dari nobis quotidie postulamus, ne qui in Christo sumus, & Eucharistiam quotidie ad cibum salutis accipimus, intercedente aliquo grauiore delicto, dum abstenti & non communicantes à cœlesti pane prohibemur, à Christi corpore separemur.

ger le corps de Christ, en ces paroles, *Qui ne mange point ma chair, & ne boit point mon sang, n'a point la vie en luy*, ne signifiast autre chose que croire en luy, puis qu'il dit que les fidelles, s'ils ne se gardoient de pecher, estoient constituez entre deux grands precipices, l'vn le danger d'estre contraints de s'abstenir de manger le corps de Christ, & en ce faisant encourir le peril de ceste sentence, *Qui ne mange point ma chair, n'a point la vie eternelle :* Car les penitents pendant le temps de leur penitence, estoient obligez de s'abstenir de l'vsage de l'Eucharistie, & à ceste occasion s'appelloient, *abstenti*, c'est à dire, suspendus & interdits des Sacrements: L'autre le danger, s'ils n'auoient bien accomply leur penitence, de prendre le corps de Christ indignement, & en ce faisant manger leur iugement. Il compare en l'onziéme Sermon sur les paroles du Seigneur selon sainct Matthieu, ces deux propositions, *Qui blasphemera contre le sainct Esprit, il ne luy sera point pardonné eternellement;* &, *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy* ; & dit que comme ceste sentence, *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy*, n'est pas absolument vniuerselle, c'est à dire, n'a pas lieu en tous ceux qui mangent la chair de Christ, dautant que les méchants & hypocrites la mangent, & pour cela ne demeurent pas en Christ: Ainsi ceste proposition, *Qui aura blasphemé contre le sainct Esprit, il ne luy sera pardonné ny en ce monde ny en l'autre*, n'est pas absolument vniuerselle, c'est à dire, n'a pas lieu en tous ceux qui blasphement contre le sainct Esprit, mais seulement en ceux qui le blasphement d'vne certaine sorte. *Pareillement*, dit-il [a], *quand nostre Seigneur prononce, Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy; cela comment l'entendrons-nous? A vostre aduis pourrons-nous aussi en ce lieu-là comprende ceux desquels l'Apostre dit, Qu'ils mangent & boiuent leur iugement, veu qu'ils mangent la mesme chair, & boiuent le mesme sang,* (Cum ipsam carnem manducent, & ipsum sanguinẽ bibant?) *A vostre aduis Iudas vendeur & traistre im-*

D. Matth. 12. 32.

D. Ioan. 6. 54.

a *D. August. serm. 11. de verbis Domini secũdùm Matth. cap. 11.* Illud etiã quod ait, qui manducat carnẽ meã, & bibit sanguinem meum, in me manet, & ego in illo; quomodo intellecturi sumus? Nũquid etiam illos hic poterimus accipere, de quibus dicit Apostolus, quod iudicium sibi manducent & bibant, cum ipsam carnem manducent, & ipsum sanguinem bibant? Nunquid & Iudas magistri venditor & traditor impius, quamuis, primum ipsum manibus eius confectum Sacramentum carnis & sanguinis eius cum cæteris discipulis, sicut apertius Lucas Euangelista declarat, manducaret & biberet, mansit in Christo, aut Christus in eo? Multi denique qui vel corde ficto carnem illam manducant, & sanguinem bibunt, vel cum manducauerint, & biberint, apostatæ fiunt, nunquid manent in Christo, aut Christus in eis? Sed profecto est quidam modus manducandi illam carnem, & bibendi illum sanguinem: quomodo qui manducauerit & biberit, in Christo manet & Christus in eo. Non ergo quocunque modo quisnam manducauerit carnem Christi, & biberit sanguinem Christi, manet in Christo, & in illo Christus: sed certo quodam modo, quem modum vtique ipse videbat, quando ista dicebat. Sic igitur & in eo quod ait, Qui blasphemauerit in Spiritum sanctum, non habet remissionem in æternum: non quocumque modo blasphemauerit, reus est huius irremissibilis delicti: sed modo quodam quem nos quærere atque intelligere voluit, qui hanc sententiam veram terribilémque deprompsit.

pie de son maistre, combien qu'il mangeast & beut le mesme premier Sacrement de sa chair & de son sang, faict par ses propres mains, auec les autres Disciples, comme l'Euangeliste sainct Luc le declare; demeura-t'il en Christ, & Christ en luy? Plusieurs finalement qui auec vn cœur feint mangent ceste chair-la, & boiuent ce sang-la, ou apres les auoir beus & mangez deuiennent apostats; à vostre aduis demeurent-ils en Christ & Christ en eux? Mais certes il y a vne certaine maniere de manger ceste chair-la & boire ce sang-la, de laquelle qui les mange & boit, demeure en Christ, & Christ en luy. Ce n'est donc pas en quelconque maniere qu'vn homme mange la chair de Christ & boiue le sang de Christ, qu'il demeure en Christ & Christ en luy: mais en quelque certaine maniere, laquelle nostre Seigneur voyoit lors qu'il proferoit ces choses. Ainsi donc aussi quand il dit, Qui blasphemera contre le sainct Esprit, il ne luy sera point pardonné eternellement; ce n'est pas qu'en quelconque maniere qu'vn homme blaspheme contre le sainct Esprit, il soit coulpable de ce crime irremissible: mais en quelque certaine maniere, laquelle le Seigneur a voulu que nous cerchions ou entendions quand il a prononcé ceste vraye & epouuantable sentence. Il ne pretendoit donc pas, que manger le corps de Christ ne fust autre chose que croire en Christ, puis qu'il affermoit que les hypocrites qui ne peuuent manger le corps de Christ par foy, mangeoient la mesme chair de laquelle nostre Seigneur auoit parlé lors qu'il auoit prononcé ces mots, *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy.* Moins encore vouloit-il, en disant qu'ils mangeoient ceste mesme chair-la, entendre qu'ils mangeoient le signe de ceste mesme chair-la, & non la mesme chair: Car manger le signe de la mesme chair, & non la mesme chair, n'eust pas esté manger ceste mesme chair-la vniuoquement, mais seulement equiuoquement & par abus de langage: Nomplus que receuoir l'image du Roy chez soy, n'est pas receuoir chez soy le Roy mesme, sinon equiuoquement & abusiuement. Ce qui ne pouuoit auoir lieu au propos dont il s'agissoit. Qu'ainsi soit, il vouloit par ceste instance, inferer vne exception à la proposition de nostre Seigneur, & monstrer qu'elle n'estoit pas absolument vniuerselle, c'est à dire, que l'attribut n'en conuenoit pas à toutes les choses ausquelles le sujet en conuenoit. Or cela ne pouuoit estre, sinon que le sujet de la mesme proposition, qui estoit, *Qui mange ma chair & boit mon sang*, conuint vrayement, reellement & vniuoquement, aussi bien aux hommes exceptez de la reigle, asçauoir aux méchants hypocrites, qu'à ceux qui y demeurent compris, asçauoir, aux vrais Chrestiens. Car en toute exception & restriction de proposition, le sujet de la proposition doit conuenir vniuo-

quement & non equiuoquement, & par abus de langage, au sujet de la proposition; autrement elle est absurde & impertinente. Comme par exemple, si pour prouuer que ceste proposition, *Tout homme est menteur*, souffre exception, & n'est pas absolument vniuerselle, quelqu'vn alleguoit que les hommes peints & éleuez en marbre, ne sont pas menteurs, il se monstreroit moins homme que les hommes de marbre, dautant que le sujet de la proposition, qui est d'estre homme, ne conuient au sujet de l'exception, asçauoir aux hommes peints & éleuez en marbre, sinon equiuoquement. Dauantage la comparaison que sainct Augustin faisoit là de ceste proposition, *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy*, auec ceste autre proposition de nostre Seigneur, *Qui aura blasphemé contre le sainct Esprit, il ne luy sera point pardonné*, & la consequence qu'il tiroit de l'vne pour soudre & expliquer la difficulté qui naissoit de l'autre; se fust retorquée contre luy-mesme, si en sa proposition il eust parlé de la manducation de la chair de Christ; & en son exception, de la manducation du signe de la chair de Christ. Car puis que pour verifier qu'il n'y auoit point d'inconuenient que ceste sentence, *Qui aura blasphemé contre le sainct Esprit*, encore qu'elle semblast vniuerselle, ne le fust pas toutesfois, mais receut exception; il alleguoit que nostre Seigneur auoit bien dit tout de mesme en terme vniuersel, *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy*; & neantmoins que ceste proposition n'estoit pas vniuerselle, dautant que les hypocrites & ceux qui deuenoient puis apres apostats, mangeoient sa chair, & toutesfois ne demeuroient pas en luy: Il falloit que comme ceux qu'il vouloit excepter de la reigle, *Qui aura blasphemé contre le sainct Esprit, il ne luy sera point pardonné*, asçauoir, les Payens, les heretiques & les Iuifs, dont les vns nioient le sainct Esprit tout à fait, les autres nioient qu'il fust Dieu, les autres affermoient que c'estoit le diable; & nonobstant cela, lors qu'ils venoient à repentance, n'estoient point exclus de pardon, blasphemoient vrayement & reellement contre le sainct Esprit, & non equiuoquement: Ainsi ceux qu'il exceptoit de la reigle apportée par luy pour exemple, asçauoir de ceste proposition, *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy*, mangeassent & beussent vrayement, reellement & vniuoquement le corps de Christ, & non equiuoquement & par simple Somonyme & allusion de nom & de paroles; Autrement il eust abusé les Lecteurs, d'illusions & de prestiges, & eust donné luy-mesme occasion de se faire repliquer tout sur le champ, que

les choses n'estoient aucunement pareilles, dautant que les Iuifs, Payens & heretiques, ou qui nioient le sainct Esprit tout à fait, ou qui nioient qu'il fust Dieu, ou qui affermoient que c'estoit le diable, blasphemoient vrayment, reellement & vniuoquement contre le sainct Esprit; là où les méchants & hypocrites, ne mangeoient pas la chair de Christ vrayment & vniuoquement, mais seulement equiuoquement & par abus de langage. Il dit au commentaire sur le tiltre du trente-troisiéme Pseaume, que ces paroles de l'edition Grecque du premier liure des Roys, *Dauid contrefaisoit l'insensé deuant Achis, & changeoit son visage,* &c. se deuoient interpreter de nostre Seigneur, qui sembloit insensé quand il protestoit, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes. Ils s'écrierent*, dit-il[a], *comment est-ce que cestui-cy peut donner sa chair à manger? Ils pensoient que nostre Seigneur eust l'esprit troublé, & ne sceust ce qu'il proferoit, ains fust insensé: Mais luy qui cognoissoit bien ce qu'il disoit en ceste mutation de son visage, & quasi fureur & insensement, preschoit les Sacrements:* Et derechef; [b] *Deuant le regne donc de son pere, il changea son visage, & le laissa & s'en alla: Car là estoit le Sacrifice selon Aaron; & là puis apres de son corps & de son sang, institua le Sacrifice selon l'ordre de Melchisedech:* c'est à dire, le Sacrifice de l'Eucharistie, comme il l'interprete luy-mesme & au mesme lieu, en ces mots: [c] *Auparauant estoit le Sacrifice des Iuifs selon l'ordre d'Aaron és victimes des bestes; & cela en mystere: Car encore lors n'estoit point le Sacrifice du corps & du sang du Seigneur, lequel les fidelles cognoissent, & ceux qui ont leu l'Euangile, & lequel Sacrifice est maintenant épandu par tout le globe de la terre:* Et vn peu apres; [d] *Melchisedech profera du pain & du vin; & benit Abraham, & Abraham luy donna les decimes. Voyez ce qu'il profera à celuy qu'il benit; & il luy fut dit puis apres, Tu es Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedech,* &c. *Or de quel autre prononce-t'il, Tu es Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedech, sinon de celuy dont vous cognoissez le Sacrifice? Car le Sacrifice d'Aaron a esté osté, & le Sacrifice selon l'ordre de Melchisedech a commencé d'estre.* Il ne vou-

D. Ioan. 6.53.

a *D. August. Concione 1. in Psal. 33.* Dixerũt enim, quomodo potest hic nobis dare mãducare carnem suam? Arrepticium putabant Dominum, & nescire quid loqueretur & insanire. Ille autẽ qui nouerat quod dicebat in illa mutatione vultus sui, & quasi furore & insania, Sacramenta prædicabat.

b *D. August. Concione 2. in Psal. 33. in principio.* Coram regno ergo patris sui mutauit vultum suum, & dimisit eum & abiit: quia erat ibi Sacrificium secundum ordinem Aaron, & postea ipse de corpore & sanguine suo instituit Sacrificium secundùm ordinem Melchisedech.

c *Ibid. Concione 1. longe ante medium.* Erat autem, vt nostis, Sacrificium Iudæorum antea secundùm ordinem Aaron in victimis pecorum, & hoc in mysterio. Nondum erat Sacrificium corporis & sanguinis Domini, quod fideles norunt, & qui Euangelium legerunt, quod Sacrificium nunc diffusum est toto orbe terrarum.

d *Ibid.* Protulit panem & vinum, & benedixit Abraham, & dedit ei decimas Abraham. Videte quid protulit ei quem benedixit. Et dictum est ei postea: Tu es Sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech, *&c.* De quo alio dicit: Tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech, nisi de illo cuius nostis Sacrificium: sublatum est enim Sacrificium Aaron, & cœpit esse Sacrificium secundum ordinem Melchisedech.

loit

loit donc pas que ces paroles, *Manger la chair du fils de l'homme*, fussent simplement allegoriques, & ne signifiassent autre chose; que penser aux souffrances & en la mort de Iesus-Christ, puis qu'il disoit que nostre Seigneur en les prononçant, auoit changé son visage, & presché les Sacrements, c'est à dire, annoncé la mutation du Sacrifice d'Aaron, au Sacrifice de Melchisedech, qui est l'Eucharistie: & ajoustoit pour surcroist & enchere indicible de l'excés de la bonté & misericorde de nostre Seigneur, que non seulement il auoit souffert de telles passions pour nous, mais mesme encore nous auoit donné à manger le propre corps auquel il auoit tant enduré. Il dit, afin de prendre droict par les propres productions de nos aduersaires, au commentaire sur le 98. Pseaume, traittant incidemment ceste sentence, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme*, & parlant en la personne de nostre Seigneur: [a] *Vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez*, c'est à dire, comme il sera monstré en l'examen exprés du passage, ce corps tel que vous le voyez: *& ne boirez pas le sang qu'épandront*, c'est à dire, tel que l'épandront, *ceux qui me crucifieront. Ie vous ay recommandé vn certain Sacrement: Entendu spirituellement*, c'est à dire, comme il l'expose luy-mesme en la clause suiuante, inuisiblement, *il vous viuifiera. Car encore qu'il soit necessaire de le celebrer visiblement, neantmoins il le faut entendre inuisiblement:* c'est à dire, autrement que le sens de la veuë ne le rapporte. Il ne vouloit donc pas que nostre Seigneur en ces mots, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme*, parlast d'vne simple manducation metaphorique, c'est à dire, d'vne simple creance & commemoration de la mort & passion que la chair de Christ a soufferte pour nous: mais d'vne vraye & reelle manducation orale & corporelle, puis qu'il disoit que ce n'estoit pas ceste chair-la (c'est à dire, en cét estat-la) que Christ nous deuoit donner à manger? Car qui ne sçait que c'est de ceste chair-la, asçauoir de la chair que voyoient les Caphernaïtes & non d'autre, & de ce sang-la, asçauoir du sang que les Iuifs épandoient, & non d'autre, que nous deuons croire, mediter & commemorer la passion? Et donc que selon sainct Augustiu en ceste sentence, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme*, il n'y a point de figure au mot, manducation, ains que le mot, manducation, s'entend là proprement & litteralement de la manducation orale & corporelle. Or si la manducation dont parle Christ en ceste sentence, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme*, est la vraye manducation orale & corporelle, c'est à dire, exercée par la bouche & par le corps: & la chair dont parle aussi là Christ selon l'euidence du texte, & selon nos aduersaires, & selon sainct

[a] *D. August. in illud Psalmi 98. Adorate scabellum pedum eius.* Non hoc corpus quod videtis, manducaturi estis; & bibituri illum sanguinem, quem fusuri sunt qui me crucifigent. Sacramentum aliquod vobis commendaui: spiritualiter intellectum viuificabit vos. Et si necesse est illud visibiliter celebrari, oportet tamen inuisibiliter intelligi.

Augustin mesme qui dit,[a] *Il a cheminé en ceste chair-la, & ceste mesme chair-la il nous l'a donnée à manger*, est la mesme chair, asçauoir quant à la substance que celle en laquelle Christ cheminoit; Comment est-ce que la figure que sainct Augustin obserue en ce precepte, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, sera vne figure verbale & destructiue de la proprieté de la lettre, & non vne figure morale & conseruatiue de la proprieté de la lettre ? Il venoit de dire peu auparauant au mesme commentaire, exposant ce verset du Psalmiste, *Adorez l'escabeau de ses pieds*, & le conferant auec les paroles du sixiéme de sainct Iean, que nul ne mangeoit la chair de Christ, qui premierement ne l'eust adorée: *Christ*, dit-il[b], *a pris de la terre la terre, parce que la chair est de terre, & que de la chair de Marie il a pris chair: Et pource qu'il a cheminé icy en ceste chair-la, & nous a donné ceste mesme chair à manger pour obtenir salut, & que personne ne mange ceste chair-la, qui premierement ne l'ayt adorée; le moyen a esté trouué comme vn tel escabeau des pieds du Seigneur peut estre adoré, & comme non seulement, nous ne pechons point en l'adorant, mais mesme pechons en ne l'adorant pas. Or la chair viuifie-t'elle? Le Seigneur luy-mesme l'a decidé, quand parlant de la mesme terre, il a dit là; C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite de rien: Et pourtant quand tu te prosternes, & t'inclines à quelconque terre (* c'est à dire, comme nous le monstrerons en l'examen expres de ce passage, à quelconque Hostie, à quelconque Eucharistie) *ne le regarde pas comme terre, mais comme le sainct duquel c'est le scabeau de ses pieds que tu adores: car c'est pour l'amour de luy que tu l'adores.* Il ne vouloit donc pas, que manger la chair de Christ, ne fust autre chose que penser en elle, puis qu'il discernoit l'adoration comme chose distincte de temps, & precedente la manducation, disant que personne ne mange ceste chair-la qui premierement ne l'ayt adorée. Car nul ne peut adorer la chair de Christ, deuant que de l'auoir mangée intellectuellement, c'est à dire, deuant que d'auoir pensé & creu en elle: dautant que croire en Christ, adorer Christ, & manger Christ mentalement, sont vne mesme chose, comme Vigilius Martyr, Autheur voisin du siecle de sainct Augustin, proteste en ces termes:[c] *Croire au fils de Dieu, c'est le voir, c'est l'oüir, c'est l'odorer, c'est le toucher.* Aussi peu vouloit-il que la chair de Christ, qu'il disoit là estre mangée par nous, ne fust que le signe de la chair: Car outre ce qu'il affermoit que c'estoit la mesme en laquelle nostre Seigneur auoit conuersé icy bas, qui nous

a *Ibid.* In ipsa carne hic ambulauit, & ipsã carnem nobis manducandam ad salutem dedit.

b *Ibid. paulo ante* Suscepit enim de terra terram, quia caro de terra est, & de carne Mariæ carnem accepit. Et quia in ipsa carne hic ambulauit, & ipsam carnẽ nobis manducandam ad salutem dedit: nemo autem illã carnem mãducat nisi prius adorauerit; inuẽtum est, quemadmodum adoretur tale scabellum pedum Domini, & non solum nõ peccemus adorando, sed peccemus non adorãdo. Nunquid autem caro viuificat ? Ipse Dominus dixit, cum de ipsa cõmendatione eiusdem terræ loqueretur: spiritus est qui viuificat, caro autem nihil prodest. Ideo & ad terram quamlibet, cum te inclinas atq. prosternis, nõ quasi terrã intuearis, sed illũ sanctum, cuius pedum scabellum est quod adoras: propter ipsum enim adoras.

c *D. Vigilius Martyr contra Eutychen lib. 5. circa finem.* Credere in filium Dei, hoc est videre, hoc est audire, hoc est odorare, hoc est gustare, hoc est contrectare eum.

estoit donnée à manger : *Il a*, dit-il[a], *cheminé icy en ceste chair-la, & ceste mesme chair-la il nous l'a donnée à manger :* Outre cela, dy-ie, il protestoit qu'elle deuoit estre adorée d'adoration incommunicable à toute autre creature, qu'à celle qui est vnie hypostatiquement auec le verbe, c'est à dire, d'adoration absoluë, d'adoration de latrie, comme nous le monstrerons cy apres. Ce qui ne peut conuenir au simple signe du corps de Christ. Il dit au vingt-septiéme Sermon, ou traitté sur sainct Iean, encore qu'en ce Sermon-la, à cause des Catechumenes, il cele & déguise le plus qu'il peut le mystere de l'Eucharistie ; Qu'il falloit que nostre Seigneur parlast ainsi, afin que ce qu'il vouloit dire, ne fust pas entendu de tous : *Si ses Disciples*, dit-il[b], *ont troué ceste parole-la dure, qu'eussent fait ses ennemis ? Et toutesfois il falloit qu'ainsi fust dit, ce qui ne deuoit pas estre entendu de tous. Le secret de Dieu, doit rendre les hommes attentifs, & non pas repugnants.* Il ne pretendoit donc pas, que manger la chair de Christ, ne fust là autre chose que croire en luy, puis qu'il affermoit que nostre Seigneur couuroit sous ces paroles, vn secret qu'il ne vouloit pas estre lors euenté & découuert à ceux deuant lesquels il parloit ; car nostre Seigneur venoit de leur dire trois versets auparauant, en termes clairs & intelligibles, *En verité, en verité, ie vous dy, qui croit en moy a la vie eternelle :* & auparauant, asçauoir au seziéme de sainct Matthieu, leur auoit annoncé sa mort & son crucifiement : Mais estimoit que le secret, que nostre Seigneur couuroit sous ces paroles, estoit le Sacrement de l'Eucharistie, lequel il découuroit & le couuroit tout ensemble : c'est à dire, le découuroit quant à la chose, mais le celoit quant à la maniere, dautant qu'il n'exprimoit pas sous quelles especes, & en quelle forme, sa chair leur deuoit estre distribuée. Mais pourquoy nous arrester à impugner le sens que nos aduersaires donnent à sainct Augustin, par sainct Augustin, puis que nous le pouuons (& cela est le troisiéme moyen de ma preuue) impugner par eux-mesmes ? Car Caluin ne fait-il pas des discours tous exprés contre les Zuingliens, pour leur monstrer, que manger la chair de Christ, n'est pas simplemẽt croire en Christ ; & que la manducation du corps de Christ, n'est point formellement la foy, mais vne action, encore que dependante de la foy, neantmoins distincte de la foy ? Ne dispute-t'il pas de propos deliberé contre eux, que la foy est bien la cause dispositiue de la manducation, dautant qu'elle nous rend selon luy, dignes de receuoir vn si grand benefice, & conuie Dieu en faueur & contemplation de nostre creance, à operer par la toute puissance miraculeuse de son esprit, l'vnion du corps de Christ auec nous : Mais qu'elle n'en est ny la cause formelle, c'est à dire, celle en la-

a *D. August. ibid.* In ipsa carne hic ambulauit, & ipsam carnem nobis manducandam ad salutem dedit.

b *D. August. tract. 27. in Ioan. in principio.* Si Discipuli durũ habuerunt istũ sermonẽ, quid inimici ? & tamen sic oportebat vt diceretur, quod non ab omnibus intelligeretur. Secretum Dei intẽtos debet facere non aduersos.

quelle consiste l'estre & la definition de la manducation du corps de Christ, ny la cause efficiente: ains que la cause formelle de la manducation du corps de Christ, est la vraye & reelle vnion qui se fait admirablement & supernaturellement du corps de Christ auec nous: & la cause efficiente, est la merueilleuse & toute puissante vertu de l'esprit de Dieu, qui opere reellement & miraculeusement ceste conjonction du corps de Christ auec nous, & vnist vrayment les choses separées de lieu? Ne dit-il pas au commentaire sur la premiere epistre aux Corinthiens: *Quelques vns exposent que le corps de Christ nous est donné, en ce que nous sommes faits participants de tous les biens que Christ nous a acquis en son corps: en ce, dy-je, que par foy, nous embrassons Christ crucifié pour nous, & ressuscité des morts, & par ce moyen participons efficacement à tous ses biens. Que ceux qui l'entendent ainsi, ioüissent certes de leur intelligence: Mais quant à moy ie recognois que nous participons lors finalement aux biens de Christ, apres que nous auons obtenu Christ. Or i'entens que nous l'obtenons, non seulement entant que nous croyons qu'il a esté fait victime pour nous, mais entant qu'il habite en nous, entant qu'il est vn auec nous, entant que nous sommes membres de sa chair, & finalement entant que nous sommes par maniere de dire, comme fondus ensemble en vne mesme vie, & en vne mesme substance auec luy. Dauantage i'oy ce que les paroles sonnent: Car Christ ne nous offre pas seulement le benefice de sa mort, & de sa resurrection, mais le mesme corps auquel il a souffert & est ressuscité. Ie conclu donc qu'en la Cene le corps de Christ nous est, comme on dit en langage vulgaire, reellement, c'est à dire, vrayment donné, afin de seruir de viande salutaire à nos ames?* Ne dit-il pas en la section cinquiéme du dix-septiéme chapitre du quatriéme liure de son Institution: *Il y en a qui definissent en vn mot, que manger la chair de Christ & boire son sang, n'est autre chose que croire en luy: Mais il me semble, que luy-mesme a voulu exprimer vne chose plus haute en ceste predication notable, où il nous recommande la manducation de son corps: C'est que nous sommes viuifiez par la vraye participation qu'il nous donne en soy, laquelle il a signifiée par les mots, de boire & manger, afin que nul ne pensast que cela gist en simple cognoissance. Car comme manger le pain, & non pas le regarder, administre au corps la nourriture: ainsi faut-il que l'ame soit vrayment faitte participante de Christ, pour en estre soustenuë en vie eternelle. Cependant nous confessons bien que ceste manducation ne se fait que par foy, comme nulle autre ne se peut imaginer: Mais la difference que nous auons auec ceux qui font l'exposition que j'impugne, est qu'ils estiment que manger n'est autre chose que croire. Ie dy qu'en croyant nous mangeons la chair de Christ, & que ceste manducation est vn fruict de la foy:*

ou si on le veut plus clairement, la manducation leur est la foy mesme: Ie dy que plustost elle prouient d'icelle. Il y a peu de different aux paroles, mais il est grand en la chose. Et en la section huictiéme: *Dauantage*, dit-il, *Christ nous a rendu la chair qu'il a prise & vestuë, viuifiante, afin que par la participation d'icelle, nous soyons nourris à immortalité. Ie suis*, dit-il, *le pain de vie, qui suis descendu du ciel. Item; Le pain que ie donneray, est ma chair, que ie donneray pour la vie du monde. Esquelles paroles il démonstre que non seulement il est la vie, entant qu'il est la parole de Dieu eternelle, laquelle est descenduë du ciel à nous: mais aussi qu'en descendant il a épandu ceste vertu en la chair qu'il a prise, afin que la communication en vint iusques à nous. Dont s'ensuiuent ces sentences, Que sa chair est vrayment viande, & son sang est vrayment breuuage; & que l'vn & l'autre est substance, pour nourrir les fidelles en vie eternelle.* Et en la section neufiéme: *Or combien que la chair de Christ n'ayt point tant de vertu de soy-mesme, qu'elle nous puisse viuifier, veu qu'en sa premiere condition elle a esté sujette à mortalité, & estant faitte immortelle prend sa force d'ailleurs, toutesfois si est-elle à bon droict nommée viuifiante, pource qu'elle a esté remplie de perfection de vie, pour en épandre sur nous ce qui est requis à nostre salut. Et en ce sens se doit prendre ce que dit nostre Seigneur, Que comme le pere a la vie en soy, aussi il a ordonné que le fils eust la vie en soy. Car en ce passage-la il parle, non pas des proprietez qu'il a possedées eternellement en sa diuinité, mais lesquelles luy ont esté données en la chair en laquelle il est apparu. Pourquoy il demonstre que la plenitude de vie habite mesmes en son humanité, tellement que quiconque communiquera à sa chair & à son sang, obtiendra iouïssance d'icelle.* Et vn peu apres: *En ceste sorte la chair de Christ est semblable à vne fontaine, entant qu'elle reçoit la vie decoulante de la diuinité pour la faire découler en nous. Maintenant qui est-ce qui ne void que la communication au corps & au sang de Christ, est necessaire à tous ceux qui aspirent à la vie celeste?* Et en la section dixiéme: *La somme est telle, que nos ames ne sont pas moins repeuës de la chair & du sang de Iesus-Christ, que le pain & le vin entretiennent la vie des corps. Car autrement la similitude du signe, ne conuiendroit point, si nos ames ne trouuoient en Iesus-Christ dequoy se rassasier. Ce qui ne se peut faire, sinon que Iesus-Christ s'vnisse vrayment à nous, & nous repaisse de la nourriture de son corps & de son sang. Que s'il semble incroyable que la chair de Iesus-Christ, estant éloignée de nous par si grand interualle, paruienne iusqu'à nous pour nous estre viande; Pensons de combien la vertu secrette du sainct Esprit, surmonte en sa hautesse tous nos sens, & quelle folie ce seroit de vouloir comprendre en nostre mesure l'infinité d'icelle. Pourtant que la foy reçoiue ce que nostre entendement ne peut conceuoir,*

c'est que l'esprit vnist vrayment les choses qui sont separées de lieu. Et derechef : *Or s'il est vray que le signe visible nous est baillé pour nous seeller la donation de la chose inuisible, nous deuons auoir ceste creance indubitable, qu'en prenant le signe du corps, nous prenons pareillement le corps.* Et en la Section onziéme : *Or combien que toutes ces choses se reçoiuent par foy, toutesfois ie n'accepte point ceste cauillation, de dire que nous receuons Iesus-Christ seulement par intelligence & pensée, quand il est dit que nous le receuons par foy. Car les promesses le nous offrent, non pas pour le nous faire seulement regarder, en nous amusant à vne simple contemplation & nuë : mais pour nous faire iouÿr vrayment de sa communion. Et de fait, ie ne voy point comment vn homme se pourroit confier d'auoir sa redemption & iustice en la croix de Iesus-Christ, d'auoir vie en sa mort, sinon qu'il ayt premierement vraye communication auec luy. Car ces biens-là ne viendroient iamais iusques à nous, si Iesus-Christ ne se faisoit premierement nostre. Ie dy donc qu'en la Cene, Iesus-Christ nous est vrayment donné sous les signes du pain & du vin, voire son corps & son sang, ausquels il a accomply toute iustice, pour nous acquerir salut : Et que cela se fait premierement afin que nous soyons vnis en son corps ; secondement afin qu'estants faits participants de sa substance, nous sentions aussi sa vertu, en communiquant à tous ses biens.* Ie diray plus, Caluin ne s'objecte-t'il pas à luy-mesme de la part des Zuingliens, ceste phrase, voire ce propre lieu du troisiéme liure de la doctrine Chrestienne de sainct Augustin, & ne dissout-il pas leur objection par ceste réponse, que sainct Augustin ne definist pas là, que c'est que manger le corps de Christ. *Sainct Augustin*, dit-il, *lequel ils amenent pour leur Aduocat, n'a écrit en autre sens, que nous mangeons le corps de Christ en croyant en luy, que pour denoter que ceste manducation vient de la foy*, &c. *combien que ie ne reprouue pas du tout ceste façon de parler : Mais ie dy que ce n'est pas vne interpretation saine & entiere, s'il est question de definir que c'est que manger le corps de Christ : Car touchant de la forme de parler, sainct Augustin en vse souuent, comme quand il dit au troisiéme liure de la doctrine Chrestienne en ceste sentence, Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, vous n'aurez point vie en vous; Il y a vne figure : C'est qu'il nous faut communiquer à la passion du Seigneur*, &c. *Mais en plusieurs autres passages il magnifie tant qu'il peut ceste communion que nous auons auec Christ par foy, asçauoir que nos ames ne sont pas moins repeuës de sa chair, que nos corps du pain que nous mangeons.* C'est à dire, ne monstra-t'il pas qu'encore qu'il conspire bien auec les Zuingliens en l'abus general de ce passage de sainct Augustin, pour en inferer contre les Catholiques, que la manducation du corps de Christ dépend de la foy, comme d'vne condition di-

spositiue & antecedente ; & donc n'est pas commune aux impies : neantmoins, il ne s'accorde pas auec eux en ce poinct, que la manducation du corps de Christ consiste essentiellement en la foy, & que manger la chair de Christ n'est autre chose que croire & remettre en nostre memoire, que la chair de Christ a esté crucifiée pour nous ; ains proteste ouuertement que ce langage ne contient pas vne interpretation saine & entiere, s'il est question de definir que c'est que manger le corps de Christ, & que ce n'est pas de ce lieu-la, mais des autres écrits de sainct Augustin, qu'il faut apprendre complettement que c'est que manger le corps de Christ. Et partant, qui m'empeschera de dire que sainct Augustin ne veut pas definir en ce lieu-la, ce que ce mot, *Manger la chair du Fils de l'homme*, signifie : mais ce que l'action signifiée par ce mot, asçauoir la vraye, reelle & orale manducation du corps de Christ, signifie ? Et donc que la figure dont il parle là n'a pas son siege és paroles, mais en la chose signifiée, & commandée par les paroles ; & consequemment n'est pas vne figure verbale, vne figure immediate, vne figure exclusiue du sens litteral ; mais est vne figure reelle, vne figure mediate, vne figure accessoire au sens litteral ; & qu'il ne veut pas donner là vne definition logique, mais vne definition morale de ces mots, *Manger la chair & boire le sang de Christ ?* C'est à dire en somme, qui m'empeschera d'exposer ce langage de sainct Augustin, par celuy de sainct Bernard, qui dit en mesme cas & en mesmes termes ; [a] *Nostre Seigneur parloit là de la penitence, mais en figure, comme à ceux ausquels il n'estoit point donné d'entendre le mystere du Royaume de Dieu. L'ayants oüy prononcer, Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon sang, ils dirent, ceste parole est dure, & s'en allerent hors d'auec luy. Or qu'est-ce que manger sa chair & boire son sang, sinon communiquer à ses passions, & imiter la conuersation qu'il a exercée en chair ?* Et toutesfois tant s'en faut que par ceste figure, sainct Bernard vueille étouffer la verité litterale du Sacrement, qu'au contraire, il adjouste immediatement apres, pour monstrer que la figure de la penitence qu'il auoit constituée en ces mots, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, n'auoit pas esté vne figure verbale, mais vne figure reelle, n'auoit pas esté vne figure exclusiue de la proprieté de la lettre, mais vne figure accessoire à la proprieté de la lettre, n'auoit pas esté vne figure litterale, mais vne figure morale ; & que la definition qu'il auoit donnée de ceste action, *Manger sa chair & boire son sang*, n'auoit pas esté vne definition logique, mais vne definition morale ; [b] *Et cela l'immaculé Sacrement de l'Autel, où nous prenons le corps du Seigneur, le designe : en ce que comme ceste forme-là de pain est veuë entrer en nous,*

a *D. Bernard. in Psal. Qui habitat. serm. 3.* Loquebatur de pœnitentia ipsa Dominus, sed in figura, tanquam his quibus non erat datũ nosse mysterium regni Dei: Cum audirent dicentem: Nisi manducaueritis carnem Filij hominis, & biberitis eius sanguinem, dixerunt, Durus est hic sermo, & abierũt retrorsum. Quid autẽ est manducare eius carnem, & bibere sanguinem, nisi communicare passionibus eius, & eam conuersationem imitari quam gessit in carne?

b *ibid.* Vnde & hoc designat illibatum illud altaris Sacramentum, vbi dominicũ corpus accipimus: vt sicut videtur illa panis forma in nos intrare,

ainsi nous sçachions que par la conuersation qu'il a exercée en terre, il entre en nous pour habiter par foy en nos cœurs : Car quand la iustice y entre, celuy y entre qui nous a esté faict de Dieu le Pere, iustice : voire ailleurs [a] crie, Heresie, perfidie, anatheme, contre ceux qui osent presumer de dire, qu'en l'Eucharistie est le seul Sacrement, & non la chose du Sacrement, c'est à dire, ajouste-t'il, la seule sanctification, & non la propre verité du corps. Il n'y a chose en l'Ecriture, si vraye, propre, reelle, serieuse & euidente selon la lettre, que sainct Augustin, ou pour éblouïr la curiosité & eluder les calomnies des ennemys de la religion Chrestienne, ou pour reueiller & recréer les esprits des Lecteurs, ne peigne & n'illustre d'interpretations figurées & allegoriques, sans toutesfois blesser & offenser l'integrité du sens litteral:

sic nouerimus per eam quam in terris habuit conuersationé, ipsum intrare in nos, ad habitandum per fidem in cordibus nostris. Cũ enim iustitia ingreditur, ille ingreditur qui factus est nobis à Deo patre iustitia.

a *D. Bern. in vita sancti Malachiæ.*

Le ciel ne porte point dans son sein tant d'estoilles,
La terre tant de fleurs, ny la mer tant de voiles.

Il dit que la mort corporelle de Moyse, fut figure de la mort spirituelle de sa défiance & de son incredulité: *Par la mort corporelle de Moyse,* dit-il [b], *a esté figurée la mort de sa doute: Mais en la montaigne, ô grands mysteres, A la pierre naquit la doute, & en la montaigne elle mourut!* Il dit que la mort & resurrection corporelle de nostre Seigneur, fut figure de nostre mort & resurrection spirituelle: *Il est clair*, dit-il, *que par la mort & resurrection de nostre Seigneur, fust figurée la mort de nostre ancienne vie, & la naissance de la nouuelle.* Il dit [c] que l'eau corporelle de la Samaritaine, dont nostre Seigneur disoit, [d] *Qui boira de ceste eau, aura encore soif*, estoit figure de l'eau intellectuelle de la volupté seculiere; & que ceste proposition estoit vraye & selon ce que l'eau estoit, & selon ce qu'elle signifioit, c'est à dire, & selon la lettre, & selon la figure. Il dit [e] que la priere que nostre Seigneur fit, que le calice de sa passion passast arriere de luy, fut vne figure de l'infirmité future des membres de son Eglise: & que la sueur de sang qui sortit du corps de Iesus Christ, fut figure de la sueur de sang qui deuoit sortir du corps de son Eglise, par les supplices des Martyrs. Il dit que le commandement que sainct Paul fit aux femmes, de se tenir voilées, fut figuré & mystique, & que par le voilement corporel de la femme, estoit figuré le voilement spirituel de ceste partie de la raison qui vacque au gouuernement des choses temporelles. Il dit [f] que la naissance corporelle que nostre Seigneur prit d'vne Vierge, fut figure de la naissance spirituelle que les fidelles prennent d'vne Vierge, asçauoir de son Eglise. Il dit que la femme qui doit estre sauuée par la generation des enfants, est figure de la chair qui doit estre sauuée par les bonnes œuures qu'elle fait. Il dit que le chemine-

b *D. Augustinus 50. homiliarum homil. 2. c. 1. longe ante finem.* Per morté corporalem Moysi, figurata est mors ipsius dubitationis: sed in monte, ô mira mysteria, *&c.* Ad petrã nata est dubitatio, in monte mortua est!

c *D. Aug. tract. 15. in Ioan.*

d *D. Ioan. c. 4.*

e *D. August. in psal. 32. concione 1.*

f *D. Aug. lib. 4. de Symbolo ad Catechum. cap. 1.*

ment corporel de nostre Seigneur sur les flots, fut figure de son cheminement spirituel sur les testes des superbes. Il dit que la conuersion corporelle que nostre Seigneur fit, de l'eau en vin, estoit vn mystere & vne figure de la conuersion spirituelle qu'il deuoit faire de la Loy en l'Euangile. *Comment est-ce*, dit il[a], *qu'il fit de l'eau le vin ; lors qu'il leur ouurit l'entendement, & leur exposa les Ecritures, commençant à Moyse, & continuant par tous les Prophetes?* Il dit[b] que la faim & la soif corporelle de nostre Seigneur, estoient figures de la faim & de la soif spirituelles qu'il auoit de la conuersion des infidelles. Il dit[c] que la faim corporelle, que sainct Pierre eut lors qu'il luy fut dit sur la vision des animaux immundes, *Pierre, tuë & mange*, fut figure de la faim spirituelle que l'Eglise a de tuër les infidelles par l'occision de leur infidelité, & les manger en les introduisant par l'organe de la predication, qui est la bouche, en la societé de son corps. Que diray-ie plus? Il allegue mesme la reuerence corporelle que nous portons au corps de Christ, verbe essentiel du Pere, pour exemple, patron & figure de la reuerence spirituelle que nous deuons porter au verbe vocal de Dieu, c'est à dire, à la predication de sa parole : *Pourtant*, dit-il[d], *mes freres, auec la mesme solicitude que nous obseruons quand le corps de Christ nous est administré, qu'il n'en tombe rien en terre; auec la mesme solicitude prenons garde qu'en destournant ailleurs nos paroles ou nos pensées, la parole de Dieu, qui nous est distribuée, ne perisse de nos cœurs.* Et à cause dequoy donc trouuera-t'on estrange, qu'il propose la manducation orale & corporelle du corps de Christ, pour signe, gage & figure de la manducation intellectuelle & morale du mesme corps, qui y doit estre conjointe, c'est à dire, de la meditation & imitation des passions de la chair de Christ, en laquelle consiste le sommaire de toute la parole vocale de Dieu, comme sainct Paul le protestoit, lors qu'il disoit :[e] *Ie ne sçay rien qu'vn seul Iesus-Christ, & iceluy crucifié.* La loy, l'Euangile, la nature mesme, nous apprennent à protester, figurer, & representer les operations internes & inuisibles de nostre ame, par les actions externes & organiques de nostre corps. Il estoit commandé aux Israëlites, de s'abstenir de manger du sang, afin de leur insinuer par ceste obseruation externe & ceremoniale, qu'ils se deuoient abstenir de viure du sang & de la mort d'autruy, & auoir en horreur les meurtres & homicides : Et pourquoy donc, comme l'abstinence de la manducation corporelle du sang, estoit vne figure de l'abstinence de la manducation spirituelle du sang, asçauoir de l'appetit des meurtres & homicides : la manducation corporelle du corps & du sang de Christ, par laquelle, *La chair*, dit Tertullian[f], *mange la chair de Christ, afin que l'ame soit*

a *D. Aug. tract. 9. in Ioan.* Quomodo autem fecit de aqua vinũ? Cùm aperuit eis sensum, & exposuit eis Scripturas, incipiens à Moyse & per omnes prophetas.

b *D. August.*

c *D. August. in Psal. 123.*

d *D. August. 50. homiliarum homil. 26.* Quanta solicitudine obseruamus, quando nobis corpus Christi ministratur, vt nihil ex ipso de nostris manibus in terram cadat; tanta solicitudine obseruemus, ne verbum Dei quod nobis erogatur, dũ aliquid aut cogitamus, aut loquimur, de corde nostro pereat.

e *1. Cor. 2. 2.*

f *Tertull. lib. de resurrectione carnis cap. 8.* Caro corpore & sanguine Christi vescitur, vt & anima de Deo saginetur.

engraissée de Dieu; ne sera-t'elle signe, gage & figure de la manducation mentale & intellectuelle que nous faisons du corps de Christ, croyant & meditant que nous tenons nostre vie de son sang, & viuons de ses playes & de sa mort? Il estoit commandé au mesme peuple, de porter le decalogue, qui estoit la parole écritte de Dieu, sur leurs fronts & sur leurs bras, afin de monstrer & protester par ce geste externe, qu'ils estoient obligez de la porter en leur pensée & en leurs actions: Et pourquoy donc, comme ce port corporel de la parole écritte de Dieu sur leurs fronts & sur leurs bras, estoit signe & figure du port spirituel qu'ils en deuoient faire en leur ame & en leurs œuures; la manducation corporelle de la chair de Christ, qui est la parole essentielle de Dieu, ne sera-t'elle signe & figure de la manducation mentale & morale, que nous deuons faire en nostre meditation & conuersation, par la foy & par la charité; Et que l'Eglise n'accomplira, & corporellement & spirituellement en ce mystere, sous le seau du Sacrement, ce que l'Epoux luy disoit au Cantique des Cantiques: *Mets moy comme vn cachet dans ton cœur & sur tes bras?* La femme malade du flux de sang toucha corporellement le corps de nostre Seigneur, pour accompagner & témoigner par ceste action externe, l'attouchement interne de la foy auec laquelle elle l'attouchoit: Et pourquoy donc, comme cest attouchement corporel du corps de nostre Seigneur, estoit figure de l'attouchement spirituel auec lequel elle l'attouchoit par foy: ainsi la manducation corporelle que nous faisons du corps de Christ, ne sera-t'elle figure de la manducation mentale & spirituelle que nous en faisons auec l'ame & par la foy? Vne autre oignit les pieds de nostre Seigneur, pour témoigner & protester par ceste action, qu'elle & tous les fidelles qui la deuoient imiter, épandoient la bonne odeur de leurs actions sur les paz & vestiges de nostre Seigneur: Et pourquoy donc, comme ceste onction corporelle des pieds de nostre Seigneur, estoit figure de l'onction spirituelle des mesmes pieds: ainsi la manducation corporelle du corps de nostre Seigneur, ne sera-t'elle figure de la mentale & spirituelle? Car non seulement sainct Augustin au mesme discours des locutions figurées, où il insere l'exemple de la manducation du corps de nostre Seigneur, y propose aussi l'exemple de l'onction des pieds de nostre Seigneur, pour patron des locutions figurées: mais encore au liure precedent, conjoint les trois exemples, du Sacrement du corps de nostre Seigneur, de l'onction des pieds de nostre Seigneur, & de l'attouchement de la robbe du Seigneur, en vne mesme instance: *Nostre Seigneur*, dit-il[a], *& par l'odeur de l'onguent dont ses pieds furent parfumez, donna quelque si-*

Cant. Cant. 8. 6.

a *D. Aug. lib.* 2. *de doctrina Christiana cap.* 3. Nam & odore vnguenti Dominus, quo perfusi sunt pedes eius, signum aliquod dedit; & Sacraméto corporis & sanguinis sui prægustato, significauit quod voluit, & cum mulier tangendo fimbriam vestimenti eius, salua facta est, non nihil significat.

gne; & par le Sacrement de son corps & de son sang qu'il gousta luy-mesme le premier, signifia ce qu'il luy pleut; & par la guerison de la femme qui toucha le bord de sa robbe, signifia quelque chose: Esquels exemples premier & dernier, les actions corporelles exercées à l'endroit du corps de Christ, pour estre figures d'analogies & correspondances morales & intellectuelles, n'ont pas laissé d'estre vrayes & reelles selon la lettre. Passeray-ie aux exemples profanes. Artemise, Reyne de Carie, rare parangon d'amour & de pieté conjugale, prit & aualla les cendres de son mary, infuses & détrempées en breuuage, pour témoigner par ceste vnion, & reception qu'elle faisoit du corps de son mary dedans le sien propre, l'vnion & conseruation qu'elle en faisoit dedans son ame: Et pourquoy donc, comme ceste vnion & inclusion corporelle, que ceste heroïque Princesse faisoit du corps de son mary, dedans le sien propre, estoit signe, figure & protestation de l'vnion & inclusion spirituelle qu'elle en faisoit dedans son cœur & en son ame: la manducation corporelle que l'Eglise fait du corps de Iesus Christ, qui est comme la cendre de ce grand Sacrifice de son Epoux, bruslé par le feu de la charité en l'Autel de la Croix, laquelle elle mange sous la forme du pain, *Cinerem tanquam panem manducans;* *Psal. 101. 10.* ne sera-t'elle figure de la manducation mentale qu'elle en fait, par la meditation d'vne perpetuelle memoire & souuenance? [a] Herodote, & apres luy Tertullian, racontent que ceste coustume estoit anciennement entre certains peuples, que lors qu'ils vouloient contracter alliance, ils se tiroient du sang de leurs bras, & se l'entredonnoient à boire les vns aux autres, pour témoigner par l'vnion & le meslange de leur sang, l'vnion & le meslange de leurs affections & de leurs volontez: Et pourquoy donc, comme la transfusion corporelle qu'ils faisoient de leur sang, les vns dans les corps des autres, estoit vn gage, vne figure & vn symbole de la transfusion spirituelle qu'ils faisoient de leurs affections & volontez, les vns dans les cœurs des autres: la communication corporelle que nostre Seigneur nous fait de son sang en ce celebre contract, où il nous dit, *Beuuez, cecy est mon sang de la nouuelle alliance;* ne sera-t'elle vn gage, vne figure, & vne protestation de la communication & transfusion spirituelle qu'il nous fait de son amour & de sa charité, laquelle nous beuuons, s'il faut dire ainsi, auec le cœur & auec la pensée, lors que nous communiquons à sa passion, & rememorons la mort qu'il a enduré pour nous? Car de repliquer que les autres exemples suiuants, que sainct Augustin apporte apres le passage allegué par nos aduersaires, sont pris de figures verbales & exclusiues du sens litteral, & non de figures reelles & accessoires au sens litteral; qui ne sçayt que sainct Au-

Herodot. lib. 9.
Tertull. Apolog. aduersus Gentes cap. 9.
D. Matt. 26. D. Mar. 14.

gustin ayant enoncé sa these de toutes sortes de figures en general, tant verbales que reelles, tant exclusiues du sens litteral qu'accessoires au sens litteral; la raison veut qu'il en produise des exemples des vnes & des autres? Et toutesfois encore n'y a-t'il pas vn de tous les autres textes alleguez par sainct Augustin, qui outre l'intelligence figurée, ne contienne vn autre sens, vray, propre & reel selon la lettre, & anterieur en l'intention du sainct Esprit, à la figure que sainct Augustin y obserue; horsmis ce verset du vingt-cinquiéme chapitre des Prouerbes: *Si ton ennemy a faim, donne-luy à manger, & s'il a soif, donne-luy à boire; & en ce faisant tu luy amasseras des charbons de feu sur la teste.* Lequel lieu sainct Augustin, pour n'attiser point l'esprit de vengeance qui regnoit entre les Africains, interprete non du feu de punition & de chastiment, qui est l'interpretation litterale, mais du feu de charité & de reconciliation, qui est l'interpretation figurée. Car sainct Augustin ne constituë pas sa figure, en ce que le mot, de charbons, ne signifie pas là des charbons materiels, ayant déja protesté auparauant que pour vn mot metaphorique, comme crucifier sa concupiscence, ou autre semblable, il n'appelle pas vne locution de l'Ecriture, locution figurée, pourueu que cela n'offusque point l'intention de l'Autheur: Mais il la constituë en ce qu'il semble que l'Ecriture parle là d'vn feu de punition & de vengeance, au lieu qu'elle parle selon luy, d'vn feu de penitence & de reconciliation. Horsmis ce verset donc, duquel encore l'interpretation litterale semble estre la plus naïfue & conforme à l'intention de l'Ecriture, ou pour le moins n'en deuoir pas estre excluse & separée; comme il appert, & par l'allegation que sainct Paul en fait à propos de ceste sentence, *A moy la vengeance, & ie le rendray, dit le Seigneur;* & par les annotations de Beze, qui l'interpretent precisément de l'ire de Dieu, qui pend sur la teste de celuy à qui ces biens seront faits, & d'autant plus ardente que sa peruersité aura esté plus grande; & par la glose mesme des Bibles de Geneue, qui l'exposent conjointement en toutes les deux sortes; Il n'y a vn seul de tous les autres passages alleguez à la suitte de cestui-la par sainct Augustin, qui outre l'exposition figurée que sainct Augustin y obserue, n'ayt manifestement vn autre sens primitif, vray, propre & reel, selon la lettre. Car quand nostre Seigneur dit en sainct Iean, *Qui aymera son ame, la perdra;* auquel lieu sainct Augustin, afin de fuïr en ces premiers rudiments de la Religion Chrestienne, l'occasion de donner prise aux Donatistes, qui abusoient de ce passage, pour colorer les homicides volontaires, qu'ils faisoient de leurs propres personnes, estimants se rendre martyrs quand ils se tuoient eux mesmes; interprete ce mot,

Prou. 25. 21.

Rom. 12. 20.
Deut. 32. 35.
Rom. 12. 19.

D. Ioan. 12. 25.

mot, *perdra son ame,* figurément, pour dire qu'il en perdra le mauuais vsage, asçauoir, l'inclination aux choses temporelles; Qui ne void que nostre Seigneur parle là litteralement de la perte de la vie? Et de fait sainct Augustin luy-mesme, au traitté expres sur ce passage, ne l'expose-t'il pas de la vraye, reelle & litterale perte de la vie, soit temporelle, soit eternelle? Et quand il est dit en l'Ecclesiastique, *Donne l'aumosne, & ne reçoy point le pecheur;* auquel lieu sainct Augustin, pour frustrer les excuses & pretextes que les hommes mal charitables prenoient de là, de restreindre & reserrer leurs aumosnes, interprete figurément, le pecheur, pour le peché; Qui ne void que le propre, vray & droit sens du texte, est que le mot de, pecheur, soit exposé là litteralement & non figurément, encore que la défense de donner au pecheur, puisse consequemment & accessoirement figurer la défense de fomenter & entretenir le peché, comme en la Loy, le commandement d'extirper les infidelles, figuroit le commandement d'extirper l'infidelité? Car la propre traduction de Geneue ne porte-t'elle pas; *Donne à l'homme craignant Dieu, & ne subuien point à l'homme abandonné à peché: Fay bien à l'affligé, & ne donne point au contempteur de Dieu: Garde qu'on ne luy donne à manger, & ne luy en donne point, de peur que par cela il ne vienne à te maistriser; autrement tu receuras des maux au double, pour tous les biens que tu luy auras faits: Car le Souuerain mesme hayt les meschants, & punira ceux qui le méprisent, les reseruant au iour de la vengeance horrible. Donne à l'homme de bien, & ne subuien point au meschant?* Et la glose mesme des Ministres de Geneue, ne l'expose-t'elle pas litteralement de l'homme pecheur, & n'ajouste-t'elle pas à la marge, que cela se rapporte plustost à la police qu'à la conscience? Et de là appert-il, que ce ne sont pas pour la plus-part, interpretations solides, absoluës & definitiues, que sainct Augustin donne en ces premiers rudiments de la religion Chrestienne: mais interpretations passageres, temporelles & prouisoires, qu'il iette aux yeux & en la bouche des Lecteurs, pour arrester leur curiosité, attendant qu'ils soient capables de faire leur profit du vray & droit sens des clauses qu'il examine, & qu'ils puissent digerer non plus le laict, mais la viande solide. Au moyen dequoy il luy suffist, aux lieux esquels l'intelligence litterale des paroles, ou les scandaliseroit du premier coup, ou leur donneroit occasion d'abuser de l'Ecriture, soit à cause de l'infirmité commune de ceux qui ne sont point exercez aux mysteres de la religion Chrestienne, soit à cause de la preoccupation de quelque Secte & Heresie particuliere, dont les Lecteurs se pouuoient trouuer preuenus, soit à cause de l'inclination & du vice natu-

Ecclesiastici 12. 6.

Ecclesiastici c. 12. v. 6. & sequent.

rel de quelque nation; de leur apprendre, sinon à trouuer le droit & vray sens de ces lieux-là, pour le moins à y excogiter vn sens pieux & exempt de toute perilleuse consequence de doctrine: comme il le proteste luy mesme au prologue de son œuure, en disant, [a] Que celuy qui suiura les reigles qu'il promet de donner, ou paruiendra au sens occulte de l'Ecriture, sans aucun erreur, ou pour le moins ne tombera point en l'absurdité d'aucune peruerse doctrine. Mais sainct Augustin, repliqueront nos aduersaires, recourt au sens figuré pour éuiter l'absurdité qui sembloit naistre du sens litteral de ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme;* & par consequent ne pretend pas parler là d'vne figure ajointe & compatible, auec le sens litteral. Et en l'exemple de la Magdeleine & d'Osée, quoy? ne recourt-il pas tout de mesme au sens figuré, pour éuiter l'inconuenient qui sembloit naistre du sens litteral de ces passages, & empescher que les lecteurs ne se scandalisassent, de ce que nostre Seigneur auoit permis qu'on luy parfumast les pieds, luy qui se donnoit pour exemple d'humilité & mépris de soy-mesme; ou de ce que Dieu qui requeroit vne si grande pureté en la personne & maison de ses ministres, qu'il ne vouloit pas seulement que ses Prestres épousassent des femmes autres que vierges; auoit commandé au Prophete Osée, de se mesler & accoupler auec vne paillarde? Et pour cela laisse-t'il de conseruer l'integrité du sens litteral de l'vn & de l'autre passage? Mais pour le moins donc, repartiront ils, dans ceste exposition figurée, deuoit estre contenu l'emplastre & le remede pour addoucir & amollir la dureté qui sembloit estre au sens litteral. Et quel autre remede apporte-t'il pour guerir la pretenduë absurdité litterale de l'effusion du parfum sur les pieds de nostre Seigneur, ou du commandement fait au Prophete Osée, de s'accoupler auec vne paillarde, sinon de laisser à penser aux Lecteurs, que quand Dieu, duquel la volonté est la reigle de tout ordre & de toute iustice, défend vne chose pour vn respect, & la commande pour vn autre, il n'est point contraire à luy-mesme, ny par consequent, ny desordonné, ny injuste: De sorte qu'ayant reprouué les excés & dissolutions des delices, pour contenir ses seruiteurs en temperance & modestie, & ayant approuué le parfum de ses pieds, pour figurer la bonne odeur des œuures de charité qu'il vouloit qu'on épandist sur ses vestiges; & ayant interdit aux Prestres Iudaïques d'épouser des femmes autres que vierges, pour monstrer la pureté qu'il vouloit estre obseruée en la maison de ses ministres; & ayant commandé au Prophete Osée, de s'accointer d'vne paillarde, pour figurer l'alliance que Dieu deuoit contracter auec son

[a] *D. August. lib. 1. de doctrina Christ. in fine prologi.*

Eglise, tirée de la paillardise spirituelle des nations, c'est à dire, de l'Idolatrie ; Il n'y a point de repugnance en ses volontez, ny par consequent de desordre ou d'injustice en ses ordonnances? Et pourquoy donc ce mesme remede ne sera-t'il bon au sujet qui se presente, asçauoir, que quand Dieu défend en la loy, non seulement de manger le sang des hommes, mais mesme celuy des bestes, non seulement de manger la chair des hommes, mais mesme de toucher les corps morts des hommes, afin de faire auoir d'autant plus d'horreur des meurtres & homicides : & en l'Euangile à l'opposite nous ordonne de manger la chair & le sang de son Fils, non pour contrarier à la generalité de l'intention, pour laquelle il auoit fait ceste défense en la Loy, qui estoit afin d'intimider les hommes des meurtres & homicides; mais pour vn autre but, asçauoir, pour nous figurer par ce memorial externe, que nous deuons tenir nostre vie de son corps & de son sang, & repaistre nostre ame pour vne perpetuelle gratitude de l'assiduelle memoire & meditation de ses passions & de sa mort ; Il n'y a aucune contrarieté, ny aucun desordre en ses ordonnances. Car d'objecter qu'il y deuoit ajouster, s'il eust eu la mesme creance que l'Eglise d'aujourd'huy, pour principale solution, que le corps de Christ n'estoit pas mangé en sa propre espece & figure, qui estoit en quoy sembloit consister l'inhumanité ; mais sous l'espece d'aliments familiers & conuenables à nostre nature ; La circonstance du lieu au contraire, monstre qu'il n'estoit lors nullement à propos ; & cela par deux raisons manifestes : L'vne que sainct Augustin ne se proposoit pas de donner en ce lieu-la les interpretations precises, directes & definitiues des passages qu'il touchoit, mais seulement celles qui pouuoient seruir à y appliquer & accommoder sa reigle, quelques legeres, obliques & collaterales qu'elles fussent, comme il a déja esté veu cy-dessus. Au moyen dequoy ceste réponse n'appartenant point à l'application de la generalité de sa these, son propos l'obligeoit de l'obmettre, pour prendre celle qui conuenoit en vn mesme moyen commun de solution, auec tous les autres exemples : c'est à dire, son propos l'obligeoit de laisser la solution qui se pouuoit apporter à ce lieu-la de la part de la chose, pour employer celle qui s'y pouuoit apporter de la part de la seule figure. Ny plus ny moins que quand il expose peu apres ce passage de sainct Ican, *Qui aymera son ame, la perdra* ; il laisse la vraye & litterale interpretation des paroles, laquelle il reserue au commentaire expres sur l'Euangile de sainct Ican, & se contente de toucher la figurée, dautant que c'estoit là celle seule qu'il pouuoit toucher D. Ioan. 12. 25.

en vertu de sa regle. Et le mesme fait-il ailleurs, pour le regard de la spoliation des Ægyptiens. Car encore qu'il y eust des iustifications reelles, & qui se pouuoient prendre de la part de la chose, pour défendre le commandement que Dieu en auoit fait: comme, que les Ægyptiens estoient sacrileges & idolatres, & abusoient de leur or & de leur argent, à la fabrication & au culte de leurs Idoles; au moyen dequoy ils meritoient d'en estre priuez: qu'ils auoient vexé les Israëlites d'vne longue & indeuë seruitude, & auoient retenu le iuste prix de leurs labeurs; & partant que ceste spoliation pouuoit passer pour vne espece de compensation & de represailles: Neantmoins, lors qu'il entreprend de iustifier ce commandement, par la seule application de sa regle, asçauoir, au 91. chapitre du 22. liure contre Faustus, il licentie toutes les iustifications reelles & prises de la part de la chose, & ne met en conte que la seule consideration de la figure: *Quant à ce que Moyse*, dit-il[a], *spolia les Ægyptiens par le commandement de Dieu, qui ne commande iamais sinon choses tres-justes; ce que cela prefiguroit, je me souuiens de l'auoir touché en certains liures que i'ay intitulez, de la doctrine Chrestienne; asçauoir, si i'ay bonne memoire, que par l'or & l'argent, & les vestements des Ægyptiens, estoient signifiées certaines sciences qui s'apprennent & retiennent vtilement de la conuersation des Payens. Mais soit qu'il signifie cela, ou qu'il signifie que les ames precieuses d'entre les Payens, comme vases d'or & d'argent, auec les estuis de leurs corps, qui sont designez par les vestements, s'ajoignent au peuple de Dieu, pour estre deliurées quant & luy de ce siecle, ainsi que de l'Ægypte: Soit donc que par ce lieu, ou cecy, ou cela, ou quelque autre cas ayt esté figuré; Il est certain à ceux qui lisent ceste espece de lettres religieusement, que telles choses n'ont point esté, ny commandées, ny faittes, ny écrittes, sans prenunciation des mysteres futurs.* Et au second de la doctrine Chrestienne: [b] *Ce fait-la en l'Exode, sans doute fut figuré, afin qu'il presignifiast cecy: ce qui soit dit, sans prejudice d'vne autre, ou pareille, ou meilleure intelligence.* Reciproquement aussi, lors que le mesme S. Augustin iustifie ceste iussion de la part de la chose, il laisse derriere toute la consideration de la figure. *Ie ne parle point*, dit-il, *maintenāt de la signification de ces choses; Ie dispute comme si ces choses*, asçauoir, l'occisiō de l'Ægyptien, & la spoliatiō des Ægyptiēs, *n'auoient rien*

a *D. August. lib. 22 contra Faustum Manich. cap 91.* Quod verò expoliauit Ægyptios, iussu Domini Dei sui, nihil nisi iustissime iubentis; quid præfigurauerit, iam in quibusdam libris, quos de doctrina Christiana prænotaui, quantū mihi tunc occurrit me recolo posuisse: quod auro & argento & veste Ægyptiorū significatę sint quædam doctrinæ, quæ in ipsa cōsuetudine gentium non inutili studio discantur. Sed siue hoc significet, siue illud quod ex ipsis gentibus animæ pretiosæ tāquam vasa aurea & argentea, cum suis vtrique corporibus, quod vestes significant, adiungunt se populo Dei, vt simul de hoc seculo tanquam de Ægypto liberentur: siue hoc ergo, siue illud, siue aliquid aliud hinc fuerit figuratum; certum est tamen eis qui has literas piè legunt, non frustra neque sine prænuntiatione futurorum esse illa iussa, facta, conscripta.

b *D. August. lib. 2. de doctr. Christ. cap. 40. omnino in fine.* Illud enim in Exodo factum, sine dubio figuratum est vt hoc præsignaret: quod sine præiudicio alterius, aut paris, aut melioris intelligentiæ dixerim.

du tout signifié. Et au chapitre 71. [a] *Cela Moyse le faisant*, asçauoir, spoliant les Ægyptiens, *tant s'en faut qu'il ayt peché, que s'il ne l'eust point fait, il eust peché: Car Dieu l'auoit commandé, qui cognoist non seulement selon les faits, mais mesme selon les cœurs des hommes, ce que chacun doit souffrir, & par qui il le doit souffrir. Ce peuple-la donc estoit encore charnel & possedé de la cupidité des choses terriennes: Les Ægyptiens de l'autre part estoient sacrileges & iniques: Car & vsants mal de cét or, c'est à dire, de la creature de Dieu, ils en seruoient à leurs Idoles, au mépris & à l'injure du createur, & auoient injustement & grieuement vexé des hommes estrangers d'vn labeur sans recompense. Et pourtant ceux-la estoient dignes d'executer ce commandement, & ceux-cy dignes de le souffrir.* Voila comme sainct Augustin, lors qu'il est question de iustifier ceste iussion de Dieu, par la seule application de sa reigle, c'est à dire, de la part de la figure, obmet toutes les iustifications reelles, & prises de la part de la chose; & reciproquement aussi lors qu'il la veut justifier de la part de la chose, & par les considerations reelles, sequestre & met a part toutes les considerations de la figure: & par consequent donc, comme il ne faut point trouuer estrange, si lors qu'il veut iustifier le commandement, de manger la chair du Fils de l'homme, par l'application seule de sa reigle, c'est à dire, par la consideration de la figure, il laisse à part toute la iustification reelle; asçauoir, que ce n'est pas sous les propres especes de corps & de sang, qu'il nous est là commandé de manger & boire le corps & le sang de Christ: & ne touche sinon la iustification qui se peut prendre de la figure; asçauoir, que ce qu'il nous est là commandé de manger & boire le corps & le sang de Christ, n'est pas simplement pour en demeurer là, mais pour passer outre, & nous apprendre & figurer par ceste manducation corporelle du corps & du sang de Christ, que nous deuons nourrir & sustenter nos ames, de la confiance en la passion du corps & effusion du sang de Christ. L'autre raison est, que l'intention de sainct Augustin n'est point en ce lieu, d'enseigner à soudre & interpreter les passages de l'Ecriture, les vns par les autres: mais de monstrer à exposer chaque exemple de sa reigle, par l'inspection seule du lieu conferé auec sa reigle, & non par la confrontation d'aucun autre texte. Or ne pouuoit-il pas dans ces seules paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, trouuer ceste solution, qu'il nous falloit bien manger le corps de Christ en sa propre substance, mais non pas en sa propre espece. Au contraire la reticence de l'espece visible, sous laquelle nostre Seigneur deuoit donner son corps & son sang, ne laissoit là selon le son externe des paroles, autre chose à

[a] *D. Aug. lib. 22. contra Faustū Manich. cap. 71.* Quod faciendo Moyses, vsque adeo non peccauit, vt non faciēdo peccaret. Deus enim iusserat, qui vtique nouit non solum secūdum facta, verū etiā secundum cor hominis, quid vnusquisque, vel per quem perpeti debeat. Carnalis itaque adhuc ille populus erat, & rerum terrenarum cupiditate occupatus: Ægyptij verò sacrilegi & iniqui: Nā & auro illo, hoc est, Dei creatura male vtentes, ad creatoris iniuriā suis Idolis seruiebant: & homines peregrinos labore gratuito iniustè ac vehementer afflixerant. Digni ergo erant, & isti quibus talia iuberētur, & illi qui talia paterentur.

D. Ioan. 6. 53.

imaginer au sens humain, sinon qu'il commandoit à ses auditeurs, de manger son corps & boire son sang en leurs propres especes & formes externes; qui sembloit estre vn acte de cruauté & de barbarie. Il n'y auoit que la seule histoire de l'institution de l'Eucharistie, où nostre Seigneur monstra sous quelle espece il vouloit qu'on prist son corps & son sang, qui peust demesler ceste difficulté. Et pourtant non seulement sainct Cyrille d'Alexandrie dit, que nostre Seigneur ne dénoüa point la difficulté de ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, au sixiéme chapitre de sainct Iean: mais mesme afferme nommément qu'il reserua à la foudre au lieu de l'institution de l'Eucharistie: *Il leur declare*, dit-il[a], *les choses par lesquelles ils pouuoient paruenir à la vie eternelle: mais en quelle façon il leur deuoit donner sa chair à manger, il ne le leur découure point: Car il sçauoit qu'ils estoient encore enueloppez de tenebres & incapables de comprendre l'ineffable secret.* Et derechef: [b] *Pour ceste cause donc le Seigneur obmettant prudemment de leur dire en quelle maniere il leur donneroit sa chair à manger, les semond à croire premier que d'interroger. Car à ceux qui croyoient déja, il rompit le pain & le leur donna, disant, Prenez, mangez, Cecy est mon corps; & faisant tourner la couppe tout à l'entour, Prenez, dit-il, beuuez-en tous, car cecy est mon sang de l'alliance épandu pour plusieurs en remission des pechez. Vous voyez comme à ceux qui faisoient les retifs & les insensez, & ne vouloient pas croire sans curiosité, il ne leur découure point le moyen & l'expedient du mystere; & à ceux qui croyoient déja, il le leur denonce tres-clairement.* Et sainct Augustin luy-mesme: *Si ces Disciples*, dit-il[c], *ont troué ces parolles dures, que feront ses ennemis? & toutesfois il falloit qu'ainsi fust dit. ce qui ne deuoit pas estre entendu de tous. Le secret de Dieu doit rendre les auditeurs attentifs, & non pas repugnants: mais eux lors que Iesus disoit ces choses, ils l'abandonnerent soudain: Car ils ne croyoient pas qu'il dit quelque chose de grand, & qu'il couurist vne certaine grace sous ces parolles: mais les entendoient comme ils voulurent, & à la façon des hommes; asçauoir, que Iesus pouuoit distribuër à ceux qui croyoient en luy, la chair dont estoit vestu le Verbe, comme hachée & tranchée par morceaux.* Et par ainsi sainct Augustin ne pouuoit sans s'écarter du but qu'il s'estoit proposé, qui estoit de soudre chacun des exemples de sa

a *D. Cyrill. Alexand. in Euang. Ioan. lib. 4. cap. 14* Τὰ δι' ὧν εἰς μακραίωνα βίον ἀναβήσονται φησί· καὶ τίνα μὲν τρόπον αὐτοῖς τὴν σάρκα δώσει φαγεῖν, οὔπω διδάσκει. Ἤδει γὰρ ὄντας ἐν σκότει καὶ νοεῖν οὐδαμόθεν ἰσχύοντας τὸ ἀπόρρητον.

b *Ibid.* Διὰ ταύτην οἶμαι τὴν αἰτίαν παρεὶς εἰκότως ὁ Κύριος τὸ λέγειν αὐτοῖς τίνα τρόπον ἐπιδώσει τὴν σάρκα αὐτοῦ φαγεῖν, ἐπὶ τὸ χρῆναι πιστεύειν πρὸ τῆς ἐρεύνης καλεῖ. Τοῖς γὰρ ἤδη πεπιστευκόσι διακλάσας τὸν ἄρτον ἐδίδου λέγων, λάβετε, φάγετε, τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου. Ὁμοίως δὲ καὶ εἰς πάντας τὸ ποτήριον περιενεγκών, λάβετε, πίετε, φησίν, ἐξ αὐτοῦ πάντες, τοῦτο γάρ ἐστι τὸ αἷμά μου τῆς διαθήκης τὸ ὑπὲρ πολλῶν ἐκχυνόμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν. Ὁρᾷς ὅπως τοῖς μὲν ἀνοηταίνουσιν ἔτι καὶ τὸ πιστεύειν ἀζητήτως ἐξωθουμένοις οὐκ ἐξηγεῖται τοῦ μυστηρίου τὸν τρόπον, τοῖς δὲ ἤδη πεπιστευκόσι σαφέστατα διεπτὼν διείσκεται.

c *D. August. tract. 27. in Ioan. in principio.* Si discipuli durum habuerunt istum sermonem, quid inimici? & tamen sic oportebat vt diceretur, quod non ab omnibus intelligeretur: Secretum Dei intentos debet facere, non aduersos: Isti autem citò defecerunt, talia loquente Domino Iesu. Non crediderunt aliquid magnum dicentem, & verbis illis aliquam gratiam cooperientem: sed prout voluerunt ita intellexerunt, & more hominum quia poterat Iesus, aut hoc disponebat Iesus, carnem qua indutum erat verbum, veluti concisam distribuere credentibus in se.

reigle en vertu de sa reigle seule, & par la simple inspection du passage ; inserer en ce lieu là, aucune mention de la solution reelle & prise de la part de la chose : c'est à dire, de celle que le deguisement des especes sous lesquelles nostre Seigneur donna son corps & son sang en l'Eucharistie, luy fournissoit : Mais estoit obligé de se contenter de la solution allegorique & prise de la part de la figure : c'est à dire, de celle que l'application seule de sa reigle, iointe à la simple circonstance du lieu, luy presentoit, laquelle il iettoit là au deuant de la curiosité des Lecteurs, non comme vne solution complette & definitiue, mais comme vn expedient prouisoire & passager pour arrester le cours de leurs censures, & leur apprendre en attendant le temps & l'occasion de la solution precise & directe, à suspendre leur iugement, & à se representer que quoy que ces paroles semblassent accompagnées d'inhumanité, neantmoins il ne les falloit point calomnier, dautant qu'elles contenoient quelque chose de plus que ce qu'elles exprimoient, & qu'auec le sens principal, quel qu'il fust, estoit ioint vn sens figuré qui excusoit & addoucissoit l'apparence de rudesse & de durté, qui y pouuoit estre. Bien sçay-ie que l'on peut encore donner deux solutions commodes à ce passage : L'vne est de répondre que sainct Augustin ne constituë pas là la figure dont il parle en la proposition des paroles de nostre Seigneur, mais en la presupposition ; c'est à dire qu'il ne la met pas en ce que ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, contiennent, enoncent & proposent, asçauoir au commandement de manger le corps de Christ : mais en ce qu'il semble qu'elles exigent, requierent & presupposent, asçauoir au commandement de commettre vn homicide ; qui est ce que sainct Augustin appelle, *facinus*, méchanceté, ou pour le moins au commandement de coupper des pieces de la chair d'vn homme, & la lacerer & mettre en morceaux, & d'ouurir les veines d'vn corps humain, & en succer le sang à la mode des Scythes, qui est ce que sainct Augustin appelle, *Flagitium*, debordement, barbarie, inhumanité ; & ce que les Caphernaïtes imaginoient aux paroles de nostre Seigneur : *Ils pensoient*, dit sainct Augustin, *qu'il voulust dire qu'ils peussent l'ayant mis par pieces, le cuire & manger comme l'Aigneau.* Et derechef : *Ils* [a] *croyoient qu'il deuoit distribuer à ceux qui croiroient en luy sa chair comme tranchée par morceaux.* Et vn peu apres : *Ils* [b] *entendoient la chair comme elle est depecée en vn corps mort, ou comme elle est venduë en la boucherie, & non comme elle est animée par l'esprit.* Et ailleurs : *Ils pensoient qu'il deuoit coupper de petites pieces de sa chair, & les leur donner.* Car pour manger la chair d'vn homme, l'ordre naturel

a *D. August. in Ioan. tract. 27. in principio*, &c. Intellexerunt quia disponebat Iesus, carnem qua indutum erat verbum, veluti, cōcisā distribuere credentibus in se.

b *Ibid.* Sic intellexerūt quomodo in cadauere dilaniatur, aut in macello venditur, non quomodo spiritu vegetatur.

requiert qu'il soit mis à mort auparauant, à cause qu'on ne mange point de viandes, que premierement on ne les ayt occises:

N'ay-je peu par le fer son Ascaigne meurtrir,
Et l'offrir à manger aux tables paternelles:

& apres estre mis à mort, qu'il soit laceré & depecé en morceaux; ou pour le moins s'il reste viuant, que l'on couppe des pieces & des morceaux de sa chair, dont l'vn est vne méchãceté, & l'autre vn debordement, vne barbarie, vne inhumanité. Ceste méchanceté donc, de tuer la chair d'vn homme, ou ceste inhumanité, de lacerer & detrancher la chair humaine, soit viue, soit morte, en morceaux, de l'vne ou de l'autre desquelles actions les commandements semblent estre presupposez par ceste proposition, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme;* C'est selon ceste seconde solution, ce que sainct Augustin pretend là deuoir estre interpreté, non proprement & litteralement, mais figurément & allegoriquement: c'est à dire, non de la vraye & reelle occision & laceration du corps de Christ, mais de l'occision & laceration mentale & allegorique de la chair de Christ, asçauoir de la meditation & commemoration que la chair de Christ a esté mise à mort & blessée pour nous. Auquel cas, le sens du passage est tel: Ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, semblent presupposer comme chose preallable à ce qu'elles enoncent, asçauoir à la manducation de la chair de Christ, vn commandement ou de perpetrer vn homicide qui est vne méchanceté, ou de mettre la chair d'vn homme en morceaux, qui semble estre vne barbarie & inhumanité. Il y a donc en ceste presupposition-là vne figure, par laquelle il nous est commandé non de meurtrir ou lacerer la chair de Christ reellement & litteralement, mais mentalement & allegoriquement, c'est à dire, de mediter & commemorer que sa chair a esté crucifiée & naurée pour nous. Car que ce soit chose frequẽte à S. Augustin, de constituer les figures des locutions qu'il appelle, figurées, non en la proposition, mais en la presupposition, c'est à dire, non en ce que contiennent les paroles, mais en ce qu'elles presupposent; il appert par la plus-part des exemples ja alleguez cy-dessus. Qu'ainsi soit, quand il dit que c'estoit vne figure que ce que

D. Luc. 8. 45. nostre Seigneur demanda, *Qui est-ce qui m'a touché;* il ne constituë pas là ny l'inconuenient pour lequel il recourt à la figure, ny la figure en la chose proposée par ceste locution, *Qui est-ce qui m'a touché*, ayant esté l'interrogation reelle & l'attouchement reel: mais en la chose presupposée par ceste locution, asçauoir en l'ignorance qu'il sembloit que ceste façon de parler presupposast en nostre Seigneur, laquelle ignorance sainct Augustin

veut n'auoir pas esté reelle, mais figuratiue de l'ignorance dont nostre Seigneur auoit monstré pour vn temps d'ignorer l'Eglise des nations. *Ceste femme-la*, dit-il, *qui patissoit du flux de sang, portoit la figure de l'Eglise qui deuoit estre constituée des nations : Elle touchoit & n'estoit point veuë, elle estoit ignorée & estoit guerië. Car c'estoit vne figure que ce que le Seigneur demanda, Qui est-ce qui m'a touché? Comme ignorant, il l'a guerit comme ignorée : Ainsi a-t'il fait aux nations.* Et au liure contre le mensonge à Consentius: [a] *Ceste femme-la portoit la figure du peuple des nations, dont il auoit esté dit prophetiquement : Le peuple que ie n'ay point cognu, m'a seruy.* Et quand le mesme sainct Augustin dit de la visitation du figuier, *Ceste action-la, si elle n'est reputée figurée, se trouuera entierement pleine de folie*; Il ne veut pas constituer la figure en la chose proposée, qui est le voyage que nostre Seigneur fit pour visiter le figuier : ny diminuer rien de la verité de ceste action; mais en la chose presupposée, asçauoir, en l'ignorance qu'il sembloit que ce voyage presupposast en nostre Seigneur, de ne sçauoir pas qu'en hyuer il ne pouuoit pas selon l'ordre de la nature, trouuer cét arbre-la garny de fruict. Et quand il dit que ceste enqueste de nostre Seigneur, parlant du Lazare, *Où l'auez-vous mis?* estoit figurée, il ne veut pas constituer nomplus la figure en la proposition, mais en la presupposition, asçauoir, en l'ignorance que ceste interrogation sembloit presupposer. *Tels sont les lieux*, dit sainct Augustin [b], *où Christ demande de la femme malade du flux de sang, Qui est-ce qui m'a touché? & du Lazare, Où l'auez-vous mis? Car il interrogeoit comme ne sçachant pas ce que toutesfois il sçauoit : Et par ainsi feignoit de ne sçauoir pas, afin de signifier quelque autre chose par ceste sienne comme ignorance.* Au moyen dequoy il n'y a rien de plus conforme au style de sainct Augustin, que de dire qu'il ne constituë pas la figure de ceste locution, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, en ce qu'elle propose, qui est la manducion du corps de Christ; mais en ce qu'il semble qu'elle presuppose, qui est le commandement, ou d'occir la chair de Christ, ou pour le moins d'en coupper & trancher des morceaux, & d'ouurir ses veines pour en succer le sang à la mode des Scythes. L'autre solution qui se peut encore outre ces deux-la, apporter à ce passage, est que ce que sainct Augustin appelle ceste locution, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, figurée, ce n'est ny à cause de l'action, ny à cause de la chose, lesquelles se doiuent entendre toutes deux proprement & reellement; mais à cause de l'espece & de la forme externe, sous laquelle & moyennant laquelle, l'action paruient à la chose : dautant que quand

a *D. August. lib. contra mendacium ad Consentiũ cap.* 13. Nam & illa typum gerebat plebis gẽtium, vnde præmissa fuerat prophetia : Populus quem non cognoui, seruiuit mihi.

D. Ioan. 11. 34.

b *D. August. lib. contra mendaciũ ad Cõsent. cap.* 13. Talia sunt illa, vbi de muliere quæ fluxũ sanguinis patiebatur, ait, quis me tetigit? & de Lazaro, Vbi posuistis eum? sic quippe interrogauit quasi nesciẽs quod vtique sciebat. Ac per hoc nescire se finxit, vt aliquid aliud illa velut ignorãtia sua significaret.

quelque action s'exerce à l'endroit d'vne chose constituée, non en sa propre espece naturelle, mais sous vne autre forme & espece, vne telle action peut estre ditte, lors s'exercer enuers ceste chose-la, & en verité & en figure: en verité, à cause de la realité tant de l'action que de la chose contenuë sous l'espece; & en figure, à cause de l'espece non propre & naturelle, mais estrangere & empruntée, sous laquelle & par le moyen de laquelle l'action paruient à la chose. Et de cela il y a infinis exemples en l'Ecriture. Car quand l'histoire du Genese dit que Iacob lutta auec Dieu, ou que Iacob vit Dieu, dont le nom d'Israël, c'est à dire, homme qui a veu Dieu, luy fust imposé; ne peut-on pas affermer que ceste locution, Iacob vid Dieu, est propre & litterale, à cause que ce fut veritablement Dieu qui luy apparut par le ministere & sous l'espece & la forme externe & visible d'vne creature: & qu'elle est figurée, dautant qu'il ne vit pas Dieu en sa propre espece, mais sous vne espece estrangere & empruntée? Et quand l'histoire de l'Exode dit tout de mesme, que Moyse vit Dieu au buisson ardent, & qu'il n'osoit tourner les yeux vers Dieu; ceste locution-la n'est-elle pas & propre & figurée tout ensemble? propre, à cause que c'estoit veritablement Dieu qui luy apparoissoit sous l'espece & la forme externe de la flame; & figurée, pource qu'il ne luy apparoissoit pas en sa propre essence, mais sous le voile d'vne espece externe & sensible. Et quand l'Euangile dit que sainct Iean vit descendre le Sainct Esprit sur nostre Seigneur, ceste locution-la n'est-elle pas & propre & figurée tout ensemble? propre, à cause que c'estoit veritablement le Sainct Esprit qui se monstroit à luy sous l'espece & la forme externe de la Colombe; & figurée, pource qu'il ne se monstroit pas à luy en sa propre essence, mais sous le voile d'vne espece empruntée. Que s'il faut passer des exemples sacrez aux prophanes, les Philosophes metalliques n'afferment-ils pas que l'or se peut changer en diuerses formes externes, & se reduire tantost en forme de cendre, tantost en forme de verre, tantost en forme de liqueur, retenant toujours neantmoins sa vraye forme & essence interne, au moyen dequoy il peut perpetuellement retourner à sa premiere nature d'or. Quand donc l'or sera transfiguré selon leurs hypotheses en ces especes externes, les locutions qui parleront de ce metal-la comme de l'or, ne seront-elles pas & propres & figurées tout ensemble? propres, à cause de la vraye substance de l'or qui se conserue sous ces diuerses formes & especes externes; & figurées, à cause de ces diuerses formes & especes externes, dont l'essence interne de l'or est couuerte. Et quand en suitte de cela les Medecins chymiques

Genes. 32.

Exod. 3. 6.

diront à quelqu'vn, Si vous ne beuuez de l'or vous ne recouurirez point voſtre ſanté; ceſte locution ne ſera-t'elle pas & propre & figurée tout enſemble? propre, pource qu'ils luy commanderont de boire la vraye & propre ſubſtance de l'or; & figurée, pource qu'ils ne luy commanderont pas de le boire en ſa propre forme & eſpece externe. Que diray-je plus, les Philoſophes rationaux meſme, & Platon entre autres, n'enſeignent-ils pas que le laict & le ſang conuiennent en ſubſtance & nature interne, & ne different qu'en accidents & qualitez externes. Quand donc Virginia Dame Romaine, alloit allaitter ſon pere condamné à mourir de faim en la priſon, ſi elle luy euſt dit, Si vous ne beuuez mon ſang, vous ne viurez point; qui ne void que ceſte locution euſt eſté & propre & figurée tout enſemble? propre, à cauſe de la ſubſtance interne du laict qui eſtoit vrayement ſang; & figurée, à cauſe de l'eſpece externe du laict qui eſtoit autre que celle du ſang. Et quand encore auiourd'huy vne mere dira aux enfants qu'elle aura allaitté, Si vous n'euſſiez point beu mon ſang, vous ne viuriez point; qui ne recognoiſt que ceſte locution ſera & propre & figurée tout enſemble; propre, quant à la ſubſtance interne, à cauſe que le laict dont elle les a abbreuuez eſtoit veritablement ſon ſang; & figurée, quant à la forme & eſpece externe, à cauſe qu'ils ne l'ont pas beu en ſa propre eſpece de ſang: Car le laict n'eſt autre choſe que ſang à qui la nature a changé l'eſpece externe, c'eſt à dire, la ſaueur & la couleur, pour empeſcher les hommes de ſuccer auec ce premier aliment l'inclination à la cruauté, vſant de pareil ſoin meſme à l'endroit des animaux qui deuoient viure de proye, afin que par leur exemple il n'apparoiſſe point viſiblement au ſens des hommes que le laict ſoit ſang. Et à ceſte occaſion les Medecins nomment le laict, le fard, & le deguiſement de la nature, dautant qu'encore qu'il ne ſoit point ſang en l'eſpece & en la forme externe, neantmoins en la ſubſtance & verité interne il eſt vrayment & proprement ſang. Et pource Chæremon Philoſophe Stoique, diſoit que les Preſtres Ægyptiens s'en abſtenoient comme de ſang, & l'appelloient ſang decoloré. Et ſainct Auguſtin meſme crie: [a] *Autre choſe eſt, naiſtre de la chair, ce qui ſe faict quand la mere enfante; & autre, ſe paiſtre de la chair, & qui ſe faict quand elle allaitte ſon enfant conuerty à cela, afin qu'il boiue auec allegreſſe, ce dont il eſt né pour viure.* Or le meſme ſoin qu'a eu la nature en la nourriture des enfants, de leur deguiſer le ſang de leurs meres, & le leur donner ſous vne autre eſpece, afin de leur eſpargner l'horreur de l'idée du ſang, & les preſeruer de l'inclination à la cruauté que cét aliment leur apporteroit, comme

a *D. Auguſt. de verb. Domini in Euang. ſecundum Matth. ſerm.* 11. *cap.* 12. Aliud eſt naſci de carne, quod fit cum parit mater; aliud paſci de carne, quod fit cum lactat infanté; ad hoc conuerſum vt cum voluptate biberet, vnde natus eſt vt viueret.

on dit qu'il arriua à vn ancien, pour auoir eu vne nourrice qui luy bailloit le bout de sa mammelle à tetter, teint & trempé de sang; & qui est aussi la raison pourquoy Dieu en l'ancienne Loy auoit defendu aux hommes l'vsage de toute sorte de sang; Nostre Seigneur l'a eu en l'administration de son propre sang qu'il donne à ses enfants pour aliment de vie eternelle, asçauoir de luy changer l'espece & la forme externe, afin, comme disoit cy dessus sainct Ambroise, *qu'il n'y ayt nulle horreur du sang*, & le leur presenter deguisé sous l'espece d'vne liqueur non plus affectée au bas âge de l'enfance temporelle, comme le laict, mais propre à restaurer l'imbecillité de ceux que le vieil Adam auoit rendus caduques & debiles, asçauoir sous l'espece du vin qu'vn ancien appelle, le laict des vieillards. Et de là vient possible ce que l'Espoux chante au Cantique des Cantiques, en figure prophetique de ce mystere, *Tes mammelles sont plus excellentes que le vin;* & que sainct Chrysostome nomme le calice de l'Eucharistie, *la mammelle spirituelle de Christ;* voire compare la façon dont nostre Seigneur nous nourrit de son sang en ce Sacrement, auec la façon dont les meres nourrissent les enfants de leur sang: parce que comme la mammelle presente le sang de la mere à l'enfant en sa propre substance, mais non en sa propre espece; ainsi le calice presente le sang de Christ aux communiants en sa propre substance, mais non en sa propre espece & maniere.

a D.Chrysost. homil. 83. in Matth. longè ante finem. μητέρες πολλάκις εἰσὶν, αἱ ἑτέραις ἐκδιδόασι τροφοῖς τὰ παιδία· αὐτὸς δὲ τοῦτ' οὐκ ἠνέσχετο, ἀλλ' αὐτὸς ἡμᾶς τρέφει οἰκείῳ αἵματι.

Plusieurs meres, dit sainct Chrysostome[a], *apres leur accouchement baillent leurs enfans à nourrir à d'autres nourrices; ce que Christ n'a pas voulu faire, mais nous nourrist de son propre sang.* Et derechef[b]: *Ne vois-tu pas auec quelle impatience & auidité les enfants embouchent le tetin? auec quelle ardeur ils pressent de leurs leures le bout de la mammelle? Ne nous presentons pas auec vne moindre auidité à ceste table & à la mammelle spirituelle de Christ.* Comme donc pour reprendre l'exemple de Virginia, si lors que ceste vertueuse Dame alloit visiter & allaitter son pere condamné à mourir de faim en prison, elle luy eust dit simplement & sans exposition, Si vous ne beuuez mon sang, vous ne viurez point; il n'eust peu conceuoir autre chose de ces paroles, sinon qu'elle le conuioit à vne chose horrible, asçauoir, à boire son sang en sa propre espece, ny par consequent trouuer ceste proposition sinon dure & pleine de barbarie & d'inhumanité: mais si en épreignant puis apres le laict de ses mammelles, elle luy eust dit, Tenez, beuuez, cecy est mon sang, alors elle eust solu la difficulté, & monstré tout ensemble que sa proposition estoit tres-vraye & tres-pieuse: Ainsi lors que nostre Seigneur dit simplement & sans exposition, *Si vous ne mangez ma chair, & ne beuuez*

b Ibid paulò post. Οὐχ ὁρᾶτε τὰ παιδία μεθ' ὅσης προθυμίας δράττεται τοῦ μαστοῦ, μεθ' ὅσης τῆς ὁρμῆς ἐμπήγνυσι τὰ χείλη τῇ θηλῇ; μετὰ τοσαύτης προσίωμεν καὶ ἡμεῖς τῇ τραπέζῃ ταύτῃ, καὶ τῇ θηλῇ τοῦ ποτηρίου πνευματικοῦ.

D. Ioan. 6. 35.

beuuez mon ſang, vous n'aurez point la vie en vous meſmes; les Caphernaïtes n'eſtant point encore inſtruits par quel moyen cela ſe deuoit faire, & ne s'en voulant pas remettre ſans curioſité à la puiſſance & ſapience du promettant, ne pouuoient conceuoir autre choſe de ces paroles, ſinon qu'il les conuioit à vne action dure & horrible, aſçauoir à manger ſa chair & boire ſon ſang en ſa propre forme & eſpece externe: Mais lors que prenant le pain & le calice deſtinez pour l'Euchariſtie, & les beniſſant, il dit à ſes Diſciples, *Prenez, mangez & beuuez, Cecy eſt mon corps, & cecy eſt mon ſang*; alors il ſolut la difficulté de l'horreur, & leua les ſcrupules de la barbarie & de l'inhumanité. Et comme derechef, pour acheuer d'employer noſtre exemple; Si quelqu'vn ayant oüy prononcer à Virginia les paroles que nous venons de preſuppoſer qu'elle pouuoit dire à ſon pere, aſçauoir, Si vous ne beuuez mon ſang, vous ne viurez point; & eſtant inſtruit de l'intention de la meſme Virginia, euſt dit; Ceſte locution ſemble commander vne méchanceté ou vn débordement; C'eſt donc vne figure par laquelle elle luy ordonne de boire ſon laict: Il n'euſt pour cela rien nié de la proprieté de la locution, ny quant à la verité de l'action, ny quant à la ſubſtance de la choſe; car la locution euſt eſté propre & figurée tout enſemble; propre quant à l'acte de boire, & quant à la ſubſtance du ſang; & figurée quant à l'eſpece & à la forme externe ſous laquelle elle exhiboit ſon ſang. Ainſi lors que ſainct Auguſtin ſur ces paroles de noſtre Seigneur, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous meſmes*, dit, *Il ſemble commander vne méchanceté ou vn débordement; c'eſt donc vne figure*, il ne deſtruit rien pour cela de la proprieté de la locution, ny quant à la verité de l'action, ny quant à la ſubſtance de la choſe: Veu que ceſte locution peut eſtre & propre & figurée tout enſemble; propre, quant à la verité de l'action & quant à la ſubſtance de la choſe; & figurée quant à la forme & eſpece externe ſous laquelle ſe prend la choſe, aſçauoir l'eſpece du Sacrement. Car de repliquer que cela ſeroit bon, ſi ſainct Auguſtin en l'explication de ceſte figure, renuoyoit les Lecteurs au Sacrement, & diſoit, C'eſt donc vne figure par laquelle il nous eſt commandé de prendre l'Euchariſtie; Il ſuffit pour opprimer ceſte replique, qu'en infinis autres lieux de ſes écrits, comme il a eſté veu cy deſſus, il proteſte diſertement que noſtre Seigneur parloit là preciſément du Sacrement de l'Euchariſtie. *Oy*, dit-il [a], *le Seigneur parlant, non du Sacrement du Bapteſme, mais du Sacrement de ſa ſaincte Table, où perſonne ne ſe preſente legitimement qui n'ayt eſté*

[a] *D. Auguſt. lib. 1. de peccatorum meritis & remiſſ. cap. 20.* Dominum audiamus, nõ quidem hoc de Sacramento ſancti lauacri dicentem, ſed de Sacramẽto ſanctæ menſæ ſuæ, quo nemo ritè

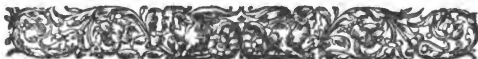
nisi baptizatus accedit : Nisi manducaueritis carné meã, & biberitis sanguinem meum, non habebitis vitam in vobis.

baptizé : Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous : Et derechef, *Quelle autre chose veulent dire les Chrestiens Paniques, qui appellent le Sacrement de la table du Seigneur, Vie, sinon ce qui a esté dit, Ie suis le pain de vie qui suis descendu du ciel, & le pain que ie donneray est ma chair pour la vie du monde, & si vous ne mangez la chair & ne beuuez le sang du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous.* Et suffir qu'en cestui-cy où il écriuoit tant pour les initiez que pour les Catechumenes, il vsast de termes enigmatiques, & qui selon vn sens pouuoiét estre pris par les initiez pour le Sacrement, & selon vn autre sens pouuoient estre pris par les Catechumenes pour vn autre chose, n'estant pas licite auant le Baptesme de reueler ouuertemét aux non initiez, la maniere en laquelle ces paroles deuoiét estre executées, mais seulement de les aduertir qu'elles contenoient quelque chose de moins horrible que ce qu'il sembloit qu'elles exprimoient. Car que ceste phrase, communiquer à la passion de Christ, fust vne phrase ambiguë & enigmatique, & qui selõ vn sens signifiast la simple communication métale & intellectuelle à la passion de Christ, lors que nous meditons en sa mort, & nous en ressouuenons; & selon vn autre sens signifiast la communion Sacramentale à la passion de Christ, c'est à dire, la perception Sacramentale du corps & du sang de Christ, par lesquels cõmunicants à la chose qui a souffert, nous communiquons à ce qu'elle a souffert, dont est que Caluin mesme veut que nous soyons faits participans du corps de Christ deuant que de participer à la passion de Christ; Le langage ancien des Peres qui vsoient de ceste locution, Communiquer à la passion de Christ, pour exprimer l'effect du Sacrement, & appelloient le Sacrement mesme, la passion de Christ, le iustifie. *C'est la passion du Seigneur,* dit S. Cyprian, *que le Sacrifice que que nous offrons.* Et S. Gregoire de Nazianze sur la mort de Iulian l'Apostat : [a] *Les Autels prenants leur nom du pur & non sanglant Sacrifice par lequel nous communiquons à la diuinité de Christ & à ses passions, ne fumeront plus de sang prophane.* Au moyen dequoy il n'y a rien qui empesche que S. Augustin en disant, [b] *Il nous est là commandé de communiquer à la passion de Christ, & remettre doucement & vtilement en nostre memoire que sa chair a esté crucifiée & naurée pour nous,* n'ayt peu designer obscurément tout ensemble, & la cõmunication Sacramentale par laquelle nous communiquons reellement au corps de Christ sous l'espece du Sacremét, & en vertu de la communication au corps communiquons à la passion du mesme corps, & à la communication mentale par laquelle nous nous ressouuenons que le corps de Christ a esté crucifié pour nous. Au contraire, ce que S. Augustin par tout où il luy est licite de parler pleinement & clairement du sens de ces paroles, veut qu'elles

a *Greg. Nazian. Orat. 4. cõtra Iulianum.* Οὐκ ἐπ μιανοῦσιν αἵματι μιαρῷ τὰ τῆς καθαρωτάτης καὶ ἀναιμάκτου θυσίας ἐπώνυμα θυσιαστήρια.

b *D. August. lib. 3. de doctr. Christ. cap. 16.* Figura est ergo, præcipiens passioni Domini esse communicandũ & suauiter atque vtiliter recondendum in memoria, quod pro nobis caro eius crucifixa & vulnerata sit.

parlent directement du Sacrement de l'Eucharistie,& contiennent vn exprés & vniuersel commandement à tous les fidelles de le prendre : monstre que dans l'exposition enigmatique, qu'il donne icy à ces mesmes paroles, le commandement de prendre le Sacrement estoit obscurément contenu. Mais dautát que sainct Bernard nous a tracé & preparé le chemin à la premiere solution que nous auons apportée cy dessus, asçauoir que S. Augustin ne parle pas en ce lieu-la d'vne figure verbale,mais d'vne figure reelle,d'vne figure vocale,mais d'vne figure morale,d'vne figure immediate,mais d'vne figure mediate, d'vne figure exclusiue du sens litteral,mais d'vne figure accessoire au sens litteral : A ceste cause nous auons preferé ceste solution aux autres, sans toutesfois les vouloir obmettre, nous souuenants de ceste sentence du mesme S. Augustin: *Il se faut éjoüir quand les moyens se rencontrent d'exposer les objections en diuerses sortes, pourueu que non impertinentes: dautant qu'en ce faisant, on a plus d'yssuës & de sorties pour échapper des pieges & filets des heretiques.*



CHAPITRE XI.

L'Onziéme passage que le sieur du Plessis apporte de sainct Augustin, est ce mot qui est si souuent & si mal à propos en la bouche de nos aduersaires; *Pourquoy prepares tu les dents & le ventre? Croy, & tu as mangé.* Duquel lieu le sieur du Plessis abuse,comme tous les autres aduocats de sa cause, pour jetter de la poudre aux yeux des Lecteurs. Car ny sainct Augustin ne parle là en aucune sorte,de la manducation du corps de Christ, soit en l'Eucharistie, soit hors l'Eucharistie; mais de la meditation de la parole de Dieu,qui est la pasture mentale de l'ame:Ny ceux à qui il addresse ceste apostrophe,ne sont les Chrestiens se presentants à la table de l'Eglise pour participer au Sacrement; mais les Iuifs se presentants au desert à nostre Seigneur pour estre repeus temporellement: Ny la defense qu'il fait, de preparer les dents & le ventre, n'est pas à propos de ceux qui apportent les dents & le ventre, pour manger le corps de Iesus-Christ: mais à propos de ceux qui apprestoient les dents & le ventre pour manger les pains & les poissons qu'ils esperoient que nostre Seigneur leur donneroit ce iour-la, comme il l'auoit fait auparauant: Et cependant il y a cinquante

ou soixante ans, que nos aduersaires éblouïssent & ensorcellent les yeux des simples, du faux & prestigieux lustre de ce passage. Le faict dóc est tel. Le lendemain que nostre Seigneur eut accomply le miracle de la multiplication des cinq pains & des deux poissons, les tourbes populaires des Iuifs estants reuenuës le trouuer pour estre derechef repeuës de luy; Il leur cria, [a] *En verité, en verité, ie vous dy, que vous me cerchez, non pource que vous auez veu des miracles, mais pource que vous auez mangé des pains, & auez esté soulez: Operez pour auoir, non la viande qui perist, mais celle qui demeure en vie eternelle, laquelle le Fils vous donnera, car le Pere l'a authorisé.* Ils luy demanderent, *Que ferons-nous pour operer les œuures de Dieu?* Il leur répondit, *L'œuure de Dieu, c'est que vous croyez en celuy qu'il a enuoyé.* Là dessus sainct Augustin s'écrie contre la populace Iudaïque, qui bailloit apres les pains & les poissons: [b] *Cela donc est manger la viande qui ne perist point, mais qui demeure pour la vie eternelle: Pourquoy prepares-tu le ventre & les dents? Croy, & tu as mangé:* reprenant, non les Chrestiens, qui apportoient l'ame & le corps, pour manger le corps de Christ; car comment le feroit-il, luy qui crie ailleurs, [c] *Nous receuons Iesus-Christ nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, auec le cœur fidelle & la bouche, encore qu'il semble que ce soit chose plus horrible de manger la chair humaine, que de la tuer, & de boire le sang humain, que de l'épandre?* mais les Iuifs, qui estoient venus au desert auec le ventre affamé & les dents aiguisées, pour estre repeus d'vne nouuelle multiplication de pains & de poissons. Cela appert, & par la circonstance du lieu, & par la reproche que le mesme sainct Augustin leur auoit déja faitte auparauant, en ces mots: [d] *Tu attendois, comme ie croy, de manger derechef des pains, de t'assoir derechef à terre, d'estre derechef soulé: Mais Christ dist, La viande qui ne perist point, ains demeure à la vie eternelle; en la mesme sorte qu'il auoit dit à la Samaritaine, Si tu sçauois qui c'est qui te demande à boire, peut-estre luy en demanderois-tu, & il te donneroit de l'eau viue.* Voila à quel propos & en quel sens sainct Augustin dit les paroles que les Sacramentaires nous objectent: Car encore que Gratian cite ce passage, *Croy & tu as mangé,* du liure de l'vtilité de la penitence, s'estant abusé sur l'allegation d'Iuon, & ayant pris l'vne de ses cottes pour l'autre: neantmoins il n'est que du 25. traitté sur S. Iean, où S. Augustin parle, non aux Chrestiens, mais aux Iuifs, & les conuie, non à la perception du corps de Christ, mais à la perception de la doctrine de Christ. Comme aussi Caluin luy-mesme interprete ces paroles, *Operez non pour la viande qui perist, mais pour celle qui demeure en la vie eternelle,* de la doctrine de la vie celeste, &

a *D. Ioan. 6. 26. & seq.*

b *D. Aug tract. 25. in Ioan. in illud, Hoc est opus Dei vt credatis.* Hoc est ergo mãducare cibũ non qui perit, sed qui permanet in vitam æternã. Vt quid paras dentes & vẽtrem? Crede, & manducasti.

c *D. Aug contra aduersar. legis & Prophet. lib. 2. c. 9.* Mediatorẽ Dei & hominũ, hominem Christũ Iesum, carnem suam nobis mãducandam, bibendúmq. sanguinem dantẽ, fideli corde atque ore suscipimus, quãuis horribilius videatur humanã carnem mãducare, quàm perimere, & humanum sanguinem potare quàm fundere.

d *D. Aug tract. 25. in Ioan. ante medium.* Expectabas, credo, iterũ panes mãducare, iterum discũbere, iterũ saginari: sed dixerat cibum nõ qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quomodo dictum fuerat mulieri illi Samaritanæ: Si scires quis est qui petit à te bibere, tu forsitan postulasses ab eo.

de la meditation de l'Euangile. Et les propres bibles de Geneue ajoustent à la marge ; *C'est à dire tout ce qui nourrist & augmente la foy.* A quoy il ne faut point objecter, que sainct Augustin dit au mesme traitté ; [a] *Le Seigneur s'insinuë luy-mesme estre ceste viande:* Et derechef, parlant en la personne de nostre Seigneur; [b] *Cestuy-la est le pain qui donne la vie au monde ; & c'est ceste viande-la, de laquelle ie vous ay dit n'agueres, Operez pour auoir la viande, non qui perist, mais qui demeure en vie eternelle : Ceste manne donc aussi la signifioit ; & toutes ces choses-la estoient mes signes.* Car nostre Seigneur Iesus-Christ est le pain, c'est à dire, l'aliment de la vie eternelle, comme il a esté veu cy dessus, en deux sortes ; l'vne metaphorique & allegorique, asçauoir entant que comme Docteur enuoyé du Pere, il repaist nos ames de la pasture intellectuelle de sa doctrine, pour nous addresser au chemin de la verité : L'autre propre & reelle, asçauoir, entant que comme Hostie immolée pour le salut du monde, il nous repaist de sa chair & de son sang, afin de nous rendre participants des droits, merites & effets de ce Sacrifice : Et selon l'vn & l'autre respect, il a esté designé & figuré par la manne. Car la manne le signifioit, & entant que pain intellectuel de nos ames, enuoyé du Pere pour nous repaistre & nourrir de la meditation de sa doctrine : *Si tu veux*, dit sainct Augustin, *manger la manne, Si tu veux receuoir la parolle de Dieu ; sçaches qu'elle est menuë & fort subtile, comme graine de Coriandre:* Et ailleurs ; [c] *Ce pain-la que la manne signifioit, est pleu par les nuées Euangeliques, à tout l'vniuers :* Et sainct Cyrille apres luy ; [d] *Par toute la terre a esté épanduë la grace de la manne intellectuelle, qui est comparée à la Coriandre, & est ditte menuë, dautant que la vertu de la parole de Dieu est ferme & froide, esteignant par sa froideur les ardeurs des passions:* Et entant que pain & aliment reel de nos ames & de nos corps, administré pour nous communiquer la vertu de resusciter à la vie eternelle, suiuant ce que dit le mesme S. Cyrille: *La manne a porté la figure de l'Eulogie mystique*, c'est à dire, de l'Eucharistie : *Car la Loy estoit l'ombre, & pour ceste cause nostre Seigneur Iesus-Christ extenuë fort prudemment la figure pour les transferer à la verité. Car*, dit-il, *cestuy-la ne fut point le pain de vie, mais moy plustost qui suis du ciel, & viuifie toutes choses, & m'insere dedans ceux qui me mangent, mesme par la chair vnie auec moy.* Et au 16. chapitre sur S. Iean, il distingue derechef entre l'Eulogie mystique & la manne, &c. *Car l'aliment de la manne n'apporte pas la vie, mais vn bref remede contre la faim : mais le Sainct corps de Christ est viande nourrissante à l'immortalité & à la vie eternelle.* Or que ce soit selon la premiere de ces manieres, que S. Augustin afferme que la viande dont nostre Seigneur parloit

a *D. August. Ibid. paulo ante.* Seipsum Dominus insinuat istum cibum.

b *Ibid. in illud, Verus panis est qui de cælo descendit.* Verus ergo ille panis est, qui dat vitã mundo : & ipse cib. est, de quo paulo ante locutus sum : Operamini cibũ non qui perit, sed qui permanet in vitam æternam. Ergo & illud manna hoc significabat, & illa omnia signa mea erant.

c *D. August. in Psalm. 77. circa medium.* Ipse enim panis per nubes Euangelicas vniuerso orbi pluitur.

d *D. Cyrill. Alexandr. in Ioan. lib. 3 cap. 4.*

en ces mots, *Operez non pour la viande qui perist, mais qui demeure à la vie eternelle;* auoit esté signifiée par la manne, asçauoir, entant que nostre Seigneur comme Docteur enuoyé de la part du Pere, comme Ambassadeur du Pere, comme parole eternelle du Pere, repaist nos ames de sa doctrine; Et non selon la seconde, asçauoir, entant que comme Hostie immolée pour le salut du monde, il nous repaist de la substance de son corps & de son sang: Il appert par l'opposition expresse que le mesme sainct Augustin fait, entre la viande dont il est parlé en ce verset, *Operez pour la viande qui ne perist point;* & le corps de Christ qui nous est conferé au Sacrement. Car interpretant ceste petition de l'Oraison dominicale, *Donne-nous auiourd'huy nostre pain quotidien;* il decide par disiunctiue, que ces paroles-la ne peuuent estre entenduës, sinon ou des aliments temporels, ou du Sacrement du corps de Christ, ou de ceste espece de viande, dont nostre Seigneur prononce, *Operez pour auoir la viande qui ne perist point. Le pain quotidien*, dit-il[a], *est mis là, ou pour toutes les choses qui substentent la necessité de ceste vie, &c. ou pour le Sacrement du corps de Christ que nous prenons tous les iours, ou pour ceste viande spirituelle* (c'est à dire là, intellectuelle) *de laquelle le Seigneur dit, Operez pour la viande qui ne perist point.* A la premiere desquelles intelligences, asçauoir à celle des commoditez temporelles, il apporte pour obstacle, que nostre Seigneur nous défend d'estre en solicitude de nos aliments: Et à la seconde, asçauoir à celle du Sacrement, il apporte pour obstacle, que nous ne laissons pas de dire l'Oraison dominicale, mesme apres les heures de la communion: *Qui est-ce*, dit-il[b], *qui osera affermer, que nous ne deuions prononcer l'Oraison dominicale qu'vne fois le iour; ou si nous la repetons deux & trois fois, que ce ne puisse estre que iusques à l'heure que nous communiquons au corps du Seigneur; & qu'apres il ne faille plus faire ceste priere les autres heures du iour: Car lors nous ne pourrons plus dire, Donne-nous auiourd'huy, ce que nous aurons déja pris?* Et partant il se resout à la troisiéme: *Reste donc*, dit-il[c], *que par le pain quotidien, nous entendions le spirituel* (c'est à dire là, l'intellectuel) *asçauoir les preceptes diuins, qu'il nous faut tous les iours mediter & operer: Car d'eux le Seigneur dit, Operez la viande qui ne se corrompt point.* Or cela vuidé, qui ne découure le piege & la fraude de ceste allegation, & ne recognoist que sainct Augustin en l'explication de ce verset de sainct Iean, n'a pas entendu par la viande qui ne perist point, la viande que nous prenons, ou en l'Eucharistie, ou en vertu de l'Eucharistie: mais la viande mentale & intellectuelle de la doctrine, qui est la pasture allegorique de l'ame? Et que la re-

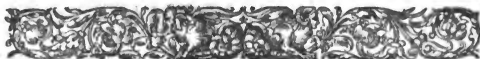
a *D. August. de sermone Domini in monte lib.2. cap.7.* Panis quotidianus, aut pro iis omnib. dictus est, quæ huius vitæ necessitaté sustétát, &c. aut pro Sacraméto corporis Christi, quod quotidie accipimus: aut pro spiritali cibo, de quo idem Dominus dicit, Operamini escã quæ non corrumpitur.

b *D. August. ibid. paulò post.* Quis est qui audeat dicere, semel tantum nos orare, debere orationẽ Dominicã, aut certè etiam si iterum vel tertio vsque ad eã tantum horam qua corpori Domini communicamus, posteà verò nõ sit orãdum, per reliquas partes diei? Non enim iam dicere poterimus, da nobis hodie, quod iam accepimus.

c *Ibid.* Restat igitur, vt quotidianum panem accipiamus spiritalé, præcepta scilicet diuina, quæ quotidie oportet meditari & operari. Nam de ipsis Dominus dicit, Operamini escam quæ non corrumpitur.

proche qu'il fait à ceux qui preparoient le ventre & les dents, ne s'addressoit pas aux Chrestiens qui pretendoient manger le corps de Christ, & auec la bouche, & auec le cœur? Autrement comment diroit-il luy-mesme, [a] *Nous receuons Jesus Christ nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, auec le cœur fidelle & la bouche, encore qu'il semble que ce soit chose plus horrible de manger la chair humaine, que de la tuer, & de boire le sang humain que de l'épandre?* Mais aux Iuifs qui preparoient le ventre & les dents, pour manger les pains & les poissons qu'ils esperoient que nostre Seigneur leur deuoit donner derechef. Et par ainsi, quels sarcasmes (puis que le sieur du Plessis impose ce nom à mes iustes reprehensions) ne puis-je point maintenant décocher contre luy, d'auoir voulu, pour seduire la simplicité des Lecteurs, imputer à sainct Augustin, que ce qu'il dit des Iuifs, se representants au mets de la multiplication des pains, il le dit des Chrestiens, se presentants à la table du Sacrement: que ce qu'il dit de la meditation de la doctrine de Christ, il le dit de la manducation de la substance du corps de Christ: que ce qu'il dit contre ceux qui preparoient au desert les dents & le ventre, pour estre soulez de pain d'orge & de poisson, il le dit contre ceux qui apportoient l'ame & le corps à l'Autel de l'Eglise, pour manger le corps de Christ? Mais le respect de quelques Catholiques, lesquels comme remarque discrettement Maldonat, encore qu'ils ayent erré auec meilleure intention que les Sacramentaires, n'ont pas neantmoins beaucoup mieux entendu le sens de ce lieu de sainct Augustin; m'empesche de le poursuiure dauantage.

a *D. Aug. lib. 2. contra aduers. legis & Prophet. cap. 9.* Mediatorẽ Dei & hominũ, hominem Christũ Iesum, carnem suã nobis manducandum, bibendumq, sanguinem dantẽ, fideli corde atque ore suscipimus: quamuis horribilius videatur humanam carnẽ mãducare, quam perimere, & humanũ sanguinẽ potare quàm fundere.



CHAPITRE XII



LE douziéme passage de sainct Augustin, est pris du 26. traitté sur sainct Iean, & referé par le sieur du Plessis, en ces mots; *Croire en Christ, c'est manger le pain vif, c'est manger du cœur, & non pas presser de la dent: Qui croid en luy, le mange; Il est engraissé inuisiblement, par ce qu'ainsi il renaist inuisiblement.* Qui est vn centon composé de trois clauses de ce Sermon, dont la premiere, asçauoir, [b] *Croire en Christ, c'est manger le pain vif;* & la derniere, asçauoir, *Qui croid en luy, le mange; il est engraissé inuisiblement, par ce qu'aussi il*

D. Aug. tract. 26. in Ioan.

b *D. Aug. tract. 26. in Ioan. in principio.* Credere in eũ, hoc est manducare panem viuum. Qui credit in eum, manducat, inuisibiliter saginatur, quia inuisibiliter renascitur.

renaist inuisiblement ; sont prises du commencement du traitté, & s'entre-suiuent immediatement dans le texte de l'Autheur ; Et la seconde, asçauoir, *C'est manger du cœur , & non pas presser de la dent ;* est prise du milieu du traitté, où sainct Augustin dit, [a] *Si quelqu'vn mange de ce pain, il ne mourra point : mais cela s'entend, qui le mange quant à la vertu du Sacrement , & non quant au Sacrement visible : Qui le mange interieurement , & non exterieurement: Qui le mange du cœur , & non qui le presse de la dent :* & inserée par le sieur du Plessis, auec la mutilation d'vne partie de ses paroles, entre les deux autres. Or leur répondrons-nous successiuement, & selon l'ordre dont elles sont couchées dans l'original. *Sainct Augustin donc* (objecte le sieur du Plessis) *dit, Croire en Christ c'est manger le pain vif.* Et de là que reüssist-il ? Ne dit-il pas bien tout de mesme, quinze ou vingt lignes apres, parlant de la femme qui toucha nostre Seigneur : [b] *Qu'est-ce qu'elle le toucha, sinon qu'elle creut ?* Et ailleurs ; *Nous voyons la femme l'auoir touché , qui est auoir creu en luy :* Et derechef ; *Proferer cela*, asçauoir , *Si ie puis toucher le bord de sa robbe , ie seray guerie , c'estoit déja le toucher.* Et pour cela veut-il dire, que la femme malade du flux de sang, ne toucha point nostre Seigneur reellement ? Veut-il par l'attouchement mental & intellectuel, exclurre le reel & corporel ? Ne dit-il pas tout de mesme, parlant du deuis de nostre Seigneur auec la Samaritaine : *Qu'est-ce à dire, I'ay soif, sinon ie desire ta foy ?* Et derechef, parlant de l'alteration de nostre Seigneur en la Croix, Que c'estoit de la foy des Iuifs, qu'il auoit soif ? *Son jeusne*, dit sainct Augustin [c], *fut quand tous ceux qui auoient creu en luy l'abandonnerent : Car aussi sa faim estoit, qu'on creust en luy ; Et sa soif estoit, cela mesme, lors qu'il disoit à la Samaritaine, I'ay soif, donne-moy à boire : Car c'estoit de sa foy , qu'il auoit soif. Et quand il disoit en la Croix, I'ay soif, c'estoit leur foy qu'il desiroit.* Et pour cela veut-il dire, que la soif de nostre Seigneur, soit en l'histoire de la Samaritaine, soit en la Croix, n'ayt point esté vraye & reelle ? Veut-il par l'allegorie de la soif mentale & intellectuelle, exclurre la verité de la soif externe & corporelle ? A Dieu ne plaise : Car il ne pretendoit pas donner des definitions Logiques, mais des definitions morales de ces actions, c'est à dire, il ne les pretendoit pas definir quant à l'essence, mais quant à l'vtilité ; Il ne les pretendoit pas definir immediatement, mais mediatement ; Il ne les pretendoit pas definir selon ce qu'elles estoient, mais selon ce qu'elles demonstroient, exigeoient & protestoient. Et pourquoy donc, par l'allegorie de la manducation mentale & intellectuelle du corps de de Christ, voudra-t'il exclurre la verité de la manducation orale

a *Ibid. Post medium.* Si quis manducauerit, ex ipso non moriatur. Sed quod pertinet ad virtuté Sacramenti, non quod pertinet ad visibile Sacramentũ. qui manducat intus, non foris: qui manducat in corde, non qui premit dente.

b *Ibid. paulo post initium.* Quid est tetigit, nisi credidit ?

c *D. August. in psal. 78. Conc. 1. longe à fine.* Ieiuniũ ipsius erat, quãdo defecerũt omnes qui in eum crediderant , quia & esuries ipsius erat vt in eum crederetur : quia & sitis ipsius erat, quãdo dixit mulieri, sitio, da mihi bibere , fidem quippe ipsius sitiebat : & de cruce cùm diceret, Sitio, fidem illorum quærebat.

& corporelle? Y a-t'il homme si déraisonnable, qui argumente, Auoir creu en Christ, fut à la femme malade du flux de sang, l'auoir touché en quelque sorte, asçauoir, de l'attouchement spirituel: Ergo il n'y eut point d'autre attouchement d'elle à Christ: Ergo elle ne le toucha point vrayment, reellement & corporellement? Y a-t'il homme si insensé, qui infere, Auoir desiré la foy de la Samaritaine & des Iuifs, fut à nostre Seigneur auoir eu soif en quelque sorte, asçauoir, de la soif spirituelle: Ergo il ne souffrit point d'autre espece de soif, & ne fut point alteré vrayment, reellement & corporellement? Y a-t'il homme si phrenetique qui concluë, Auoir esté abandonné de ceux qui auoient creu en luy, fut à nostre Seigneur jeusner en quelque sorte, asçauoir, du jeusne spirituel & metaphorique: Ergo il n'exerça point d'autre abstinence en sa vie, & ne jeusna point vrayment, reellement & corporellement? Et à cause dequoy donc, conclurra-t'on; Croire en Christ, est manger le corps de Christ en quelque sorte, asçauoir, de la manducation mentale & intellectuelle: Ergo il n'y a point d'autre maniere de manger le corps de Christ, que de croire en Christ? Mais encore n'en sommes-nous pas là: Car sainct Augustin en toute ceste partie de son Sermon, ne parle en aucune façon de la manducation du corps de Christ, ny orale, ny mentale: il ne parle que de la seule pasture intellectuelle de l'esprit & de la diuinité de Christ, c'est à dire, de la foy & contemplation de sa deïté, & de son égalité à Dieu son Pere, laquelle il appelle là par metaphore, manducation du pain vif, comme estant la meditation de la deïté, la suprême pasture mentale, & le souuerain object intellectuel de nostre ame. Cela appert par les paroles du lieu mesme, qui sont telles: *Le Seigneur donc*, dit-il [a], *voulant donner le sainct Esprit* (notez, non donner son corps, mais donner le sainct Esprit) *afferme qu'il est le pain qui estoit descendu du ciel, nous exhortant de croire en luy. Car croire en luy, c'est manger le pain vif: Qui croit en luy, le mange; il est engraissé inuisiblement, par ce qu'il renaist inuisiblement.* Et derechef transferant la metaphore de la manducation à l'attouchement: [b] *Ainsi est il touché par ceux par qui il est bien touché, asçauoir, montant au Pere, demeurant auec le Pere, égal au Pere.* Et vn peu apres: [c] *Car Dieu le Pere a engendré son Fils égal à soy: & qui medite, & sent, & anime en sa foy, que celuy auquel il croit est égal au Pere, le Pere l'attire.* Et encore vn peu plus

a *D. August. tract. 26. in Ioan. non longè à principio* Daturus ergo Dominus Spiritum sanctum, dixit se, panem qui de cœlo descendit; hortans vt credamus in eum. Credere enim in eum, hoc est manducare panem viuum: Qui credit in eum, manducat: inuisibiliter saginatur, quia inuisibiliter renascitur.

b *Ibid.* Sed tangitur ab eis à quibus bene tangitur: ascendens ad Patrem, manens cum Patre, æqualis Patri.

c *Ibid.* Deus enim Pater æqualem sibi genuit Filium: & qui cogitat, atque in fide sua sentit & ruminat æqualem esse Patri eum in quem credidit, ipsum trahit Pater ad Filium.

bas : [a] *Dequoy doit auoir l'ame l'estomach affamé, pourquoy desirer que son palais interieur soit sain, afin de bien iuger de la verité, sinon pour manger & boire la sapience, la iustice, la verité, l'eternité ?* Voila comme sainct Augustin ne lasche vn seul mot en toute ceste partie-la de la manducation du corps de Christ, ny Sacramentale, ny non Sacramentale; mais parle sans plus de la contemplation de sa deïté, laquelle il exprime en mille autres lieux par le mesme langage, & nommément au Sermon sur les paroles du Seigneur, selon sainct Matthieu, où il dit: [b] *Viande eternelle, & pain eternel, est le Pere, le Fils & le sainct Esprit. Apren & enseigne, vy & pay :* Et au traitté sur sainct Iean; [c] *La verité est pain, elle refait les ames, & ne defaut point : elle change celuy qui s'en repaist, mais elle n'est point changée en celuy qui s'en repaist: Ceste verité est le verbe de Dieu, Dieu en Dieu, Fils vnique de Dieu :* & par consequent, comme nous pouuons prononcer de l'argument du sieur du Plessis, ce que prononco Aristote de celuy de Melisse, asçauoir, qu'il presuppose faux, & conclud mal. Et cela soit dit, tant de la premiere que de la derniere clause de ce passage. Reste celle du milieu, que le sieur du Plessis y entrejette d'vn autre endroit du mesme traitté, en ces mots, *C'est manger du cœur, & non pas presser de la dent.* A celle-la donc, ie répons deux choses; la premiere, que le sieur du Plessis en la rapportant, a mutilé les paroles, & falsifié le sens de sainct Augustin. Car sainct Augustin ne veut aucunement dire en ce lieu-la, que manger le corps de Christ, ce soit le manger du cœur, & non pas le presser de la dent: mais que la promesse de ne mourir point eternellement, est faitte à celuy qui le mange auec le cœur, & non qui le presse de la dent. Voicy les propres mots du texte; [d] *Cestui-cy donc est le pain vif qui est descendu du Ciel, afin que si quelqu'vn en mange, il ne meure point : mais cela s'entend quant à la vertu du Sacrement, & non quant au Sacrement visible: Qui le mange interieurement, non qui le mange exterieurement : Qui le mange auec le cœur, non qui le presse de la dent.* La seconde, que sainct Augustin, par ceste exception, *non qui le presse de la dent*, ne veut pas exclurre l'obligation de la manducation orale & Sacramentale: mais y ajouste la necessité de la manducation intellectuelle & mentale: Nomplus que quand il dit au mesme œuure sur sainct Iean; [e] *D'où vient ceste si grande vertu à l'eau, qu'elle touche le corps & laue le cœur, sinon de l'operation de la parole, non parce qu'elle est ditte, mais parce qu'elle est creuë;* Il ne veut pas decider que la prolation externe de la parole, ne soit necessaire pour produire l'effet du Ba-

[a] *Ibid.* Quo auidas fauces habere debet, vnde optare vt sanum sit intus palatũ, vera iudicandi, nisi vt mãducet & bibat sapientiam, iustitiam, veritatem, æternitatem?

[b] *D. August. de Verb. Domini secundum Matt. Serm.29. cap.3.* Cibus & panis æternus, & Pater, & Filius, & Spiritus sanctus. Disce & doce, viue & pasce.

[c] *D. August. tract.41. in Ioan. in principio.* Veritas panis est, mentes reficit, nec deficit, mutat vescentem, non ipsa in vescente mutatur : ipsa est veritas verbum Dei, Deus apud Deũ vnigenitus Filius.

[d] *D. August. tract.26 in Ioan. post medium.* Hic est ergo panis qui de cœlo descẽdit: vt si quis manducauerit ex ipso, nõ moriatur. Sed quod pertinet ad virtuté Sacramenti, nõ quod pertinet ad visibile Sacramentum. Qui manducat intus, non foris : qui manducat in corde, non qui premit dente.

[e] *D. Aug tract. 80. in Ioan.* Vnde ista tanta virtus aquæ, vt corpus tangat & cor abluat, nisi faciente verbo : non quia dicitur sed quia creditur.

ptesme: Au contraire il crie au mesme lieu; [a] *Separez la parole, & qu'est-ce que l'eau, sinon eau?* Et ailleurs; [b] *Ostez l'eau, & il n'y a point de Baptesme, Ostez la parole, & il n'y a point de Baptesme:* Mais il veut dire, que la seule prolation de la parole jointe à l'eau, ne suffist pas pour conferer le lauement de l'ame à ceux qui sont en âge de croire, s'ils n'y apportent de leur part la disposition requise pour le receuoir, asçauoir la foy. Ny que quand le mesme sainct Augustin dit, selon la citation du sieur du Plessis; [c] *La Vierge n'est pas heureuse pour auoir conceu & porté Iesus Christ en son ventre, mais pour l'auoir conceu & porté par foy en son ame;* Il ne veut pas dire que la Vierge ne soit pas heureuse pour auoir conceu nostre Seigneur corporellement, autrement il démentiroit la Vierge mesme qui s'écrie: [d] *Voicy à cause de cecy toutes nations me prononceront bien-heureuse:* Mais il veut dire, que la Vierge ne seroit pas heureuse pour l'auoir conceu seulement en son corps, si elle ne l'auoit aussi conceu en son ame. Ny que quand sainct Cyprian dit, [e] *Dieu n'est pas auditeur de la voix, mais du cœur;* Il ne veut pas dire que Dieu n'exauce pas les prieres vocales, autrement il dementiroit Dauid qui dit: [f] *I'ay crié de ma voix au Seigneur, & il m'a exaucé:* Mais il veut dire que Dieu n'exauce pas les seules prieres vocales, si celles du cœur n'y sont aussi conjointes. Ny que quand Dieu mesme disoit par le Prophete au peuple des Iuifs: *Ie ne requiers point Sacrifice, mais obeissance;* Il ne vouloit pas dire qu'il ne requist point de Sacrifices, autrement il auroit dementy toute la Loy Mosaïque, qui les commandoit si expressement: Mais il vouloit dire que les Sacrifices seuls & sans obeïssance, ne luy estoient point aggreables. Car ces negations-là, ne sont pas negations simples, mais negations exclusiues, qui ne nient pas que les choses dont elles parlent, ne facent l'effet duquel elles parlent: mais nient qu'elles le facent seules, & sans l'adjonction de celles, ausquelles pour remarquer auec plus d'emphase, la necessité de leur cooperation, elles l'attribuent. Et de telles il y en a mille exemples, mesme dans les Autheurs prophanes. Qu'ainsi soit quand Menander écrit, *Les mœurs de l'orateur persuadent, & non ses paroles;* veut-il dire pour cela que ce ne sont pas les paroles de l'orateur qui persuadent? Rien moins: Car si l'orateur ne parle point, comment persuadera-t'il? Mais il veut dire que les paroles seules de l'orateur, ne persuadent pas, si l'opinion de sa preudhommie & de ses bonnes mœurs, n'y est aussi conjointe. Et quand le Prouerbe Grec dit: [g] *Ce n'est pas le champ qui produit, mais l'année;* veut-il dire pour cela, que ce n'est pas le champ qui produit? Rien moins: Car s'il n'y a point de champ, il n'y aura point de moisson: Mais il veut dire que le champ seul

a *Ibid. paulo ante.* Detrahe verbũ, & quid est aqua nisi aqua?

b *D. Aug. tract. 15. in Ioan. non longe à principio.* Tolle aquam, non est Baptismus: tolle verbum, non est Baptismus.

c *D. Aug. lib de sancta Virginitate cap. 3.*

d *D. Luc. 1. 49.*

e *D. Cyprian. lib. de Oratione Dominica non longe à principio.* Deus non vocis sed cordis auditor.

f *Psal. 3. 5.*

g Ἔτος φέρει οὐχ' ἄρουρα.

& sans l'aide du temps & des saisons, ne produit pas. Et quand les Medecins disent, que ce ne sont pas les medecines qui guerissent, mais la nature; veulent-ils dire pour cela, que les medecines ne guerissent pas les maladies? Rien moins: Car pourquoy les ordonneroient-ils, si elles ne les guerissoient? Mais ils veulent dire, que les medecines seules ne les guerissent pas, si la nature n'y coopere & contribuë. Nomplus donc aussi, quand sainct Augustin note; *Que ce n'est pas celuy qui le presse de la dent, mais qui le mange auec le cœur*, qui ne mourra point eternellement, Il ne veut pas dire, que pour accomplir les paroles de nostre Seigneur en sainct Iean, il ne faille point manger le corps de Christ oralement & auec la bouche, au Sacrement: autrement pourquoy crieroit-il en l'œuure, contre l'aduersaire de la Loy & des Prophetes: [a] *Nous receuons Iesus Christ nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, auec le cœur fidelle & la bouche, encore qu'il semble que ce soit chose plus horrible de manger la chair humaine que de la tuer, & de boire le sang humain que de l'épandre*: & au Sermon expres sur le mesme Euangile de sainct Iean; [b] *Que ceux qui mangent déja la chair de Christ, considerent ce qu'ils mangent, de peur que comme dit l'Apostre, ils ne mangent leur iugement: Et que ceux qui ne le mangent & ne le boiuent encore*, (c'est à dire, comme il l'expose vn peu au dessus, les Catechumenes,) *se hastent, inuitez, de venir à vn tel festin*: & au Sermon des paroles du mesme Euangile, rapporté par Beda; [c] *Prenez donc garde à vous, mes freres: Car si vous qui estes fidelles, estes separez du corps de Christ, il est à craindre que vous ne mouriez de faim, attendu qu'il dit, Qui ne mange point ma chair, & ne boit point mon sang, n'aura point la vie en soy. Si donc vous estes separez de sorte que vous ne mangiez point le corps & le sang de Christ; il faut craindre que vous ne mouriez: Et si vous le prenez indignement, & le beuuez indignement; il faut craindre que vous ne mangiez & beuuiez vostre iugement:* Mais il veut dire qu'il ne suffist pas pour obtenir la vie eternelle, de manger le corps de Christ auec les dents, au Sacrement: ains qu'il faut aussi le manger mentalement & intellectuellement auec l'ame & le cœur. Et partant la somme de ma solution est, que ceste clause se doit construire auec l'addition & le supplement de ceste note exclusiue, *seulement*, & se resoudre & exposer en ces

a *D. Aug. lib 2. contra aduers. legis & prophet. cap. 9.* Mediatorẽ Dei & hominum, hominẽ Christũ Iesum, carnem suam nobis manducandã, bibendumque sanguinem dantem, fideli corde atq; ore suscipim°, quãuis horribilius videatur humanam carnem manducare, quàm perimere, & humanum sanguinẽ potare, quàm fundere.

b *D. August. Serm. 46. de verbis Domini.* Qui iam manducant carnem Domini & bibunt sanguinẽ eius, cogitent quid manducẽt & quid bibant: ne, sicut Apostolus dicit, iudicium sibi mãducent & bibant. Qui autem nondum manducant, & nondum bibunt, ad tales epulas inuitati festinent.

c *D. August. Serm. de verbis Euangelij apud Bedam, in illud, Probet autem seipsum homo. 1. Cor. 11.* Videte ergo fratres, quia si separemini, qui fideles estis, à corpore Domini, timendum est, ne fame moriamini, ipse enim dixit, Qui non manducat meam carnem, nec bibit sanguinem meum, non habebit in se vitam. Si ergo separemini, vt non manducetis corpus & sanguinem Domini, metuendum est ne moriamini. Si autem accipiatis indignè, & bibatis indignè, metuendum est ne iudicium manducetis & bibatis.

termes:

termes; *Qui mange de ce pain, ne mourra point; mais quant à la vertu du Sacrement, & non seulement quant au Sacrement visible: Qui le mange interieurement, & non qui le mange seulement exterieurement; Qui le mange auec le cœur, & non qui le presse seulement de la dent.* Comme aussi sainct Augustin nous monstre luy-mesme l'exemple d'y suppleer l'aduerbe, seulement, quand il dit en la recapitulation qu'il en fait au traitté suiuant: *Tout cela donc, dit-il*[a], *mes freres, nous serue à ce que nous ne mangions point seulement le corps de Christ, au Sacrement, ce que font aussi plusieurs méchants; mais que nous le mangions iusques à la participation de l'esprit.* Et au Sermon sur les paroles de l'Euangile, tout de mesme: *Qu'est-ce*, dit il[b], *que manger Christ? Ce n'est pas seulement prendre son corps au Sacrement: car plusieurs indignes le prennent, desquels l'Apostre dit, Celuy qui mange le pain & boit le calice du Seigneur indignement, mange & boit son iugement: Comment est-ce donc que Christ doit estre mangé?* (notez, doit estre mangé, pour monstrer qu'il ne traitte pas là, que c'est que manger simplement Christ, mais que c'est que le manger deuëment & vtilement) *comme il l'a dit luy-mesme; Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy.* Voila les solutions des trois clauses du centon du sieur du Plessis, ausquelles ie puis encore ajouster, pour comble & bonne mesure de réponse, que ce n'est pas de ces pieces-la, c'est à dire, des traittez de sainct Augustin sur sainct Iean, qu'il faut esperer l'entiere & parfaitte découuerture de l'ancienne creance de l'Eglise, sur le fait de l'Eucharistie. Car combien de fois a-t'il déja esté representé, que les premiers Peres estoient si jaloux du secret de cét article, qu'ils fuyoient toutes les occasions de la reueler, fust aux infidelles, fust aux Catechumenes; & que quand il leur arriuoit d'en parler deuant eux, en leurs Sermons & traittez populaires, ils le voiloient & déguisoient d'allegories, enigmes & ambiguitez; & s'ils en auoient lasché quelque chose de clair en vn lieu, dõnoient incontinẽt apres l'echange en l'autre, afin d'éblouïr & éluder la curiosité des nõ initiez, & ne se laisser découurir qu'à ceux qui estoient du serment de la foy, & entendoient le langage de l'Eglise? Qu'ainsi soit, sainct Augustin n'écrit-il pas luy-mesme au Sermon expres sur ce verset, *Qui mange ma chair & boit mon sang*, qui est vne des principales parties du sujet de ce traitté: [c] *Vous qui auez oüy ces paroles, ne les auez pas tous entenduës: Car vous qui estes baptisez & fidelles, sçauez ce qu'il a dit: mais ceux qui entre vous sont appellez Catechumenes, ou oyants, ils ont peu estre, quand*

a *D. Aug. tract. 27. in Ioan. non longè à fine.*
Hoc ergo totũ ad hoc nobis valeat, dilectissimi, vt carnem Christi & sanguinem Christi non edamus tãtum in Sacramento, quod & multi mali, sed vsque ad Spiritus participationem mãducemus & bibamus.

b *D. Aug. apud Bedam vt supra.*
Quid est Christum manducare? Non hoc solum est, in Sacramento corpus eius accipere: Multi enim accipiunt indigni, de quibus dicit Apostolus, Qui mãducat panem & bibit calicem Domini indigne, iudicium sibi manducat & bibit. Sed quomodo mãducandus est Christus? Quomodo ipse dicit, Qui manducat carnem meam, & bibit sanguinẽ meũ, in me manet & ego in eo

c *D. Aug. serm. 46. de verbis Domini statim in principio.*
Qui audistis hæc, nondum omnes intellexistis. Qui enim baptisati & fideles estis, quid dixerit, nostis. Qui autem inter vos adhuc Catechumeni, vel Audientes vocantur, potuerunt esse, cum legeretur, audientes; nunquid & intelligentes?

cela se lisoit, oyants, mais ont-ils peu estre entendants? Et au 2. Sermon sur les paroles de l'Apostre : *Nostre Seigneur*, dit-il[a], *nous a parlé de son corps & de son sang; il a dit que son corps estoit viande & son sang breuuage. Le Sacrement des fidelles, les fidelles le recognoissent : mais les oyants*, c'est à dire, les Catechumenes, *que sont-ils sinon oyants?* Et au commentaire sur le 109. Pseaume, parlant de ces mots, [b] *Tu es Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedech : Ie parle aux fidelles. S'il y a quelque chose que les Catechumenes n'entendent pas, qu'ils deposent leur paresse, qu'ils se hastent de paruenir à la cognoissance*, c'est à dire, qu'ils se hastent d'estre baptisez, pour pouuoir estre instruits de la doctrine de ce Sacrement : *Il n'est donc point de besoin d'éuenter les mysteres : Que les Ecritures vous declarent que c'est que le Sacerdoce selon Melchisedech.* Et en l'onziéme de ces mesmes traittez ou Sermons sur S. Iean : *Si nous demandons*, dit-il[c], *à vn Catechumene, Croys-tu en Christ? Il répond, I'y croy, & se signe de la croix de Christ, Il la porte sur le front, & ne rougist point de la croix de son Seigneur : Voicy il croid en son nom : Interrogeons-le maintenant, Manges-tu la chair du Fils de l'homme, & bois-tu son sang? Il ne sçait ce que nous disons : car Iesus ne s'est pas encore creu à luy.* Et derechef[d]: *Qu'ils rougissent donc, de ce qu'ils ne le sçauent point; qu'ils passent la mer rouge, afin que comme ils croyent en Christ, ainsi Christ se croye à eux.* Or s'il se trouue piece entre toutes les œuures de S. Augustin, où il ayt deu proceder au fait du Sacrement, auec ceste retenuë & jalousie; n'a ce pas esté en ces traittez sur S. Iean, qui estoient non seulement Sermons qu'il prononçoit publiquement, & à huis ouuert deuant toutes sortes de personnes, mais mesme où il parloit comme addressant indifferemment son propos aux vns & aux autres? Car outre ce que ces Sermons-la ont esté, non écrits par sa plume, mais recueillis de sa voix; ceste clause, [e] *Les fidelles cognoissent le corps de Christ, s'ils ne negligent point d'estre le corps de Christ*, dont il vse au propre traitté cité par le sieur du Plessis; ne monstre-t'elle pas qu'il parloit là en hōme assiegé & écouté tant des vns que des autres? Et partāt quelle syncerité est-ce de vouloir tirer l'intelligēce complette de ce mystere, d'vn lieu où S. Augustin fait professiō expresse de la celer, dissimuler & déguiser? Il n'y a periode en tout ce traitté, qui ne contienne, voire au propre iugement de nos aduersaires, quelque élusion, diuersion ou diminution de la vraye & entiere définition de cét article. Tantost il interprete que le pain

a *D. August. sermon. 2. de verbis Apostoli in ipso initio.* Locutus est enim nobis de corpore & sanguine suo: corpus dixit escā, sanguinem potum. Sacramētum fidelium, agnoscunt fideles. Audientes autem quid aliud quàm audiunt?

b *D. August. in psal. 109.* Fidelibus loquor. Si quid non intelligunt Catechumeni, auferant pigritiam, festinent ad notitiam. Non ergo opus est mysteria promere: scripturæ vobis intiment, quid est Sacerdotiū secundùm ordinem Melchisedech.

c *D. August. tract. 11. in Ioan. in illud, Nisi quis renatus fuerit denuo.* Si dixerimus Catechumeno, credis in Christum? Respondet, credo, & signat se cruce Christi: portat in fronte & non erubescit de cruce Domini sui. Ecce credit in nomine eius. Interrogemus eum : Manducas carnem Filij hominis, & bibis sanguinem Filij hominis? Nescit quid dicimus, quia Iesus non se credidit ei.

d *Ibid. paulò post.* Erubescant ergo, qui nesciunt : transeant per mare rubrum, manducent manna : vt quomodo crediderunt in nomine Iesu, sic seipsis credat Iesus.

e *D. August. tract. 26. in Ioan. in illud, Panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita.* Norunt fideles corpus Christi, si corpus Christi non negligant esse.

descendu du ciel, c'est le don du S. Esprit: *Nostre Seigneur*, dit-il[a], *voulant donner le S. Esprit, dit qu'il est le pain descendu du ciel.* Or Caluin ne crie-t'il pas luy mesme: [b] *Ceux-la aussi ne satisfont point, lesquels apres auoir confessé que nous auons aucune communication au corps de Christ, quand ils la veulent démonstrer, nous font seulement participants de son esprit?* Tãtost il expose que le corps & le sang de Christ, c'est l'Eglise: *Ceste viande donc*, dit-il[c], *& ce breuuage, nostre Seigneur a voulu qu'on entende que c'est la societé de son corps & de ses membres, qui est la saincte Eglise en ses saincts fidelles predestinez, appellez, iustifiez & glorifiez.* Or Caluin ne declare-t'il pas que ceste relation du Sacrement au corps de l'Eglise, n'est qu'vn appendice & vn accessoire? *I'oy*, dit il[d], *ce que S. Paul ajouste par forme d'amplification, que nous sommes faits vn corps, pource que nous communiquons à vn mesme pain: Mais d'où vient, ie vous prie, ceste communion entre nous, sinon que nous sommes vnis à Christ, à ceste condition d'estre chair de sa chair & os de ses os? Car il faut que nous soyons premierement, pour parler ainsi, incorporez à Christ, afin que nous soyons vnis entre nous.* Ne declame-t'il pas, que le vray don qui nous est fait au Sacrement, est le propre corps de Christ? *Iesus Christ*, dit-il[e], *ne nous offre pas seulement le benefice de sa mort & de sa resurrection, mais le propre corps auquel il a souffert & est resuscité.* Et derechef: [f] *Ie dy donc qu'en la cœne Iesus-Christ est vrayment donné sous les signes du pain & du vin, voire son corps & son sang, ausquels il a accomply toute iustice pour nous acquerir salut.* Et sainct Augustin luy-mesme, n'écrit-il pas de sa mere: [g] *Elle nous pria de faire tous les jours memoire d'elle à ton Autel, d'où elle sçauoit estre dispensée la victime saincte, par laquelle a esté effacée la scedule qui estoit contre nous?* Or qui est ceste victime, par laquelle a esté effacée la scedule qui estoit contre nous? Le corps de Christ ou celuy de son Eglise? Et le propre texte de l'Euangile ne porte-t'il pas; [h] *Cecy est mon corps qui sera liuré pour vous?* Or quel corps est-ce qui a esté liuré pour nous? Le vray corps de Christ, ou celuy de son Eglise? Et donc quand il interprete la chair & le sang que nostre Seigneur promet en S. Iean, du corps & de la societé de l'Eglise, qui ne void que c'est vne exposition accessoire & imparfaitte qu'il donne aux non initiez, pour leur taire, dissimuler & deguiser l'entiere & directe intelligence de ce passage. Tantost il définit (si l'allegation du sieur du Plessis a lieu) que manger le pain vif, c'est croire en Christ: *Croire en luy*, dit-il[i], *c'est manger le pain vif: Qui croid en luy, le mange.* Or Caluin ne crie-t'il pas cõtre les Zuingliẽs qui abusoiẽt de tels passages; [k] *Il y en a qui definissent en vn mot, que mãger le corps de Christ, n'est autre chose que croire en luy*: Et derechef; [l] *Ie dy que ce n'est pas vne interpretation saine & entiere, s'il est questiõ de définir que c'est que mãger le corps de Iesus Christ?* Mais quand le propre chef de nos aduer-

a *D. Aug. tract. 26. in Ioan. non longè à principio.* Daturus ergo Dominus Spiritum sanctum, dixit se panem qui de cœlo descendit.
b *Caluin. lib. 4. instit. cap. 17. §. 7.*
c *D. Aug. tract. 26. in Ioan. satis longè à fine.* Hunc itaq; cibum & potum societatem vult intelligi corporis & membrorũ suorũ, quod est sancta Ecclesia in prædestinatis & vocatis, & iustificatis & glorificatis sanctis, & fidelibus eius.
d *Caluin. in 10. cap. 1. Corinth. in illud, Calix benedictionis.*
e *Caluin. in c. 11. prima ad Corinth. in illud, Hoc est corpus meum.*
f *Caluin. lib. 4. instit. c. 17. §. 11.*
g *D. Aug. lib. 9. Confess. cap. 13.* Tantummodo memoriam sui, ad altare tuum fieri desiderauit, &c. vnde sciret dispẽsari victimã sanctã qua deletum est chirographum, quod erat contrarium nobis.
h *Luc. 22. 19.*
i *D. Aug. tract. 26. in Ioan. in principio.* Credere in eũ, hoc est manducare panẽ viuũ: qui credit in eũ, manducat.
k *Caluin. lib. 4. instit. c. 17. §. 5.*
l *Calu. ibid. §. 6.*

faires ne recognoiftroit point que ces locutions-la ne font pas vrayes, entieres & precifes définitions de l'effence de la manducation; ains feulement des conditions, ou difpofitiues, ou ajointes, ou finales de la manducation; La feule circonftance du lieu, ne fuffiroit-elle pas pour le verifier? Car puis que S. Auguftin protefte par tout ailleurs, qu'il n'eftoit pas licite de reueler deuant les Catechumenes, ce que fignifioient ces paroles de S. Iean, manger la chair & boire le fang du Fils de l'homme; & neantmoins expofe en leur prefence, tantoft que c'eft croire en Chrift, tantoft que c'eft eftre incorporé en l'Eglife de Chrift, tantoft que c'eft receuoir le S. Efprit; Ne laiffe-t'il pas à conclurre que ces interpretations-la ne font pas vrayes, entieres & complettes définitions de la manducation du corps de Chrift? Et puis qu'il crie à toutes heures, que les Catechumenes ne mangeoient point la chair de Chrift, ne fçauoient que c'eftoit que manger la chair de Chrift, ne pouuoient eftre admis, ny à manger, ny à ouïr interpreter que c'eftoit que manger la chair de Chrift; & neantmoins, non feulement en tous fes autres Sermons les exhorte à croire en Chrift, leur reuele que c'eft croire en Chrift, témoigne qu'ils croyoient & faifoient profeffion de croire en Chrift; mais mefme declare icy en leur prefence (fi l'allegation du fieur du Pleffis a lieu) que manger le corps de Chrift, c'eftoit croire en Chrift; Ne monftre-t'il pas que la vraye, entiere & directe définition de ces paroles, laquelle il eftoit felon luy-mefme, illicite d'expofer aux Catechumenes, n'eftoit pas croire en Chrift? Il remarque au prochain traitté, que noftre Seigneur n'auoit pas voulu que ces mots, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, fuffent entendus de tout le monde: *Si fes difciples*, dit-il[a], *ont trouué ces paroles dures, que feront fes ennemis? Et toutesfois il falloit qu'ainfi fuft dit, ce qui ne deuoit pas eftre entendu de tous: Le fecret de Dieu doit rendre les auditeurs attentifs, & non pas repugnants: Mais eux lors que Iefus difoit ces chofes, ils l'abandonnerent foudain: Car ils ne croyoient pas qu'il dift quelque chofe de grand, & qu'il couurift vne certaine grace fous ces paroles: mais les entendirent cõme ils voulurent, & à la façon des hommes; afçauoir, que Iefus pouuoit diftribuër à ceux qui croyoient en luy, la chair dont eftoit veftu le verbe, comme hachée & tranchée par morceaux.* Or comment eft-ce que noftre Seigneur ne vouloit pas que ces paroles-la fuffent entenduës de tous, fi elles ne fignifioiẽt autre chofe, finon croire en luy, luy qui venoit de protefter tant de fois aux verfets precedents, qu'il falloit croire en luy pour auoir la vie eternelle? Et qu'eft-ce qu'il difoit de plus grand en ces mots: [b] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous mefme*, que ce qu'il auoit dit en ceux-cy [c], *Qui croid au Fils ne perira point, mais aura la vie eternelle;* Et, [d] *Qui ne croid*

a *D. Aug. tract. 27. in Ioan. in principio.* Si difcipuli durum habuerunt iftum fermonẽ, quid inimici? & tamẽ fic oportebat vt diceretur, quod non ab omnibus intelligeretur. Secretum Dei intẽtos debet facere nõ aduerfos: ifti autem cito defecerũt, talia loquente Domino Iefu: Non crediderũt aliquid magnum dicentẽ, & verbis illis aliquam gratiã cooperientem: fed prout voluerunt ita intellexerunt, & more hominũ, quia poterat Iefus, aut hoc difponebat Iefus, carnẽ qua indutum erat verbum, veluti cõcifam diftribuere credentibus in fe.

b *D. Ioan. 6. 53.*

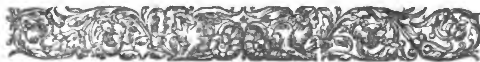
c *D. Ioan. 3. 15.*

d *Ibid. 3. 18.*

en luy, est déja jugé : & derechef ; [a] *Qui croid en moy, a la vie eternelle ;* Si ces paroles, manger la chair du Fils de l'homme, ne signifioient autre chose, sinon croire en luy ? Et d'ailleurs, qui estoit ceste grace cachée sous ces paroles : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie ?* Estoit-ce celle qui estoit contenuë en ceste partie, Vous n'aurez point la vie en vous mesmes, asçauoir, la promesse de la vie ? Non ; Car elle estoit ouuertement exprimée en ces paroles-la. Reste donc que ce fut celle qui estoit contenuë en ceste partie : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme.* Or comment est ce que ce qui estoit contenu en ces paroles, *Manger la chair du Fils de l'homme*, estoit vne grace que nostre Seigneur vouloit couurir, si ces paroles-la ne signifioient sinon croire en luy, qui estoit chose que nostre Seigneur venoit de découurir tant de fois & si expressément ? Et comment estoit-ce vn secret de Dieu, que qui mange la chair de Christ, a la vie eternelle ; si ces paroles-la ne contenoient autre chose, sinon ce que nostre Seigneur vouloit estre entendu de tous, asçauoir, que qui croid en luy, a la vie ? Ou comment ce secret de Dieu, qu'il ne vouloit pas estre entendu de tous, estoit-ce l'incorporation aux membres de Christ, de laquelle S. Augustin parle si librement & ouuertement deuant les personnes prophanes ? Et cela soit dit conjointement de toutes les autres expositions, equiuoques & allegoriques, dont S. Augustin élude & éblouïst la curiosité des nõ initiez. Car quand il presche au mesme Sermon, c'est à dire, deuant les Catechumenes, tantost que manger le pain celeste spirituellement, c'est apporter l'innocence à l'Autel ; tantost que l'Eucharistie signifie ce pain-la, asçauoir, l'innocence ; tantost que ce pain-la est le pain de concorde ; & neantmoins proteste en mille lieux, que les Catechumenes n'estoient pas capables d'entendre que c'estoit que manger le corps de Christ ; Ne témoigne-t'il pas, que manger le corps de Christ, au sens auquel il n'estoit pas permis de reueler ceste action aux Catechumenes, c'est à dire, au sens de l'Eglise ; n'estoit ny le manger spirituellement, en viuant innocemment & vnanimement, ny manger le simple signe du corps de Christ, en prenant le Sacrement : mais manger reellement & oralement au Sacrement, le vray & propre corps de Christ ? Et quand il dit au mesme lieu, que manger ceste viande-la, & boire ce breuuage, c'est demeurer en Christ, & auoir Christ demeurant en soy ; ne donne-t'il pas euidemment à entendre, que ce n'estoit pas là la vraye & essentielle définition de la manducation du corps de Christ ? Car outre ce que ny demeurer en Christ, ny auoir Christ demeurant en soy, ne sont pas actions, mais effets, suittes & resultats d'actions, pource que deuant que d'auoir Christ demeurant en soy, il le faut

[a] D. Ioan. 6. 47.

auoir receu, & deuant que de demeurer en luy, il faut y auoir esté incorporé : Outre cela, dy-ie, ce qu'il découure si librement ces choses en presence des Catechumenes, ausquels selon sa propre protestation il ne luy estoit pas permis de reueler le fonds de ce mystere; ne iustifie-t'il pas, que ce n'estoit pas la vraye definition formelle & immediate, mais la definition finale & effectiue de la manducation du corps de Christ, laquelle non empeschée par nostre indisposition, produit certainement l'vn & l'autre effet qu'il donnoit? Et quand il dit en ce propre traitté, c'est à dire, toujours deuant les Catechumenes, que les Peres de l'ancien Testament ont entendu leur viande visible spirituellement, l'ont goustée spirituellement, ont mangé la mesme viande que nous pour le regard de la signification spirituelle, dautant que la manne signifioit le corps de Christ, & l'Eucharistie signifie le corps de Christ; & neantmoins proteste en tous ses autres discours qu'il n'estoit pas permis de reueler deuant les Catechumenes, ce que c'estoit que manger la chair de Christ; ne monstre-t'il pas que manger la chair de Christ, selon le sens reserué aux initiez, estoit autre chose que manger le signe du corps de Christ oralement, & y entendre significatiuement & spirituellement le corps de Christ, comme faisoient les Peres de la Loy Iudaïque? Car puis qu'il estoit bien licite aux Catechumenes, de sçauoir en quelle façon les Peres de l'ancienne Loy auoient mangé le corps de Christ, asçauoir, en mangeant le signe visible du corps de Christ, & y entendant spirituellement le corps de Christ; voire qu'il leur estoit bié permis de sçauoir en quoy conuenoit la manducation que les Peres Iudaïques auoient faitte du corps de Christ, & celle que les Chrestiens en faisoient, asçauoir, en ce que les vns & les autres en mangeant le signe visible du corps de Christ, y entendoient spirituellement le corps de Christ; & neantmoins qu'il ne leur estoit pas concedé de sçauoir en quoy consistoit particulierement la manducation du corps de Christ, propre aux seuls Chrestiés, & designée par ces paroles, *Qui mange ma chair & boit mon sang;* Ne s'ensuit-il pas que manger le corps de Christ, selon le sens special de l'Eglise, & l'intention precise de ces paroles, *Qui mange ma chair & boit mon sang*, n'estoit pas faire seulement ce que les Peres Iudaïques auoient fait, asçauoir, manger le signe visible du corps de Christ, & y entendre allegoriquement le corps de Christ, chose que les Catechumenes pouuoient ouïr & oyoient sans scandale : mais estoit, & y entendre, & y auoir tout ensemble le corps de Christ, qui estoit ce que les Peres Iudaïques n'auoient pas fait, & que les Catechumenes ne pouuoient ouïr sans peril de scandale? Mais c'est assez de ce passage; donnons le bureau aux autres.



CHAPITRE XIII.

D. August. serm. 2. de verbis Apost. In principio.

LE treziéme passage de sainct Augustin est pris du second Sermon sur les paroles de l'Apostre, & rapporté par le sieur du Plessis en ces termes: *Alors le corps & le sang de Christ est vie à vn chacun, quand ce qui se prend visiblement au Sacrement, est mangé & beu spirituellement en la verité de la chose,* &c. *Manger c'est estre refait: mais tu es refait de ce qui ne defaut point en te refaisant. Mange la vie, boy la vie, tu auras la vie, & la vie ne laissera point d'estre toute entiere.* Lesquelles clauses le sieur du Plessis transpose & inuertist, afin de les accommoder mieux à son dessein. Car voicy comme elles sont couchées dans sainct Augustin: [a] *Ce manger-la, c'est receuoir refection: Mais tu reçois refection en sorte que ce dont tu reçois refection, ne reçoit point de defection. Et ce boire-la qu'est-ce sinon viure? Mange la vie, boy la vie, tu auras la vie, & la vie reste entiere. Or alors sera cela: asçauoir le corps & le sang de Christ, sera vie à chacun, si ce qui est pris visiblement au Sacrement, est mangé spirituellement & beu spirituellement en la mesme verité.* A la premiere donc de ces clauses, qui est; *Ce manger-la, c'est receuoir refection: Mais tu reçois refection en sorte, que ce dont tu reçois refection ne reçoit point de defection: Et ce boire-la qu'est-ce sinon viure? Mange la vie, boy la vie, tu auras la vie, & la vie reste entiere:* Ie répons que sainct Augustin ne definist pas là, la manducation du corps de Christ par son essence, mais par son effet, qui est vne sorte de definition fort commune & vsitée en matiere de propos populaires: Comme quand nous disons, Aymer Dieu, c'est obseruer ses Commandements; ceste definition-la n'est pas vne definition de l'amour de Dieu par son essence, mais par son effet. Et comme quand sainct Iacques dit, [b] *La religion pure & immaculée enuers nostre Dieu & pere, c'est de visiter les pupilles & les vefues en leur tribulation,* &c. ceste definition-la n'est pas vne definition de la religion par son essence, mais par son effet. Ainsi quand sainct Augustin dit, *Ce manger-la, c'est estre refait,* c'est à dire nourry; *& ce boire-la c'est viure;* il ne pretend pas definir ces actions-la par leurs essences, mais par leurs effects. Et la raison qui le conuie à vser là plustost d'vne definition effectuelle, que d'vne definition essentielle, n'est pas que par la definition effectuelle, il vueil-

a D. August. serm. 2. de verbis Apostoli. Illud manducare, refici est: sed sic reficeris, vt nõ deficiat, vnde reficeris. Illud bibere quid est, nisi viuere? Mãduca vitam, bibe vitam: habebis vitam & interea est vita. Tunc autẽ hoc erit, id est, vita vnicuique erit corpus & sanguis Christi: si quod in Sacramento visibiliter sumitur, in ipsa veritate spiritaliter mãducetur, spiritaliter bibatur.

b Iacob. 1. 27.

le exclure l'essentielle : mais c'est en partie afin de recreer les esprits populaires par la grace & l'elegance de l'allusion qui est entre ces mots, *reficere*, & *deficere*, & *bibere*, & *viuere*, qui ne se rencontreroient pas en son propos, s'il definissoit là ces actions par leur essence. Et en partie aussi, c'est qu'il veut exclure de la manducation du corps de Christ, l'vn des effets qui ont accoustumé d'accompagner les autres manducations communes & ordinaires, asçauoir la consumption de la chose mangée : Ce qu'il ne feroit pas si commodément & elegamment s'il definissoit ceste manducation-la par son essence. Car les definitions essentielles, en taisant les effets, ne les excluent pas; là où les definitions effectuelles, en exprimant vne partie des effets communs aux especes du mesme genre, & taisant les autres; par la restriction aux vns, excluent l'addition des autres. Pour l'intelligence dequoy, il faut sçauoir que toutes les manducations naturelles & ordinaires quand elles ont leur succés legitime, produisent deux effets, l'vn la consumption, corruption & defection de la chose mangée, & l'autre la nutrition, refection & reparation de la chose mangeante. : Là où la manducation du corps de Christ, produit seulement l'vn de ces effets, asçauoir la nutrition, refection & reparation de la chose alimentée, mais non pas l'autre, asçauoir la consumption, corruption & defection de la chose prise en aliment. Car en mangeant le corps de Iesus-Christ, nous sommes bien & selon l'ame & selon le corps, nourris, refaits & reparez à l'immortalité de la resurrection, & à l'incorruptibilité de la vie eternelle: Mais le corps de Christ ne reçoit en soy de nostre manducation, aucune consumption, aucune corruption, aucune defection. Sainct Augustin donc voulant exclure de la manducation du corps de Christ, ce second effet, asçauoir le deperissement du corps de Christ, definist à ceste occasion la manducation du corps de Christ, non d'vne definition essentielle, car les definitions essentielles ne limitent point la generalité des effets, ains circonscriuent seulement l'estenduë de l'essence: mais d'vne definition effectuelle, laquelle se restreignant disertement à l'vn des effets des autres manducations, exclud tacitement l'effet opposite; & exprimant l'vn des termes de l'antithese, donne lieu à la grace de l'allusion & opposition qui est entre l'vn & l'autre. Et pourtant il crie,[a] *Ce manger-la c'est receuoir refection : mais tu en reçois refection en telle sorte, que ce dont tu reçois refection, ne reçoit point de defection.* Qui est autant comme s'il disoit; Es autres manducations ordinaires & naturelles, manger quelque chose, c'est quant à la definition effectuelle, receuoir refection de la

[a] *D. Aug. serm. 2. de verbis Apost.* Illud manducare, refici est; sed sic reficeris, vt nō deficiat, vnde reficeris.

chose mangée, & luy faire à elle receuoir defection : Mais en la manducation du corps de Christ, manger le corps de Christ, c'est seulement en receuoir refection, & non pas luy faire receuoir defection. En quoy il monstre manifestement qu'il n'vse pas de ceste definition effectuelle, pour exclure la vraye definition essentielle de la manducation du corps de Christ: mais pour inferer par l'expression de l'effect mentionné en ceste definition effectuelle, l'exclusion de celuy qui y est teu: Comme aussi tout le discours où il tient ce langage, n'est bandé & tendu qu'à faire voir, non que les communiants ne mangent point essentiellement le corps de Christ, mais qu'en le mangeant, ils ne le consument point. Voicy ses paroles: [a] *Qu'est-ce à dire, Cecy vous scandalize-t'il ? Vous auez pensé que ie deusse faire des morceaux de ce corps que vous voyez, & mettre mes membres en pieces, & vous les donner: Que sera-ce donc si vous voyez le Fils de l'homme montant où il estoit auparauant ? Certes celuy qui a peu monter entier, n'a peu estre consumé : Ainsi donc il nous a donné de sa chair & de son sang vne salutaire refection, & a breuement solu par son integrité, vne si grande question. Que ceux donc qui le mangent, le mangent, & que ceux qui le boiuent, le boiuent ; qu'ils en soient affamez, & qu'ils en soient alterez: qu'ils mangent la vie, & qu'ils boiuent la vie. Ce manger-la c'est receuoir refection : mais tu en reçois tellement refection, que ce dont tu reçois refection, ne reçoit point de defection. Ce boire-la, qu'est-ce que viure? Mange la vie, boy la vie, tu auras la vie, & la vie demeure entiere.* C'est à dire, que ceux donc qui le mangent, le mangent hardiment & sans craindre qu'il leur defaille : & que ceux qui le boiuent, le boiuent hardiment & sans craindre qu'il leur defaille : Qu'ils en soient affamez, & qu'ils en soient alterez, sans auoir peur que l'objet de leur faim & de leur soif leur puisse defaillir : Qu'ils mangent la vie & boiuent la vie, sans apprehender que l'aliment de la vie, asçauoir celuy qui est luy-mesme la vie, se puisse consumer. Car ce manger-la n'est pas comme celuy des autres manducations ordinaires & naturelles, où manger quelque chose, est non seulement receuoir refection de la chose, mais aussi causer defection à la chose : Ains c'est seulement receuoir refection de la chose mangée, mais non pas luy causer defection. Et ce boire-la, est bien puiser la vie de la source de la vie, asçauoir du sang de Christ: mais ce n'est pas épuiser la source de la vie, c'est à dire, tarir le sang de Christ. Et partant, mange la vie & boy la vie, pour cela tu ne te trouueras point dépourueu de viande & de breuuage : Car la vie beuë

[a] *D. August. de verbis Apostoli serm. 2. cap. 1.* Quid sibi vult, Hoc vos scandalizat? Putatis quia de hoc corpore meo quod videtis partes facturus sum, & membra mea concisurus, & vobis daturus ? Quid si ergo videritis filium hominis ascendentẽ, vbi erat prius? Certè qui integer ascendere potuit, consumi non potuit: Ergo & de corpore ac sanguine suo dedit nobis salubrem refectionis, & tam magnam breuiter soluit de sua integritate quæstionẽ. Manducent ergo qui manducant, & bibant qui bibunt, esuriant & sitiant; vitã manducent, vitam bibant. Illud manducare, refici est: sed sic reficeris, vt nõ deficiat, vnde reficeris. Illud bibere quid est nisi viuere? Manduca vitam, bibe vitam: habebis vitam, & integra est vita.

& mangée, ne laisse pas de demeurer entiere: C'est à dire, celuy qui est luy-mesme la vie, estant beu & mangé, ne se consume point. Voila le sens de la premiere clause du passage. A quoy il ne faut point apporter ceste cauillation, qu'encore que sainct Augustin ne definisse pas là, la manducation du corps de Christ, par son essence, ains seulement par son effet: neantmoins puis qu'il assigne pour definition effectuelle de la manducation du corps de Christ, que manger le corps de Christ c'est estre refait, & que boire le sang de Christ c'est viure; que ceux donc qui ne sont point refaits de Christ & n'en viuent point, comme ceux qui communient indignement, ne mangent point son corps & ne boiuent point son sang. Car les definitions qui se donnent par les effets, s'entendent toujours, presupposants les choses qui y doiuent estre presupposées: Comme quand ceux qui prescriuent les regles de la santé, disent que se promener c'est acquerir de l'appetit; ils ne veulent pas inferer pour cela, que tous ceux qui se promenent, acquierent de l'appetit, ou que ceux qui n'ont point acquis d'appetit, ne se soient point proumenez: Mais ils veulent dire que ceste proposition a lieu, quand les dispositions requises au sujet pour receuoir cét effet, s'y trouuent. Semblablement quand les Medecins disent que la Rubarbe est vn medicament qui purge la bile; Ils ne veulent pas dire que tous ceux qui prennent des doses de Rubarbe, reçoiuent cét effet, mais seulement ceux qui la prennent auec les dispositions requises pour le receuoir. Ainsi quand sainct Augustin dit, que *manger le corps de Christ, c'est estre refait;* il entend là manger auec les conditions auec lesquelles il doit estre mangé, c'est à dire, le manger dignement, reueremment & religieusement; & presuppose que l'on y supplée ce mot, religieusement, que son maistre sainct Ambroise, y auoit non seulement supplée, mais exprimé en ces termes: *Ceste manne icy*, dit-il, *est exempte de toute corruption, & quiconque en mangera religieusement, ne pourra sentir corruption:* Et que luy-mesme veut que l'on y entende, quand il dit au 12. Sermon des paroles du Seigneur selon sainct Matthieu:[a] *Ce n'est donc pas en quelconque maniere qu'vn homme mange la chair de Christ & boit son sang, qu'il demeure en Christ & Christ en luy: mais en quelque certaine maniere, laquelle maniere il voyoit lors qu'il disoit ces choses.* S'ensuit l'autre partie du passage, qui est;[b] *Et lors cela sera, asçauoir, le corps de Christ sera vie à chacun, si ce qui se prend visiblement*

a *D. August. serm. 11. de verbis Domini secũdum Matth. cap. 11.* Non ergo quocunque modo quisnam manducauerit carnem Christi & biberit sanguinẽ Christi, manet in Christo, & in illo Christus: sed certo quodammodo, quem modum vtique ipse videbat, quando ista dicebat.

b *D. August. serm. 2. de verbis Apostoli.* Tunc autem hoc erit, id est, vita vnicuique erit corpus & sanguis Christi, si quod in Sacramento visibiliter sumitur, in ipsa veritate spiritaliter manducetur, spiritaliter bibatur.

au Sacrement, est mangé spirituellement, & beu spirituellement, en la mesme verité. Auquel lieu tout l'effort du sieur du Plessis consiste en ces deux mots, spitituellement, & en la mesme verité. A ce mot donc, spirituellement, nous répondons qu'il ne se prend pas là pour mentalement & intellectuellement. Ce qui toutesfois ne feroit rien contre nous. Car que rebattons-nous tous les iours autre chose, sinon que la manducation orale & sacramentale du corps de Christ, ne nous viuifie point, si la mentale & morale qui se fait par la meditation & imitation de la conuersation qu'il a exercée en chair, n'y est coniointe: Non plus qu'il n'eust rien seruy à Zachée d'auoir receu nostre Seigneur corporellement sous son toict, s'il ne l'eust logé mentalement & intellectuellement en son ame? Mais nous disons que le mot, spirituellement, signifie là auec la participation de sa diuinité, & se refere là à l'esprit de Christ, & non au nostre. Et cela nous le iustifions par plusieurs lieux. Nous le iustifions premierement par la conference du vingt-septiesme traitté sur sainct Iean, où sainct Augustin repetant la mesme sentence, explique ce mot, spirituellement, par ceste phrase, *iusques à la participation de l'esprit. L'aduertissement donc*, dit-il [a], *mes freres, que nous deuons recueillir de là, est que nous ne mangions pas seulement la chair de Christ au Sacrement; ce que font mesme plusieurs méchants: mais que nous la mangions & beuuions iusques à la participation de l'esprit.* Auquel lieu il faut premierement noter qu'il entend là par l'esprit, l'esprit de Christ, & non le nostre. Car il ajouste immediatement apres, [b] *Afin que nous demeurions au corps du Seigneur comme membres, & soyons viuifiez de son esprit:* Et secondement qu'il veut que les méchants mesmes mangent la vraye & propre chair de Christ au Sacrement. Car qu'eust-ce esté proferer de digne de remarque, de dire qu'au Sacrement les méchants mesmes mangeoient le signe de la chair de Christ? Et pourquoy assigner ceste difference entre les bons & les méchants, que les bons mangeoient la chair de Christ, iusques à la participation de l'esprit; si les méchants n'eussent point vrayment mangé la chair de Christ, mais seulement le signe de la chair de Christ? Nous le iustifions par le traitté de sainct Cyprian de la cene du Seigneur, dont sainct Augustin a pris ce passage sur sainct Iean, auquel sainct Cyprian dit sur le mesme sujet; [c] *L'essence diuine s'est infuse au Sacrement visible, afin que la deuotion enuers les Sacrements fust religieuse; & qu'à la verité dont les Sacrements sont le corps, fust ouuert l'accés plus syncere, iusques à la participation de l'esprit.*

a *August. tract. 27. in Ioan.* Hoc ergo totum ad hoc nobis valeat, dilectissimi, vt carnem Christi & sanguinem Christi non edamus tãtum in Sacramento, quod & multi mali: sed vsque ad spiritus participationem mãducemus & bibamus.

b *Ibid.* Vt in Domini corpore tãquam mébra maneamus, vt eius spiritu vegetemur.

c *D. Cyprian. de cœna Domini, satis longè à principio.* Sacramento visibili ineffabiliter diuina se infudit essentia, vt esset religioni circa Sacramenta deuotio, & ad veritatem cuius corpus & sanguis Sacramenta sunt, sincerior pateret accessus, vsque ad participationem spiritus.

participation de l'esprit. Car que sainct Cyprian, par l'esprit, entende là l'esprit de Christ; ce qu'il dit apres, [a] *qu'encore que les Sacrements se laissent prendre par les indignes, neantmoins ils ne peuuent estre participants de l'esprit*, le monstre. Nous le iustifions finalement par la propre suitte du texte dont le sieur du Plessis prend ce passage; à la queuë immediate duquel sainct Augustin ajouste ces mots, pour reddition de raison & preuue de son dire: [b] *Car nous auons oüy le Seigneur mesme prononçant, C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite de rien.* D'où resultent deux choses, l'vne que le mot, spirituellement, est pris là au mesme sens en la proposition prouuée, que le mot, esprit, en la proposition prouuante: L'autre que ceste partie de la proposition prouuée, *Ce qui est pris visiblement au Sacrement, s'il est pris seul, n'est point vie à celuy qui le prend*, equipolle à ceste autre partie de la proposition prouuante, *La chair ne sert de rien.* Or que sainct Augustin en ceste sentence, *c'est l'esprit qui viuifie, la chair ne sert de rien*; entende par le mot, *esprit*, non nostre esprit ou nostre intelligence spirituelle, mais l'esprit de Christ, c'est à dire, sa deité, par laquelle sa chair est viuifiée & renduë viuifiante; & par le mot, chair, non nostre chair, ou nos organes charnels, ou nostre intelligence charnelle, mais la vraye, propre & reelle chair de Christ, laquelle prise seule & sans la participation de l'esprit & de la deité qui y reside, ne nous viuifie point: outre ces protestations de sainct Augustin, [c] *La chair ne profite rien, c'est à dire, seule: Mais que l'esprit soit ioint à la chair*, &c. *& elle profite grandement*: Et derechef; [d] *La chair estant vn vaisseau, regardez non ce qu'elle estoit, mais ce qu'elle auoit*; Caluin luy-mesme le confesse franchement en ces termes: *Sainct Augustin*, dit-il [e], *pense qu'il faut suppléer ce mot, seule, & à part, comme s'il estoit dit, La chair seule & de soy, ne profite de rien, pource qu'il l'a faut conjoindre auec l'esprit, lequel sens accorde fort bien auec la substance du propos*: Et derechef; *Car d'où vient*, dit Caluin, *que la chair viuifie, sinon pource qu'elle est spirituelle? Pourtant quiconque s'arreste en la nature terrestre de la chair, ne trouuera rien en elle qui ne soit mort: mais ceux qui leueront leurs yeux en la vertu de l'esprit qui est espanduë sur la chair, sentiront par vray effet & experience de la foy, que ce n'est point sans cause que ceste chair est appellée viuifiante.* Et par ainsi quand sainct Augustin dit que ce qui est pris visiblement au Sacrement ne viuifie point, s'il n'est aussi beu & mangé spirituellement; il entend, par ce qui est pris visiblement au Sacrement, la chair de Christ, en la sumption de laquelle nostre action externe est visible, bien que l'object interieur en soit inuisi-

a *Ibid paulò post.* Quãuis ab indignis se sumi vel cõtingi Sacramenta permittant, non possunt tamen spiritus esse participes.

b *D. August. serm. 2. de verbis Apostoli.* Audiuimus enim ipsum Dominum dicentem, spiritus est qui viuificat, caro autem nõ prodest quicquam.

c *D. Aug. tract. 27. in Ioan.* Caro non prodest quicquam: sed sola caro. Accedat spiritus ad carnem, &c. & prodest plurimum.

d *Ibid.* Caro vas fuit: quod habebat attende, non quod erat.

e *Caluin. in Harmonia super illũ locum D. Ioan. Caro non prodest quicquam.*

inuisible: & par estre beu & mangé spirituellement, estre beu & mangé auec la participation de l'esprit; & veut dire que la seule participation de la chair de Christ, ne nous communique point la vie si elle n'est conjointe auec la participation de son esprit, c'est à dire, de sa deité. Reste ce mot, *en la mesme verité*, lequel le sieur du Plessis corrompt pour l'accommoder à son sens, & y suppose, *en la verité de la chose*, au lieu que le texte porte, *en la mesme verité, in ipsa veritate*. A ce mot donc nous répondons que si le pronom, *ipsa, mesme*, est relatif en ce lieu-la: Comme quand sainct Augustin dit au Sermon onziéme sur les paroles du Seigneur, [a] *Que les méchants mangent ipsam carnem, la mesme chair, & boiuent ipsum sanguinem, le mesme sang*, nos aduersaires veulent que le pronom, *ipse*, soit relatif en ce lieu la, & non demonstratif de proprieté; Il n'y a nulle difficulté en l'objection. Car alors, en la mesme verité, ne veut dire autre chose sinon, en ceste mesme verité. Que s'il est demonstratif de proprieté, & qu'il signifie là autant qu'en la verité mesme, ou en la propre verité, ou en la verité essentielle, la difficulté est soluë en l'expliquant de la diuinité de Christ, & en disant qu'alors cela sera, asçauoir que celuy qui mange la vie aura la vie, si ce qu'il mange visiblement au Sacrement, il le mange spirituellement, c'est à dire, auec la participation de l'esprit de Christ en la verité mesme de la vie, asçauoir en la diuinité. Car que ce soit chose familiere aux Peres d'vser du mot, *verité*, en ce sens, comme quand sainct Augustin dit au treziéme traitté sur sainct Iean; *Le corps de Christ peut bien estre en vn lieu, mais sa verité est épanduë par tout*, c'est à dire, sa diuinité, qui est la propre essence de la verité: Et au traitté quarante-vniéme; [b] *La verité est pain, elle repaist les ames, & ne defaut point; elle change celuy qui la mange, & n'est point changée en celuy qui la mange: Cestuy-la est la verité le verbe de Dieu, fils vnique de Dieu resisdant en Dieu: Ceste verité a esté vestuë de chair pour l'amour de nous, afin de naistre de la Vierge Marie, & accomplir la prophetie: La verité est née de la terre. Ceste verité donc lors qu'elle parloit auec les Iuifs, estoit cachée en la chair*: Et en son Sermon onziéme sur les paroles du Seigneur; [c] *Le Pere est au fils verité, veritable origine; & le fils est la verité née du Pere veritable*: Et en son commentaire sur le 84. Pseaume: [d] *Qu'est-ce que la verité? le fils de Dieu. Qu'est-ce que la terre? la chair*: Et en son douziéme liure contre Faustus;

a D. August. serm. 11. de verbis Domini cap. 11. Cum ipsá carnem manducêt & ipsum sanguinem bibát.

b August. tract. 41. in Ioan. in principio. Veritas panis est, mentes reficit, nec deficit: mutat vescentem, non ipsa in vescentem mutatur. Ipsa est veritas verbum Dei, Deus apud Deũ vnigenitus filius. Hæc veritas carne induta est propter nos, vt de Maria virgine nasceretur & impleretur prophetia: Veritas de terra orta est. Hæc ergo veritas cum Iudæis loqueretur, latebat in carne.

c D. August. de verbis Domini secundum Matth. serm. 11. cap. 12. Est ergo Pater filio veritati, origo verax; & filius de veraci Patre orta veritas.

d D. Aug. tract. in Psal. 84. Quid est veritas? filius Dei. Quid est terra? caro.

[a] *Cela signifie la fin du siecle, quand le repos sera octroyé aux Saincts, non plus au Sacrement d'esperance, par lequel en ce temps present l'Eglise est consacrée, pendant que ce qui est sorty du costé de Christ, est beu: mais ja lors en la mesme perfection du salut eternel quand le regne sera liuré au Dieu & Pere: de sorte qu'en ceste claire contemplation de l'immuable verite, nous n'ayons plus besoin d'aucuns mysteres corporels.* Et au premier liure du Sermon du Seigneur en la montaigne chap. 2. [b] *Que ce qui est plus excellent en l'homme, asçauoir l'entendement & la raison, soit sujet à ce qui excelle par dessus luy, qui est la verité mesme le fils vnique de Dieu:* auquel lieu il vse du propre terme inseré au passage que cite le sieur du Plessis. *ipsa veritas, la verité mesme*, pour dire, la diuinité de Christ. Et comme quand Seuerianus Euesque de Gaboles son contemporain, dit, parlant de ce verset, *Iesus commença de s'attrister; Ces paroles la n'appartenoient pas à la verité, mais conuenoient à la chair:* c'est à dire, ces paroles-la n'appartenoient pas à la diuinité: C'est chose si claire, qu'elle ne requiert point de preuue. Et que ce soit là la vraye acception du mot, *verité*, en ce passage, il se recueille du propre lieu d'où S. Augustin prend celuy par lequel il l'interprete, asçauoir du texte ja cy dessus allegué de S Cyprian, où l'Autheur dit: [c] *Ce pain que nostre Seigneur distribuoit à ses Disciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puissance du Verbe est faict chair: & comme en la personne de Christ l'humanité estoit veuë, & la diuinité estoit cachée; ainsi au Sacrement visible s'est infuse ineffablement l'essence diuine, afin que la deuotion enuers les Sacrements fust religieuse & qu'à la verité, dont les Sacrements sont le corps, fust ouuert l'accés plus syncere, iusques à la participation de l'esprit.* Et de fait, quelle apparence y a-t'il que S. Augustin opposast là negatiuement la verité du corps de Christ au Sacrement, luy qui ne fait autre chose en tout ce discours, que de s'efforcer de persuader le contraire? Car que se peut-il dire de disert & d'expres, pour monstrer que le Sacrement est le vray & propre corps de Christ, qu'il ne die point? Il commence son Sermon par ces paroles: [d] *Nous auons oüy le maistre veritable* (notez veritable, pour monstrer que les paroles dont il venoit de parler, n'estoient point nuës paraboles & allegories) *le Redempteur diuin, le Sauueur humain, nous recommandant nostre prix, son sang. Car il nous a parlé de son corps & de son sang, Il nous a dit que son corps est viande, & son sang breuuage, Sacrement des fidelles*, c'est à dire des baptisez. Or comment est-ce que la chose dont nostre Seigneur parloit, lors qu'il disoit, *Ma chair est vrayment viãde, & mon sang est vrayment breuuage*, estoit

a *D. Aug. cõtra Faustum Manich lib 12 cap 20.* Significat finem sæculi, quando erit Sanctorum requies: nõ adhuc in Sacramẽto spei, quo in hoc tempore consociatur Ecclesia, quandiu bibitur quod de Christi latere manauit: sed iam in ipsa perfectione salutis æternæ, cum tradetur regnũ Deo & Patri, vt in illa perspicua contemplatione incõmutabilis veritatis, nullis mysteriis corporalibus egeamus.

b *D. Aug. lib. 1. de serm. Domini in monte cap. 2.* Idipsum quod excellit in homine, id est mẽs & ratio, subiiciatur potiori, quod est ipsa veritas vnigenitus filius Dei.

c *D. Cyprian. de cœna Domini l. nge à principio* Panis iste quẽ Dominus discipulis porrigebat, non effigie sed natura mutatus, omnipotentia verbi factus est caro: & sicut in persona Christi humanitas videbatur, & latebat diuinitas; ita Sacramento visibili ineffabiliter diuina se infudit essentia, vt esset religioni circa Sacramenta deuotio, & ad veritatem cuius corpus & sanguis Sacramenta sunt, sincerior pateret accessus, vsque ad participationem spiritus.

d *D. Aug. serm. 2. de verbis Apost.* Audiuimus veracem magistrum, diuinum redemptorem, humanum saluatorem, commendantem nobis pretium nostrum, sanguinem suum: locutus est enim nobis de corpore & sanguine suo: corpus dixit, escam, sanguinem potum, Sacramentum fidelium.

le Sacrement des fidelles, c'est à dire, l'Eucharistie, si l'Eucharistie n'estoit que le signe du corps & du sang de Christ? Nostre Seigneur quand il disoit, *Ma chair est vrayment viande, & mon sang est vrayment breuuage*, parloit-il de son vray corps, ou du signe de son corps; de son vray sang, ou du signe de son sang? Et ce sang que S. Augustin dit estre *nostre prix*, est-ce le vray sang de Christ, ou le signe de son sang? Il poursuit:[a] *Les fidelles*, (c'est à dire, les baptisez que l'on appelloit fidelles, à cause du Sacrement de la foy, asçauoir du baptesme qui leur auoit esté cõferé) *le recognoissent: mais les ayãts* (c'est à dire les Catechumenes, que les Grecs appelloient, *Catechumeni*, & les Latins, *audientes*, à cause qu'on les instruisoit de viue voix) *que font-ils autre chose sinon oüir?* Or pourquoy est-ce que les Catechumenes n'eussent pas esté capables d'entendre ces paroles, *Qui mange ma chair & boit mon sang*, si manger la chair & boire le sang de Christ, n'eust esté autre chose que croire en luy? S. Augustin ne crie-t'il pas luy-mesme,[b] *Si nous demandõs à vn Catechumene, Crois-tu en Christ? Il dit, I'y croy, & se signe de la croix de Christ; Il la porte sur le front, & ne rougist point de la croix de son Seigneur: Voicy il croid en son nom: Or demandons-luy, Manges-tu la chair du Fils de l'hõme, & bois-tu son sang? il ne sçait ce que nous disons*. Il ajouste, parlant de ces mots, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, &c.[c] *Et cela disoit-il de la vie, quel autre sinon la mesme vie? Or à celuy sera-t'elle mort, & non vie, qui aura estimé la vie mensongere*. A quel propos, ie vous prie, interjetter ceste menace contre ceux qui ne croyoient point que ces paroles fussent veritables, si elles n'estoient dittes que par allegorie? Vn homme peut-il sans faute de sens commun, menacer de peine ceux qui ne croiront pas que quelques paroles dittes par allegorie, soient veritables? La seule menace proferée contre ceux qui ne les estimeront pas veritables, ne monstre-t'elle pas qu'elles ne doiuent pas estre entenduës par parabole? L'Ecriture dit, que *Dieu est vn feu consumant*, & dit là vray en quelque sens, puis que c'est elle qui parle: Car l'Ecriture ne contient rien de faux. Et pour cela iamais personne fera-t'il ceste menace, Que quiconque ne croira point que ces paroles, *Dieu est vn feu consumant*, sont veritables, perira? Iamais: Car telles especes de menaces n'appartiennent qu'aux propositions propres & litterales, & non pas aux propo sitions figurées & allegoriques: autremẽt elles mettroient les Lecteurs en peril de les croire proprement & litteralemẽt, & d'estimer le feu, Dieu, comme faisoient les Perses. Dauantage, si manger la chair de Christ, n'est autre chose que croire en luy, pourquoy sainct Augustin n'auoit-il aussi bien menassé les auditeurs de la mesme peine, s'ils n'ajoustoient foy à ces paroles precedentes de nostre Seigneur,[d] *Qui croid en moy, a la vie eternelle:* Et encore auparauãt,[e] *Qui croid au Fils ne perira point, mais aura*

a *Ibid.* Agnoscunt fideles. Audientes autem quid aliud quàm audiunt.

b *D. August. in illud, Nisi quis renatus fuerit denuo. tract. 11. in Ioan.* Si dixerimus Catechumeno, credis in Christum? Respondet, credo, & signat se cruce Christi: portat in fronte, & nõ erubescit de cruce Domini sui: Ecce credit in nomine eius. Interrogemus eum: manducas carnem filij hominis & bibis sanguinẽ filij hominis? nescit quid dicimus.

c *D. Aug. serm. 2. de verbis Apostoli.* Et hoc diceret de vita, quis alius quã ipsa vita? Erit autem illi homini mors, non vita, qui mendacem putauerit vitam.

d *D. Ioan. 6. 47.*

e *D. Ioan. 3. 15.*

Ibid. ver. 18. *la vie eternelle:* Et derechef; *Qui croid en luy n'est point iugé, mais qui ne croid point en luy, est déja iugé?* A cause dequoy lors que ces choses-la auoient esté dittes proprement, clairement & litteralement, n'y ajouster point ceste menace, que quiconque tiendra ces paroles-la pour autres que pour veritables, trouuera la mort & non la vie: & lors que les mesmes choses, si ainsi est, sont dittes allegoriquement & enigmatiquement, l'y ajouster? Il conclud, [a] *Ceste parole est dure, mais aux durs incroyable, mais aux incredules.* Or que presuppose l'incredulité en son sujet, asçauoir en l'esprit de l'incredule? Qu'il trouue vne proposition dure au sens où elle ne doit pas estre creuë, ou bien qu'il la trouue dure au sens auquel elle doit estre creuë, soit en tout, soit en partie. On me confessera que c'est qu'il la trouue dure au sens auquel elle doit estre creuë: & par consequent qu'il y auoit quelque autre sens en ces paroles, [b] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme,* selon lequel elles deuoient estre creuës, que celuy qui estoit contenu en ces mots, [c] *Qui croid en moy, a la vie eternelle.* Car quand nostre Seigneur les auoit proferez, les disciples n'auoient point dit, *Ceste parole est dure:* mais seulement lors qu'il vint à prononcer, [d] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes.* Et que presuppose l'incredulité en son obiect, asçauoir en la chose decreuë? miracle ou allegorie? On m'auoüera qu'elle presuppose miracle & non allegorie. Car pour apprehender vne allegorie, il n'est point besoin de foy, mais d'intelligence: & le defaut des Disciples en ce cas, n'eust point deu estre appellé, incredulité, mais lourdise & stupidité; Il y auoit donc vn miracle en la partie de ces paroles de nostre Seigneur, que les Disciples trouuoient dure. Or n'estoit-ce point la partie qui contenoit la promesse de donner la vie eternelle, & aussi peu l'exhortation à croire en luy, qu'ils trouuoient dure: Car quand il leur auoit denencé, *Qui croid en moy, aura la vie eternelle;* ils n'auoient pas dit, *ceste parole est dure.* Reste donc que ce fust la partie qui contenoit le moyen d'obtenir ceste promesse, asçauoir, manger sa chair & boire son sang: Et partant qu'il y eust vn miracle & non vne allegorie en ces mots, manger la chair & boire le sang de Christ; & qu'ils ne signifiassent pas simplement, croire en Christ.

a *D. Aug. serm. 2. de verbis Apostoli in fine cap. 1.* Durus est, sed duris: hoc est, incredibilis, sed incredulis.

b *D. Ioan. 6. 53.*

c *D. Ioan. 6. 47.*

d *Ibid. 6. 53.*



CHAPITRE XIV.

LE quatorziéme passage est pris du troisiéme liure de la Trinité, où sainct Augustin dit, [a] *Que le pain faict à ceste fin, est consumé en la perception du Sacrement.* Duquel lieu le sieur du Plessis infere que la substance du pain demeure donc encore apres la consecration; contre ceste sentence expresse de S. Chrysostome, que S. Augustin appelle, si grand homme: [b] *Est-ce pain que tu vois? est ce vin? S'en vont-ils comme les autres viandes au retrait? Ia n'auienne: n'aye pas ceste imagination: Car comme quand la cire approchée du feu luy est faitte semblable, rien ne demeure de sa substance, rien n'en reste: ainsi pense qu'icy les mysteres sont consumez par la substance du corps.* A ce passage donc ie répons, que sainct Augustin n'entend pas là, par la consumption du pain, la consumption de la substance du pain, qui auoit déja esté consumée inuisiblement en la consecration, suiuant ces paroles de sainct Chrysostome, *Pense qu'icy les mysteres sont consumez par la substance du corps:* mais la consumption de l'espece externe du pain, qui est consumée visiblement en la manducation. Nomplus que quand le mesme S. Augustin, parlant des especes sous lesquelles les personnes de la Trinité sont apparuës, écrit au propre liure & chapitre allegué par le sieur du Plessis; [c] *Quelquesfois ces corps-la ont pris estre à ceste fin, & puis apres ont esté consumez:* & au liure precedent; *Ces especes corporelles* (asçauoir, le feu du buisson, la colomne de feu, la nuée, la colombe, les langues de feu) *ont apparu pour vn temps, & puis apres ont cessé d'estre:* & en l'epistre à Euodius; [d] *La voix du Pere, ny la chair du Fils, ny la colombe du S. Esprit, n'ont point esté faittes sinon par la cooperation de la Trinité: mais ny ce son de voix qui cessa incontinent, ne fut pris en vnité personnelle par le Pere; ny ceste espece corporelle de colombe, ne fut prise en vnité de personne par le sainct Esprit: Car celle-la, comme la nuée qui couurit nostre Seigneur auec ses trois Disciples en la montagne, ou plustost comme ce feu qui monstra le mesme sainct Esprit, l'office de sa signification estant acheué, cessa incontinent d'estre;* Il ne veut pas obliger les Lecteurs à croire que ces choses-la, & nommément le feu qui des-

a *D. August. lib 3. de Trinit. c. 10. non longè à principio.* Panis ad hoc factus, in accipiendo Sacramēto cōsumitur.

b *D. Chrysost. homil. de Euchar. in Encen.* Μὴ ὅτι ἄρτος ἐστὶν ἴδῃς, μηδ' ὅτι οἶνός ἐστι νομίζῃς. οὐ γὰρ ὡς αἱ λοιπαὶ βρώσεις εἰς ἀφεδρῶνα χωρεῖ· ἄπαγε, μὴ τοῦτο νόει· ἀλλ' ὥσπερ κηρὸς πυρὶ προσομιλήσας οὐδὲν ἀπουσιάζει, οὐδὲν περισσεύει, οὕτω καὶ ὧδε νόμιζε συναναλίσκεσθαι τὰ μυστήρια τῇ τοῦ σώματος οὐσίᾳ.

c *Ibid. in principio.* Aliquando ad hoc exoritur, & re peracta rursus absumitur.

d *D. August. Epist. 102. ad Euodium circa medium.* Nec vocē Patris, nec animam & carnem filij, nec columbam Spiritus sancti esse factam, nisi eadē cooperāte Trinitate. Nec sanè sonus ille vocis, qui continuo esse destitit, coaptatus est in vnitatem personæ Patris, nec illa columbæ species corporalis coaptata est in vnitatem personæ Spiritus sancti. Nam ipsa quoque, sicut nubes illa lucida, quæ operuit in monte cum tribus discipulis saluatorem, vel potius sicut ille ignis qui eundem Spiritum sanctum demonstrauit, officio significationis impleto, mox esse desiuit.

cendit sur les Apostres, & la colombe; ayent esté destruittes selon l'estre substanciel de feu & de colombe, lequel elles n'auoient pas: mais selon l'estre externe & apparent de feu & de colombe qu'elles auoient: C'est à dire, il ne leur veut pas imposer loy de croire que ceste détruction de colombe, ayt esté vne vraye détruction de l'essence & de la substance d'vne colombe; mais seulement de l'espece externe & visible d'vne colombe: Ny que ceste cessation de feu, ayt esté vne vraye cessation de l'essence & de la substance d'vn feu estant tel interieurement; mais seulement de l'espece externe & visible d'vn feu apparoissant tel exterieurement. Car encore qu'il afferme ailleurs, comme aussi Caluin tient la chose pour problematique, que la colombe auoit vn vray corps, sans toutesfois specifier s'il estoit animé ou inanimé: Neantmoins en l'epistre à Euodius, il dispute expressément, que ceste colombe-la n'estoit point vn animal, ny donc par consequent vne vraye essence & substance de colombe; mais seulemét vne espece & effigie corporelle de colombe: Et du feu tout de mesme il conclud que ce n'estoit point vne vraye essence & substance de feu, mais seulement vne espece externe & visible de feu. *Pourquoy*, dit-il[a], *ne se sera peu faire par la volonté diuine, l'espece corporelle de quelconque animal, & le mouuement semblable à vn viuant, sans interposition d'aucun esprit animal?* Et derechef; [b] *Pourquoy n'obtemperera point la creature, de telle sorte que sans le ministere d'vne ame viuifiante, la figure & le mouuement d'vn oyseau, soit par la mesme puissance exhibée aux yeux des regardants?* Et vn peu apres:[c] *Il ne faut donc point s'enquerir comment apparut l'espece corporelle de la colombe: nomplus que nous ne nous enquerons point comme en la voix du Pere sonnerent les sons d'vn corps articulé. Car s'il s'est peu faire qu'il n'y ayt point eu d'ame interposée, là où l'Ecriture dit, qu'il s'en fait vne voix, & non pas comme vne voix; à combien plus forte raison cela pourra-t'il estre, là où elle dit, comme vne colombe; par lequel mot est signifiée la seule espece corporelle exhibée aux yeux, & non la nature d'vn animal viuant?* Et tout d'vne suitte: [d] *Selon ceste mesme maniere aussi, il est écrit: Et il se fit soudainement vn son du ciel, comme du souffle d'vn grand vent, & il leur apparut des langues diuisées, comme de feu: auquel lieu l'Ecriture veut dire, qu'il se fit certaine espece comme de vent & comme de feu sensible, ressemblante aux natures vsitées & cognuës: & ne semble pas vouloir signifier, que les natures vsitées & cognuës ayent esté faittes pour vn temps.*

a *Ibid. post medium.* Miror, *&c.* nõ tibi videri eodem potuisse fieri animantis cuiuslibet speciẽ corporalẽ motúmque viuenti similem diuino nutu, nullo animali interposito spiritu.

b *Ibid.* Cur non obtemperet vt sine animæ viuificantis ministerio figura motúsque volucris, eadem potentia Creatoris ingeratur aspectibus.

c *Ibid.* Non igitur est opus quærere, quomodo apparuerit colũbæ species corporalis, sicut non quærimus, quomodo sonuerint voces articulati corporis. Si enim potuit anima non esse media, vbi vox non quasi vox dicitur facta, quanto magis potuit vbi dicitur columba, hoc verbo significata sola specie corporali oculis reddita, non natura viuentis animantis expressa?

d *Ibid* Hoc modo etiam illud dicitur: Factus est subitò de cœlo sonus quasi ferretur flatus vehemens, & visæ sunt illis linguæ diuisæ velut ignis: vbi dicitur species, quædam quasi flatus, & velut ignis sensibilis vsitatis similis notísque naturis, non ipsæ vsitatæ notæque naturæ ad tempus factæ significari videntur.

Autrement, si pour trouuer les termes de pain & de vin apres la consecration dans vn Autheur, il s'ensuiuoit qu'il eust creu que la substance du pain & du vin demeurast au Sacrement; Il faudroit imputer ceste opinion mesme à sainct Thomas, le plus grand ennemy des Sacramentaires, qui dit parlant des signes externes de l'Eucharistie : [a] *Le pain & le vin sont plusieurs signes materiellement ; mais formellement & perfectiuement ils ne sont qu'vn seul signe.* Car d'objecter que sainct Augustin colloque là l'Eucharistie apres d'autres choses, qui estoient, & en substance, & en espece, ce qu'elles sembloient estre, comme apres la personne des Prophetes & la pierre oincte par Iacob; cela auroit quelque couleur, si le but de sainct Augustin en ce lieu-la, estoit de traitter expressement de l'Eucharistie, & de la conferer auec ces autres objets pour en éclaircir l'essence. Mais ny il ne parle nullement là de propos deliberé, de l'Eucharistie : ny il ne la compare en la condition de son estre auec aucun exemple : Seulement ayant entrepris de discourir en general des formes & especes visibles, par lesquelles Dieu auoit esté exprimé; & de cela en cottant diuerses manieres; les vnes d'especes qui estoient auant cest office : les autres d'especes qui estoient faittes expressement pour cest office, mais ne laissoient pas de demeurer encore apres: les autres d'especes qui apres cest office estoient consumées; Il allegue pour exemple de celles qui estoient auparauant, la pierre de Iacob; & pour exemple de celles qui demeuroient apres, le serpent d'airain, & les characteres des lettres par lesquelles le nom des personnes diuines estoit exprimé : & pour exemple de celles qui estoient consummées en l'accomplissement du ministere, le pain de l'Eucharistie qui se consummoit en la perception du Sacrement, c'est à dire, tant en celle qui se faisoit lors du seruice public de l'Eglise, qu'en celle qui se faisoit apres par ceux pour lesquels on reseruoit le Sacrement, malades, voyageants, reclus, penitents, & autres, afin que le sieur du Plessis ne prenne point sujet de là, de calomnier la reseruation de l'Eucharistie apres la consecration : & cela sans entrer en consideration, si les especes de ces exemples-la, estoient substantiellement ou non, ce qu'elles apparoissoient. Car ny les lettres du tout n'estoient aucunement substances, ains figures & characteres: ny le serpent d'airain n'estoit point substantiellement ce qu'il apparoissoit, c'est à dire, n'auoit point la vraye essence, ains seulement l'espece & effigie externe du serpent, selon laquelle neantmoins, & non selon la substance de l'airain, il estoit signe de Christ. Mais tant y a, repliquera le sieur du Plessis, que le serpent d'airain, & les characteres des lettres, auec lesquelles sainct Augustin conjoint l'Eucha-

[a] D. Thom. 3. part. q. 73. art. 2. ad 2. Panis & vinum materialiter quidē sunt plura signa: formaliter verò & perfectiuè vnū.

ristie, estoient signes des choses absentes, & ne contenoient point interieurement & inuisiblement, sous leur espece, la substance des choses qu'elles representoient. Et dequoy luy seruira ceste replique? Car puis que le but de sainct Augustin, n'estoit pas là de traitter de propos deliberé de l'Eucharistie, ains que le sujet de son discours estoit de parler en general des formes par lesquelles les personnes de la Trinité auoient esté exprimées aux hommes, soit que ces formes-la les eussent signifiées comme absentes ou comme presentes; ne pouuoit-il pas y mesler indifferemment des exemples de l'vn & de l'autre genre? Et de fait comme il conjoint l'espece de l'Eucharistie, auec celle du serpent d'airain & des characteres des lettres, en ceste consideration d'estre faittes expres pour leur office, soit qu'il entende parler de la confection du pain, faitte par le boulenger, soit qu'il entende parler de la confection du pain de l'Eucharistie, faitte par le Prestre, c'est à dire, de la consecration; ne la conjoint-il pas incontinent apres en vne autre, auec les especes des feux & des nuës, sous lesquelles les personnes diuines estoient vrayment & reellement apparuës? *Ces nuées-la*, dit-il[a], *aussi, & ces feux; qui est celuy des hommes, qui sçache comme les Anges les ont faittes ou prises, pour signifier ce qu'ils annonçoient, encore que sous ces formes corporelles, se monstrassent, ou le Seigneur, ou le sainct Esprit? Nomplus que les enfants ne sçauent point, d'où & comment est faict & pris en vsage de religion, ce qui est mis à l'Autel, & apres la celebration de la pieté acheuée, consumé: Et si iamais ils ne l'apprennent, ou par leur propre experience, ou par celle d'autruy, & qu'on leur die par vne tres-graue authorité, de qui c'est le corps & le sang; ils ne croiront autre chose, sinon que nostre Seigneur apparut entierement en ceste espece-la aux yeux des mortels; & que de son costé percé, sortit vne liqueur entierement telle?* Ce seul periode pris du mesme chapitre d'où le sieur du Plessis tire son objection, ne deuroit-il pas suffire pour luy fermer la bouche? Car comment est-ce, que la declaration que l'Eglise faisoit aux enfants, que l'Eucharistie estoit le corps de Christ, les eust portez, au cas qu'ils n'eussent point veu ceste espece ailleurs, & n'eussent point sçeu d'où & comment elle estoit faitte & prise en vsage de religion, à croire que nostre Seigneur conuersant icy bas, estoit apparu entierement en ceste espece-la aux yeux des mortels; si l'Eglise ne les instruisoit sinon que c'estoit le signe du corps de Christ absent? Mais

a *D. August. lib. 3. de Trinit. cap. 10.* Illas etiam nubes & ignes, quomodo fecerint vel assumpserint Angeli ad significandum quod annunciabant, etiam si Dominus vel Spiritus sanctus illis corporalibus formis ostendebatur, quis nouit hominum? sicut infantes non nouerunt quod in altari ponitur, & peracta pietatis celebratione consumitur, vnde vel quomodo conficiatur, vnde in vsum religionis assumatur. Et si nunquam discant experimento vel suo vel aliorum, & nunquam illam speciem rerum videant, nisi inter celebrationes Sacramentorum cum offertur & datur, dicaturque illis authoritate grauissima, cuius corpus & sanguis sit, nihil aliud credent, nisi omnino in illa specie Dominum oculis apparuisse mortalium, & de latere tali percusso, liquorem illum omnino fluxisse.

c'est assez de ce passage. Reste vn autre lieu du mesme texte, lequel encore que le sieur du Plessis ne nous l'objecte pas icy, neantmoins pource qu'il l'allegue en vn autre endroit, asçauoir au troisiéme chapitre de ce liure, & qu'il est couché dans sainct Augustin à la suitte de cestui-cy; il vaut mieux l'expedier tout d'vne haleine.

LE sieur du Plessis donc au troisiéme chapitre de ce liue, voulant prouuer qu'il n'y a point de miracle en l'Eucharistie, allegue sous la cotte de ce mesme passage, que sainct Augustin tranche tout net, *Que les Sacrements sont notoires aux hommes, & peuuent comme choses religieuses, auoir de l'honneur, mais non de l'admiration comme s'ils estoient miracles.* En quoy il altere & falsifie toujours à sa mode le texte de ses citations: Car sainct Augustin n'vse point là du mot, *Sacrements*, qui pourroit comprendre tant l'exterieur que l'interieur de l'Eucharistie: mais du mot, *especes*. Voicy ses paroles: *Mais ces choses la*, dit il [a] (parlant des especes faittes par les hommes, pour exprimer les personnes diuines, asçauoir, du serpent d'airain, des characteres des lettres, & du pain de l'Eucharistie; & les opposant à celles qui auoient esté faittes par les Anges, asçauoir, à la colomne de flame & de nuë, au feu du buisson, à l'espece de la colombe) *pource qu'elles sont cognuës aux hommes*, c'est à dire, dautant qu'elles sont faittes par les hommes, *peuuent comme religieuses, auoir de l'honneur; mais ne peuuent comme miraculeuses, auoir de l'estonnement.* Or n'est-il point besoin d'Oedipe, pour recognoistre que sainct Augustin ne veut pas là parler de ce qui se fait interieurement en l'Eucharistie, par l'operation inuisible du sainct Esprit: mais de ce qui s'y fait exterieurement par l'operation visible des hommes. Car comme il compare là, l'Eucharistie auec le serpent d'airain, & les characteres des lettres, en ceste condition exterieure, que les vnes & les autres especes sont faittes visiblement par les hommes, & à ceste occasion ne leur sont point incogneuës & ne leur apportent point d'étonnement: Aussi distingue-t'il nommément en ce mesme liure, l'Eucharistie des autres especes, en ceste condition interieure, qu'elle est faitte inuisiblement par l'operation occulte du sainct Esprit. Voicy ses paroles: *Nous n'appellons point*, dit-il [b], (parlant des diuerses manieres, par lesquelles l'Apostre auoit peu exprimer & annoncer nostre Seigneur) *ny sa langue, ny son parchemin & son encre, ny les sons signifiants prononcez par sa langue, ny les signes des lettres tracez*

a *D. August. lib. 3. de Trinit. cap. 10.* Sed quia hæc hominibus nota sunt, quia per homines fiunt, honorem tanquam religiosa possunt habere, stuporem tanquam mira non possunt.

b *D. Aug. lib. 3. de Trinit. cap. 4.* Nec linguam quippe eius, nec mẽbranas, nec atramentũ, nec significãtes sonos lingua editos, nec signa literarum conscripta pelliculis, corpus Christi & sanguinẽ dicimus, sed illud tantũ quod ex fructib' terræ acceptum, & prece mystica consecratũ sumimus ad salutem spiritalem in memoriam pro nobis Dominicæ passionis. Quod cum per manus hominum ad illam visibilem speciem perducitur, non sanctificatur vt sit tam magnum Sacramentum, nisi operante inuisibiliter spiritu Dei.

dessus les peaux des bestes ; le corps & le sang de Christ : mais seulement ce que recueilly des fruicts de la terre, & consacré par la priere mystique, nous prenons deuëment à salut spirituel, en memoire de la passion du Seigneur, pour nous : ce qui quand il est amené par les mains des hommes à ceste espece visible, n'est point sanctifié pour estre vn si grand Sacrement, sinon par l'operation inuisible de l'esprit de Dieu. Ainsi parle sainct Augustin, assignant là ceste prerogatiue pour expresse difference entre les autres choses par lesquelles l'Apostre auoit annoncé Iesus Christ en l'Eucharistie; ceste prerogatiue, que l'Eucharistie estoit sanctifiée par l'operation inuisible de l'esprit de Dieu: Et par consequent donnant manifestement à entendre, que ce qu'il auoit conjoint l'espece de l'Eucharistie auec le serpent d'airain, & les characteres des lettres, en ceste condition d'estre faittes par voyes cognuës aux hommes, & de ne leur imprimer point d'estonnement; c'auoit esté à prendre l'Eucharistie seulement selon l'espece externe & sensible, selon ce qui y est fait par les hommes, selon l'impression naturelle qu'elle fait en nos sens, & non selon son essence interne & inuisible, selon ce qui y est operé par le sainct Esprit, selon l'impression supernaturelle qu'elle fait en nostre entendement. D'où il resulte que c'est mal argumenté, de vouloir inferer de l'exclusion du miracle en l'vne condition, l'exclusion du miracle en l'autre. Car comme en la preparation & sanctification externe de l'Eucharistie, qui est faitte par le seul ministere visible des hommes; il n'y a point de miracle, il n'y a point de toute-puissance, il n'y a rien qui estonne les sens, il n'y a rien qui rauisse les hommes en admiration: Aussi en la sanctification interne, qui s'execute par l'operation inuisible du sainct Esprit, par laquelle, comme le sieur du Plessis le recognoist luy-mesme cy-apres, en vertu de ce passage, au Sacrement est faict vn si grand Sacrement, il n'y a rien que miracle, il n'y a rien que toute-puissance, il n'y a rien qui n'estonne l'entendement, il n'y a rien qui ne rauisse en admiration les hommes & les Anges. [a] *O miracle ! ô benignité !* dit sainct Chrysostome, *Celuy qui est là haut assis à la dextre du Pere, est vn mesme instant de temps manié des mains de tous !* Et sainct Cyprian [b]: *Le pain que nostre Seigneur donnoit à ses disciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puissance du Verbe est faict chair.* Et sainct Augustin luy-mesme [c]: *Vrayment le Seigneur est grand, & sa misericorde est vraye, qui nous*

a *D. Chrysost. lib. 3. de Sacerdotio cap. 4.* Ὢ τοῦ θαύματος! ὢ τῆς τοῦ Θεοῦ φιλανθρωπίας! ὁ μετὰ τοῦ πατρὸς ἄνω καθήμενος κατὰ τὴν ὥραν ἐκείνην ταῖς ἁπάντων κατέχεται χερσί.

b *D. Cyprian. lib. de Cœna Domini non longè à principio.* Panis iste quē Dominus discipulis porrigebat, non effigie sed natura mutatus, omni potentia verbi factus est caro.

c *D. August. concione 2. in psal. 33. in illud, Mors peccatorum pessima.* Verè magnus Dominus, & misericordia eius verè, qui nobis dedit manducare corpus suum, in quo tanta perpessus est, & sanguinem bibere.

a donné son corps, auquel il a tant souffert, à manger, & son sang à boire. Et le Canon, *Hac quidem*, cité n'agueres de sainct Hierôme, par le sieur du Plessis: [a] *De ceste hostie qui est faitte miraculeusement en la commemoration de Christ, il est permis à chacun d'en manger.*

[a] *D. Hieron. in Decret. dist. 1. De hac quidem hostia cap. 76.* De hac quidem hostia, quæ in Christi cõmemoratione mirabiliter fit, edere licet.

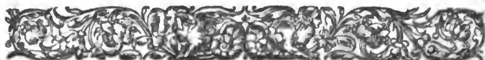


CHAPITRE XV.

LE quinziéme passage que le sieur du Plessis cite de sainct Augustin, est tel: *Ce pain*, dit sainct Augustin, *est mangé de plusieurs qui ne mangent pas la vie.* Ergo, conclud le sieur du Plessis, la vie ne gist pas en ce pain. Est-il vray? Et donc ie pourray conclurre tout de mesme: Le diable prit le vray & propre corps naturel de nostre Seigneur, lors qu'il l'enleua sur le pinacle du Temple; & neantmoins ne prit pas la vie: Ergo, la vie ne gisoit pas en ce corps. Iudas prit le vray & propre corps de nostre Seigneur, lors qu'il le trahit & liura aux Iuifs; & neantmoins ne prit pas la vie: Ergo, la vie ne gisoit pas en ce corps. Les gens-d'armes de Pilate prirent le vray & propre corps naturel de nostre Seigneur lors qu'ils le crucifierent; & neantmoins ne prirent pas la vie: Ergo, la vie ne gisoit pas en ce corps. Le mot de, vie, est equiuoque, & s'employe en deux sens, asçauoir, ou par la vie essentielle qui est le Fils vnique de Dieu, vraye source, fontaine & substance de la vie, ou par la vie accidentale, qui est l'influence & la participation de la vie. Les meschants prennent bien la vie qui signifie l'essence, la source & l'origine de la vie: mais ils ne prennent pas la vie qui signifie l'effet, l'influence & la participation de la vie. Ils prennent bien la vie: mais ils ne la prennent pas à vie. *Au corps de Christ*, dit sainct Augustin (afin de fermer la bouche au sieur du Plessis par sainct Augustin mesme) *gist nostre vie, comme il a dit en ces mots; Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Que celuy donc change sa vie, qui veut prendre la vie: Car s'il ne change sa vie, il prend à son dam la vie, & est plustost tué par elle, que guery, plustost occis que viuifié.* Et ailleurs [b]: *La vie sera mort, & non vie, à celuy qui aura creu la vie mensongere.*

[b] *D. Aug. serm. 2. de verbis Apost. in principio.* Erit autem illi homini mors, non vita, qui mendacem putauerit vitam.





CHAPITRE XVI.

D. Aug. tract. 26. in Ioan.



LE seiziéme passage de sainct Augustin, est pris du mesme 26 traitté sur sainct Iean, dont il a déja esté parlé cy-dessus, & rapporté faussement par le sieur du Plessis, en ces termes : *Celuy auquel Christ ne demeure point, ne le mange point, encore qu'il serre de ses dents le Sacrement*, &c. *Mais bien mange-t'il son iugement, pource qu'il a presumé d'approcher immunde, des Sacrements de Christ :* Car il y a dans sainct Augustin, *ne le mange point spirituellement.* Le sieur du Plessis en passant par Saumur, luy a fait payer la dace, & en a osté le mot, *spirituellement*, pour faire d'vne negation selon quelque sens, vne negation simple. Voicy le texte tout entier: [a] *Et pourtant celuy qui ne demeure point en Christ, & auquel Christ ne demeure point, sans doute, ny ne mange spirituellement sa chair, ny ne boit son sang, encore qu'il presse charnellement & visiblement de ses dents, le Sacrement du corps & du sang de Christ; mais plustost mange & boit à son iugement, le Sacrement d'vne si grande chose, pource qu'il a presumé de venir immunde aux Sacrements de Christ.* Et n'est à repliquer que dans les extraicts de Beda, & apres luy de Gratian & du Maistre des Sentences, suiuis de plusieurs Scholastiques qui n'ont pas esté curieux de voir le passage dans l'Autheur, le mot, *spirituellement*, est obmis. Car outre ce que les compilateurs de ces extraits, citent bien souuent fort negligemment les textes des Autheurs, & en laissent la plus part du temps les mots qui ne sont point à leur propos, comme il a esté veu cy-dessus de Beda, qui en l'extraict du passage de l'epistre à Boniface, obmet le mot, *secundùm quendam modum*, & en l'extraict du passage du troisiéme de la doctrine Chrestienne, touchant les locutions figurées, obmet l'exemple de la manducation du corps de Christ: outre cela, dy-ie, tous les manuscripts de sainct Augustin, excepté celuy de Rhaguse, si encore ainsi est, & tous les exemplaires imprimez, tant de l'vn que de l'autre party, voire celuy-mesme dont le sieur du Plessis s'est seruy en ceste allegation, comme il appert par le texte Latin qu'il a ajousté à la marge de la derniere edition de son liure, portent le mot, *spirituellement*. A ce passage donc, nous répondrons que le sieur du Plessis y remette ce qu'il monstre luy-mesme par la citation Latine ajoustée à la marge de la derniere

[a] *D. Aug. tract. 26. in Ioan. circa finẽ, in illud; Qui manducat meam carnẽ in me manet.* Ac per hoc qui non manet in Christo & in quo non manet Christus, proculdubio nec manducat spiritualiter carnẽ eius, nec bibit eius sanguinẽ, licèt carnaliter & visibiliter premat dentibus Sacramentũ corporis & sanguinis Christi: sed magis tantæ rei Sacramentum ad iudicium sibi mãducat & bibit, quia immũdus præsumpsit ad Christi accedere Sacramenta.

la derniere edition de son liure, en auoir soustrait, asçauoir le mot *spirituellement*, & alors il ne luy sera plus besoin de réponse: Car qui est celuy de nous qui ne crie tous les iours, que ceux qui ne demeurent point en Christ, ne le mangent point spirituellement, soit qu'on vueille referér ce mot, *spirituellement*, à l'esprit de Christ, & dire qu'ils ne mangent point le corps de Christ iusques à la participation de l'esprit de Christ, c'est à dire, iusques à estre vegetez par l'esprit de Christ, qui est ce que sainct Augustin proteste au traitté suiuant, en ces mots : [a] *Tout cela donc, mes freres, nous vaille à ce que nous ne mangions pas seulement le corps de Christ au Sacrement (ce que mesme font plusieurs méchants) mais que nous le beuuions & mangions mesme iusques à la participation de l'esprit*: Et sainct Cyprian auant luy, en ceux-cy ; *Ceux qui seulement auec les leures* (car i'y ly, *labio tenus*, au lieu de, *verbo tenus*) *secs de cœur & arides d'ame, s'ingerent, voire participent aux dons sacrez, léchent bien la pierre, mais n'en succent, ny le miel, ny l'huille, n'estants vegetez d'aucune douceur de la charité, ny d'aucune graisse de l'esprit:* Ou soit qu'on le vueille referer à leur esprit propre, & dire qu'ils prennent bien le corps de Christ auec le corps, mais qu'ils ne le prennent point auec l'esprit ; qui est ce que sainct Augustin dit en ce propre traitté: *Quiconque en mangera*, dit il [b], *ne mourra point, mais cela s'entend quant à la vertu du Sacrement, & non quant au Sacrement visible : Qui le mange interieurement, non qui le mange exterieurement ; qui le mange auec le cœur, non qui le presse de la dent :* Et au liure contre l'aduersaire de la Loy & des Prophetes ; [c] *Nous receuons Iesus Christ nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, auec le cœur fidelle & la bouche.* Il n'y a Catholique qui n'auouë non seulement que ceux qui ne demeurent point en Christ, ne mangent point le corps de Christ spirituellement, mais mesme que ceux qui ne mangent point le corps de Christ spirituellement, ne le mangent point vtilement. Car comme aux medecines que l'on nous prescrit pour la guerison des maladies corporelles, il ne suffit pas que nous prenions auec le corps, le corps & la drogue des remedes, mais faut que nos esprits vitaux communiquent aussi, & entrent en meslange & commerce auec les esprits vegetaux ou mineraux des medicaments: c'est à dire, il faut qu'apres auoir receu le corps de la medecine en nostre corps, la chaleur naturelle qui reside en nos esprits, excite, reueille & prouoque les esprits vegetaux ou mineraux, qui sont comme l'ame & la vie des remedes, à operer & se mesler parmy nos esprits vitaux, afin de s'épandre de là puis apres par toute nostre constitution. Ainsi il ne

a *D. August. tract. 17. in Ioan. non longè à fine.* Hoc ergo totum ad hoc nobis valeat, dilectissimi, vt carnem Christi & sanguinẽ Christi non edamus tantum in Sacramẽto, quod & multi mali, sed vsque ad spiritus participationẽ mãducemus & bibamus.

b *D. Aug. tract. 26. in Ioan.* Vt si quis manducauerit ex ipso non moriatur. Sed quod pertinet ad virtutem Sacramenti, nõ quod pertinet ad visibile Sacramẽtum. Qui manducat intus, non foris : qui manducat in corde, non qui premit dente.

c. *D. August. lib. 2. contra aduers. legis & Prophet. cap. 10.* Christum Iesum, carnem suam nobis manducãdam, bibendumque sanguinem dãtem, fideli corde atq; ore suscipimus.

nous suffit pas pour obtenir l'effet de ceste medecine celeste & viuifiante, que nous receuions seulement le corps de Christ en nostre corps, ains faut d'abondant que la force & chaleur supernaturelle de la foy & charité, qui ont leur siege en nostre esprit, excitét, reueillent & prouoquent l'esprit & la vertu qui reside au corps de Christ, à operer, se mesler & s'influër tant en nostre esprit qu'en nostre corps, afin de nous estre selon l'vn & selon l'autre, medecine de salut & de vie eternelle. Mais que pour cela il s'ensuiue que ceux qui ne demeurent point en Christ, ne mangent point le corps de Christ vrayment reellement & essentiellement; tant s'en faut que cela soit, que S. Augustin propose ceste sentence, [a] *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy,* pour exemple & patron des reigles, qui ne sont pas absolument vniuerselles, mais reçoiuent exception, & n'exercent leur vniuersalité que sous certaines conditions & circonstances. Car ayant entrepris de verifier que ceste propositiõ de nostre Seigneur, [b] *Qui blasphemera contre le S. Esprit, il ne luy sera point pardonné eternellement*, n'est pas entierement generale, mais reçoit exception en la personne de plusieurs tãt Heretiques que Payens & Iuifs qui blasphement reellement contre le S. Esprit, les vns disans qu'il n'est pas Dieu, les autres disants, qu'il n'est point du tout, les autres disants que c'est le diable; & neantmoins ne laissent pas puis apres de venir à l'Eglise Catholique, & obtenir pardon; le seul exemple qu'il allegue & choisist pour monstrer que c'est chose vsitée à nostre Seigneur de prononcer des sentences par forme de propositions vniuerselles, qui neantmoins ne sont pas telles absoluement, ains reçoiuent exception, est celuy de ceste proposition, [c] *Qui mange ma chair, & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy:* laquelle encore qu'elle soit prononcée par forme de proposition vniuerselle, neantmoins n'est pas telle absoluëment, ains reçoit exception en la personne de plusieurs méchants & hypocrites qui mangent la chair de Christ, & toutesfois ne demeurent point en luy. Voicy ses paroles: [d] *Ce que le Seigneur dit aussi, Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy; comment l'entendrons-nous? A vostre aduis, comprendrons-nous aussi en ceste proposition-la, ceux desquels l'Apostre dit, qu'ils mangent & boiuent leur iugement, veu qu'ils mangent la mesme chair, & boiuent le mesme sang? A vostre aduis, Iudas impie venditeur & proditeur de son maistre, encore qu'il mangeast & beust auec les autres disciples, le premier Sacrement de son corps & de son sang, faict par ses propres mains, comme sainct Luc le declare plus ouuertement; demeura-t'il en Christ, ou Christ en luy? Plusieurs finalement qui mangent ceste chair-la & boiuent ce sang-la auec vn cœur feint, ou apres qu'ils l'ont mangé & l'ont*

a *D. Ioan. 6. 54.*

b *D. Matt. 12. 32.*

c *D. Ioan. 6. 54.*

d *D. Aug. serm. 11. de Verbis Domini secundum Matt. c. 11.*
Illud etiã quod ait, Qui mãducat carnẽ meã, & bibit sanguinẽ meũ, in me manet & ego in illo; quomodo intellecturi sumus? nunquid etiam illos hic poterim⁹ accipere, de quibus dicit Apostol⁹, quod iudiciũ sibi manducẽt & bibãt, cum ipsã carnẽ manducent? Nunquid & Iudas Magistri venditor & traditor impi⁹, quamuis, primũ ipsum manibus eius confectum Sacramẽtũ carnis & sanguinis eius cũ cæteris discipulis, sicut apertius Lucas Euangelista declarat, mãducaret & biberet, mansit in Christo, aut Christus in eo? Multi deniq; qui vel corde ficto carnem illã manducãt, & sanguinẽ bibũt, vel cũ mãducauerint vel

beu deuiennent Apostats, demeurent-ils en Christ, ou Christ en eux? Mais il y a sans doute vne certaine maniere de manger ceste chair-la & boire ce sang-la, en laquelle maniere quiconque la mange & le boit demeure en Christ & Christ en luy. Ce n'est donc pas en quelconque maniere que quelqu'vn mange la chair de Christ & boiue son sang, qu'il demeure en Christ & Christ en luy, mais en vne certaine maniere, laquelle maniere il voyoit quand il disoit ces choses. Ainsi quand il dit, Qui blasphemera contre le sainct Esprit, il ne luy sera point pardonné eternellement; Ce n'est pas qu'en quelconque sorte qu'vn homme blaspheme contre le sainct Esprit, il soit coulpable de ce crime irremissible: mais en vne maniere particuliere, laquelle celuy a voulu que nous cerchions ou entendions, qui a prononcé ceste vraye & espouuantable sentence. Auquel lieu, on ne peut dire que par la chair que les méchants & hypocrites mangeoint, il entende simplement le signe de la chair: Car outre qu'il afferme qu'ils mangent la mesme chair, dont nostre Seigneur auoit dit, [a] *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy;* iamais vne proposition n'est restreinte de son vniuersalité, & ne reçoit exception par vne autre proposition qui ne conuient point vniuoquement, mais seulement equiuoquement en la denomination de son sujet auec elle. Comme pour exemple, si quelqu'vn pour prouuer que ceste proposition, Tout taureau mugist, n'est pas absoluëment vniuerselle, mais reçoit exception; allegue ou que le taureau de la montaigne d'Armenie ne mugist pas, ou que le taureau l'vn des douze signes du zodiaque ne mugist pas; ou que le taureau de fonte de Phalaris ne mugissoit pas, ou que le taureau de marbre du Sculpteur Apollonius ne mugissoit pas; Ne sera-t'il pas plus digne de mugir que de parler? Ou si quelqu'autre, pour verifier que ceste proposition de l'Ecriture, *Tout homme est menteur* [b], n'est pas entierement vniuerselle, mais reçoit exception, objecte que les hommes de bronze ou de marbre, ou de platte peinture, ne sont pas menteurs; ne sera-t'il pas moins homme de bronze, ou de marbre, ou de peinture? Il le sera sans doute. Car en toute exception il faut que le sujet de la proposition & celuy de l'exception, soient vn mesme terme, non equiuoquement & par homonymie & similitude de nom, mais vniuoquement & par identité d'essence. Or la chair de Christ, & le signe de la chair de Christ, ne sont pas essentiellement & vniuoquement vne mesme chose; nomplus qu'vn homme peint & vn homme vif, ne sont pas essentiellement & vniuoquement vne mesme chose, mais seulement equiuoquement & par homonymie & illusion de langage. Et consequemment

biberint, Apostatæ fiunt, núquid manét in Christo, aut Christus in eis? Sed profecto est quidã mod° manducandi illã carnẽ, & bibendi illũ sanguinẽ: quomodo qui manducauerit & biberit in Christo manet, & Christus in eo. Non ergo quocunq; modo quisnã manducauerit carnẽ Christi, & biberit sanguinem Christi, manet in Christo, & in illo Christus: sed certo quodam modo, qué modum vtiq; ipse videbat, quãdo ista dicebat. Sic igitur & in eo quod ait, Qui blasphemauerit in Spiritũ sanctum, nõ habet remissionem in æternum: non quocumq; modo blasphemauerit in Spiritũ sanctũ, non habet, reus est huius irremissibilis delicti: sed modo quodam quem nos quærere atq; intelligere voluit, qui hanc sententiam veram terribilemque deprompsit.

a D. Iean. 6.54.

b Psal. 115.

donc la chair de Christ, entant qu'elle signifie la vraye & essentielle chair de Christ, comme elle fait en ceste sentence de nostre Seigneur, *Qui mange ma chair, demeure en moy, & moy en luy;* & la chair de Christ, entant qu'elle signifie le signe de la chair de Christ, comme nos aduersaires veulent qu'elle face en ceste proposition, *Les méchants & hypocrites mangent la chair de Christ;* Ne sont point vn mesme terme vniuoquement & par identité d'essence, mais seulement equiuoquement & homonynice & similitude & abus d'appellation. Au moyen dequoy sainct Augustin ne peut auoir pris le mot de chair, en sa proposition, pour la vraye chair de Christ, & en son exception pour le signe de la chair de Christ; ains faut necessairement qu'il l'ait employée selon vn mesme sens en toutes les deux, autrement son exception eust esté fausse & sa comparaison inepte, & son illation impertinente. Car il eust fait porter à son argument sa solution en croupe, & eust ouuert luy-mesme le chemin aux Lecteurs, de luy répondre que les choses n'estoient aucunement pareilles, dautant que manger le simple signe de la chair de Christ, n'estoit pas manger vrayment & reellement la chair de Christ: là où dire que le sainct Esprit n'estoit pas Dieu, ou dire que c'estoit vne fiction ou vne imposture, ou dire que c'estoit le diable, estoit vrayment & reellement blasphemer contre le sainct Esprit. Mais pourquoy inferer par consequence ce que sainct Augustin proteste expressement en mille lieux? Car quand il crie en l'œuure contre Cresconius;[a] *Que dirons nous du propre corps & du sang du Seigneur, vnique sacrifice pour nostre salut? Encore que nostre Seigneur prononce, si quelqu'vn ne mange ma chair & ne boit mon sang, il n'aura point la vie en soy; l'Apostre n'enseigne-t'il pas que cela mesme est faict pernitieux à ceux qui en vsent mal?* Et en l'œuure du Baptesme contre les Donatistes;[b] *C'estoit aussi neantmoins le corps du Seigneur, mesme à ceux dont l'Apostre disoit; Qui le mange indignement, mange & boit son iugement:* Et en l'Epistre 162.[c]: *Nostre Seigneur laisse prendre à Iudas entre ses innocents disciples, ce que sçauent les fidelles, nostre prix;* Que proteste-t'il autre chose, sinon que ce n'estoit pas le simple signe de la chair de Christ que mangeoient les méchants, mais la vraye & propre chair de Christ? Car quant à l'objection de Iudas mangeãt *le pain du Seigneur, & nõ le pain, le Seigneur*, il y sera répondu cy-apres: & monstré que S. Augustin ne parle nullement

a *D. August. lib. 1. contra Cresćon. Grammat. cap. 25. in fine.* Quid de ipso corpore & sanguine Domini, vnico sacrificio pro salute nostra? quamuis Dominus dicat; Nisi quis manducauerit carnem meam & biberit sanguinem meum, non habebit in se vitam: nónne idem Apostolus docet etiam hoc perniciosum male vtentibus fieri?

b *D. Aug. st. lib. 5. de Baptismo contra Donat. cap. 8.* Corpus enim Domini, & sanguis Domini, nihilominus erat etiam illis quibus dicebat Apostolus, Qui manducat indignè, iudicium sibi manducat & bibit.

c *D. Aug. Epist. 162. longè ante finem.* Tolerat ipse Dominus Iesus, diabolum, furem, & venditorem suum, sinit accipere inter innocentes Discipulos quod fideles nouerunt pretium nostrum.

là du Sacrement, mais du morceau trempé au plat que nostre Seigneur donna à Iudas. Et partant quelle syncerité est-ce au sieur du Plessis, d'alleguer contre tant de protestations si claires & si expresses ce passage, *Celuy qui ne demeure point en Christ, ne le mange point spirituellement;* & en oster le mot, *spirituellement*, lequel osté, l'allegation est entierement fausse, & restitué, elle est entierement nulle? Car qu'y a-t'il de repugnant entre dire que les méchants au Sacrement mangent le corps de Christ oralement & corporellement, & dire qu'ils ne le mangent point spirituellement? Mais pardonnons ceste fausseté au sieur du Plessis; laquelle en ceux qui ou par negligence ou pour n'auoir pas l'exemplaire de sainct Augustin deuant eux, ont obmis ce mot, pouuoit passer pour simple obmission & estre excusée; mais au sieur du Plessis, qui l'a osté expressemēt, pour inserer vn argument de ceste obmission contre l'Eglise, & n'a peu ignorer que ce mot fust dans sainct Augustin, puis que luy-mesme en la derniere edition de son liure a cité le texte Latin, auec ce mot en la marge, & neantmoins l'a eclipsé dedans le François; ne peut estre blasonnée d'autre nom que de fausseté. Et posons le cas que sainct Augustin y ait oublié le mot, *spirituellement*, s'ensuiura-t'il pour cela qu'il ait voulu démentir tant d'autres lieux, où il declare qu'encore que les méchants ne mangent point le corps de Christ quant aux fruicts & à l'vtilité de la manducation; ils ne laissent pas neantmoins de le manger quant à l'essence & à la verité de la manducation? Ne disons-nous pas tous les iours, que les choses qui ne sont pas faittes comme elles le doiuent estre, sont tenuës & reputées pour non faittes; & qu'alors nous receuons vrayment les choses quand nous les receuons comme il appartient, & auec leur vertu & efficace; & que les receuoir autrement, c'est bien les receuoir veritablement quant à la verité de l'essence, mais non pas quant à la verité de la fin & de l'vtilité? Vn homme qui prend medecine, & ne la prend pas comme il faut, ny pour le regard du temps, ny pour le regard de la diette, ny pour le regard des autres preparations & circonstances, mais la prend apres auoir yuroigné & gourmandé, & sort au mesme temps aux champs & à l'iniure de l'air; Ses amys ne luy crient-ils pas, Cela n'est pas prendre medecine? Et sainct Paul ne dit il pas aux Corinthiens, parlant de l'indigne celebration de ce propre mystere de l'Eucharistie: [a] *Cela n'est pas manger la cœne du Seigneur?* Et pourtant laisse-t'il de leur denoncer, [b] *Qui le mange indignement, mange son iugement:* Et derechef [c]; *A ceste cause entre vous plusieurs sont malades & plusieurs dorment?* [d] *Ce n'est pas*, dit Caluin sur ce lieu de sainct Paul, *qu'vn seul abus*

a 1. *Cor.* 11. 20.
b *Ibid.* v. 29.
c *Ibid.* v. 30.
d *Caluin. in* 1. *Cor. cap.* 11. 20.

abolist entierement la sacrée-saincte institution de Christ, & la redigeast à neant: mais c'est qu'ils polluoient le mystere en le traittant indignement. Car nous auons accoustumé de dire en propos communs, que cela n'est point fait, qui n'est point fait comme il appartient. Si donc au rapport de Caluin mesme, nous auons accoustumé de dire en propos communs, que cela n'est point fait, qui n'est point fait comme il appartient: Et si sel on ceste regle sainct Paul disoit aux Corinthiens, *cela n'est pas manger la cœne du Seigneur*, non pource que ce ne fust pas manger veritablement la cœne du Seigneur, mais pource que ce n'estoit pas la manger vtilement, dignement, & comme il appartenoit; Pourquoy ne dirons-nous tout de mesme de ceux qui mangent indignement & irreligieusement la chair de Christ, Ce la n'est pas manger la chair de Christ, encor que ce soit manger vrayement & essentiellement la chair de Christ, pource que ce n'est pas la manger dignement & comme il appartient; que c'est bien la manger vrayement quant à la verité de l'essence, mais que ce n'est pas la manger vrayement quant à la verité de la fin & de l'vtilité, & des effets pour lesquels elle est instituée? Sainct Augustin luy-mesme parlant de la femme malade du flux de sang, ne dit-il pas qu'elle seule toucha nostre Seigneur, & que les foules des Iuifs qui le choquoient & heurtoient, ne le touchoient pas, mais le pressoient? *Nostre Seigneur*, dit-il, *demanda, Qui est-ce qui m'a touché? Et les disciples émerueillez, répondirent, Les foules du peuple te pressent, & tu demandes, qui m'a touché? Et luy il repliqua, Quelqu'vne m'a touché, Qui est comme s'il eust dit, Vne seule m'a touché, les tourbes me pressent.* Et pour cela sainct Augustin veut-il dire, que ceux qui serroient, fouloient & pressoient nostre Seigneur, ne le touchoient pas? Cela seroit ridicule. Mais il veut dire que celle-la seule deuoit estre estimée l'auoir touché, qui le touchoit comme il appartenoit, c'est à dire, qui auec l'attouchement corporel de la main, ajoustoit l'attouchement mental & spirituel de la foy; & que les autres qui l'attouchoient bien corporellement, mais ne le touchoient pas spirituellement, ne deuoient point estre reputez l'attoucher, mais le presser, pource que ne le touchant pas comme ils deuoient, ils le touchoient bien quant à l'essence & à la forme de l'attouchement, mais ils ne le touchoient pas quant à l'effet & à la fin & vtilité de l'attouchement. Et pourquoy donc ne nous sera-t'il licite, de dire que ceux qui engloutissent auec la bouche, le corps de nostre Seigneur, mais ne l'apprehendent point spirituellemét auec la foy, le mangent & ne le mangent pas, c'est à dire, le mangent quant à l'essence & à la forme de la manducation; mais ne le mangent

pas quant à la fin & aux effets de la manducation, le mangent corporellement, mais ne le mangent pas spirituellement, le mangent veritablement, mais ne le mangent pas legitimement? Mais que sera-ce si sainct Augustin ne parloit pas là, de la chair essentielle de Christ, de laquelle il ne luy estoit pas permis de traitter en ce lieu-la, à cause des non initiez; mais du corps de la societé de son Eglise, dont il luy estoit permis de parler deuant toutes sortes de personnes, laquelle societé il appelle là la chair & le sang de Christ, pource qu'outre le don que nostre Seigneur Iesus Christ nous fait reellement de sa chair en l'Eucharistie, il nous y fait encore accessoirement vn autre don, asçauoir, de la participation au corps & à la societé de ses membres viuants, triomphants & glorieux? Or que ce soit de ceste chair-la que parle sainct Augustin au passage allegué par le sieur du Plessis, il ne me faut point d'autres preuues pour le verifier, que la seule lecture du discours, qui est tel: *Ceste viande donc*, dit-il [a], *& ce breuuage, nostre Seigneur veut que l'on entende que c'est la societé de son corps & de ses membres, qui est la saincte Eglise en ses Saincts & fidelles predestinez, appellez, iustifiez & glorifiez.* Et vn peu apres [b]: *Le Sacrement de ceste chose-la, asçauoir, de l'vnité du corps & du sang de Christ, en quelques lieux est preparé tous les iours, & en d'autres par certains interualles de iours en la table du Seigneur, aux vns à vie, & aux autres à perdition: mais la chose dont il est Sacrement, à tout homme à vie, & à nul qui la participe à perdition.* Et derechef [c]: *Comme ainsi soit que ce que les hommes appetent par la viande & par le breuuage, c'est de n'auoir point faim, & de n'auoir point soif; cela nulle autre viande, ny nulle autre boisson ne l'exhibe veritablement, sinon celle-cy, qui rend ceux qui la prennent immortels & incorruptibles, asçauoir la societé des Saincts, où il y aura paix & vnité pleine & parfaitte. Et pourtant, comme aussi auant nous l'ont entendu aucuns hommes de Dieu, nostre Seigneur a recommandé* (ou consigné, commendauit) *son corps & son sang en choses qui de plusieurs sont faittes vne: Car l'vne est faitte de plusieurs grains, & l'autre est confluë en vn, de plusieurs raisins.* Et finalement [d]: *Cela est donc manger ceste viande & boire ce breuuage-la, demeurer en Christ, & auoir Christ demeurant en soy. Et par ainsi celuy qui ne demeure point en Christ, & auquel Christ ne demeure point, sans doute ne*

a D. Aug. tract. 16. in Ioan. Hunc itaque cibum & potum] societatē vult intelligi corporis & mēbrorum suorū: quod est sancta Ecclesia in prædestinatis & vocatis, & iustificatis & glorificatis sanctis, & fidelibus eius.

b Ibid. Huius rei Sacramentum, id est, vnitatis corporis & sanguinis Christi alicubi quotidie, alicubi certis interuallis dierū in Dominica mensa præparatur, & de mensa Dominica sumitur: quibusdam ad vitam, quibusdam ad exitiū. Res verò ipsa cuius Sacramētum est, omni homini ad vitā, nulli ad exitiū, quicumq; eius particeps fuerit.

c Ibid. Cum enim cibo & potu id appetant homines, vt neque esuriāt, neque sitiant: hoc veraciter non præstat nisi iste cibus & potus, qui eos, à quib⁹ sumitur, immortales, & incorruptibiles facit, id est, societas ipsa sanctorum, vbi pax erit & vnitas plena atque perfecta. Propterea quippe, sicut etiam ante nos hoc intellexerunt homines Dei, Dominus noster Iesus Christus, corpus & sanguinem suum in eis rebus commendauit, quæ ad vnum aliquid rediguntur ex multis. Namque aliud in vnum ex multis granis conficitur: aliud in vnum ex multis acinis confluit.

d Ibid. Hoc est ergo manducare illā escam & illū bibere potum, in Christo manere, & illū manentē in se habere: Ac per hoc, qui nō manet in Christo, & in quo non manet Christus, proculdubio nec mādu-cat spiritaliter carnem eius, nec bibit eius sanguinē, licet carnaliter & visibiliter præmat dētibus Sacramentū corporis & sanguinis Christi: sed magis tantæ rei Sacramentum ad iudiciū sibi māducat & bibit.

mange & ne boit point sa chair & son sang spirituellement, (c'est à dire, là, quant à la signification intellectuelle, par laquelle la chair de Christ represente à nostre esprit le corps & la societé de l'Eglise) *encore qu'il presse visiblement & charnellement auec ses dents, le Sacrement du corps & du sang de Christ: mais plustost mange & boit le Sacrement d'vne si grande chose à son iugement.* Et au Sermon suiuant:[a] *De cela donc en paroles mystiques le Seigneur nous a enseignez & admonnestez* (c'est à dire, mediatement & par accession à vne autre intelligence) *asçauoir, que nous soyons en son corps sous luy chef en ses membres, mangeants sa chair, n'abandonnants point son vnité.* I'ay dit mediatement & par accession à vne autre intelligence: Car que le but de sainct Augustin, lors qu'il dit, *Ceste viande donc & ceste boisson, nostre Seigneur l'a voulu estre entenduë la societé de ses membres;* ne soit pas de definir immediatement ce qu'est la chair que nostre Seigneur nous promet pour viande, mais ce qu'est la chose signifiée & conferée mediatement par ceste chair-la, asçauoir, l'incorporation au corps & en la societé des membres viuants de son Eglise; laquelle incorporation est signifiée & témoignée par la participation qu'il nous donne à son vray corps; plusieurs choses le monstrent: La premiere, la confession de nos propres aduersaires, qui sont d'accord que nostre Seigneur parloit là immediatement de sa vraye chair, & non du corps & de la societé de l'Eglise, comme aussi ces mots, *laquelle ie donneray pour la vie du monde,* ne se peuuent accommoder immediatement sinon à la vraye chair de Christ, & non au corps de l'Eglise. La seconde, la protestation que sainct Augustin fait de cela mesme en mille lieux, comme quand il dit en son commentaire sur le Pseaume trente-troisiéme:[b] *Vrayment le Seigneur est grand, & sa misericorde admirable, qui nous a donné sa chair, en laquelle il a tant souffert, à manger, & son sang à boire.* Et au neufiéme liure de ses confessions:[c] *Elle sçauoit, que de là,* asçauoir de l'Autel, *estoit dispensée la victime par laquelle a esté effacée la scedule qui estoit contre nous.* Et en l'œuure contre Cresconius:[d] *Que dirons-nous de la propre chair & du sang du Seigneur, vnique Sacrifice pour nostre salut? Encore que nostre Seigneur die, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang; l'Apostre n'enseigne-t'il pas que cela mesme est faict per-*

a *Ibid. tract. 27. in Ioan. in principio.* Hoc ergo nos docuit & admonuit mysticis verbis, vt simus in eius corpore, sub ipso capite in membris eius, edétes carnem eius, non relinquentes vnitatem eius.

b *D. August. in Psalm. 33. concione 2. in illud, Mors peccatorum pessima.* Verè magnus Dominus, & misericordia eius verè, qui nobis dedit manducare corpus suum, in quo tanta perpessus est, & sanguiné bibere.

c *D. August. lib. 9. Confess. cap. 13.* Vnde sciret dispensari victimam sanctam, qua deletum est chirographum quod erat contrarium nobis.

d *D. August. lib. 1. contra Crescon. Grammat. cap. 25. in fine.* Quid de ipso corpore & sanguine Domini vnico Sacrificio pro salute nostra? quamuis Dominus dicat, Nisi quis manducauerit carnem meam & biberit sanguinem meum, non habebit in se vitam; nónne idem Apostolus docet etiam hoc perniciosum malè vtentibus fieri?

nicieux à ceux qui en vsent mal? Et la troisiéme, la licence que sainct Augustin prend de faire ceste exposition deuant les Catechumenes, comme il appert par ceste clause interjettée peu auparauant, [a] *Les fidelles cognoissent le corps de Christ;* dedant lesquels Catechumenes neantmoins il proteste en ses mesmes Sermons sur sainct Iean, & par tout ailleurs, qu'il n'estoit pas licite de reueler le vray & propre sens de ces paroles, *Manger le corps de Christ.* Or cela estant, asçauoir que par la chair de Christ prise spirituellement, c'est à dire en ce lieu-la, selon ce qu'elle signifie & represente à nostre esprit; Sainct Augustin entende non le corps essentiel de Christ, mais celuy de son Eglise; Quelle difficulté y a-t'il à auoüer que les méchants en ce sens-la, ne mangent point spirituellement la chair de Christ, c'est à dire, ne participent point à la chose signifiée & representée intellectuellement à nostre esprit par la chair de Christ, asçauoir, au corps & à l'vnité des membres viuants de son Eglise? Car de dire que sainct Augustin lors qu'il ajouste, *Mais plustost mange & boit à son iugement le Sacrement d'vne si grande chose,* oppose là la chose au Sacrement, & par consequent exclud la verité de la chose du contenu du Sacrement; cela ne s'en va-t'il pas auec la mesme solution, asçauoir que par la verité de la chose, sainct Augustin n'entend pas en ce lieu-la, le corps essentiel de Christ, mais le corps metaphorique de l'Eglise, au regard duquel toute l'Eucharistie constituée tant de l'espece visible du pain, que de l'essence inuisible du corps, tient lieu de Sacrement? Et de repliquer que si sainct Augustin par le Sacrement, entendoit tout le composé du Sacrement, asçauoir tant l'espece visible du pain, que l'essence inuisible du corps; il n'appelleroit pas la chose qu'il oppose au Sacrement constitué de ces deux natures, *vne si grande chose,* veu qu'il n'y a rien en toutes les choses creées, ny l'Eglise des hommes, ny la societé des Anges, qui égale en dignité le corps de Christ; Qui ignore qu'encore que le corps de Christ consideré en soy, ne reçoiue comparaison de prix auec aucune autre creature; neantmoins selon l'ordre des choses instituées pour nostre salut, entre lesquelles celles qui tiennent lieu de fin, sont plus excellentes au regard de nous, que celles qui tiennent lieu de moyens; la participation corporelle que nostre Seigneur nous donne de son corps, ne soit comme moyen moins excellente pour nostre regard, que sa fin, qui est la participation qu'il nous donne par ce gage, si nous le prenons dignement, au corps & en la societé des membres designez à la vie eternelle? Et de rebattre que, puis que sainct Augustin afferme que l'incorporation au

[a] *D. August. tract. 26. in Ioan.* Norunt fideles corpus Christi.

corps & à la societé de l'Eglise, est la chose de ce Sacrement ; le corps essentiel de Christ n'est donc pas comme nous disons, la chose de l'Eucharistie ; Qui ne sçait qu'il peut y auoir plusieurs choses en vn mesme Sacrement, subordonnées les vnes aux autres, dont celles qui tiennent lieu de fin, sont dittes choses au regard des autres, & celles qui tiennent lieu de moyens plus proches de la fin, sont dittes choses au regard des moyens qui en sont plus esloignez ? Et que comme quand vn grand Roy enuoye à quelqu'vn dans vn estuy, vn collier de son ordre, pour l'honorer, ou pour le recompenser de ses seruices; ce collier consideré en qualité de piece d'orfeurie, elabouré d'or & d'émail & de pierreries, a son prix & sa valeur ; & comprend auec l'estuy dans lequel il est enuoyé, & principalement si l'estuy (comme il arriue souuent en telles occasions) est marqué & imprimé par dessus, de l'effigie & de la figure de ce qu'il contient ; se peut dire estre la chose du present, & l'estuy seulement le signe, l'enueloppe & le receptacle du present : mais comparé auec la fin pour laquelle il est enuoyé, qui est de signifier & conferer à celuy auquel le Roy l'enuoye, le don qu'il luy fait d'vn autre plus grand present, asçauoir de l'incorporation au corps & en la compagnie de ses Cheualiers ; alors ce droit-la annexé au collier, est la chose du present, & le collier n'en est que le gage, l'instrument & le signe : Ainsi le corps essentiel de Christ, qui nous est conferé en l'Eucharistie pour nous rendre asseurez & ioüissants de la participation que nostre Seigneur nous donne au corps & à la societé de ses membres, est vn don d'excellent prix, est ceste perle & ceste pierre precieuse dont il est parlé en l'Euangile : Au moyen dequoy comparé auec l'espece visible de l'element, sous laquelle il nous est distribué, il est le don, la chose & le present du Sacrement ; & l'espece visible de l'element n'en est que l'estuy, le signe & le Sacrement : Mais comparé auec la fin, pour gage & asseurance de laquelle il nous est consigné, asçauoir auec la participation au corps & à la societé des membres de Christ, à l'ordre de ses Cheualiers triomphants & glorieux, desquels il dit,[a] *A celuy qui vaincra ie luy donneray de seoir en mon throsne :* alors ce droit-la, est le don, la chose & le present du Sacrement ; & toute l'Eucharistie ensemble, tant l'espece visible de l'element que le corps essentiel de Christ, n'en est que le Sacrement, le gage & le signe. Il n'y a vn seul des Docteurs de nostre école, qui ne declame tous les iours, que l'Eucharistie a deux relations principales ; l'vne interne & constituée entre les parties dont l'Eucharistie est composée, asçauoir entre l'espece

a *Apocal. 3. 21.*

visible de l'element, & le corps essentiel de Christ; L'autre externe & considerée entre tout le composé de l'Eucharistie, & le corps & la societé de l'Eglise: Et que selon l'vne, l'espece visible est le Sacrement, & le corps essentiel de Christ est la chose du Sacrement; Et selon l'autre toute l'Eucharistie est le Sacrement, & le corps & la societé de l'Eglise, est la chose du Sacrement. Il n'y a vn seul d'eux qui ne presche, que le Sacrement est quelquesfois pris partialement, c'est à dire, pour vne partie seule de l'Eucharistie, asçauoir pour l'espece visible de l'element; Et qu'en ce cas là, la nature sensible du pain est le Sacrement, & le corps essentiel de Christ est la chose du Sacrement; & quelquesfois pris totalement, c'est à dire pour tout le contenu de l'Eucharistie; Et qu'en ce cas-la, tout le composé de l'Eucharistie, tant l'espece visible de l'element, que l'essence inuisible du corps, est le Sacrement, le gage & l'instrument, & l'incorporation au corps & en la societé de l'Eglise, est la chose du Sacrement. Il n'y a vn seul d'eux qui ne die qu'auec l'espece visible du pain, nous sont conferées outre cela deux choses en vertu du Sacrement; l'vne interne, prochaine & immediate, qui est le corps essentiel de Christ; l'autre externe, finale & mediate, qui est le droict de societé au corps des membres éleus de Christ: desquelles choses quand la premiere est comparée auec l'espece visible de l'element, c'est elle qui est la chose du Sacrement, & l'espece visible de l'element n'en est que le signe: & quand la seconde est comparée auec la premiere, comme la fin auec son moyen, c'est elle qui est la chose du Sacrement, & l'autre n'en est que le gage, l'instrument & le signe. Et pourquoy donc trouuerons-nous estrange que sainct Augustin, parlant du corps & de la societé de l'Eglise, qu'il declare au mesme lieu estre signifiée spirituellement par la chair de Christ, proteste que les méchants prennent le Sacrement de ce corps-la, c'est à dire, de la societé de l'Eglise triomphante, mais n'en participent pas la chose? Il dit bien au vingt-vniéme liure de la cité de Dieu, & encore en plus forts termes (car il n'y exprime point le mot, spirituellement) que ny les Schismatiques, ny les méchants Catholiques, ne mangent point le corps de Christ quant à la verité de la chose, mais seulement quant au Sacrement, pource qu'ils ne sont point constituez en son corps. *Il y en a*, dit-il[a], *d'autres qui promettent vne generale deliurance du supplice eternel non à tous les hommes, mais à ceux seulement qui auront esté lauez par le baptesme de Christ, & faits participants de son corps, comment que ce soit qu'ils viuent, & en quelque heresie ou impieté qu'ils se trouuent, à cau-*

[a] *D. August. lib. 21. de Ciuit. Dei cap. 19.* Sunt alij, ab æterno supplicio liberationem, nec ipsis saltem omnibus hominibus promittentes, sed tantummodo Christi baptismate ablutis, qui participes fiũt corporis eius, quomodolibet vixerint; in quacumque hæresi vel impietate fuerint, pro-

ſe de ce que noſtre Seigneur dit, Ceſtui-cy eſt le pain deſcendu du ciel, afin que ſi quelqu'vn en mange il ne meure point. Et vn peu apres: [a] *Item il y en a qui ne promettent pas ceſte deliurance à tous ceux qui auront receu le Sacrement du bapteſme de Chriſt, & celuy de ſon corps, mais aux ſeuls Catholiques, quoy que mal viuants, dautant qu'ils ne mangent pas ſeulement le corps de Chriſt au Sacrement, mais auſſi en la choſe meſme; eſtants conſtituez en ce ſien corps-la, duquel dit l'Apoſtre, Nous ſommes pluſieurs vn meſme pain & vn meſme corps: Au moyen dequoy jaçoit qu'ils tombent puis apres en quelque hereſie, voire meſme en l'Idolatrie des Payens, ſeulement pource qu'ils ont pris le bapteſme de Chriſt, & mangé le corps de Chriſt au corps de Chriſt, c'eſt à dire, en l'Egliſe Catholique; ils ne mourront point eternellement. De ce corps-la,* dit-il [b], *l'Apoſtre écrit; Nous ſommes pluſieurs vn pain & vn corps: Celuy donc qui eſt en l'vnité de ce corps-la, c'eſt à dire, en la ſocieté des membres de Chriſt, duquel corps les fidelles communiants ont accouſtumé de prendre de l'Autel le Sacrement: Ceſtuy-la doit eſtre dit vrayment manger & boire le corps & le ſang de Chriſt. Et pourtant & les heretiques & les ſchiſmatiques ſeparez de l'vnité de ce corps, peuuent bien prendre le meſme Sacrement, mais il ne leur peut pas eſtre vtile.* Et au meſme chapitre: [c] *Mais ny ceux-la auſſi, aſçauoir les méchants Catholiques, ne doiuent point eſtre dits manger le corps de Chriſt, pource que ceux-la meſme ne doiuent pas eſtre contez entre les membres de Chriſt. Car afin de n'alleguer point d'autres preuues, ils ne peuuent pas eſtre enſemble membres de Chriſt, & membres d'vne paillarde: Et noſtre Seigneur finalement diſant, Qui mange ma chair & boit mon ſang demeure en moy & moy en luy, monſtre que c'eſt que manger & boire, non ſeulement ſacramentalement, mais auſſi en verité, le corps & le ſang de Chriſt.* Et pour cela veut-il dire en ce lieu-la, que les heretiques ou méchants Catholiques, ne mangent point la chair eſſentielle de Chriſt? Rien moins. Car outre ce qu'il ne fait pas nier à ceux dont il rapporte le langage, que les heretiques mangent le pain deſcendu du ciel, c'eſt à dire, le corps eſſentiel de Chriſt; ains le leur fait preſuppoſer, & neantmoins leur fait nier qu'ils mangent la choſe du Sacrement; Il declare diſertement que le corps

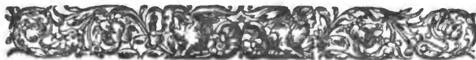
pter illud quod ait Ieſus: Hic eſt panis qui de cœlo deſcẽdit, vt ſi quis ex ipſo manducauerit, non moriatur.

a *Ibid. cap.* 20. Item ſunt qui hoc nec omnibus habentibus baptiſmatis Chriſti, & eius corporis Sacramentum, ſed ſolis Catholicis quamuis malè viuẽtibus pollicẽtur, quia non ſolo Sacramento, ſed reipſa mãducauerunt corpus Chriſti in ipſo eius corpore conſtituti: de quo dicit Apoſtolus, Vnus panis, vnum corpus multi ſumus: vt etiam ſi poſtea in aliquam hæreſim vel etiam in gẽtilium idololatriam lapſi fuerint, tantũ quia in corpore Chriſti, id eſt, in Eccleſia Catholica ſumpſerũt baptiſmum Chriſti, & manducauerũt corpus Chriſti, nõ moriantur in æternum.

b *Ibid. cap.* 25. De quo corpore ait Apoſtolus, Vnus panis, vnum corpus multi ſumus Qui ergo eſt in eius corporis vnitate, id eſt, in Chriſtianorum compage membrorum, cuius corporis Sacramentum fideles communicantes de altari ſumere conſueuerunt, ipſe verè dicendus eſt manducare corpus Chriſti, & bibere ſanguinem Chriſti. Ac per hoc hæretici & ſchiſmatici ab huius vnitate corporis ſeparati, poſſunt idem percipere Sacramentum, ſed non ſibi vtile.

c *Ibid. circa finem.* Nec iſti ergo dicendi ſunt, manducare corpus Chriſti, quoniam nec in membris computandi ſunt Chriſti. Vt enim alia taceam, non poſſunt ſimul eſſe & membra Chriſti & membra meretricis. Denique ipſe dicens: Qui manducat carnem meam, & bibit ſanguinem meum, in me manet, & ego in eo: oſtendit quid ſit non Sacramento tenus, ſed reuera corpus Chriſti manducare, & eius ſanguinem bibere.

de Christ dont il parle, & qu'il oppose comme chose & verité au Sacrement, n'est pas le corps essentiel de Christ, duquel aussi il ne luy estoit permis de dire rien découuertement en ces liures-la, qui estoient écrits principalement pour les infidelles: mais le corps mystique de Christ. *De ce corps-la*, dit-il, *l'Apostre écrit, Nous sommes plusieurs en vn corps.* Et par consequent l'opposition qu'il fait entre le Sacrement, & la verité du Sacrement, n'exclud pas de la perception du Sacrement faitte par les méchants, la perception reelle du corps & du sang essentiel de Christ, mais la perception de la chose signifiée par la perception reelle du corps & du sang de Christ, asçauoir l'incorporation au corps éleu & predestiné de l'Eglise, qui est celle que sainct Augustin en ces lieux-la appelle le corps & le sang de Iesus-Christ. Mais c'est assez de ceste objection, donnons le bureau aux autres.



CHAPITRE XVII.



E dix-septiéme passage que cite le sieur du Plessis, de sainct Augustin, est pris de la 156. de ses Epistres, & cité par luy en ces termes: *Le mesme sainct Augustin*, dit-il, *écrit, Que l'ame Chrestienne n'oye pas en vain*, Sursum cor, *Ayez le cœur en haut, Qu'elle ne réponde pas aussi en vain, qu'elle l'a au Seigneur.* Desquelles paroles le sieur du Plessis veut que les Lecteurs inferét, qu'il ne faut donc pas recercher le corps de Christ au Sacrement, mais au ciel. Or encore qu'il ayt esté amplement répondu à ceste objection, en l'examen de l'article du premier Concile de Nicée: neátmoins pour soulager les Lecteurs de la peine d'y retourner, nous ne laisserons pas de dire icy, que s'il eust bien examiné ce passage, il n'eust iamais ouuert la bouche pour le proferer. Car outre ce que la réponse portée par le mesme passage, luy sert de suffisante solution, dautant que sainct Augustin ne dit pas que l'ame Chrestienne réponde, qu'elle a le cœur au ciel, mais qu'elle a le cœur au Seigneur, dont resulte que l'eleuation dont il s'agist là, n'est pas vne éleuation de lieu, mais vne éleuation de dignité; Tout le discours de l'epistre témoigne que S. Augustin entend là, par le mot de, *cœur*, non la simple pensée ou intelligence, mais le desir & l'affection: & veut qu'auoir le cœur en haut, soit rappeller & éleuer nostre ame de la concupis-

D. August. Epist. 156.

cence des felicitez terrestres & corruptibles de ceste vie, au desir de la vraye & eternelle felicité de la vie future. Et partant au lieu d'apporter vne solution à ce passage, nous luy en pouuons donner deux pertinentes & decisiues: L'vne prise de la distinction du mot, *sursum :* & l'autre prise de la distinction du mot de, *corda ;* Et toutes deux puisées du mesme sainct Augustin dont est allegué ce passage. Car que ce soit chose familiere à l'Ecriture & aux Peres, d'employer le mot de, *sursum*, pour signifier vne hautesse, non de lieu, mais d'excellence & de dignité, non vn *sursum loci*, mais vn *sursum dignitatis;* Sainct Augustin nous en propose luy-mesme & la regle & les exemples: La regle quand il dit; [a] *Il nous est commandé de desirer les choses qui sont en haut, asçauoir les spirituelles, qui ne doiuent pas estre entenduës estre en haut,* sursum, *par les lieux & parties de ce monde, mais par le merite de leur excellence :* Et les exemples, quand il dit de la femme qui estoit demeurée courbée par l'espace de dix-huict ans; [b] *Elle estoit courbée, & ne pouuoit regarder en haut: Car elle oyoit en vain, Ayez le cœur en haut : Mais nostre Seigneur la redressa :* Et quand il dit, que Voir en nostre Seigneur vn Charpentier, c'estoit auoir le cœur en terre: mais y voir Dieu, c'estoit auoir le cœur en haut. *Tu as,* dit-il, *l'œil du corps pour voir vn Charpentier: mais tu n'as pas encore l'œil du cœur pour voir Dieu. Et partant ce que tu as accoustumé de voir en vn Charpentier, tu le veux transferer à Dieu. Laisse en terre les choses terrestres, aye le cœur en-haut.* Et quand il introduit nostre Seigneur disant aux Iuifs; [c] *Vous n'auez point les cœurs en haut, vous estes d'en-bas, & moy ie suis d'en-haut.* Et vn peu apres: [d] *De quelle superiorité? De l'air? ja n'aduienne: Les oyseaux y volent aussi. De ce ciel que nous voyons? ja nomplus n'aduienne: Les estoilles, & le Soleil, & la Lune, y font aussi leur tour. Des Anges? ne pensez pas cela nomplus: par celuy aussi ont esté faits les Anges, par lequel toutes choses ont esté faittes. De quelle superiorité donc est Christ? Du Pere mesme. Il n'y a rien de plus haut que ce Dieu-la, qui a engendré son Verbe égal à luy, coëternel à luy, vnique de luy, sans temps, afin de faire par luy les temps.* Car qui osera dire que nostre Seigneur en guerissant ceste femme de son infirmité, afin qu'elle peust regarder en haut & auoir le cœur en haut, vouloit l'instruire par cela, à croire que son corps n'estoit point lors reellement en terre; ou que reprenant les Iuifs de ce qu'ils auoient l'ame en bas, & les excitant à auoir les cœurs en haut, il les vouloit cōuier à croire, que son corps n'estoit point lors reellemēt en terre, mais au ciel? Et par ainsi qui ne void que le mot de, *sursum corda*, dont on vse au seruice de l'Eglise Chrestiéne, laquelle S. Augustin en ceste siéne epistre, dit auoir esté figurée par la mesme femme;

a *D. Aug lib. 83. quæstionu quæst.* 29. Ea quæ sursum sunt sapere iubemur, spiritalia scilicet, quæ non locis & partibus huius mundi sursum esse intelligenda sunt, sed merito excellētiæ suæ.

b *D. Aug serm. de verbis Domini secundum Lucam* 31. *cap.* 2. Curua erat, sursum aspicere nō poterat: quia sursum cor, sine causa audiebat: sed erexit eam Dominus.

c *D. Aug. tract.* 38. *in Ioan.* Sursum cor non habetis, vos deorsum estis: Ego de supernis sum.

d *Ibid.* De quibus supernis? de aëre? Absit. Ibi & aues volitant. De cœlo quod videmus? Et hoc absit. ibi & stellæ, & sol, & luna circuneunt. De Angelis? neq. hoc intelligatis: per illum & Angeli facti sunt, per quem & omnia facta sunt. De quibus ergo supernis Christus? Ab ipso Patre. Nihil illo Deo superius, qui Verbum genuit æquale sibi, coæternum sibi, vnigenitum, sine tempore, per quem conderet tempora.

ne s'entend pas du *ſurſum* de lieu, mais du *ſurſum* d'excellence & de dignité ; & n'eſt pas employé là, pour nous apprendre que le corps de noſtre Seigneur à l'heure du Sacrement n'eſt point en bas de baſſeſſe de lieu, mais pour nous apprendre que le Sacrement n'eſt point vn objet bas de baſſeſſe de dignité, comme il ſemble à nos ſens, qui n'y apperçoiuent rien que de vil, caduque & corruptible? Autrement ne faudroit-il pas dire, ou que les Apoſtres, lors que noſtre Seigneur leur diſtribuoit luy-meſme l'Euchariſtie, n'euſſent point eu le cœur en haut; ou que le corps de Chriſt n'euſt point eſté lors reellement en terre? Or qui aura le front de dire que les Apoſtres, lors que noſtre Seigneur leur diſtribuoit ces myſteres, n'euſſent point le cœur en haut? & que ce que S. Auguſtin dit, qu'il reprochoit aux Iuifs qu'ils n'auoient point le cœur en haut, pource qu'ils eſtoient de ce monde; ſes Apoſtres auſquels il dit luy-meſme, *Vous n'eſtes point de ce monde*, ne l'euſſent point? Ils auoient donc le corps & l'humanité de Chriſt au milieu d'eux, non ſeulement contenu ſous l'eſpece du Sacrement, mais auſſi aſſis à table en ſa propre eſpece & figure, & pour cela ils ne laiſſoient pas d'auoir le cœur en haut: Car ils n'arreſtoient pas leur penſée & leur intelligence, à la baſſeſſe de l'objet qui apparoiſſoit à leurs yeux, ſoit en l'eſpece du Sacrement, ſoit en la propre eſpece & figure du corps de noſtre Seigneur: Mais ſe repreſentoient en ces formes viles, caduques & corruptibles, l'immenſe & infinie grandeur, ſplendeur & majeſté de celuy qui auoit creé toutes choſes, tant celeſtes que terreſtres, tant corporelles qu'incorporelles, tant corruptibles qu'incorruptibles. Nomplus que quand ſainct Pierre voyoit noſtre Seigneur proſterné à ſes pieds pour les luy lauer, il ne laiſſoit pas nonobſtant la baſſeſſe de la ſituation locale, d'auoir le cœur en haut, & de luy dire, *Seigneur tu ne me laueras point les pieds eternellement*. Ny que quand le bon larron voyoit le corps de noſtre Seigneur pendant & attaché à la croix, & percé & déchiré de coups, de cloux & de playes, il ne laiſſoit pas d'auoir le cœur en haut, & de luy dire, *Seigneur ſouuienne-toy de moy quand tu ſeras venu en ton Royaume*. Ny que quand les Mages le virent dans vne creiche enueloppé de maillots & de langes, & ſe proſternants l'adorerent, ils ne laiſſerent pas d'auoir le cœur en haut quand ils luy offrirent de l'or, de l'encens & de la myrrhe; de l'or, comme à Roy; de la myrrhe, comme à homme mortel; & de l'encens, comme à Dieu: & creurent que c'eſtoit celuy dont il auoit eſté prophetiſé par Balan; *Il ſe leuera vne eſtoille de Iacob; & vn ſceptre s'éleuera d'Iſraël* Et pource le Concile de Nicée, faiſant alluſion à ces paroles de

l'Eglise, *Ayez les cœurs en haut*; ne nous apprend point à comprendre par ceste éleuation de pensée, que l'Aigneau de Dieu, l'heure du Sacrement, est au ciel : mais à comprendre qu'il est gisant sur la sacrée table de l'Eglise : C'est à dire, il ne nous apprend point à éleuer en ceste action-la, nostre esprit, de l'autel au ciel : mais de la meditation de l'apparence vile & externe du Sacrement, à la meditation de l'essence noble & interne contenuë sous l'espece du Sacrement. *Ne soyons point*, dit-il[a], *bassement attentifs au pain & au calice proposez : mais éleuants nostre pensée, entendons par foy, que sur ceste sacrée Table-la, est gisant l'Aigneau de Dieu, celuy qui oste les pechez du monde, sacrifié par les Prestres, sans occision.* Il ne dit pas, Eleuant nos pensées, comprenons par foy que l'Aigneau de Dieu est au ciel, mais éleuant nos pensées, comprend par foy que l'Aigneau de Dieu est situé sur ceste sacrée Table-la, qui est vne éleuation de pensées, non de lieu, mais de dignité. Et cela soit dit de la premiere distinction admise par sainct Augustin en ceste clause, *sursum corda*, asçauoir, que le mot de *sursum*, ne se prend pas toujours pour *sursum* de lieu, mais pour *sursum* d'excellence & de dignité. Reste la seconde qui consiste au mot de *cor*, lequel signifie quelquesfois pensée, & quelquesfois signifie desir, souhait & affection. Comme quand sainct Augustin dit au Sermon septiéme sur les paroles de l'Apostre, [b] *Qu'est-ce qu'ayez le cœur en haut? C'est à dire, esperez en ce lieu-la, aymez en ce lieu-la.* Et au Sermon 175. du temps : [c] *Auoir le cœur en haut au Seigneur, ne s'appelle pas presumption; Auoir le cœur en haut au Seigneur, s'appelle refuge.* Et au commentaire sur le Pseaume 85. [d] *En aymant tu montes, en negligeant tu descends; Estant en la terre, tu es au ciel si tu aymes Dieu : Car le cœur ne se leue pas comme le corps s'éleue : le corps pour se leuer, change de lieu; le cœur pour se leuer change de volonté.* Et au liure de la vraye religion chapitre 3. [e] *Il est dit à tous; Ne vueillez point aymer le monde, ny les choses qui sont au monde, pource que tout ce qui est au monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, & ambition du siecle :* & vn peu apres; [f] *Finalement par les citez, par les villes & par les bourgades, voire mesme par les villages, par les champs & par les cassines, l'auersion des choses terrestres, & la conuersion à vn seul vray Dieu, est tellement persuadée & desirée, que tous les iours par tout l'vniuers, presque d'vne voix, le genre humain répond qu'il a le cœur au Seigneur.* Et en l'epistre mesme alleguée par le sieur du Plessis:

a *Concil. Nicen. anathem.* 11. μὴ τῷ προκειμένῳ ἄρτῳ καὶ τῷ ποτηρίῳ ταπεινῶς προσέχωμεν, ἀλλ' ὑψώσαντες ἡμῶν τὴν διάνοιαν, πίστει νοήσωμεν κεῖσθαι ἐπὶ τῆς ἱερᾶς ἐκείνης τραπέζης τὸν ἀμνὸν τοῦ Θεοῦ τὸν αἴροντα τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου, ἀθύτως ὑπὸ τῶν ἱερέων θυόμενον.

b *D. Aug. serm. 7. de verbis Apostoli cap.* 4 Quid est sursum cor? Ibi spera, ibi ama.

c *D. August. serm. 175. de tempore.* Sursum enim cor ad Dominum, nõ superbia vocatur. Sursum autem cor ad Dominum, refugium vocatur.

d *D. August. in Psal. 85. in illud, Ad te Domine animam meam leuaui.* Amando ascẽdis, negligendo descendis. Stans in terra, in cœlo es, si diligas Deum. Non enim sic leuatur cor, quomodo leuatur corpus. Corpus vt leuetur, locum mutat, cor vt leuetur voluntatem mutat.

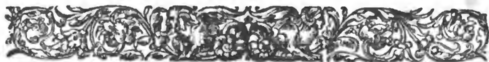
e *D. Aug. lib. de vera Religione cap.* 3. Dicitur omnibus, Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt : quoniam omne quod in mundo est, concupiscentia carnis est; & concupiscentia oculorum, & ambitio sæculi.

f *Ibid.* Denique per vrbes atque oppida, castella, vicos & agros etiam villasque priuatas apertè persuadetur & appetitur à terrenis auersio, & in vnum Deum verumque conuersio, vt quotidie per vniuersum orbem humanum genus, vna penè voce respondeat, sursum corda se habere ad Dominum.

Mais pour ceste cause, dit-il [a], *nostre Seigneur est venu, qui a guery par la parole de salut ceste femme courbée depuis l'espace de dix-huict ans, laquelle signifie peut-estre cela, afin que l'ame Chrestienne n'oye point en vain, Ayez le cœur en haut, & ne réponde point en vain, qu'elle l'a au Seigneur. Ce que regardant, tu fais bien de te rendre les maux de ce monde tolerables par l'esperance de l'auenir* : & vn peu apres; [b] *Car à la verité si la tranquilité d'vne prosperité fallacieuse, nous rioit toujours icy bas, iamais l'ame humaine n'appetteroit le port de ceste vraye & certaine felicité.* Selon ceste double distinction donc, de quelque costé que le sieur du Plessis nous assaille, son objection luy demeure inutile. Car si par le mot, *cœur*, il entend la simple pensée & intelligence, nous luy nions que le mot, *sursum*, vueille là dire le ciel, & signifier vne hautesse locale. Que si par le mot, *cœur*, il entend le desir, l'esperance & l'affection, nous luy concedons bien d'exposer le mot de *sursum*, du ciel, & de dire que ceste exhortation de l'Eglise nous excite à diuertir nostre esprit du desir & de la concupiscence de toutes les voluptez, felicitez & objets de la vie mortelle & corruptible que nous exerçons en ce monde, pour le conuertir à souhaitter, aymer & desirer la felicité de la vie eternelle que nous esperons au ciel : Mais nous nions que cela face rien contre la presence du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie, laquelle encore qu'elle nous soit administrée en terre, neantmoins elle ne nous est pas administrée pour obtenir la vie de la terre, mais pour obtenir celle du ciel.

a *D. August. Epist.* 156 Sed ideo venit Saluator noster, qui mulierem illam in Euangelio per decẽ & octo annos curuam, quæ fortasse hoc significabat, verbo salutis erexit, vt anima Christiana non frustra audiat; sursum cor, nec frustra respondeat se habere ad Dominum. Quod intuens rectè facis, mala huius mundi tolerabilia ducere spe futuri.

b *ibid.* Neque enim reuera, si fallacis prosperitatis semper hic tranquillitas arrideret, anima humana portum illum veræ certæque securitatis appeteret.



CHAPITRE XVIII.

LE dix-huictiéme passage de sainct Augustin cité par le sieur du Plessis, est vn centon de diuers lieux compilé & rapporté en ces termes : *Celuy touche Christ, qui croid en Christ : On approche de luy non de chair, mais de cœur, non par la presence du corps, mais par la puissance de la foy; Enuoye la foy, & tu le tiens; Ne le peux-tu plus atteindre de la main, car il est au ciel; atteins-le de la foy*, &c. *Ce n'est pas ce qui se void qui nourrist, mais ce qui se croid. Ce n'est pas ce pain qui entre au corps, mais le pain de vie eternelle qui soustient nostre ame; Nos yeux se paissent de lumiere, l'œil de nostre cœur, de Dieu, & plusieurs yeux ne le diminuent point : Ainsi de Christ en la cene. Si on te*

loüoit pour ton disner vne grande viande, tù apprefterois ton ventre: On te loue, on te fait cas de Dieu, prepare ton entendement. Qui sont sept differentes clauses prises d'autant de differents endroits de sainct Augustin, & si estrangement mutilées, si cruellement falsifiées & si ineptement alleguées, qu'il semble qu'il en a voulu faire en ce centon vn chaos de faussetez, ignorances & impertinences. La premiere est tirée du cent cinquante-deuxiéme Sermon du temps, & consiste en ces paroles,[a] *Celuy touche Christ, qui a creu en Christ:* Lesquelles ny ne sont aucunement dittes à propos du Sacrement, mais à propos de la défense que nostre Seigneur fit à la Magdeleine de le toucher: ny ne parle de l'attouchement de Christ selon son humanité, mais de l'attouchement de Christ selon sa diuinité. Car il estoit question en ce lieu-la, de concilier l'histoire de l'Euangile de sainct Matthieu, qui raconte que Marie Magdeleine & l'autre Marie, toucherent nostre Seigneur apres qu'il fut sorty du monument,[b] *Elles vindrent à luy*, dit l'Euangile, *& luy tindrent les pieds, & l'adorerent;* auec l'histoire de l'Euangile de sainct Iean, qui raconte que nostre Seigneur répondit à la femme qui cerchoit, comme dit sainct Augustin, son corps, & le recognoissoit deja viuant,[c] *Ne me vueille encor point toucher, car ie ne suis point encore monté à mon Pere.* Là dessus donc sainct Augustin s'imaginant qu'il y auroit quelque apparence de contrarieté entre ces deux Euangiles, si ceste permission d'attoucher nostre Seigneur, recitée par l'vn, & ceste défense de l'attoucher recitée par l'autre, s'entendoient d'vne mesme sorte d'attouchement; Il expose la premiere histoire, de l'attouchement de Christ selon son humanité; & la seconde, de l'attouchement de sa diuinité: & dit que ce second attouchement, asçauoir l'attouchement de la diuinité de Christ, se fait par la foy. Cela appert, & par le texte dont est pris ceste clause, qui est tel;[d] *Il se lit dans l'Euangile de sainct Matthieu, qu'apres qu'il fut resuscité il se presenta aux deux femmes, dont ceste-cy estoit vne, & leur dit, Bien vous soit; & elles, elles s'approcherent & luy embrasserent les pieds, & l'adorerent: Et toutesfois il n'estoit point encore monté à son Pere. Comment donc est-il dit à ceste-cy maintenant, Ne me touche point, dautant que ie ne suis point encore monté à mon pere? Car le son de ces paroles semble presupposer, que Marie le pourroit toucher lors qu'il seroit monté au ciel. Or si estant posé en terre, elle ne le touche point; qui des mortels le pourra toucher estant as-*

a *D. August. sermone de tempore 152. & de diuersis 6. cap. 2.* Tangit Christum, qui credit in Christũ.

b *D. Matth. 28.*

c *Ioan. 20.*

d *D. August. serm. 6. de diuersis cap. 1.* Legitur apud Euangelistam Matthæũ, posteaquam resurrexit, occurrit duabus mulieribus, in quibus & ista erat, & dixit eis, Auete. Illæ autẽ accesserunt & tenuerunt pedes eius, & adorauerunt eũ: & vtique ad Patrem nondum ascenderat. Quomodo ergo nunc dicitur, Noli me tangere, nondum enim ascendi ad patrem meum? Sic enim verba ista videntur sonare, quasi cum tunc posset tangere Maria, quando ascendisset in cœlum. Si in terra positum non tangit, in cœlo sedentem quis mortalium potest tangere?

ſis au ciel? C'eſt à dire, ſi lors qu'il eſt aupres d'elle, qu'elle luy tient les pieds, & qu'elle le touche corporellement, elle ne le touche point, aſçauoir de l'attouchement dont entendoit lors parler noſtre Seigneur; qui le pourra toucher en eſtant éloigné? Et quelle raiſon y aura-t'il de dire que l'approchement luy en rende l'attouchement impoſſible; & que l'éloignement luy en rende l'attouchement poſſible? *Mais cét attouchement-la,* ajouſte ſainct Auguſtin[a], *ſignifie la foy. Celuy touche Chriſt qui croid en Chriſt :* & vn peu apres; [b] *Ceſte Marie donc à qui noſtre Seigneur dit, Ne me touche point, car ie ne ſuis point encore monté à mon pere, ſemble porter la perſonne de l'Egliſe, laquelle creut lors en Chriſt, qu'il fut monté à ſon Pere :* & derechef; [c] *Pluſieurs charnels ont eſtimé Chriſt ſeulement homme, & n'ont point entendu la diuinité cachée en luy : & pourtant ils ne l'ont point bien touché, car ils n'ont point bien creu. Veux-tu bien toucher, entens Chriſt là où il eſt coëternel au Pere, & tu l'as touché ; Mais ſi tu l'eſtimes ſeulement homme, & ne l'eſtimes rien dauantage; il n'eſt point pour ton regard encore monté à ſon Pere.* Par leſquelles paroles il monſtre euidemment qu'il ne parloit pas de l'attouchement du corps de Chriſt, lequel il afferme que la Magdeleine auoit touché, mais de l'attouchement de la diuinité. Cela appert ſecondement par le commentaire exprés de ſainct Auguſtin, ſur le propre texte de l'Euangile de ſainct Iean: *Qu'eſt-ce donc,* dit-il [d], *à dire. Ne me touche point? Et comme ſi on luy euſt demandé la cauſe de ceſte défenſe, Il ajouſte, Car ie ne ſuis point encore monté à mon Pere. Qu'eſt-ce donc que cela veut dire? Si eſtant en terre, il n'eſt point touché; eſtant aſſis au ciel, comment ſera-t'il touché par les hommes, luy certes qui deuant qu'il montaſt, ſe preſenta à eſtre touché à ſes Diſciples,* &c? & vn peu apres; [e] *Or qui ſera l'homme ſi abſurde, que de dire que deuant que de monter à ſon Pere il ayt bien voulu eſtre touché par ſes Diſciples, mais qu'il n'ayt point voulu eſtre touché par les femmes, ſinon apres qu'il y ſeroit monté? Et puis quand quelqu'vn voudroit eſtre ſi impertinent que cela, il ne luy ſeroit pas permis. Car l'Euangile porte que les femmes meſmes apres la reſurrection de Ieſus, le toucherent deuant qu'il montaſt à ſon Pere : l'vne deſquelles eſtoit ceſte meſme Marie Magdeleine, comme S. Matthieu le recite.*

a *Ibid. cap.* 2. Sed ille factus fidē ſignificat. Tangit Chriſtū, qui credit in Chriſtum.

b *ibid.* Videtur ergo iſta Maria cui dixit Dominus, Noli me tangere, nondū enim aſcēdi ad Patrem meum, Eccleſiæ geſtare perſonam, quæ tunc in Chriſtum credidit, cum aſcendiſſet ad Patrem.

c *Ibid.* Multi carnales Chriſtum tantummodo hominē putauerunt, diuinitatem latētem in illo non intellexerunt. Non bene tetigerunt, quia nō benè crediderunt. Vis benè tangere? Intellige Chriſtum vbi eſt Patri coæternus, & tetigiſti; Si autem hominem putas, & nihil amplius putas, tibi nondum aſcendit ad Patrem.

d *D. Aug. tract.* 121. *in Ioan.* Quid eſt ergo, noli me tangere? & tanquam huius prohibitionis cauſa quæreretur, adiunxit, nondum enim aſcendi ad Patrem meum. Quid eſt hoc? Si ſtans in terra non tangitur, ſedens in cœlo quomodo ab hominibus tangeretur, qui, certè antequam aſcenderet, Diſcipulis ſe tangendum obtulit?

e *Ibid.* Quis autem tam ſit abſurdus, vt dicat eum à Diſcipulis quidem antequam ad Patrem aſcendiſſet, voluiſſe ſe tangi, à mulieribus noluiſſe, niſi cum aſcendiſſet ad Patrem? ſed nec ſic qui vellet, deſipere ſineretur: leguntur enim etiam feminæ poſt reſurrectionem antequam ad Patrem aſcenderet, tetigiſſe Ieſum, in quibus erat etiam ipſa Maria Magdalene, narrante Matthæo.

Et derechef [a]: *Ou donc le ſens de ces paroles, Ne me touche point, car ie ne ſuis point encore monté à mon Pere; eſt de figurer en ceſte femme-la l'Egliſe des Gentils, qui n'a point creu en Chriſt, ſinon apres qu'il eſt monté à ſon Pere: Ou bien Ieſus a voulu que la maniere dont on croid en luy, c'eſt à dire, dont on l'attouche ſpirituellement, ſoit que l'on croye que luy & ſon Pere ſont vn*, &c. *Or pouuoit Marie croire de telle ſorte en luy qu'elle l'eſtimaſt inegal à ſon Pere. Ce qu'il l'empeſche de faire lors qu'il luy dit, Ne me touche point, c'eſt à dire, ne croy point en moy ſelon l'intelligence que tu en as maintenans; Ne termine point ton ſens, en ce que pour toy i'ay eſté fait, de peur que tu ſois empeſchée de penetrer à ce parquoy tu as eſté faitte: Car comment ne croyoit-elle point encore charnellement en luy, puis qu'elle le pleuroit comme homme? Car ie ne ſuis point, dit-il, encore monté à mon Pere: Là tu me toucheras quand tu m'auras creu Dieu égal au Pere.* Cela appert finalement par l'epiſtre de Paulinus à ſainct Auguſtin, qui auoit meu & ſolu la meſme difficulté en ces termes: *Ieſus*, dit-il [b], *répondit à Marie, Ne me touche point, car ie ne ſuis point encore monté à mon Pere. Si l'ayant tout aupres d'elle, il ne luy eſtoit pas permis de l'attoucher, comme le toucheroit-elle lors qu'il ſeroit monté à ſon Pere, ſinon peut-eſtre par l'auancement de la foy & l'eleuation de l'entendement, par laquelle Dieu ſe rend éloigné ou proche de nous? Et elle, elle auoit douté de Chriſt, lequel elle auoit penſé eſtre vn jardinier: Et pourtant à l'auenture a-t'elle merité d'oüyr, Ne me touche point. Car elle eſtoit reputée indigne de toucher Chriſt auec la main, lequel elle n'auoit point encore apprehendé auec la foy, ny recogneu eſtre Dieu, ayant eſtimé celuy vn jardinier, duquel il luy auoit eſté dit peu auparauant par les Anges, Pourquoy cerchez-vous le viuant auec les morts? Ne me touche point, pource que ie ne ſuis point encore monté à mon Pere au regard de toy, à laquelle ie ſemble encore ſeulement homme: Apres tu me toucheras, quand en croyant tu ſeras montée à me cognoiſtre.* Leſquelles paroles ſainct Auguſtin approuue comme ſiennes par ceſte réponſe: [c] *Quant à ce que Ieſus dit à Marie, Ne me touche point, car ie ne ſuis point encore monté à mon Pere; ſçaches*

a *Ibid.* Aut ergo ſic dictum eſt, noli me tangere, nondum enim aſcendi ad Patrē meū, vt in illa femina figuraretur Ecclęſia de gentibus, quæ in Chriſtum non credidit, niſi cum aſcendiſſet ad Patrem: aut ſic in ſe credi voluit Ieſus, hoc eſt, ſic ſe ſpiritaliter tangi, quod ipſe & Pater vnū ſint. Eius quippe intimis ſenſibus quodammodo aſcendit ad Patrem qui ſic in eo profecerit vt Patri agnoſcat æqualem: aliter non rectè tangitur, id eſt, aliter non rectè in eum creditur. Poterat autem ſic credere Maria, vt eum putaret imparem Patri, quod vtique prohibetur cū ei dicitur, Noli me tangere: id eſt, noli in me ſic credere quemadmodū adhuc ſapis. Noli tuum ſenſum huc vſque pertēdere quod pro te factus ſum, ne non tranſire valeas ad id per quod facta es. Quomodo enim non carnaliter in eum credebat, quem ſicut hominem flebat? Nondum enim aſcendi, inquit, ad Patrem meum. Ibi me tanges, quando me credideris Patri non imparem Deum.

b *D. Paulin. apud D. Auguſt. Ep.* 58. Quod ad Mariam ait, Noli me tangere, nondum enim aſcendi ad Patrem meum: ſi quominus ſtantem non ſinebatur attingere, quomodo eam tangeret cum aſcendiſſet ad Patrem, niſi forte fidei profectu & mentis aſcenſu, qua Deus homini fit longinquus aut proximus: & illa dubitauerat de Chriſto, quem hortulanum putauerat: ideo fortaſſis audire meruit: Noli me tangere: indigna enim iudicabatur vt tangeret manu Chriſtum, quem nec dum fide apprehenderat, nec intellexerat Deum, cum hortulanum putaſſet, de quo paulo antè ab Angelis audierat: Quid quæritis viuentem cum mortuis? Noli ergo me tangere, quia tibi nondum aſcendi ad Patrem, cui adhuc tantum homo videor: poſtea me tanges, cùm ad agnoſcendum me credendo conſcenderis.

c *D. Auguſt. ad Paulinum Epiſt.* 69. Quod autem Mariæ dixit, Noli me tangere, nondum enim aſcendi ad Patrem, nihil aliud noueris me intelligere, quàm tu.

que mon intelligence n'en est en rien autre que la tienne. Et par ainsi tant s'en faut que le sens de ces paroles de sainct Augustin, *Celuy touche Christ, qui a creu en Christ;* soit de parler de l'attouchement du corps de Christ; qu'au contraire son intention est de faire vne opposition de cest attouchement-la, à celuy du corps de Christ, cōme de l'attouchement de la diuinité, à celuy de l'humanité. Car outre ce que concedant, que la Magdeleine auoit touché le corps de Christ; & neantmoins niant qu'elle eust touché Christ au sens dont nostre Seigneur parloit quand il disoit, *Ne me touche point;* Il insinuoit assez que l'attouchement mentionné par nostre Seigneur, n'estoit point l'attouchement de son corps. Les protestations qu'il fait que l'attouchement auquel nostre Seigneur la reseruoit, apres qu'il seroit monté à son Pere, estoit l'attouchement selon la nature en laquelle il est égal au Pere; monstrent euidemment qu'il ne parle pas de l'attouchement du corps, mais de l'attouchement de la diuinité, lequel attouchement de la diuinité, nous sommes tous d'accord, ne se pouuoir faire que par foy. Bien sçay-ie que les Lecteurs trouueront estrange, que sainct Augustin interpretant cest attouchement, de la creance, semble insinuer que nostre Seigneur ayt défendu en ce sens à la Magdeleine, de l'attoucher, c'est à dire, de croire en luy, pource qu'il n'estoit point encore lors monté à son Pere. Mais ceste difficulté est soluë par sainct Augustin mesme; qui nous apprend que par l'attouchement, il n'entend pas la simple creance, mais la termination de la creance. Au moyen dequoy nostre Seigneur défendant à la Magdeleine de l'attoucher, ne luy défendoit pas absolument de croire en luy: mais luy défendoit de terminer sa creance, en ce que iusques alors elle cognoissoit de luy. *L'attouchement,* dit il, *fait comme vne fin & vn terme de la notion: Et pourtant il ne vouloit pas que la fin de l'addresse de son ame en luy, fust seulement d'estre estimé ce qu'il estoit veu: Mais l'ascension au Pere estoit d'estre veu, ainsi qu'il estoit égal au Pere, afin que là fust la fin de la vision.* La seconde clause de ce centon, est prise du 33. liure [a] contre Faustus Manicheen, & rapportée par le sieur du Plessis en ces termes: *On approche de luy, non de chair, mais de cœur, non par la presence du corps, mais par la puissance de la foy.* Mais combien faussement, ineptement & ridiculement? Car ny ceste clause-la, n'est vne proposition vniuerselle, mais vne exhortation particuliere que le sieur du Plessis pour l'estendre au Sacrement, conuertist en vne proposition generale: ny ne s'y traitte du moyen d'approcher de Christ pour participer à son corps & à son sang: mais du moyen d'approcher de Christ, pour entendre la conciliation de deux lieux de l'Euangile, qui sembloient estre contraires, & les-

a *D. August. lib. 33. contra Faustū Manichaeum cap. 8.*

quels les Manicheens en ceste qualité objectoient aux Catholiques. Le faict est tel. Sainct Matthieu decriuant l'histoire du Centenier, auoit dit que le Centenier estoit allé à Christ: Et sainct Luc, Qu'il y auoit enuoyé. De ceste apparence de contrarieté, Faustus Manicheen prenoit occasion de calomnier l'Ecriture. Sainct Augustin donc, pour la iustifier de ceste apparence de contradiction, dit que c'estoit chose ordinaire, mesme au langage commun des hommes, que d'vser du mot, *accedere ad aliquem*, c'est à dire, s'addresser ou aller à quelqu'vn, non seulement quand on y va immediatement, mais mesme quand on y enuoye: Et apres auoir verifié cela par plusieurs exemples, pour conclurre son propos par le mesme langage de l'histoire dont il estoit question, adjouste:[a] *Au reste que ceux qui s'enquierent de ces choses, s'acheminent à Iesus, non de corps, mais d'esprit, non par la presence de la chair, mais par la puissance de l'esprit, comme fit ce centenier-la; Et alors ils apperceuront mieux ce que sainct Matthieu a voulu dire.* Et cela le sieur du Plessis le transfere au Sacrement, & en fait, *On approche de Christ, non de chair, mais de cœur, non par la presence du corps, mais par la puissance de la foy.* Auec quelle pudeur. La 3. clause de ceste rapsodie, est prise du 50. traitté sur sainct Iean[b], & rapportée auec pareille ingenuité en ces termes: *Enuoye la foy, & tu le tiens; Ne le peux-tu plus atteindre de la main, car il est au ciel; atteins-le de la foy.* Car il ne s'agist là en aucune sorte, ny du Sacrement, ny des communiants, mais des Iuifs qui auoient enuoyé, dit l'Euangile, pour empoigner Iesus. Qu'ainsi soit, le verset de sainct Iean que commentoit lors sainct Augustin, estoit cestuicy:[c] *Or les Pontifes & les Phariseens auoient donné mandement, que si quelqu'vn sçauoit où estoit Jesus, qu'il le denonçast, afin qu'ils l'empoignassent. Nous donc,* dit là dessus sainct Augustin[d], *denonçons maintenant aux Iuifs, où est Christ. A la mienne volonté que tous ceux qui sont descendus de ceux-la qui auoient donné le mandement, que l'on leur denonçast où estoit le Christ, le vueillent oüyr & l'empoigner: Qu'ils viennent à l'Eglise, qu'ils oyent où est Christ, & qu'ils l'empoignent: Qu'ils oyent l'Euangile: Il a esté occis par leurs Peres, il a esté enseuely, il est resuscité, il a esté recogneu par ses disciples, il a monté à leur veuë au ciel, il est assis là à la dextre du Pere: Celuy qui a esté iugé viendra pour estre iuge; qu'ils l'oyent & l'empoignent. Ils répondent, Qui empoigneray-ie? Vn absent? Comment enuoyeray-ie ma main au ciel, afin d'empoigner vn qui y est assis? Enuoyes-y*

a *D. August. lib. 33. contra Faustum Manichæum cap.* 8. Cæterum qui hæc nō litigiosè, sed placidè ac fideliter quęrunt, accedant ad Iesum, non carne, sed corde, non corporis præsentia, sed fidei potētia, sicut ille Centurio, tum melius quid Matthæus dixerit sentient.

b *D. Aug. tract. 50. in Ioan.*

c *D. Ioan. cap. 11. 56.*

d *D. Aug. tract. 50. in Ioan.* Nos indicemus modò Iudæis, vbi sit Christus. Vtinam velint audire & apprehēdere, quicunque sunt ex semine illorum qui dederant mandatum, vt indicaretur eis vbi esset Christus. Veniant ad Ecclesiam, audiant vbi sit Christus, & apprehendant eum. A nobis audiant, ex Euangelio audiant. Occisus est à parentibus eorum, sepultus est, resurrexit à discipulis agnitus, ante oculos eorum ascendit in cœlum, ibi sedet ad dexteram patris: qui iudicatus est venturus est Iudex: audiant & teneant. Respondet, Quem tenebo? Absentem? Quomodo in cœlum manum mittam, vt ibi sedentem teneam? Fidem mitte & tenuisti. Parentes tui tenuerunt carne, tu tene corde.

la foy, & tu l'as empoigné : Tes Peres l'ont empoigné auec le corps ; toy empoigne-le auec le cœur. Or que fait cela contre le Sacrement de l'Eucharistie ? Estoit-il permis de toucher les secrets de ce mystere, en addressant son propos aux Iuifs, duquel il n'estoit pas seulement licite de traitter deuant les Catechumenes ? La quatriéme clause de ce centon, est prise [a] du 33. Sermon sur les paroles de nostre Seigneur en l'Euangile, & consiste en ces mots ; *Ce n'est pas ce qui se void qui nourrist, mais ce qui se croid.* Laquelle ie ne puis imaginer pourquoy le sieur du Plessis l'allegue contre nous. Car qui est celuy de nous qui ne sçache, que c'est ce que nous croyons estre en l'Eucharistie, asçauoir, le corps de Christ, qui nous nourrist à la vie eternelle ; & non pas ce que nous y voyons estre, asçauoir, l'espece eternelle & visible du pain & du vin ? Bien eust eu le sieur du Plessis plus d'apparence d'alleguer les paroles que sainct Augustin auoit dittes vn peu auparauant, [b] *N'apprestez point le gosier, mais le cœur.* Et derechef [c] : *Nous croyons en Christ, lequel nous prenons par foy.* Car encores que ces paroles la, ne facent rien en verité contre la doctrine de l'Eucharistie, dautant que ny sainct Augustin, par ces mots, *Ne preparez point le gosier, mais le cœur*, ne veut exclurre l'vsage de la bouche, de laquelle au contraire il dit incontinent apres, [d] *Nous en prenons peu, & sommes engraissez dans l'ame :* mais veut dire que la preparation que nous deuons apporter pour nous rendre dignes de receuoir le corps de nostre Seigneur, ne doit point consister à preparer nostre gosier, mais à preparer nostre ame : Ny par ces mots, *Nous prenons Christ par foy*, il ne veut pas exclurre la perception manuelle & orale : nomplus que quand il dit que la femme malade du flux de sang, [e] *Toucha nostre Seigneur par foy* ; il ne veut pas dire qu'elle ne le toucha point vrayment & reellement. Ny quand sainct Paul dit, que [f] *Noë fit l'arche par foy* ; c'est à dire, fut meu & excité à ce faire, par la foy, il ne veut pas dire qu'il ne la fit point vrayment, reellement & corporellement. Neantmoins il y auroit trop plus d'apparence de nous objecter ces clauses-la que de nous alleguer ce que nous protestons nous-mesmes, c'est à dire, que ce n'est pas ce qui est veu estre en l'Eucharistie, asçauoir, l'espece du pain & du vin, qui nous nourrist à la vie eternelle : mais ce qui y est creu estre, asçauoir, le corps & le sang de Christ. La cinquiéme clause est prise du 28. Sermon sur les paroles du Seigneur, & exprimée par le sieur du Plessis, en ces mots : [g] *Ce n'est pas ce pain qui entre au corps, mais le pain de vie eternelle, qui soustient nostre ame.* Lesquels comme le sieur du Plessis les détache de leurs propos antecedents, aussi en altere-t'il entierement le sens. Car sainct Augustin, ou plustost sainct Ambroise,

a *D. August. de verbis Domini serm. 33. cap. 5.* Non quod videtur, sed quod creditur, pascit.

b *D. August. de verbis Domini serm. 33. cap. 5.* Noli parare fauces, sed cor.

c *Ibid.* Ecce credimus in Christum, qué, fide accipimus.

d *Ibid.* Modicum quid accipimus, & in corde saginamur.

e *D. Aug. serm. de tempore 152. & de diuersis 6. cap. 2.* Fide tetigit.

f *Hebr. 11. 7.*

g *D. Aug. serm. 28. de verbis Domini habetur in appendice serm. 5.*

duquel sainct Augustin a emprunté ces paroles, ayant pris ce Sermon tout entier, du quatriéme liure des Sacrements de son maistre sainct Ambroise, ne veut pas dire là, que ce n'est pas ce pain qui entre au corps qui nourrist nostre ame, mais le pain de vie eternelle, comme l'insinuë le sieur du Plessis: Mais veut dire que ce que l'Eucharistie porte encore le titre de pain apres la consecration, ce n'est pas entant que ce mot, *pain*, signifie le pain commun & ordinaire qui va au corps, c'est à dire, passe & se conuertist en la substance du corps: mais entant qu'il est employé pour signifier le pain celeste & supersubstantiel, dont nous disons en l'oraison Dominicale, Donne nous aujourd'huy nostre pain supersubstantiel. Car le nœu de la question estoit, comment ce que sainct Ambroise, & à son imitation sainct Augustin, témoignoit auoir dit en ses discours precedents des Sacrements, que deuant *la consecration ce qui estoit offert, estoit appellé pain, mais qu'apres la consecration, il estoit appellé corps;* se pouuoit accorder auec ce qu'en l'oraison Dominicale, qui se prononçoit apres la consecration, nous disions encore de l'Eucharistie, *Donne nous aujourd'huy nostre pain. Il me souuient,* dit-il [a], *de mon propos, lors que ie traittois des Sacrements. Ie vous ay dit, que deuant les paroles de Christ, ce qui est offert est appellé pain, mais qu'apres que les paroles de Christ ont esté prononcées, il n'est plus dict pain, mais est appellé corps. A cause dequoy donc en l'oraison Dominicale qui suit apres, dit-il, Nostre pain?* Voyla la proposition de la difficulté, à laquelle sainct Ambroise & auec luy sainct Augustin, répondent que l'Eucharistie n'est plus lors ditte estre pain, c'est asçauoir apres la consecration, entant que pain signifie ce pain commun & ordinaire, qui s'en va & se resoult en la nourriture du corps: mais entant que le pain signifie ce pain supersubstantiel & diuin, qui soustient & fortifie la substance de l'ame. *Il a dit,* répondent-ils [b], *le pain a la verité; mais il a dit, supersubstantiel: non ce pain commun qui va au corps, c'est à dire, qui passe & se conuertist en la substance du corps, mais ce pain-la de la vie eternelle, qui soustient la substance de nostre ame.* Car que ces mots, *vadere*, &, *abire*, soient souuent transferez de la signification du mouuement local, à la signification du changement d'estre & de condition: comme quand les anciens Latins disoient, *abire in cineres*, c'est à dire, s'en aller en cendres, pour dire se conuertir en cendres; & *abire in fumos*, c'est à dire, s'en aller en fumée, pour dire se conuertir en fumée: & comme quand l'ancienne version Latine de l'Apocalypse dit, *vadere in exitium*, & la version Latine de Geneue, *abire in exitium*, c'est à dire, s'en aller en perdition ou en neant, pour dire se terminer en neant; C'est chose que ceux qui sont exercez aux figures de chaque langue sçauent.

a *D. Ambr. lib. 5. de Sacram. cap. 4. Item D. August. serm. 28. de verbis Domini.* Memini sermonis mei, cùm de Sacramentis tractarem: dixi vobis, quod ante verba Christi, quod offertur, panis dicatur: vbi Christi verba deprompta fuerint, iam non panis dicitur, sed corpus appellatur. quare ergo in oratione Dominica, quæ postea sequitur, ait, Panem nostrũ?

b *Ibid.* Panem quidẽ dixit: sed ἐπιούσιον dixit, hoc est, supersubstantialem: Non iste panis qui vadit in corpus, sed ille panis vitę æternæ, qui animæ nostrę substantiam fulcit.

gue sçauent. Et que le sens de ceste phrase, *vadere in corpus*, soit tel en ce lieu, & signifie autant qu'*abire in corpus*, c'est à dire, s'en aller au corps, passer en la substance du corps, se conuertir en la nature du corps; la circonstance du passage le monstre. Autrement il n'y auroit point de correspondance entre l'objection & la solution, attendu que l'objection est, comment ce qui est offert, c'est à dire, l'Eucharistie, peut estre encore appellé, pain, en l'oraison Dominicale, qui se dit apres la consecration, veu qu'apres la consecration, l'Eucharistie ne peut plus estre appellée, pain. Au moyen dequoy, il faut que le sujet de la réponse soit de l'Eucharistie: & partant que laditte réponse se resolue en ces termes: *L'Eucharistie n'est plus lors le pain qui s'en va au corps, mais celuy qui soutient la substance de l'ame.* Ce qui seroit manifestement faux, s'il entendoit par ces mots, *s'en aller au corps*, entrer dans le corps, & non pas se resoudre & conuertir en la substance du corps: Car il n'y a homme si aueuglé & obstiné, qui ose nier que l'Eucharistie n'entre point dans le corps. Et pourtant aussi oppose-t'il en ceste proposition-la, le mot, *fulcire substantiam animæ*, qui signifie soustenir & substanter la substance de l'ame, au mot, *vadere in corpus*, qui signifie se resoudre, corrompre & conuertir en celle du corps: comme l'vn, designant vne fortification, substentation & confirmation de la substance d'autruy, & l'autre, designant vne consumption, resolution & déperdition de la sienne propre. Et à ce sens conspirent tous les autres lieux du mesme œuure de sainct Ambroise, lesquels pource que nous les auons amplement deduits en l'examen de sainct Ambroise, & par eux refuté dés lors l'objection de ce passage; nous nous contenterons d'y renuoyer les Lecteurs. Seulemēt ajousterons-nous, pour monstrer comme sainct Augustin ne peut auoir pris ce terme en autre sens que son maistre sainct Ambroise, quatre passages, où il monstre manifestement que le corps de Christ entre dans nos corps; & par consequent que par s'en aller au corps, il n'entend pas là, entrer dans le corps; mais passer & se conuertir en la substance du corps: L'vn est en l'ep. 118. où il dit: [a] *Qu'il a semblé raisonnable au sainct Esprit, que pour l'honneur d'vn si grand Sacrement, le corps du Seigneur entrast premier dans nostre corps, que les autres viandes.* Lesquelles paroles Luther dit ne pouuoir estre eludées par aucun fard. Le second est au second liure contre l'aduersaire de la Loy & des Prophetes, où sainct Augustin dit, que [b] *Nous receuons nostre Seigneur nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, auec le cœur fidelle & la bouche, encore qu'il semble que ce soit chose plus horrible de manger la chair d'vn homme, que de la tuer, & boire le sang d'vn homme, que de l'épandre.* Ce qui ne seroit nullement vray s'il ne

a *D. Aug. Epist. 118. ad Ianuariũ cap. 6.*
Placuit Spiritui sancto, vt in honorem tãti Sacramenti in os Christiani pri' Dominicũ corpus intraret quàm cæteri cibi.

b *D. Aug. lib. 2 contra aduers. legis & Prophet. cap. 10.*
Mediatorẽ Dei & hominum, hominem Christũ Iesum, carnem suam nobis manducandam, bibẽdumque sanguinem dantem, fideli corde atq; ore suscipim': quãuis horribilius videatur humanam carnẽ mãducare, quam perimere, & humanum sanguinẽ potare quã fundere.

s'agissoit que de la simple manducation du signe du corps de Christ. Car manger le signe de la chair d'vn homme, ne sembleroit point chose plus horrible que de la tuer, & boire le signe du sang d'vn homme, ne sembleroit point chose plus horrible que de l'épandre. Et puis la chair dont nostre Seigneur parloit en S. Iean, n'estoit point le simple signe de sa chair, mais la vraye nature & substance de sa chair. Le troisiéme est pris du premier liure de la remission des pechez contre les Pelagiens, où il dit,[a] *Oyons le Seigneur parlant non du Sacrement du Baptesme, mais du Sacrement de sa saincte table, auquel nul, sinon baptisé, ne se presente legitimement: Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous-mesmes.* Esquelles paroles puisque sainct Augustin veut qu'elles soient dittes de la manducation Sacramentale, il faut necessairement que par le mot, *manger*, il entende manger oralement: Et consequemment donc qu'il presuppose que la chair & le sang de Christ, qui en ceste proposition de sainct Iean, sont pris vrayment & proprement pour la chair & pour le sang, comme nos aduersaires & toutes autres sortes d'hommes le confessent; soient mangez vrayment & reellement auec la bouche. Car si en ceste sentence de sainct Iean,[b] *Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon sang:* le mot, *manger*, est pris pour la manducation orale; & le mot, *chair* & *sang*, est pris vrayment & reellement pour la propre chair & pour le propre sang; Il n'y a point de porte pour échapper de ceste conclusion, Que la chair & le sang de Christ entrent vrayment & reellement dans le corps de l'homme. Le quatriéme est pris du second liure du mesme œuure des merites & de la remission des pechez, où sainct Augustin dit, que *que ce que prennent les Catechumenes, encore que ce ne soit pas le corps de Christ, neantmoins il est sainct, & plus sainct que les viandes dont nous sommes nourris; & que ces viandes la mesmes sont sanctifiées par la parole de Dieu & par l'oraison:* Et puis adjouste, que [d] *ceste sanctification de viandes, n'empesche pas toutesfois que ce qui entre en la bouche, ne descende au ventre, & ne soit jetté au retrait.* Dont resulte que le corps de Christ, duquel il parle là, est exemté selon luy, de ceste condition de descendre au ventre & d'estre jetté au retrait. Or ne peut ceste exemption appartenir, sinon au vray & propre corps de Christ: Et le corps de Christ dont il parle là, n'est point le corps de Christ consideré entant que residant au ciel: ny le corps de Christ dont il parle là, ne peut estre autre que le corps Sacramental, attendu qu'il l'oppose en qualité de Sacrement, à ce que prennent les Catechumenes. La sixiéme clause est prise du soixante quatriéme Sermon sur les paroles du Seigneur, & rapportée par le sieur du Plessis en ces mots:

a *D. Aug. lib. 1. de peccat. meritis & remiss. cap. 20.* Dominum audiamus, nõ quidem hoc de Sacramento sancti lauacri dicentem, sed de Sacramẽto sanctæ mensæ suæ, quo nemo ritè nisi baptisatus accedit: Nisi mãducaueritis carnem meam, & biberitis sãguinem meum, non habebitis vitam in vobis.

b *D. Ian. 6. 53.*

c *D. Aug. lib. 2. de peccat. meritis & remiss. cap. 26.* Quod accipiũt quamuis nõ sit corpus Christi, sanctum est tamẽ, & sanctius, quàm cibi quib⁹ alimur, quoniam Sacramẽtum est, verum & ipsos cibos quibus ad necessitatẽ sustẽtandæ huius vitæ alimur, sanctificari idem Apostolus dixit, per verbum Dei & orationem.

d *Ibid.* Ista sanctificatio nõ efficit, vt quod in os intrauerit, non in ventrẽ vadat & in secessum emittatur.

[a] *Nos yeux se paissent de lumiere, l'œil de nostre cœur de Dieu, & plusieurs yeux ne le diminuent point. Ainsi de Christ en la Cœne.* Lesquelles paroles non seulement le sieur du Plessis les détourne de leur sens, qui n'est en aucune sorte de parler, ny de l'Eucharistie, ny de la manducation du corps de Christ; ains de la pasture & vision que Dieu nous donnera de sa diuinité en l'autre siecle: mais mesme les corrompt, & falsifie par vne addition & supposition manifeste: car il n'y a point, *Ainsi de Christ en la Cœne.* Ceste clause y est faussement inserée par le sieur du Plessis, & directement contre l'intention de l'Autheur, qui ne dit en tout ce Sermon-la, vn seul mot de la cœne, comme aussi le sujet de son Euangile ne l'y portoit point: ains parle seulement de la resurrection, premierement initiée icy bas dans nostre ame, & puis apres accomplie au siecle auenir en nostre ame & en nostre corps, suiuant ce verset du 5. chap. de l'Euangile de sainct Iean, [b] *En verité, en verité, ie vous dy que l'heure vient, & est venuë maintenant que les morts sçauront la vertu de Dieu.* Pour l'exposition duquel, il allegue ces paroles de sainct Paul: [c] *Que l'œil n'a point veu, ny l'oreille n'a oüy, ny au cœur de l'homme n'est point monté, ce que Dieu a preparé à ceux qu'il ayme.* Et sur ce fondement continuant de bastir son discours, dit que si nous voulons nous ingerer de dire que c'est que la generation eternelle du Fils, nous ne le pouuons, pource que cela c'est chose que l'oreille n'a ouyë, ny n'est monté au cœur de l'homme: Et adjouste, qu'au regard des Anges qui le voyent, nous sommes encore petits enfants allaitez par la foy: mais que quand Dieu apparoistra nous le verrons comme il est, & en serons repeus; faisant son allusion de manducatiõ, non sur le propos du Sacrement, mais sur l'analogie & proportion qui est entre la cognoissance que nous auons de Dieu en ce monde par la foy, laquelle il compare au laict, qui est l'aliment des petits enfants, & la cognoissance que nous en auions en l'autre monde, par la vision manifeste, laquelle il appelle, nourriture solide: Et adjouste que lors nostre viande ne diminuera point. Car si l'œil se paist de lumiere, & toutesfois ne diminuë point la lumiere, Dieu qui est la lumiere des yeux de l'esprit, ne diminuera point pour estre veu par les yeux de l'esprit. Voicy ses paroles: *Tu me demandes*, dit-il [d], *comment cela peut estre dit*, asçauoir, qu'vn engendré ayt toujours esté auec celuy qui l'a engendré: *Cela ne peut estre dit, car l'oreille ne l'a point oüy, ny il n'est point monté au cœur de l'homme qu'il soit creu & adoré: quand il est creu il est adoré, quand il est adoré il est creu, quand il est creu il est compris. Car pendant que nous cheminons encore en ceste chair, pelerins & estrangers du Seigneur, au regard des Anges qui voyent*

a *D. Aug. serm. 64. de verbis Domini cap. 5.*

b *D. Ioan. 5. 25.*

c *1. Cor. 2. 9.*

d *D. Aug. serm. 64. de verbis Domini cap. 4.*

Quæres quomodo dicatur? Non potest dici: quia nec auris audiuit, nec in cor hominis ascendit. Credatur, & colatur. Cum creditur, colitur; cũ colitur, creditur: cum creditur capitur. Adhuc enim in ista carne quamdiu peregrinamur à Domino, ad Angelos sanctos qui hoc vident, infantes sumus, lactandi fide, pascẽdi specie,

ces choses, nous sommes enfants, qui deuons estre vn temps allaictez de la foy, pour estre repeus de l'apparence. Et vn peu apres [a]: *Nous sçauons que quand il apparoistra, nous luy serons semblables, pource que nous le verrons comme il est. Voyla pour à la perception dequoy paruenir, nous sommes nourris: voyla pour à la vision & comprehension dequoy paruenir, nous sommes nourris: En sorte toutesfois que ce qui est mangé ne soit point diminué, & que celuy qui mange soit viuifié. Non seulement la viande viuifie en la mangeant, mais la viande qui est mangée, se diminuë. Mais quand nous aurons commencé de manger la iustice, de manger la sapience, de manger ceste viande-la immortelle, alors nous serons viuifiez; & ceste viande-la ne se diminuë point. Car si l'œil a accoustumé de se paistre de lumiere, & toutesfois ne diminuë point la lumiere: qu'ainsi soit elle ne sera point moindre pour estre veuë de plusieurs, elle repaist les yeux de plusieurs, & toutesfois est aussi grande qu'elle estoit auparauant, & ils sont repeus, & elle n'en est point diminuée. Si Dieu a donné cela à la lumiere qu'il a faitte pour les yeux du corps, qu'est-ce qu'il est luy qui est la lumiere mesme au regard des yeux de l'ame? Si donc on te loüoit quelque grande viande pour ton disner, tu preparerois ton ventre; on te loüe Dieu, prepare ton entendement.* Et le sieur du Plessis non seulement fait de ce passage, *Nos yeux se paissent de lumiere, l'œil de nostre cœur de Dieu, & plusieurs yeux ne le diminuent point. Ainsi de Christ en la cœne. Si on te loüoit pour ton disner vne grande viande, tu appresterois ton ventre; on te loüe Dieu, prepare ton entendement*; imputant faussement à sainct Augustin l'interjection de ceste clause, *Ainsi de Christ en la cœne*, laquelle il y insere frauduleusement pour imposer aux Lecteurs que sainct Augustin parle là de l'Eucharistie & de la manducation du corps de Christ: au lieu qu'il parle de la vision & contemplation de la diuinité que nous aurons en l'autre siecle: Mais mesme apres auoir entassé cét amas de faussetez & d'impertinences les vnes sur les autres; chante à luy-mesme le triomphe de sa honte, & conclud par ce bel epynicie: *Or tant de passages si expres, & plus beaucoup aux lieux dont ils sont pris, s'en iront-ils par quelque friuole distinction?*

a Ibid. Scimus quia cum apparuerit, ei similes erim', quoniã videbimus eum sicuti est: Ecce ad quid nutrimur capiendum, ecce ad quid nutrimur percipiendum, comedẽdum: vt tamen quod comeditur non minuatur, & qui comedit vegetetur. Nam modò cibus vegetat comedẽdo, sed minuitur cibus qui comeditur. Quãdo autem cœperimus comedere iustitiam, comedere sapientiam, comedere illum immortalẽ cibum, & nos vegetamur, & cibus ille nõ minuitur. Si enim nouit oculus pasci luce, nec tamen minuit lucem: nõ enim minor erit lux, quia videtur à pluribus, pluriũ oculos pascit, & tamen tanta est quanta erat, & illi pascuntur, & illa non minuitur. Si Deus dedit hoc luci, quam fecit ad oculos carnis, quid est ipse lux ad oculos cordis? Si ergo laudaretur tibi aliquis cibus magnus quem pransurus esses, parares ventrem: Laudatur tibi Deus, para mentem.





CHAPITRE XIX.

LE dix-neufiéme passage que le sieur du Plessis cite de sainct Augustin, est pris du second Sermon sur le 33. Pseaume, où sainct Augustin dit: [a] *Comment est-ce que Christ estoit porté en ses mains? pource que lors qu'il consignoit son corps & son sang il prit en ses mains ce que sçauent les fidelles, & il se portoit en quelque maniere lors qu'il disoit, Cecy est mon corps.* Lesquelles paroles le sieur du Plessis allegue pour les retorquer contre celles du Sermon precedent, où sainct Augustin dit simplement & sans modification: [b] *Christ estoit porté en ses mains, quand consignant son propre corps, il dit, Cecy est mon corps: Car il portoit ce corps-là en ses mains.* Et veut ledit sieur du Plessis, que ce mot, *en quelque maniere*, soit vn terme, comme il dit ailleurs, diminuant, qui rabatte de l'integrité & de la verité de la chose, & en nie la proprieté & realité de l'estre. Or que cela ayt lieu quelquesfois, asçauoir, que ce mot, *en quelque maniere*, rabatte de la verité & de la realité de la chose, Tertullian nous l'apprend bien quand il dit, Entre *quodammodo*, & *veritablement*, il y a grande difference. Mais que cela n'arriue pas toujours; le mesme Tertullian nous l'enseigne disertement au mesme endroit, quand il ajouste, *pour le moins en ce lieu icy.* Car declarant, que pour le moins au lieu qu'on luy objectoit, il y auoit bien à dire, entre *vrayement*, & *en quelque maniere*; il donnoit manifestement à inferer, que ce mot, *en quelque maniere*, n'est pas toujours exclusif de la verité & de la realité; mais est quelquesfois mis seulement pour exprimer que la chose se fait, non en vne maniere autre que vraye, mais en vne maniere autre que commune. Pour l'intelligence dequoy, il faut sçauoir que le mot, *quodammodo*, est quelquesfois opposé, à *vero modo*: & alors c'est vn terme diminuant qui rabbat & deduit de la verité & realité de l'estre: & quelquesfois il est opposé, à *quocunque modo*, & alors ce n'est pas vn terme diminuant, mais vn terme specifiant, qui n'exclud pas la verité de l'estre, mais exclud la communité de la maniere; & alors *en quelque maniere*, vaut autant comme en vne certaine precise & determinée maniere. Comme quand sainct Augustin dit: [c] *Ce n'est donc pas en quelconque maniere*, quocunque modo, *qu'vn homme mange la chair de Christ & boiue son*

[a] *D. Aug. concione. 2. paulò post initium.* Quomodo ferebatur in manibus suis? quia cùm commendaret ipsũ corpus suũ, & sanguinem suum accepit in manus suas quod norunt fideles; & ipse se portabat quodammodo cum diceret: Hoc est corpus meum.

[b] *D. Aug. concion. 2. in psal. 33. circa finem.* Ferebatur enim Christus in manibus suis: quando commendás ipsum corpus suum, ait, Hoc est corpus meum.

[c] *D. Aug. serm. 11. de verbis Domini secundùm Matt. cap. 11.* Non ergo quocunque modo quisnam manducauerit carnem Christi, & biberit sanguiné Christi manet in Christo & in illo Christus: sed certo quodam modo, quem modum vtique ipse videbat, quando ista dicebat.

sang, que Christ demeure en luy & luy en Christ : mais en quelque maniere certaine, sed certo quodammodo, *laquelle maniere il voyoit sans doute lors qu'il disoit ces choses*: Et derechef [a] ; *Ce n'est pas en quelconque maniere*, quocunque modo, *qu'vn homme blaspheme contre le sainct Esprit, qu'il est coulpable de ce crime irremissible : mais en quelque maniere*, modo quodam, *laquelle celuy a voulu que nous cerchions & entendions, qui a prononcé ceste vraye & épouuantable sentence*: Quand, dy-ie, il tient ces langages, il ne veut pas dire par là, que ceux qui mangent le corps de Christ en ceste maniere-la que nostre Seigneur entendoit lors qu'il disoit, [b] *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy*; le mangent d'vne maniere moins vraye & reelle que les autres: mais qu'ils le mangent d'vne maniere plus speciale & moins commune que les autres. Ny quand il dit, qu'il n'y a que ceux qui blasphement contre le sainct Esprit en quelque maniere, qui encourent le crime irremissible dont il est parlé en l'Euangile; Il ne veut pas dire que ceux qui encourent ce crime irremissible, ne blasphement pas vrayment contre le sainct Esprit: mais il veut dire qu'ils ne blasphement pas contre le sainct Esprit en la maniere commune, dont les autres hommes ont accoustumé d'y blasphemer, comme les Iuifs, Payés & Heretiques: mais en vne maniere plus speciale & parteculiere. Et de cela se trouue mille illustres exemples en l'antiquité. Theophyle, ancien Euesque d'Antioche, dit en son secōd liure contre Autolycus, [c] *Que Dieu a crée en quelque façon la matiere :* Et pour cela inferera-t on que Dieu n'ayt point crée la matiere vrayment & reellement? Non: Car ce mot, en quelque maniere, n'est pas appliqué là pour exclurre la verité de l'estre de la creation, mais pour exclurre la communité de la maniere de la creation; dautant que Dieu n'a pas crée la matiere comme les autres substances complettes, pource que toutes les autres substances, Dieu les a creées comme objet par soy de sa creation : Là où la matiere, Dieu l'a creée conjointement auec le sujet dans lequel elle existoit. Dionysius Exiguus qui écriuoit il y a plus de mille ans, tournant ce passage de l'epistre de Proclus aux Armeniens; *Il s'est aneanty en la forme de serf*, y ajouste, quodammodo, *en quelque maniere;* Et dit [d], *Il s'est voulu aneantir prenant en quelque maniere la forme de serf:* Et pour cela veut-il nier que nostre Seigneur n'ayt point pris vrayment la forme de serf? Rien moins: mais il veut dire qu'il l'a prise en certaine maniere speciale & particuliere. Sainct Cyrille d'Alexandrie, dit que *l'Aigneau Paschal que mangeoient les Iuifs, estoit veu estre diuisé en quelque maniere:* Et pour cela veut-il dire que l'Aigneau Paschal ne fust point diuisé reellement? Non: mais il veut dire, qu'il n'estoit pas di-

a *Ibid.* Non quocunq; modo blasphemauerit, reus est huius irremissibilis delicti: sed modo quodam quem nos quęrere atque intelligere voluit, qui hanc sentētiā veram terribilemque deprompsit.
b *D. Ioan. 6.56.*

c *S. Theophili Patriarchæ Antiocheni lib. 2. ad Autolicum longe post initium.* Hæc in primis Scriptura sacra agit & monet, vt doceat materiam à Deo esse quodammodo factam.

d *Dionys. Abbas Romanus cognomento Exiguus. in Epist. S. Procli Archiepisc. Cōstantin. de recta fide ad Armenios, post mediū.* Exinanire se voluit formam, quodammodo serui suscipiēs.

uisé en toutes les manieres dont on se le pourroit imaginer auoir esté diuisé: Car il n'estoit pas permis de le diuiser entre plusieurs familles, mais seulement entre les personnes d'vne mesme famille: Et pourtant le mot, en quelque maniere, est ajousté là, non pour exclurre la verité de la diuision, mais pour exclurre la generalité de la maniere de la diuision, & la restreindre à vne maniere speciale & particuliere. Fulgence dit, que *Dieu void en quelque maniere toutes choses, & en quelque maniere ne void point quelque chose*: & derechef; *Que Dieu est en quelque maniere tout entier par tout, & en quelque maniere n'est point en certain lieu*: Et pour cela veut-il dire que Dieu ne soit point vrayment & reellement tout entier par tout? Nullement: mais il veut dire, que ce que Dieu est tout entier par tout, ce n'est pas selon toutes les manieres d'estre, mais selon vne certaine maniere speciale d'estre, asçauoir, selon l'estre de sa substance, & non pas selon l'estre de sa grace: Car Dieu est bien par tout selon l'estre de sa substance, mais il n'est pas par tout selon l'estre de sa grace. Et sainct Augustin dit luy-mesme [a] *de l'ame de l'homme, qu'elle est immortelle selon quelque sienne maniere*: Et pour cela veut-il dire, qu'elle ne soit point vrayment & reellement immortelle? Ia n'aduienne. Mais il veut dire, qu'elle n'est pas immortelle de toute maniere d'immortalité: ains est immortelle en vne certaine maniere qui luy est particuliere, à elle & aux autres intelligences creées: Car elle n'est pas immortelle comme Dieu, qui est immortel par son essence propre, & duquel sainct Paul dit en ce sens, *Qu'il a seul l'immortalité*: Mais elle est immortelle comme creature, par participation de l'immortalité de son Createur. Il dit tout de mesme de l'vnion hypostatique des natures de nostre Seigneur, Que la diuinité de Christ s'est vnie en quelque maniere auec l'humanité: *Dieu*, dit-il [b], *a daigné vestir l'homme, & s'vnir auec luy en quelque maniere, afin que tout l'homme fust coagulé auec luy, comme le corps auec l'ame*: Et derechef; *Le fils de Dieu a esté fait à la similitude des hommes, non par transfiguration en homme, mais par habitude, quand il a vestu l'homme, lequel il s'est vny en quelque maniere*: Et pour cela veut-il dire, que la diuinité de nostre Seigneur n'ayt point esté vrayment & reellement vnie à son humanité? Ia à Dieu ne plaise. Mais il veut dire, que la diuinité de Christ s'est vnie à son humanité, non en la maniere dont les autres choses qui estoient en la constitution d'vn mesme sujet, sont vnies les vnes aux autres: ains d'vne maniere d'vnion qui luy est fort propre & particuliere. Car en toutes les autres vnions, où diuerses choses s'vnissent ensemble pour entrer en la composition d'vn mesme

a *D. Aug. Epist. 28. ad Hier.* Anima hominis immortalis est secundùm quẽdam modum suum.

b *Idem. Epist. 3. ad Volusianum.* Vt hominem suscipere dignaretur, & cũ illo vniri quodammodo, vt ei sic coaptaretur homo totus, quemadmodum anima corpus.

sujet, les parties vnies recoiuent mutation en s'vnissant : là où la diuinité s'estant vnie à l'humanité, n'a pas laissé de demeurer fixe, immobile & immuable. Et pourtant sainct Augustin ayant comparé l'vnion de la diuinité & de l'humanité de Christ, auec l'vnion du corps & de l'ame ; y adjouste ceste exception, que la diuinité s'vnist à l'humanité sans changement. *Il a*, dit-il[a], *daigné vestir l'homme, & s'vnir en quelque maniere auec luy : de sorte que tout l'homme fut coagulé auec luy, comme le corps auec l'ame, excepté la concretion illatiue de mutabilité, en laquelle Dieu n'est point conuerty, & laquelle nous voyons qu'ont l'ame & le corps.* Par où il appert que sainct Augustin n'applique point là le mot, *en quelque maniere*, pour exclurre la verité de l'vnion hypostatique, mais pour exclurre la communité de la maniere dont se font les autres vnions, soit des substances creées les vnes auec les autres; car celles-la se font auec mutation des choses vnies : soit de Dieu mesme auec les autres substances creées, dautant que ces vnions-la ne paruiennent point iusques à faire vn mesme suppost des choses vnies, comme celle de l'incarnation. Et pour ceste cause comme sainct Augustin voulant distinguer l'vnion de la diuinité & de l'humanité de Christ, d'auec les vnions hypostatiques des autres substances, dit, qu'il *s'est vny auec l'homme en quelque maniere :* Ainsi voulant distinguer la mesme vnion d'entre les autres vnions non hypostatiques dont Dieu assiste & se communique à ses creatures, il vse de ce terme, en quelque maniere grandement autre, *longè alio modo quodam. La sapience & parole eternelle de Dieu*, dit-il, *en quelque maniere grandement autre*, longè alio modo quodam, *que celle dont elle assiste aux autres creatures, a pris l'homme, & s'est fait elle & luy vn.* Par où il enseigne que ce qu'il auoit dit en vn lieu par ces mots, en quelque maniere grandement autre, *longè alio modo quodam*, & ce qu'il dit en l'autre par cestui-cy, en quelque maniere, *quodam modo*, est vne mesme chose : Et donc que ce mot, *quodam modo*, n'est pas là vn terme de diminution, mais vn terme d'excellence : n'est pas mis là, pour exclurre la verité de l'estre de ceste vnion, mais pour exclurre la communité de la maniere : n'est pas employé là, pour dire que la diuinité & l'humanité ne sont pas vnies en nostre Seigneur, d'vne vraye maniere ; mais qu'elles n'y sont pas vnies d'vne maniere commune, d'vne maniere accompagnée d'imperfection & de defaut, d'vne maniere important mutation & changement; comme celle des autres choses qui entrent en la composition d'vn mesme sujet; mais d'vne maniere speciale, propre & particuliere à ce seul suppost, d'vne maniere plus noble, plus excellente & plus eminente : & bref d'vne maniere qui n'a

a *D. Aug. Epist. 3. ad Volusianum paulo post medium.* Vt hominem suscipere dignaretur : & cum illo vniri quodammodo, vt ei sic coaptaretur homo totus, quemadmodum animæ corpus : excepta concretione mutabili, in quam nō conuertitur Deus, & quam videmus quod habeat & corpus & animus.

autre patron, ny autre image qu'elle mesme. Et pour venir aux autheurs posterieurs, Lyranus ne dit-il pas bien sur le sixiéme de sainct Iean, [a] *Sous l'espece du pain, est pris en quelque maniere le sang de Christ:* Et pour cela veut-il dire, que nous ne prenions pas vrayment & reellement le sang de Christ sous l'espece du pain? Rien moins: Car il ajouste incontinent apres, [b] *entant qu'il y est contenu;* & apporte pour raison, que [c] *sous chaque espece, est Christ tout entier.* Mais il veut dire, que nous ne le prenons pas sous l'espece du pain, en la mesme maniere que nous le prenons sous l'espece du vin, dautant qu'il est contenu sous l'espece du vin en vertu de la consecration, & sous l'espece du pain en vertu de la concomitance. Or cela estant, qui nous empeschera de répondre en pareils termes, quand sainct Augustin dit, *que nostre Seigneur se portoit en quelque maniere en ses mains, lors qu'il disoit, Cecy est mon corps;* Qu'il n'insere pas là ce mot, *en quelque maniere,* pour exclurre la verité de ce portement, mais pour en exclurre la communité de la maniere; & monstrer que nostre Seigneur ne se portoit pas là en la maniere dont les autres choses ont accoustumé d'estre portées, asçauoir, en leur propre espece & figure, & par la sustentation de leur propre poids, & par la resistance de la force de la chose portante, à l'action de la grauité & pesanteur de la chose portée; ains d'vne autre maniere plus noble, plus eminente & plus excellente, & propre & particuliere à ceste seule action-la, mais pourtant non moins vraye, reelle & actuelle, asçauoir, sous l'espece externe & visible du Sacrement; Et principalement veu que la force & necessité du texte nous contraint ineuitablement de l'entendre en ceste sorte? Car outre ce que sainct Augustin ayant prononcé au Sermon precedent, ceste proposition, *Christ se portoit en ses mains,* simplement, absolument & sans aucune correction; nous insinuë assez que ceste addition faitte au Sermon suiuant, n'est point vne exclusion de la verité de la proposition, mais vne restriction de la generalité de la maniere; Il accompagne en ce mesme Sermon-la, sa proposition, de deux circonstances qui n'en peuuent laisser aucun doute. Car voicy ce que contient le texte: [d] *Dauid estoit porté en ses mains: Cela, mes freres, qui entendra comment il se puisse faire en vn homme? Car qui est-ce qui est porté en ses mains? Vn homme peut estre porté és mains des autres, mais personne n'est porté en ses mains. Comment cela puisse estre entendu en Dauid, selon la lettre, nous ne le trouuons point; mais en Christ nous le*

a *Lyran. in cap. 6. Ioan. in illud, Nisi manducaueritis & biberitis eius,* &c. Sub specie panis accipitur quodammodo sanguis.

b *ibid.* In quantum ibi continetur.

c *ibid.* Quia sub vtraque specie est totus Christus.

d *D. August. in Psal. 33. concione 1. circa finem.* Et ferebatur in manibus suis. Hoc verò fratres quomodo possit fieri in homine quis intelligat? Quis enim portatur in manibus suis? manibus aliorum potest portari homo, manibus suis nemo portatur. Quomodo intelligatur in ipso Dauid secundum literam, non inuenimus, in Christo autem inuenimus. Ferebatur enim Christus in manibus suis: quando commendans ipsum corpus suum, ait, Hoc est corpus meum. Ferebat enim illud corpus in manibus suis.

trouuons : Car Christ estoit porté en ses mains, quand consignant son propre corps, il dit, Cecy est mon corps : Car il portoit ce corps-la en ses mains. Pour l'intelligence dequoy il faut sçauoir que sainct Augustin interpretoit lors l'argument du Pseaume trente-troisiéme, & à ceste occasion exposoit le treziéme verset du vingt-vniéme chapitre du premier des Roys, appartenant à l'histoire du sujet de ce Pseaume, où l'edition Grecque des Septante, dont sainct Augustin suiuoit la version, contenoit que Dauid se portoit en ses mains, παρεφέρετο ἐν ταῖς χερσὶν αὐτοῦ : au lieu que l'Hebrieu lit, *Il se laissoit aller en leurs mains*. Mais graces soient renduës à ceste erreur grammaticale, qui a esté cause de nous faire voir vn si euident témoignage de la creance theologale de sainct Augustin touchant la doctrine de l'Eucharistie. Ce sainct Docteur donc trouuant en l'edition des Septante, que Dauid qui estoit la figure de Iesus-Christ, s'estoit porté en ses mains; & ne pouuant conceuoir qu'il eust esté possible que cela eust esté accomply selon la lettre en Dauid, dautant que ce n'est pas chose qui se puisse faire qu'vn homme se porte en ses mains; recourt à nostre Seigneur pour trouuer en luy l'accomplissement litteral de ces paroles; & dit que ce qui n'a peu estre accomply en Dauid selon la lettre, dautant que nul homme ne se peut porter en ses mains, auoit esté accomply en Iesus-Christ selon la lettre, à cause qu'il s'estoit porté en ses mains, lors que consignant son propre corps, il auoit dit, Cecy est mon corps: *Car*, adjouste-t'il, *il portoit ce corps-la en ses mains.* Or qui ne void que ces deux considerations qu'apporte là sainct Augustin, l'vne que ces paroles, *Il se portoit en ses mains*, ont esté accomplies selon la lettre en Christ : l'autre que ce qui auoit esté impossible à Dauid & à tout autre homme, que Iesus-Christ l'auoit fait, asçauoir de se porter en ses mains; Inferent necessairement que le mot, *en quelque maniere*, que sainct Augustin adjouste au Sermon suiuant, n'y est point appliqué pour en eneruer la verité de l'estre, mais pour en exclurre la communité de la maniere. Car premierement quant à ce terme, *selon la lettre*, comment est-ce que ces mots, *Il estoit porté en ses mains*, auront esté accomplis selon la lettre en Iesus-Christ, lors qu'il tenoit le Sacrement en ses mains, & disoit, *Cecy est mon corps;* si ces paroles, *Cecy est mon corps*, n'ont point deu auoir lieu, & estre vrayes selon la lettre, mais seulement selon la figure & l'allegorie? Aura-t'il esté possible que ces paroles, *Il estoit porté en ses mains*, ayent esté verifiées selon la lettre, par le moyen de celles-cy, *Cecy est mon corps ;* si ces paroles, *Cecy est mon corps*, ne sont vrayes que selon la figure & l'allegorie, & non point selon la

lettre? Et si elles sont vrayes selon la lettre ; qui ne iuge que le mot, *en quelque maniere*, n'est inseré en la repetition de ceste proposition faitte au Sermon suiuant, *Christ se portoit en ses mains*, sinon pour monstrer qu'il ne se portoit pas en sa propre espece & figure, & non pas pour monstrer qu'il ne se portoit pas en sa propre essence & verité? Et quant à ceste autre consideration de sainct Augustin, qui est que nostre Seigneur a fait ce que Dauid ny nul autre homme ne pouuoit faire, asçauoir de se porter en ses mains; qui ne sçait que s'il n'estoit question là que d'vn portement equiuoque & accomply autrement qu'en verité, comme il ne seroit, si ce mot, *en quelque maniere*, estoit exclusif, ainsi que pretend le sieur du Plessis, de la verité de la chose, & non pas simplement de la communité de la maniere; il n'y auroit celuy qui ne se peust porter en quelque maniere en ses mains. [a] Seneque a proposé pour vn des exemples des relations impossibles, qu'il ne se peut faire qu'vn homme se porte luy-mesme. Et sainct Augustin [b] dit apres luy que c'estoit chose impossible à Dauid & à tout autre homme de se porter en ses mains; & qu'il n'y auoit que nostre Seigneur qui le peust faire. Qui ne recognoist donc que ce mot, *se porter soy-mesme*, ne peut auoir lieu en ses propositions, sinon selon le sens auquel c'est chose impossible que de se porter soy-mesme, & non pas selon celuy auquel c'est chose possible? Or qui niera que si se porter soy-mesme, se prend là equiuoquement pour porter quelque chose representatif de soy-mesme, il ne soit possible à tous les hommes de se porter de ceste sorte? Les Rois de Perse n'auoient-ils pas accoustumé de porter perpetuellement leur propre image dans l'anneau qu'ils auoient à leur doigt, pour s'en seruir de cachet: Et pour cela accomplissoient-ils ceste proposition que Seneque & apres luy sainct Augustin, disent estre impossible à tout homme? Cesar lors qu'il passa la mer du port d'Alexandrie à nage, tenant son liure en vne main, & nageant de l'autre; ne se portoit-il pas en quelque façon en ses mains: Et pour cela accomplissoit-il ceste proposition, que Seneque & sainct Augustin disent estre impossible à toute personne? Ceux qui auoient fait naufrage anciennement, & pour emouuoir le peuple à commiseration, portoient l'histoire de leur fortune depeinte en vn tableau, & erroient, comme dit Horace, *picta in tabula;* ne se portoient-ils pas en quelque sorte en leurs mains? Et pour cela faisoient-ils vne chose impossible? Et Appelles qui se peignit luy-mesme dans vn tableau, quand il remuoit son portrait d'vn lieu en vn autre, ne se portoit-il pas en quelque façon dans ses mains? Comment donc nostre Seigneur en se por-

a *Seneca de Beneficiis lib. 5. cap. 8.*

b *D. August. in Psalm. 33. concione 1. paulo ante finem.*

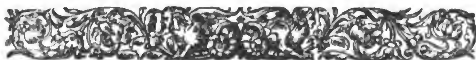
tant en ses mains, aura-t'il fait vne chose impossible à tous les autres hommes, si par se porter en ses mains, il ne faisoit autre chose sinon porter son image & sa figure, & non son essence & sa substance propre ; se porter equiuoquement & par abus de langage, & non vrayment & vniuoquement ; se porter en quelque maniere, entant qu'en quelque maniere, exclud la verité de la chose; & non entant qu'en quelque maniere, exclud la verité de la maniere? Mais loüé soit Dieu que sainct Augustin s'explique si clairement, qu'il ne laisse aucun lieu à toutes ses cauillations. Car outre ce qu'il dit que ceste proposition, *Il se portoit en ses mains*, fut accomplie en nostre Seigneur *selon la lettre*: ce qui ne peut auoir eu lieu, si ceste proposition, *Cecy est mon corps*, n'est vraye selon la lettre: outre derechef qu'il dit que nostre Seigneur a fait en ceste action-la, ce que Dauid ny nul autre homme ne pouuoit faire, àsçauoir, de se porter en ses mains; ce qui ne peut auoir eu lieu, sinon que nostre Seigneur se soit porté en verité & non en simple figure ; car Dauid & tout autre homme pouuoit porter sa statuë, son image & sa figure: Il dit nommément, [a] *Christ estoit porté en ses mains, quand consignant son propre corps il disoit, Cecy est mon corps: Car* (ajouste-t'il) *il portoit ce corps-la en ses mains.* Par où il monstre que c'estoit son propre corps que nostre Seigneur portoit en ses mains, & non la simple image & effigie de son corps. Mais sainct Augustin, dit le sieur du Plessis, écrit en vn autre lieu, que *nostre Seigneur portoit le pain en ses mains.* Il est vray, Sainct Augustin en vn autre lieu & sur vn autre propos, dit, [b] *Plusieurs n'ont iamais veu le pain que nostre Seigneur a porté en ses mains.* Mais que fait cela contre la verité de nostre pretention? Dire que la colombe descendit sur nostre Seigneur, & dire que le sainct Esprit descendit sur nostre Seigneur, sont-ce choses contraires? Non, car le sainct Esprit descendit sur luy en forme de colombe; Et partant peut estre exprimé par le mot de colombe. Dire que nostre Seigneur se portoit en ses mains; & dire que plusieurs n'ont pas veu le pain que nostre Seigneur portoit en ses mains; sont-ce choses incompatibles? Non, car nostre Seigneur portoit son corps en forme de pain: Et pourtant ce qu'il portoit estoit en quelque maniere, corps, & en quelque maniere, pain: corps quant à la substance interne & inuisible; & pain quant à l'apparence externe & visible: Et pourtant selon la diuersité des occasions, pouuoit estre diuersement qualifié de l'vn ou de l'autre de ces tiltres.

a *D. Augustin. ibid.* Ferebatur enim Christus in manib. suis, quando commendãs ipsum corpus suum, ait, Hoc est corpus meum: ferebat enim illud corpus in manibus suis.

b *D. Aug. serm. 33. de verbis Domini cap. 4.* Multi, &c. quã uis nec panem, quem Dominus gestauit, in manibus oculis suis aspexerint.

CHA-





CHAPITRE XX.



LE vingtiéme passage que cite le sieur du Plessis sous le tiltre de sainct Augustin, est le canon, *Hoc est quod*, ja produit cy dessus, duquel il allegue de nouueau deux objections; l'vne que le canon interprete ce mot, *en quelque sorte*, par ces mots, *improprement, non en verité de la chose, mais en mystere signifiant:* L'autre que le mesme canon adjouste, *Afin que le sens soit, il est appellé le corps de Christ, c'est à dire, il le signifie.* Voicy ses paroles: Or, dit-il, *qui nous interprete*, quodam modo, *en quelque sorte, sinon Sacramentalement, ou comme dit le canon, improprement, non en verité, mais en mystere; afin, dit le mesme canon, que le sens soit, il est appellé le corps de Christ, c'est à dire, il le signifie.* A la premiere donc de ces objections, ie dy qu'il a falsifié en deux manieres: l'vne en ce qu'il insere le mot, *improprement*, dans le canon, qui n'y est, ny veu, ny oüy, ains est pris par luy d'vne des clauses de la Glose, & inseré dans le corps du texte: L'autre, qu'il fait accroire au canon, qu'il refere ces mots, *non en verité, mais en mystere*, à ceste proposition, *Christ s'estoit porté en ses mains:* Au lieu que le canon les refere, comme il a déja esté veu cy dessus, à ceste proposition, *L'immolation de la chair qui est faitte par les mains du Prestre, est appellée la passion de Christ, sa mort & son crucifiement:* & dit, [a] *Et l'immolation de la chair qui est faitte par les mains du Prestre, est appellée la passion de Christ, sa mort & son crucifiement, non en la verité de la chose, mais par vn mystere signifiant.* A la seconde objection qui est, *Afin*, dit le mesme canon, *que le sens soit, il est appellé le corps de Christ, c'est à dire, il le signifie:* Ie dy premierement, qu'il fait comme les amoureux de Penelope, qui prenoient les seruantes pour la maistresse, c'est à dire, qu'il prend la glose pour le texte: Car ces paroles, [b] *Afin que le sens soit, il est appellé le corps de Christ, c'est à dire, il le signifie;* ne sont point les paroles du canon, mais celles de la glose que le sieur du Plessis suppose pour celles du canon. Secondement ie répons que le sieur du Plessis n'entend nomplus les paroles de la glose, que celles du texte. Car la glose ne veut nullement

Decret. de consecrat. dist. 2. Hoc est quod, Can. 48.

a *Decret. de consecrat. dist. 2. can. Hoc est quod.* 48. Ipsa immolatio carnis, quæ Sacerdotis manibus fit, Christi passio, mors, crucifixio, non rei veritate, sed significãte mysterio.

b *Glos. in can. Hoc est quod. In vocem cælestis.* Vt sit sensus, vocatur Christi corpus, id est, significat.

dire en ce lieu-la, que la ſubſtance contenuë ſous l'eſpece externe du pain, ſoit appellée le corps de Chriſt, c'eſt à dire, qu'elle le ſignifie: Mais que l'eſpece externe du pain, aſçauoir les accidents viſibles & palpables qui reſtent apres la conſecration, eſt appellée le corps de Chriſt, c'eſt à dire, qu'elle le ſignifie. Cela ie le prouue par l'expoſition que la meſme gloſe fait trois lignes au deſſus de ce mot, *quam forma*, de ce mot, *caro*, & de ce mot, *ſanguis*. Car ſur ce mot, *quam forma*, & ce qui s'enſuit, elle conclud diſertement, [a] *Et donc ce n'eſt plus pain;* inſinuant par conſequent, que ce qui reſte du pain apres la conſecration, n'eſt plus la ſubſtance du pain, mais ſeulement l'eſpece & apparence externe du pain: Et ſur ce mot, *caro*, & ce qui s'enſuit, elle dit, [b] *C'eſt à dire, l'eſpece du pain ſous laquelle eſt caché le corps de Chriſt, eſt le Sacrement de la chair de Chriſt:* Et ſur ce mot de, *ſanguis*, & ce qui s'enſuit, elle dit, [c] *C'eſt à dire, l'eſpece du vin ſous laquelle eſt cachée le ſang de Chriſt, eſt le Sacrement du ſang de Chriſt:* inſinuant par conſequent que ce Sacrement qu'elle dit eſtre appellé improprement le corps de Chriſt, & *non en la verité de la choſe, mais en myſtere ſignifiant*, afin que le ſens ſoit, il eſt appellé le corps de Chriſt, c'eſt à dire, il le ſignifie; n'eſt ny la ſubſtance du pain, ny la ſubſtance contenuë ſous l'eſpece externe du pain, mais eſt l'eſpece externe & viſible du pain, laquelle meſme quelquesfois nous nommons improprement, le corps de Chriſt. Car quand nous diſons que le corps de Chriſt eſt briſé, ou rompu, ou immolé, entant que l'immolation ſignifie ou fraction ou conſumption; ces paſſions n'ont lieu qu'en la nature du ſigne, & ne paruiennent iuſques à l'eſſence du corps. *Nulla rei fit ſciſſura, ſigni tantum fit fractura.* Et toutesfois nous attribuons le nom de corps de Chriſt, à l'eſpece qui reçoit ſes impreſſions, à cauſe qu'elle eſt le ſigne preſent & conjoint de la ſubſtance du corps: Et ne diſons pas ſeulement que nous prenons, receuons & mangeons le corps de Chriſt; actions qui comprennent tant le corps que l'eſpece: mais que nous briſons, rompons & diſtribuons le corps de Chriſt; actions qui ſe terminent au ſeul ſigne du corps qui eſt l'eſpece du pain, & ne paruiennent point iuſqu'à la ſubſtance du corps. Et pourtant en ce cas-la, aſçauoir, quand nous diſons que le corps de Chriſt eſt rompu, ou briſé, ou conſummé, il eſt vray que le Sacrement du corps de Chriſt, eſt appellé improprement le corps de Chriſt: Non que pour cela ie vueille excuſer le Gloſſateur d'auoir mal entẽdu le texte du canon. Car ce que l'autheur du canon, qui eſt comme nous auons veu cy deſſus Lanfrancus, a dit du pain

a *Gloſ. ibid. In vocem, Quam forma.* Et ita nõ eſt panis.

b *Gloſ. ibid. voce Caro.* Id eſt, ſpecies panis, ſub qua latet corpus Chriſti, eſt Sacramentum carnis Chriſti.

c *Ibid. voce ſanguis.* Id eſt, ſpecies vini ſub qua latet ſanguis Chriſti, eſt Sacramentum ſanguinis Chriſti.

celeste, c'est à dire, de la chair inuisible, glorieuse, impalpable & incorruptible; asçauoir, que ceste chair-la constituée en telle qualité, & couuerte sous la forme du pain, est Sacrement de la chair visible, palpable & corruptible de nostre Seigneur, attachée à la croix; Le Glossateur a pensé que l'autheur du canon le dit de l'espece du pain; & que par le pain celeste, il entendist l'espece Sacramentale du pain: Mais que pour cela le Glossateur ayt rien moins pretendu que de dire que la substance contenuë sous l'espece du pain & non la seule espece du pain, est appellée improprement le corps, & est ditte estre le corps, non en verité, mais en mystere signifiant, & est appellée le corps pource qu'elle le signifie: & bref qu'il ayt en rien presumé de déroger à la verité de la transsubstantiation; Cela est aussi faux comme il est vray que le sieur du Plessis le luy impute: Car outre ce que l'autheur de la glose proteste euidemment aux propres lieux de ce passage, que le pain ne reste plus au Sacrement, & que par le Sacrement de la chair, il entend la seule espece du pain sous laquelle est cachée la chair; & que par le Sacrement du sang il entend la seule espece du vin, sous laquelle est caché le sang; Il dit nommément au canon, *panis*, qui suit peu apres: [a] *Pendant qu'il est pain, il n'y a nul Sacrement: Car il ne signifie rien: Mais alors qu'il commence de passer au corps de Christ, soudain l'espece du pain commence de signifier le corps de Christ.* Et vn peu au dessous: [b] *Apres la consecration le pain n'y est plus, mais le vray corps de Christ.* Et auparauant sur le canon, *Quia corpus:* [c] *A la prolation de ceste parole, Cecy est mon corps, le pain est transsubstantié au corps: & à la prolation de, Cecy est mon sang, le vin est transsubstantié au sang.* Et sur le canon, *panis & calix:* [d] *L'espece du pain & du vin y est veuë, lesquels ne sont plus, mais ont esté.* Et sur le canon, *Nos autem:* [e] *C'estoit le vray pain & le vray vin, qui y estoient auparauant: mais maintenant ce sont seulement accidents.*

a *Gloss. in Can. Panis. 55. de consecrat. dist. 2. voce Sacramentum.* Dum panis est, nullum est ibi Sacramentum, quia nihil significat: sed cum incipit transire in corpus Christi, statim species incipit significare corpus Christi.

b *Ibid. voce, Iam corpus.* Ita vt post consecrationem non sit iam ibi panis, sed verum corpus Christi.



c *Glos. in Can. Quia corpus. 35. in voce.* Et sanctificatione. Ad prolationem istius, Hoc est corpus meũ, *&c.* transubstantiatur in corpus: & ad prolationem istius, Hic est sanguis, vinum conuertitur in sanguinem.

d *Glos. in Can. Panis & calix. 39.* Quamuis videntur species panis & vini: quæ iam non sunt sed fuerunt.

e *Glos. in Can. Nos autem. 41.* Erat verus panis ante, & verum vinum modò sunt tantum accidentia.



CHAPITRE XXI.

LE vingt-vniéme passage que le sieur du Plessis cite de sainct Augustin, est le commentaire sur le 98. Pseaume, lequel il produit icy en recriminant, mais ailleurs, asçauoir au troisiéme chapitre de ce liure, il l'allegue de son propre mouuement en ces mots: [a] *Entendez spirituellement ce que ie vous ay dit; Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, ny ne boirez point ce sang que répandront ceux qui me crucifieront: Ie vous ay recommandé quelque Sacrement, lequel entendu spirituellement vous viuifiera: Et s'il est necessaire qu'il soit celebré visiblement, il faut toutesfois qu'il soit entendu inuisiblement.* Or consistent les nerfs de ceste objection en deux choses: L'vne en ce que sainct Augustin dit, qu'il faut entendre ces paroles de nostre Seigneur, *Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon sang, spirituellement.* L'autre en ce qu'il dit, *Vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez.* Et pourtant les examinerons-nous distinctement & l'vn apres l'autre. A la premiere donc de ces instances, qui est que sainct Augustin dit, qu'il faut entendre ces paroles de nostre Seigneur, spirituellement; nous répondons que ces mots, *spirituel*, & *spirituellement*, comme aussi les mots, *charnel*, & *charnellement*, qui leur sont opposez, ont plusieurs diuerses significations. Car tantost ces mots, spirituel, & spirituellement, sont employez pour discerner l'essence de la chose: comme quand nous disons que Dieu est vne essence spirituelle; & le ciel, la terre & la mer, essences corporelles. Tantost ils sont employez, pour discerner la cause efficiente, par laquelle est faitte la chose: Comme quand S. Paul dit, qu'Isaac n'est point né d'Abraham selon la chair mais selon l'esprit; il ne veut pas dire qu'Isaac ne soit pas né d'Abraham en la substance de la chair, mais qu'il n'est pas né d'Abraham par la seule vertu de l'action naturelle de la chair, mais par la vertu supernaturelle de l'esprit de Dieu, qui assista à l'action d'Abraham & de Sarra, & l'éleua par dessus la force ordinaire des loix de la nature, faisant contre toute esperance, que le corps d'Abraham & la matrice de Sarra, déja amortis quant à l'office de la generatiõ, vinsent à engendrer, non en vertu de leur propre faculté, mais en vertu de la promesse. Et cõme quãd S. Epiphane dit, [b] *qu'Helie & Enoch ont esté trãsferez en corps spirituellemẽt,*

e *D. August. in Psalm.* 98. Spiritaliter intelligite quod locutus sum. Non hoc corpus quod videtis manducaturi estis: & bibituri illum sanguinem, quem fusuri sunt qui me crucifigent. Sacramentum aliquod vobis commendaui, spiritaliter intellectum viuificabit vos. Et si necesse est illud visibiliter celebrari, oportet tamen inuisibiliter intelligi.

b *S. Epiphan. haeres.* 64. ἐν σώματι γὰρ ζῶντι ὑπάρχει, πνευματικῶς φερόμενος.

c'est à dire, non par la force d'aucune cause naturelle, mais par l'operation miraculeuse & toute puissante de l'esprit de Dieu. Et comme quand il dit, *que le corps de Christ a esté vny spirituellement à l'incorruptibilité du Verbe*, c'est à dire, par l'operation supernaturelle de l'esprit de Dieu. Et comme quand sainct Chrysostome dit,[a] que la resurrection de Christ, sa naissance d'vne vierge, la conseruation de Ionas en la baleine, l'enfantement de Sarra, Rebeca, & autres steriles, la production des arbres du Paradis terrestre sans semence, sans pluye & sans labourage, la production d'Aadam de la terre, & celle d'Eue d'Adam, sans copulation charnelle; sont choses spirituelles, c'est à dire, supernaturelles & miraculeuses, & operées par la seule puissance de l'esprit de Dieu. Et comme quand[b] Theodoret & les autres[c] Orientaux assemblez auec Iean Euesque d'Antioche, nioient que la Vierge Marie eust engendré Christ charnellement, c'est à dire, par l'operation de la chair. Et comme quand[d] sainct Hilaire appelle la conception de Christ, *conception spirituelle*: nō pour nier que la Vierge n'ayt vrayment conceu nostre Seigneur en substance de chair, mais pour monstrer qu'elle ne l'a pas conceu par la force & vertu naturelle de la chair, ains par l'operation supernaturelle & miraculeuse du S. Esprit. Tantost ils sont employez pour discerner la qualité & non la substance de la chose: Comme quand S. Augustin[e] appelle les corps des Saincts glorieux & resuscitez, corps spirituels, & dit, *Ce n'est pas sans cause que ces corps-la sont appellez spirituels: Ils ne sont pas appellez spirituels, pource qu'ils sont esprits & non corps: Car ces corps que nous auons maintenant, sont appellez corps animaux, & toutesfois ils ne sont pas ames, mais corps: Ainsi ces corps-la sont appellez, spirituels, non que pour cela ils soient esprits, mais dautant qu'ils obeïssent en vn clin d'œil aux commandements de l'Esprit.* Et en l'Epistre cent quarante-sixiéme:[f] *Qui est-ce qui osera penser que le corps de Christ ne soit point ressuscité spirituel, ou s'il est ressuscité spirituel, qu'il ne soit plus corps, mais seulement esprit?* Et au liure du Symbole:[g] *En ce temps-la de l'immutation Angelique, ce ne sera plus chair & sang, mais seulement corps*: & derechef;[h] *Au lieu celeste il n'y aura nulle chair, mais des corps simples & lucides que l'Apostre appelle, corps spirituels*: Ce qui se doit entendre, non de la substance de la chair, mais des qualitez & conditions elementaires & corruptibles de la chair. Et comme quand sainct Gregoire de Nazianze dit, que nostre Seigneur viendra au iugement,[i] *Non plus lors chair, & toutesfois non destitué de corps, mais ayant vn corps plus auguste & plus diuin, tel que seul il cognoist; afin qu'il soit veu par ceux qui l'ont percé, & que comme Dieu il demeure exempt de toute epesseur.* Tantost ils sont employez pour discerner la fin pour la-

a *D. Chrysost. in Epist. 1. ad Cor. homil. 7.*

b *Theod. Epist. ad Ioan. Antioch. in Conc. 5.*

c *Oppos. Orient. contra Anath. 1.*

d *D. Hilar. lib. 10. de Trinit.*

e *D. August. lib. 13. de Ciuit. Dei cap 20. in Enchirid. ad Laurent. cap. 91. & alibi sæpe.*

f *D. Aug. Epist. 146. ad Consentium.* Quis porro audeat opinari, vel Christi corpus nō spiritale resurrexisse, vel si spiritale surrexit, iam hō corpus fuisse sed spiritum?

g *D. Aug. lib. de fide & Symb. cap. vlt. circa finem.* Illo tempore immutationis Angelicæ, non iam caro erit & sanguis, sed tātum corpus.

h *Ibid.* In cælestibus vero nulla caro, sed corpora simplicia & lucida, quæ appellat Apostolus spiritalia.

i *D. Gregor. Nazianz. Orat. 40. circa finem.* οὐκ ἔτι μὲν σάρκα, οὐκ ἀσώματον δέ, οἷς αὐτὸς οἶδε λόγοις θεοειδεστέρου σώματος· ἵνα καὶ ὀφθῇ ὑπὸ τῶν ἐκκεντησάντων, καὶ μείνῃ Θεὸς ἔξω παχύτητος.

quelle est faitte la chose : Comme quand sainct Augustin dit au mesme lieu d'où est pris le passage cité par le sieur du Plessis; [a] *Qu'Anne femme d'Elcana, monstra qu'elle n'auoit pas voulu auoir Samuel charnellement, lequel elle donna à celuy qui auoit voulu qu'il fust*: Car l'intention de sainct Augustin n'est pas de dire en ce lieu-la, que la mere de Samuel n'auoit pas desiré de le conceuoir en substance de chair: mais qu'elle n'auoit pas desiré l'auoir, pour le dedier à vne fin & occupation charnelle, mais à vne fin & vacation spirituelle. Tantost ils sont employez pour discerner l'organe par lequel se reçoit la chose: Comme quand nous disons que les graces de Dieu se reçoiuent en nous spirituellement, c'est à dire, par l'organe de l'esprit. Tantost ils sont employez pour discerner la faculté cognoissante, par laquelle est apperceuë la chose: Comme quand sainct Augustin appelle les nuës, du milieu desquelles Dieu parloit au peuple d'Israël, *nuës charnelles*: Car il ne veut pas dire là, que ces nuës fussent de substance de chair: mais qu'elles pouuoient estre apperceuës par le sens de la chair: & en ce sens dire que quelque chose se fait spirituellement, c'est à dire, qu'elle se fait d'vne façon comprehensible par le sens de l'esprit, & non par le sens de la chair. Et en ce sens sainct Augustin appelle les intelligences accommodées à la portée de nostre sens charnel, esquelles nous mesurons la verité des choses, par ce que nous en pouuons comprendre, auec le sens & la raison naturelle, intelligences charnelles. *En l'homme charnel*, dit-il [b] cõtre ceux qui nioient la resurrection de nostre Seigneur, *toute la regle d'entendre, c'est la coustume de voir: Ce qu'ils ont accoustumé de voir, ils le croyent; Ce qu'ils n'ont point accoustumé de voir, ils ne croyent point: Mais Dieu contre la coustume, fait les miracles, pource qu'il est Dieu.* Par lesquelles paroles sainct Augustin appelle, intelligence charnelle, celle qui n'ajouste point foy aux œuures miraculeuses de Dieu, & ne peut comprendre de ses effets, que ce que le sens a accoustumé d'en voir. Et en ceste mesme sorte il appelle l'intellect des Ariens, qui ne pouuoient comprendre que le Fils fust égal au Pere, intellect charnel, non qu'ils creussent que la diuinité du Pere ou du Fils fust charnelle: mais pource qu'ils ne pouuoient comprendre du mystere de la Trinité, que ce qui leur sembloit proportionné à la portée du sens & de la raison naturelle. Et en ceste mesme maniere il dit au propre lieu cité par le sieur du Plessis, que les Caphernaïtes [c] *entendirent charnellement* les paroles de nostre Seigneur, *parce qu'ils creurent qu'il deust coupper des parcelles de son corps, & les leur donner*: appellant intelligence charnelle, l'imagination des Caphernaïtes, qui ne croyoient pas que nostre Seigneur

a *D. August. in Psalm. 98.* Ostédit quia non carnaliter habere voluit, quem natum illi dedit, qui eum esse voluit.

b *D. Aug. serm. 147. de tempore cap. 1.* In homine carnali tota regula intelligendi, est consuetudo cernẽdi. Quod solent videre credũt: Quod non solent, non credunt: Præter cõsuetudinem Deus facit miracula, quia Deus est.

c *D. August. in Psalm. 98.* Carnaliter illud cogitauerunt, & putauerunt quod præcisurus esset Dominus particulas quasdã de corpore suo, & daturus illis.

leur peust donner vrayment & reellement son corps à manger, autrement que de la façon qui seule sembloit possible au sens & à la raison humaine & naturelle, asçauoir, en le leur depeçant & distribuant par morceaux: Au lieu qu'ils le deuoient entendre d'vne façon miraculeuse & supernaturelle, & proportionnée à la toute-puissance de l'esprit de Dieu, & non à l'imbecillité de la portée de leur sens. Or ceste diuersité d'acceptions, ayant lieu aux mots, spirituel & spirituellement, asçauoir, que spirituellement n'est pas toujours opposé à, vrayment & reellement, mais est souuent opposé à, humainement & naturellement; & signifie que les choses qui sont dittes estre faittes spirituellement, ne sont faittes par moyens naturels & ordinaires, mais par moyens supernaturels, miraculeux & extraordinaires; ou que les choses qui doiuent estre entenduës spirituellement, ne doiuent pas estre mesurées par la reigle du sens, qui ne iuge possibles que les choses qu'il a accoustumé de voir, mais doiuent estre mesurées par la regle de la foy & de la reuelation de l'esprit de Dieu, qui nous apprend qu'à Dieu toutes choses sont possibles, & qu'au regard de Dieu nulle parole n'est impossible; Que fera contre nous ce que sainct Augustin dit qu'il faut entendre ces paroles de nostre Seigneur, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, spirituellement, c'est à dire, miraculeusement, & supernaturellement? Il appelle la rebellion de ceux qui ne croyent pas que Iesus Christ fust ressuscité, *Intelligence charnelle;* & consequemment donc la creance de ceux qui tenoient qu'il estoit ressuscité, *Intelligence spirituelle.* Il appelle l'opinion de ceux qui croyoient que nostre Seigneur ne pouuoit donner son corps à manger, sans le couper & diuiser en pieces & en morceaux, & le destituer de l'ame & de la vie, *Intelligence charnelle;* & consequemment donc la creance de ceux qui estimoient qu'il le pouuoit faire sans vser de ces moyens charnels naturels & ordinaires, *Intelligence spirituelle.* Sainct Chrysostome dit auant luy [a]: *C'est chose charnelle de douter comment Iesus Christ est descendu du Ciel, & de penser qu'il soit fils de Ioseph, & de demander comment il nous peut donner sa chair à manger. Toutes ces choses-la*, dit il, *sont charnelles, qui doiuent estre entenduës mystiquement & spirituellement:* Et pour cela sainct Chrysostome ne veut pas dire, ny que nostre Seigneur ne soit descendu du ciel, sinon allegoriquement & putatiuement: mais qu'il en est descendu occultement & insensiblement; qui est ce qu'il appelle, *mystiquemment*, suiuant ceste phrase de sainct Gregoire de Nazianze; [b] *Dieu a vny mystiquement le corps & l'ame*, c'est à dire, d'vne façon imperceptible au sens, & supernaturellement, qui est ce qu'il entend par le mot, spirituellement. Ny il ne veut pas dire que la

D. Ioan. 6. 53.

a *D. Chrysost. homil. 46. in Ioan.* Σαρκικὸν δὲ ἦν τὸ ἀμφισβητεῖν πῶς ἐκ τοῦ οὐρανοῦ καταβέβηκε. καὶ τὸ νομίζειν ὅτι υἱός ἐστιν Ἰωσήφ, καὶ τὸ, πῶς δύναται ἡμῖν τὴν σάρκα δοῦναι φαγεῖν; ταῦτα πάντα σαρκικά· ἃ ἔδει μυστικῶς νοεῖν καὶ πνευματικῶς.

b *D. Greg. Nazianz. de Moderat. in disput.* Συνέδησε μυστικῶς καὶ ἀρρήτως τὸ χοῦν τῷ νοΐ.

promesse que nostre Seigneur nous fait de nous donner sa chair à manger, se doiue entendre paraboliquement & allegoriquement: Car il dit au mesme chapitre;[a] *Qu'est-ce que signifie, Ma chair est vrayment viande, & mon sang est vrayment breuuage? Ou c'est que celle-la est la vraye viande qui sauue l'ame, ou c'est pour les confirmer en ce qu'il leur venoit de dire, afin qu'ils ne pensassent point qu'il leur eust parlé obscurement en parabole, mais sceussent qu'il estoit entierement necessaire qu'ils mangeassent son corps*: Et derechef[b]; *Les Caphernaïtes entendoient ces paroles charnellement & selon la raison humaine; & les Apostres les entendirent selon l'esprit & la foy: Et pour ceste cause il leur dit, Les paroles que ie vous ay dittes, sont esprit. N'estimez point que ma doctrine soit sujette à la consequence & à la necessité: Les choses spirituelles ne souffrent point d'estre assujetties aux loix terrestres. Et cela mesme sainct Paul l'enseigne quand il écrit; Ne dy point en ton cœur, Qui est-ce qui montera au ciel? Cela c'est reuoquer Christ d'en-haut: ou qui descendra dans l'abysme? Cela est nier que Christ ayt esté entre les morts.* Par lesquelles paroles sainct Chrysostome nous enseigne, qu'entendre les choses charnellement, c'est les entendre selon la regle, mesure & portée de la raison humaine, & les croire autant seulement que la raison humaine & naturelle les iuge possibles; & les entendre spirituellement, c'est les entendre selon la reigle de la foy, c'est iuger de leur possibilité par la toute-puissance de l'esprit de Dieu, c'est n'en assujettir point la creance aux loix de la nature: Ce qu'il confirme par l'exemple de l'ascension de Christ au ciel, laquelle encore qu'elle ayt esté faitte en corps, neantmoins il l'appelle doctrine spirituelle, & dit que *c'est auoir vne intelligence spirituelle de Christ, que de croire qu'il est monté au ciel.* Et pourquoy donc ne dirons-nous tout de mesme, que quand sainct Augustin dit en la personne de nostre Seigneur,[c] *Entendez spirituellement ce que ie vous ay prononcé*: & derechef[d]; *Ie vous ay commandé vn certain Sacrement, estant entendu spirituellement il vous viuifiera;* qu'il ne veut pas là par le mot, *spirituellement*, signifier allegoriquement, putatiuement, metaphoriquement, mais diuinement, supernaturellement & miraculeusement, c'est à dire, d'vne façon impossible à la nature imperceptible au sens, & incomprehensible à la raison humaine? Car n'ajouste-t'il pas incontinent apres;[e] *Encore qu'il soit necessaire de celebrer visiblement, neantmoins il le faut entendre inuisiblement?* Or à qui equipolle le mot, inuisiblement, par lequel sainct Augustin expose celuy de spirituellement? A occultement ou à putatiuement? Il n'y a celuy qui ne sçache

a *Chrysost. ibid.* Ἡ γὰρ σάρξ μου ἀληθής ἐστι βρῶσις, καὶ τὸ αἷμά μου ἀληθής ἐστι πόσις. τί ἐστιν ὃ λέγει; ἢ τοῦτο βούλεται εἰπεῖν, ὅτι ἀληθὴς βρῶσις αὕτη ἐστὶν ἡ ψυχὴν σώζουσα· ἢ πιστώσασθαι αὐτοὺς περὶ τῶν εἰρημένων, ὥστε μὴ νομίζειν αἴνιγμα εἶναι τὰ εἰρημένα καὶ παραβολὴν, ἀλλ' εἰδέναι ὅτι πάντως δεῖ φαγεῖν τὸ σῶμα.

b *Chrysost. ibid. paulò post.* Οἱ μὲν γὰρ σαρκικῶς καὶ μετὰ λογισμῶν ἀνθρωπίνων ἤκουον, ὅτι δὲ πνευματικῶς, καὶ τῇ πίστει τὸ πᾶν ἐπιτρέποντες. διὸ καὶ ὁ Χριστὸς ἔλεγε πνεῦμά ἐστι τὰ ῥήματα, ἃ λελάληκα ὑμῖν. τουτέστι, μὴ ὑπολάβῃς τῇ τῶν πραγμάτων ἀκολουθίᾳ, καὶ τῇ τῶν γινομένων ἀνάγκῃ τῶν ῥημάτων τῶν ἐμῶν τὴν διδασκαλίαν ὑποκεῖσθαι. οὕτως αὐτὰ τὰ πνευματικὰ οὐκ ἀνέχεται δουλεύειν νόμοις τοῖς ἐπὶ γῆς. ὃ καὶ Παῦλος δηλοῖ λέγων· μὴ εἴπῃς ἐν τῇ καρδίᾳ σου, τίς ἀναβήσεται εἰς τὸν οὐρανόν; τουτέστι Χριστὸν καταγαγεῖν. ἢ τίς καταβήσεται εἰς τὴν ἄβυσσον; τουτέστι Χριστὸν ἐκ νεκρῶν ἀναγαγεῖν.

c *D. August. in psal.* 98. Spiritaliter intelligite quod locutus sum.

d *Ibid.* Sacramentum aliquod vobis commendaui: spiritaliter intellectum viuificabit vos.

e *Ibid.* Et si necesse est illud visibiliter celebrari, oportet tamen inuisibiliter intelligi.

qu'il equipolle à occultement. Et donc sainct Augustin interpretant ceste phrase, *Entendre spirituellement*, par ceste autre, *Entendre inuisiblement;* ne veut pas que le mot, *spirituellement,* soit mis là pour estre opposé à la verité & realité de la chose, mais pour estre opposé à l'apparence & visibilité de la chose. Et cela soit dit du mot, *spirituellement.* Passons à l'autre clause: *Sainct Augustin*, dit le sieur du Plessis[a], *écrit: Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, & ne boirez point ce sang qu'épandront ceux qui me crucifieront.* Oüy: mais est-il encore si nouice en l'art de la Grammaire, qu'il ne sçache pas que c'est chose familiere à ceux qui veulent parler auec plus d'emphase, d'exprimer les affirmations ou negations des qualitez, par maniere d'affirmations ou negations de substance. Comme quand Ciceron disoit, Memmius est toujours Memmius. Ou comme quand Virgile dit, *Quantum mutatus ab illo, Hectore.* Ou comme quand sainct Ambroise rapporte qu'vn Ancien auoit accoustumé de dire, *Ie ne suis plus moy.* Sainct Paul écrit bien: [b] *Ce n'est pas le corps qui sera que tu semes.* Et derechef[c]: *Il est semé corps animal, & il ressuscitera corps spirituel.* Et vn peu apres [d]: *La chair & le sang ne posséderont point le royaume des Cieux.* Et de là inferera-t'on que le corps qui est semé, & le corps qui ressuscitera, le corps animal & le corps spirituel, ne sont point vn mesme corps en substance, ou que la substance de la chair & du sang, ne possederont point le royaume des Cieux? Non: Mais qu'ils sont differents seulement en qualité; & que ce ne seront point les substances, mais les qualitez des corps charnels & corruptibles, qui seront exclus du royaume des Cieux. Sainct Gregoire de Nazianze ne dit il pas bien que nostre Seigneur au dernier iour viendra; [e] *Non en chair, ny toutesfois destitué de corps, mais auec vn corps plus auguste & diuin?* Et pour cela luy imputera-t'on d'auoir voulu dire que nostre Seigneur ne viendra point en vraye substance de chair? Non: Mais qu'il ne viendra point auec les qualitez & conditions corruptibles de la chair. Et sainct Augustin luy-mesme, ne dit-il pas; [f] *En ce temps-la de l'immutation Angelique, ce ne sera plus chair & sang, mais seulement corps?* Et derechef [g]: *Es lieux celestes il n'y a nulle chair, mais seulement des corps simples & lucides, que l'Apostre appelle, corps spirituels.* Et en vn autre lieu [h]: *Quand la chair & le sang aura vestu l'incorruption & l'immortalité; ce ne sera plus lors chair & sang, mais elle sera changée en vn corps celeste.* Et sous ombre de cela, luy imputera-t'on d'auoir creu que la chair des Saincts, apres la resurrection, ne sera plus essentiellement chair? Non: Car il s'explique luy-mesme en

a *D. August. in psal. 98.* Non hoc corpus quod videtis manducaturi estis, & bibituri illum sanguinem quem fusuri sunt qui me crucifigent.

b *1. Cor 15. 37.*

c *Ibid. v. 44.*

d *Ibid. v. 50.*

e *D. Gregor. Nazianz. Orat. 40. circa finem.* Οὐκ ἔτι μὲν σάρκα, οὐκ ἀσώματον δὲ, οἷς αὐτὸς οἶδε λόγοις θεοειδεστέρου σώματος.

f *D. Aug. de fide & Symb. cap. vlt. circa finem.* Illo tẽpore immutationis Angelicæ non iam caro erit & sanguis, sed tantũ corpus.

g *Ibid.* In cœlestibus vero nulla caro, sed corpora simplicia & lucida, quæ appellat Apostolus, spiritalia.

h *D. August. contra Adimant. cap. 12.* Cum induerit incorruptionem & immortalitatem, iam non caro & sanguis erit sed in corpus cœleste mutabitur.

ces termes:[a] *Quand i'ay dit, Lors qu'elle aura vestu l'incorruption & l'immortalité, & ne sera plus chair & sang; j'ay entendu dire qu'elle ne sera plus chair quant à la corruption charnelle, mais non pas quant à la substance, selon laquelle la chair de nostre Seigneur mesme apres la resurrection, a esté appellée chair.* Sainct Hieróme crie disertement: [b] *La chair de Christ & son sang, est entendu doublement: ou celle la spirituelle & diuine, de laquelle il dit luy-mesme, Ma chair est vrayment viande & mon sang est vrayment breuuage, & , Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon sang, vous n'aurez point la vie eternelle: Ou la chair qui a esté crucifiée, & le sang qui a esté épandu par la lance du gendarme.* Et pour cela pretend-il que ceste chair mortelle & corruptible qui a esté crucifiée, soit vne autre chair en substance que ceste chair spirituelle & diuine, laquelle nostre Seigneur nous promet de nous donner à viande? Non: mais seulement en qualité: Car il ajouste immediatment apres: [c] *Selon ceste diuision aussi, se troune diuersité de chair & de sang en ses Saincts: de sorte qu'autre est la chair qui verra le salutaire de Dieu, & autre la chair & le sang qui ne pourront posseder le royaume de Dieu.* Or qui osera dire que la chair des Saincts soit autre en substance, & non seulement en qualité deuant & apres la resurrection? Comme donc quand sainct Gregoire de Nazianze dit, [d] *Que la chair de nostre Seigneur au dernier iour ne sera plus chair,* il entant quant à la qualité & non quant à la substance. Et comme quand sainct Augustin dit, [e] *Qu'au temps de l'immutation Angelique, ce ne sera plus chair & sang, mais seulement corps:* & derechef [f]; *Au lieu celeste il n'y aura nulle chair, mais des corps simples & lucides, que l'Apostre appelle, corps spirituels:* & ailleurs [g]; *Que lors qu'elle aura vestu la corruption & l'immortalité, elle ne sera plus chair & sang, mais sera conuertie en vn corps celeste;* Il ne veut pas dire qu'elle ne sera plus corps quant à la substance, mais seulement quant à la qualité. Et comme quand sainct Hieróme dit, que [h] *La chair spirituelle & diuine que nostre Seigneur nous promet pour viande, est autre que la chair mortelle & corruptible qui fut attachée à la Croix;* il ne veut pas dire qu'elle est autre quant à la substance, mais seulement quant à la qualité: Ainsi quand sainct Augustin dit en la person-

a *D. Aug. lib. 1. cap. 21.* Quod autẽ dixi, Cum induerit incorruptionem & immortalitatem, iam nõ caro & sanguis erit: secundũ corruptionem carnalem dictum est carnem non futuram, nõ secundum substantiam secundum quam Domini corpus etiam post resurrectionem caro appellata est.

b *D. Hier. in c. 1. Epist. ad Ephes. in illud, In quo habemus redemptionẽ per sanguinem ipsius.* Dupliciter vero sãguis Christi & caro intelligitur: spiritualis illa atq; diuina, de qua ipse dixit: caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus: Et, Nisi mãducaueritis carnem meam, & sanguinem meũ biberitis, non habebitis vitam æternã. Vel caro & sãguis, quæ crucifixa est, & qui militis effusus est lancea.

c *Ibid.* Iuxta hanc diuisionẽ, & in Sanctis eius diuersitas sanguinis & carnis accipitur, vt alia sit caro quæ visura est salutare Dei, alia caro & sanguis quæ regnum Dei non quæant possidere.

d *D. Gregor. Nazianz. Orat. 40. circa finem.*

e *D. August. de fide & symb. cap. 10. circa finem.* Illo tempore immutationis Angelicæ, non iam caro erit & sanguis, sed tantum corpus.

f *Ibid.* In cælestibus vero nulla caro, sed corpora simplicia, & lucida, quæ appellat Apostolus spiritalia.

g *D. August. contra Adimantum cap. 12.* Cum induerit incorruptionem & immortalitatem, iam non caro & sanguis erit, sed in corpus cœleste mutabitur.

h *D. Hieron. in cap. 1. Epist. ad Ephesios.*

ne de nostre Seigneur à ses disciples, [a] *Vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez, & ne boirez pas ce sang qu'épandront ceux qui me crucifieront;* Il ne veut pas dire que ce ne sera pas le mesme corps en substance, mais que ce ne sera pas le mesme corps en qualité. Et que telle soit l'intention de ce passage, ie le prouue par plusieurs moyens. Car premierement, ou sainct Augustin a entendu que nostre Seigneur en ces paroles, [b] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuuez son sang,* parloit de la manducation mentale, & qui se fait par la seule foy, meditation & apprehension du corps de Christ; ou il a entendu qu'il parloit de la manducation orale qui se fait par l'organe du corps. Or s'il a entendu qu'il parloit de la manducation mentale qui consiste en la meditation, contemplation & commemoration de la chair & du sang de Christ; Il est entierement faux que ce ne soit point la mesme chair & le mesme sang soit en substance, soit en qualité, que les disciples voyoient, & que les Iuifs épandirent. Car c'est de ceste mesme chair-la, & de ce mesme sang-la, & tels qu'ils estoient, asçauoir, visibles, palpables, mortels & corruptibles, voire morts, percez & épandus pour nous, que nous faisons commemoration, & dont nous embrassons, celebrons & renouuellons la memoire, lors que nous communiquons à ses passions, & remettons doucement & vtilement à nostre souuenance, que sa chair a esté crucifiée & naurée pour nous. Que si sainct Augustin a entendu que nostre Seigneur en ces paroles, [c] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme,* parloit de la manducation orale & executée par l'organe du corps: Comment est-ce que ceste difference de chair, qu'il constituë entre la chair que les disciples voyoient lors, & celle que nostre Seigneur leur promettoit, sera vne difference de substance, & non point vne simple difference de qualité? Se pourra-t'il faire qu'vne chose qui ne sera point corps en substance, soit receuë par l'organe du corps? Car de dire que nostre Seigneur en ces paroles, [d] *Qui mange ma chair & boit mon sang, a la vie eternelle:* & derechef [e]; *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous;* ayt entendu parler, non de sa chair, mais du simple signe de sa chair; Nos aduersaires mesmes ne l'oseroient dire, qui protestent à toute heure, qu'il n'y a point de dispute entre eux & nous, de l'objet de la communion, mais seulement de la maniere. Et quand ils le voudroient, ces paroles de nostre Seigneur, [f] *Ie suis le pain vif qui est descendu du ciel, Le pain que ie donneray c'est ma chair;* [g] *Ma chair est vrayment viande & mon sang est vrayment breuuage;* qui ne peuuent estre entenduës sinon de

[a] *D. August. in in psal. 98.* Non hoc corpus quod videtis manducaturi estis, & bibituri illum sanguinem, quem fusuri qui me crucifigent.
[b] *D. Ioan. 6. 53.*
[c] *D. Ioan. 6. 53.*
[d] *D. Ioan. 6. 54.*
[e] *Ibid. v. 53.*
[f] *Ibid. v. 51.*
[g] *Ibid. v. 55.*

la vraye chair & du vray sang de Christ, & non des simples signes; leur fermeroient la bouche. Et partant qui ne void d'vne part, que puis que sainct Augustin ne veut pas qu'en vertu de ces paroles, [a] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, nous mangions la mesme chair que les disciples voyoient; il ne pretend pas que nostre Seigneur parlast là de la manducation mentale: dautant que par la manducation mentale, nous mangeons, c'est à dire, commemorons la mesme chair que les disciples voyoient, & la commemorons auec les mesmes qualitez & sous les mesmes conditions sous lesquelles ils la voyoient: ains de la manducation orale & corporelle? Et qui ne void de l'autre part, que puis que selon l'hypothese de sainct Augustin, ces paroles, [b] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, parloient quant au sens du mot, *manger*, de la manducation orale; & quant au sens du mot, *chair*, parloient directement selon l'intention de nostre Seigneur, & la confession de nos aduersaires, de sa vraye chair; que la creance de sainct Augustin en ce passage, ne peut auoir esté autre, sinon que nostre Seigneur nous a promis de nous donner à manger oralement la mesme chair que les Apostres voyoient quant à la substance, mais non pas la mesme quant aux conditions & qualitez. Secondement, il est clair par la suitte du texte de sainct Augustin, que la clef & l'intelligence de tout ce passage, consiste au sens de ces mots, [c] *La chair ne profite de rien, c'est l'esprit qui viuifie, Les paroles que ie vous ay dittes sont esprit & vie.* Car sainct Augustin ajouste immediatement apres, ceste suitte, [d] *Entendez spirituellement ce que ie vous ay dit, Vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez*, &c. pour leur seruir de paraphrase. Au moyen dequoy, le mesme sens que sainct Augustin a creu deuoir estre donné à ces mots, *La chair ne profite de rien, c'est l'esprit qui viuifie*; doit conuenir à ces paroles, *Entendez spirituellement ce que ie vous ay dit*, &, *Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez*. Or est-il que sainct Augustin, par ces mots, *C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite de rien*, n'a pas entendu exclurre la chair de Christ, de la cause de nostre viuification, & de l'objet de nostre manducation, mais y conjoindre l'esprit, c'est à dire, la deïté du verbe residant en la chair; & dire que ce n'est par la chair seule qui viuifie, mais qu'il faut que pour viuifier, elle soit doüée & remplie de l'essence & de la vertu de la diuinité. Au moyen dequoy, on ne luy peut imputer que par le mot, *Esprit*, il ayt voulu dire là, l'intelligence allegorique de l'esprit des auditeurs, mais l'essence reelle de l'esprit de Iesus Christ, c'est à dire, de sa diuinité. Cela appert, & par le commentaire expres sur ces

a *Ibid. v. 53.*

b *D. Ioan. 6. 53.*

c *Ibid. v. 63.*

d *D. August. in psal 98.* Spiritaliter intelligite quod locutus sum. Non hoc corpus quod videtis manducaturi estis, *&c.*

ſur ces paroles de ſainct Iean, où il dit, [a] *La chair ne ſert de rien; mais comme ils entendoient : Car ils entendoient comme elle eſt coupée par morceaux en vn corps mort, ou comme elle eſt venduë au marché, & non comme elle eſt vegetée de l'eſprit :* (auquel lieu il parle de l'eſprit qui vegete la chair mangée, aſçauoir, la chair de Chriſt, & non de l'eſprit de celuy qui la mange.) *Et pourtant il eſt dit, La chair ne profite rien, comme il eſt dit, La ſcience enfle : Car pour cela deuons-nous hayr la ſcience? Ia n'aduienne. Qu'eſt-ce donc à dire, que la ſcience enfle? C'eſt à dire, ſeule ſans charité. Et pourtant l'Ecriture a ajouſté, mais la charité edifie. Ajouſtez donc la charité à la ſcience, & la ſcience ſera vtile, non à part ſoy, mais par la charité. Ainſi auſſi maintenant la chair ne profite de rien, c'eſt à dire, la chair ſeule : Que l'eſprit ſoit joint auec la chair, comme la charité auec la ſcience, & elle profitera grandement.* Cela appert derechef par le dixiéme liure de la cité de Dieu, où il dit, [b] *La chair ne nettoye donc pas par elle meſme, mais par le verbe duquel elle a eſté priſe. Car lors qu'il parloit du precepte de manger ſa chair myſtiquement, comme ceux qui ne l'entendoient point s'en retiraſſent auec ſcandale, diſants, Ceſte parole eſt dure, qui eſt-ce qui la peut oüyr? Il répondit, les autres demeurants, C'eſt l'eſprit qui viuifie, la chair ne ſert de rien.* Auquel lieu ſainct Auguſtin monſtre manifeſtement que par le mot d'*Eſprit*, il entend, non l'intelligence allegorique de noſtre Eſprit, mais l'eſſence de l'eſprit & de la deïté du Verbe reſidant en la chair de Chriſt. Cela appert d'abondant par le propre texte d'où eſt pris le paſſage cité par le ſieur du Pleſſis. Car comme ſainct Hilaire nous apprend qu'*il faut entendre les choſes dittes, par les cauſes qu'on a eu de les dire :* ainſi faut-il entendre le ſens où ſainct Auguſtin allegue ce verſet de ſainct Iean, par l'occaſion qu'il a euë de l'alleguer. Or la cauſe pour laquelle ſainct Auguſtin produit ces paroles de ſainct Iean, eſt afin de prouuer que quand nous adorons la chair de Ieſus Chriſt, il ne faut pas que noſtre adoration ſe termine en la ſeule chair, mais qu'elle s'éleue iuſques à l'adoration de l'eſprit. Cela appert finalement par la confeſſion de nos propres aduerſaires, qui recognoiſſent que ſainct Auguſtin par le mot d'*Eſprit*, en ce verſet, *C'eſt l'eſprit qui viuifie*, entend la diuinité

a *D. Auguſt. in Ioan. tract. 27.* Caro non prodeſt quicquam: ſed quomodo intellexerunt : carnem quippe ſic intellexerunt, quomodo in cadauere dilaniatur, aut in macello venditur, non quomodo ſpiritu vegetatur. Proinde ſic dictum eſt, caro non prodeſt quicquam, quomodo dictum eſt, ſcientia inflat. Iam ergo debemus odiſſe ſcientiam? Abſit. Et quid eſt ſcientia inflat? Sola, ſine charitate. Ideo adiunxit, charitas vero ædificat. Adde ergo ſciētiæ charitatem, & vtilis erit ſcientia, non per ſe, ſed per charitatē. Sic etiam nunc, caro non prodeſt quicquam : ſed ſola caro: Accedat ſpiritus ad carnem, quomodo accedit ſpiritus ad ſciētiam: & prodeſt plurimum.

b *D. Aug. lib. 10. de Ciuit. Dei cap. 24.* Non ergo caro per ſeipsā mūdat, ſed per Verbum à quo ſuſcepta eſt, cùm verbum caro factum eſt & habitauit in nobis. nam de carne ſua manducanda myſticè loquens, cùm hi qui non intellexerunt, offenſi recederent, dicentes: Durus eſt hic ſermo, quis eum poteſt audire? Reſpondit, manentibus cæteris : Spiritus eſt qui viuificat, caro non prodeſt quicquam.

a Caluin in Harmonia super Euang. in cap. 6. Ioan.

residente en la chair de Christ. *Sainct Augustin*, dit Caluin [a], *pense qu'il faut suppléer ce mot, seule & à part, comme s'il estoit dit, La chair seule & de soy ne profite de rien, pource qu'il la faut conjoindre auec l'esprit. Lequel sens accorde bien auec la substance du propos. Car Christ regarde simplement à la façon de manger. Il n'exclud donc point indifferemment toute vtilité, comme si on n'en pouuoit receuoir aucune de sa chair: Mais il dit que si on la separe d'auec l'esprit, lors elle sera inutile. Car d'où vient que la chair viuifie, sinon pource qu'elle est spirituelle? Pourtant quiconque s'arreste en la nature terrestre de la chair, ne trouuera rien en elle qui ne soit mort: Mais ceux qui leueront leurs yeux en la vertu de l'esprit qui est épanduë sur la chair, s'entiront par vray effet & experience de la foy, que ce n'est point sans cause que ceste chair est appellée viuifiante.* Iusques là parle Caluin, confessant & recognoissant auec sainct Augustin, que le mot, *Esprit*, en ces paroles, *C'est l'esprit qui viuifie*, ne signifie point l'esprit ou l'intelligence des hommes, mais l'essence de la deïté de Christ: & que la chair de Christ n'est point appellée chair spirituelle, par relation & analogie à nostre esprit, mais par participation & dépendance de l'esprit de Christ, c'est à dire, de la deïté du Verbe; & que, *spirituelle*, ne veut point dire là, mentale & allegorique, mais vnie personnellement & hypostatiquement auec l'esprit essentiel de Christ, c'est à dire, auec la deïté du Verbe. D'où resulte que ce mot, *spirituellement*, que sainct Augustin, au passage cité par le sieur du Plessis, insere en la paraphrase de ce verset, *C'est l'esprit qui viuifie*, ne doit point estre pris par relation à nostre esprit, mais par relation à l'esprit essentiel de Christ: ne doit point estre pris pour exclurre l'essence & la verité de la chair, de l'objet de nostre manducation, mais pour y conjoindre l'essence de la deïté: ne doit point estre pris pour signifier mentalement & allegoriquement, mais pour signifier diuinement, miraculeusement & supernaturellement: Et en cas pareil, que ces mots, *Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez*, ne sont pas mis là pour exclurre la substance de la chair que les disciples voyoient, de l'objet de nostre manducation, mais pour en exclurre la condition en laquelle ils la voyoient: c'est à dire, pour leur donner à entendre qu'ils ne mangeroient pas sa chair telle qu'elle estoit lors, asçauoir, passible, mortelle & corruptible: dautant que s'ils l'eussent mangée en l'estat auquel elle leur apparoissoit lors, asçauoir, passible, mortelle & corruptible, ils l'eussent mangée separée de l'esprit essentiel qui y reside personnellement, c'est à dire, de la deïté. Car estant mangée entant que passible, elle eust paty,

aux preparatifs & en l'acte de la manducation, ce que les choses passibles sont sujettes de souffrir en tel cas, asçauoir, d'estre renduë morte & diuisée en morceaux, priuée de vie, d'ame & de sentiment. Au moyen dequoy, selon les hypotheses de sainct Augustin, qui veut que l'vnion hypostatique de la deïté auec l'ame de Christ, soit le moyen de l'vnion de la deïté auec son corps: *Quand le Verbe de Dieu*, dit-il, *s'est meslé auec l'ame ayant corps, il a pris conjointement l'ame & le corps;* Ceste chair eust esté participée par ceux qui l'eussent receuë, sans estre conjointe auec l'esprit, c'est à dire, auec la deïté: & par consequent n'eust point esté viuifiante. Et de fait, tant s'en faut que sainct Augustin par ces mots, *Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez*, &c. ayt entendu dire, que ce n'est point le mesme corps en substance que les Apostres voyoient, que nous mangeons; qu'au contraire il proteste peu auparauant, au mesme lieu, que nostre Seigneur *nous a donné à manger la mesme chair en laquelle il est né de la Vierge Marie, & en laquelle il a conuersé icy bas en terre.* Dont s'ensuit que puis que l'affirmation & la negation d'vne mesme chose, ne peuuent auoir lieu en vn mesme sens, qu'il faut qu'en l'vne de ces clauses, l'identité s'entende de l'identité, selon la substance; & en l'autre de l'identité selon la qualité. Or ne peut pas estre au faict de la manducation de la chair de Christ, affirmée l'identité de la qualité de la chair de Christ, sans affirmation de l'identité de l'essence: mais bien estre niée l'identité de la qualité de la chair de Christ, sans negation de l'identité de l'essence. Car nous ne pouuons pas manger la mesme chair de Christ en qualité, sans manger la mesme chair en essence; mais nous pouuons bien manger la mesme chair de Christ en essence, sans manger la mesme chair de Christ en qualité. Et partant il est necessaire qu'en la clause affirmatiue, sainct Augustin parle de l'identité de la substance, & en la clause negatiue, de l'identité de la qualité: Et donc que ces mots, *Il nous a donné la mesme chair à manger*, s'entendent de la mesme chair en substance; Et que ceux-cy, *Vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez*, s'entendent de la mesme chair en qualité: Et consequemment que tout le passage de sainct Augustin, allegué par le sieur du Plessis, soit leu & exposé en ces mots: *Nostre Seigneur instruisist ses disciples, & leur dist, C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite rien:* C'est à dire, c'est la deïté residente personnellement en la chair, qui la rend capable de viuifier: La chair seule, & separée de l'vnion de

a *D. Aug. in psal. 98.* De carne Mariæ carnem accepit. Et quia in ipsa carne hîc ambulauit, & ipsam carnẽ nobis manducandam ad salutem dedit.

la deïté, comme vous vous imaginez que ie vous doy donner la mienne, la vous liurant decoupée par morceaux, ainsi qu'elle se détaille és corps morts; n'a aucun pouuoir de viuifier & conferer l'immortalité. *Les paroles que ie vous ay dittes, sont esprit & vie:* c'est à dire, les choses que ie vous ay promis de vous donner, asçauoir, ma chair & mon sang, sont choses remplies de l'esprit & de la vie, sont choses viuifiantes & spirituelles, sont choses doüées de l'esprit & de la vie de la diuinité. *Entendez spirituellement ce que ie vous ay dit:* c'est à dire, entendez-le supernaturellement, miraculeusement, diuinement. Ne considerez point ma chair comme simple chair, mais comme vne chair spirituelle*:* c'est à dire, diuine & conjointe auec l'esprit essentiel de la deïté. *Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, ny ne boirez point ce sang que répandront ceux qui me crucifieront:* c'est à dire, vous ne le mangerez pas en la forme & condition que vous le voyez, & ne le boirez pas en la mesme forme & condition que l'épandront ceux qui me crucifieront. *Ie vous ay commandé vn certain Sacrement*, c'est à dire, vne certaine forme visible d'vne grace inuisible; *Estant entendu spirituellement*, c'est à dire, supernaturellement, miraculeusement & diuinement, non selon ce que la nature y met, mais selon ce que l'operation toute puissante de l'esprit de Dieu y contribuë; *il vous viuifiera: Iaçoit qu'il soit necessaire de le celebrer visiblement, il le faut toutesfois entendre inuisiblement;* c'est à dire, iaçoit que nous n'y apperceuions auec le sens, que ce que nous y voyons: neantmoins il y faut apperceuoir auec l'entendement, ce que nous n'y voyons point. Et à ceste exposition se conforment les paroles du Pape Leon, qui écriuoit incontinent apres sainct Augustin, lequel exposant ce verset de sainct Paul, *Iaçoit que nous ayons cogneu Christ selon la chair, maintenant nous ne le cognoissons plus selon la chair*, écrit, [a] *A bon droit la chair de Christ est ditte n'estre plus cogneuë en l'estat auquel elle auoit esté cogneuë, pource qu'il n'est rien demeuré en elle de passible, rien d'infirme, de sorte qu'elle est & la mesme par l'essence, & non la mesme par la gloire.* Voyla les assauts que le sieur du Plessis, & tous les Sacramentaires deuant luy iusques depuis le temps de Bertramus, font de ce passage, soustenus & repoussez. Reste maintenant à nous de faire les nostres. Car comme il a pleu à Dieu qu'aux contrées qui portent les drogues qui peuuent nuire, naissent ordinairement celles qui leur seruent d'antidote: Ainsi il a voulu qu'au mesme lieu de sainct Augustin, où est situé ce passage, de l'ambiguité des termes duquel, nos aduersaires pensent pouuoir abuser; il en ayt couché vn autre si expres pour

a *D. Leo Papa de Resurrectione Dom. serm.* 1. Merito dicitur, caro Christi in eo statu, quo fuerit nota, nesciri: quia nihil in ea passibile, nihil remansit in ea infirmum, vt & ipsa sit per essentiam & nō sit ipsa per gloriam.

la doctrine Catholique, & si explicatif de l'obscurité de cestuy-la, qu'il ne peut laisser aucun doute en l'esprit des Lecteurs. La teneur en est telle: [a] *Comment adorerons-nous la terre, veu que l'Ecriture dit ouuertement, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu? Et icy neantmoins elle commande d'adorer l'escabeau de ses pieds. Or m'exposant que c'est que l'escabeau de ses pieds, elle dit, La terre est l'escabeau de mes pieds. Ie demeure en doute, ie crains d'adorer la terre, de peur que celuy ne me damne qui a fait le ciel & la terre. Derechef, ie crains de n'adorer point l'escabeau des pieds de mon Seigneur: Car le Pseaume me dit, Adorez l'escabeau de ses pieds. Ie cerche que c'est que l'escabeau de ses pieds; & l'Ecriture me dit, La terre est l'escabeau de mes pieds. En ceste incertitude, ie me tourne à Christ: Car ie le cerche icy. Et ie trouue comment sans impieté, peut estre adorée la terre, comment sans impieté peut estre adoré l'escabeau de ses pieds. Car il a pris de la terre la terre, pource que la chair est de terre, & que de la chair de Marie il a pris chair. Et dautant qu'en ceste chair-la il a conuersé icy, & nous a donné ceste mesme chair-la à manger pour salut, & que nul ne mange ceste chair-la que premierement il ne l'ayt adorée; Le moyen a esté trouué comment vn tel escabeau des pieds du Seigneur peut estre adoré, & comment non seulement nous ne pechions pas en l'adorant, mais pechions en ne l'adorant pas. Or n'est-ce pas la chair qui viuifie; Le Seigneur l'a dit, quand parlant de la consignation de la mesme terre, il a prononcé, C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne sert de rien. Et pourtant quand tu t'inclines & te prosternes à quelconque terre, ne la regarde pas comme terre, mais comme le Sainct, duquel c'est l'escabeau de ses pieds que tu adores; Car c'est pour l'amour de luy que tu l'adores. Et pour ceste cause il a adjousté: Adorez l'escabeau de ses pieds, car il est Sainct. Qui est celuy qui est Sainct? Celuy pour l'amour duquel tu adores l'escabeau de ses pieds. Et quand tu l'adores, ne demeure pas arresté auec la pensée en la chair, & sans estre viuifié par l'esprit: Car c'est, dit il, l'esprit qui viuifie, la chair ne sert de rien.* Or à cela que peuuent faire toutes les élusions, cauillations & subterfuges

[a] *D. August. in psal. 98. in illud psalmi, Adorate scabellum pedum eius.*

Quomodo adorabimus terram, cùm dicat apertè scriptura, Dominum Deum tuum adorabis: & hic dicit, adorate scabellum pedum eius? Exponens autem mihi quid sit scabellum pedum eius, dicit, Terra autē scabellum pedum meorum. Anceps factus sum: timeo adorare terram, ne damnet me qui fecit cælum & terram. Rursus timeo non adorare scabellum pedū Domini mei, quia psalmus mihi dicit, Adorate scabellum pedū eius. Quæro quid sit scabellum pedum eius, & dicit mihi scriptura, terra scabellum pedum meorū. Fluctuans conuerto me ad Christum, quia ipsum quæro hic, & inuenio quomodo sine impietate adoretur terra, sine impietate adoretur scabellum pedum eius. Suscepit enim de terra terram, quia caro de terra est, & de carne Mariæ carnem accepit. Et quia in ipsa carne hic ambulauit, & ipsam carnem nobis manducandam ad salutem dedit: nemo autem illam carnem manducat nisi prius adorauerit: inuentum est quēmadmodum adoretur tale scabellum pedum Domini, & non solum non peccemus adorando, sed peccemus non adorando. Nunquid autem caro viuificat? Ipse Dominus dixit, cum de ipsa commendatione eiusdem terræ loqueretur: Spiritus est qui viuificat, caro autem nihil prodest. Ideo & ad terram quamlibet, cum te inclinas atque prosternis, non quasi terram intuearis, sed illum Sanctum, cuius pedum scabellum est quod adoras: propter ipsum enim adoras: Ideo & hic subiecit, Adorate scabellum pedum eius quoniam sanctum est. Quis sanctus est? In cuius honore adoras scabellum pedum eius. Et cum adoras illum, ne cogitatione remaneas in carne, & à spiritu non viuificeris: Spiritus enim, inquit, viuificat, caro autem nihil prodest.

des Sacramentaires? Ils disent que sainct Augustin ne parle pas là de la chair de Christ adorée & mangée au Sacrement, ains de la chair de Christ adorée & mangée au ciel par la foy. Mais outre ce que le passage de sainct Ambroise, duquel sainct Augustin son disciple a tiré cestuy-cy, les refute manifestement: car il dit: [a] *Par l'escabeau donc est entendu la terre, & par la terre la chair de Christ, laquelle nous adorons encore aujourd'huy és mysteres, c'est à dire, és Sacrements, & laquelle les Apostres, comme nous auons dit cy-dessus, adorerent en nostre Seigneur Iesus Christ;* Sainct Augustin monstre nommément qu'il parle là d'vne adoration corporelle, & qui se faisoit auec le geste externe, quand il ajouste: [b] *Et pourtant à quelconque terre que tu te prosternes & t'inclines*, &c. Or ne peut l'adoration externe estre terminée directement au corps & en la chair de nostre Seigneur, entant qu'il est au ciel, mais seulement entant qu'elle est au Sacrement. Car toutes les autres adorations externes que nous faisons de Iesus Christ, ne donnent aucune testification de s'addresser particulierement à la chair de Christ. D'auantage si S. Augustin parloit là de la simple adoration & manducation intellectuelle, cõme pretendent les Sacramentaires, il seroit faux que nul ne mangeast la chair, qui premierement ne l'eust adorée. Car la manducation spirituelle, & la manducation intellectuelle sont vne mesme chose, & ne se precedent point l'vne l'autre, mais sont indiuisibles & inseparables l'vne de l'autre, comme Vigilius le témoigne en ces termes; [c] *Croire au Fils de Dieu, c'est le voir, c'est l'oüyr, c'est l'adorer, c'est le manger, c'est le manier.* Et sainct Augustin luy-mesme cité cy-dessus: [d] *Quand il est creu, il est adoré, quand il est adoré, il est creu.* Or sainct Augustin au contraire, les diuise & distingue euidemment l'vne de l'autre, quand il dit: [e] *Nul ne mange ceste chair-la, qui premierement ne l'ayt adorée.* Comme aussi auant luy Apollinaris en auoit parlé ainsi que d'actions distinctes, lors qu'il auoit dit: [f] *Nous adorons le corps comme le Verbe, & sommes participants du corps comme de l'esprit.* Et partant puis que sainct Augustin parle là d'vne adoration qui precede la manducation, il n'agist point d'vne adoration & manducation intellectuelles, mais corporelles. Outre cela en disant: [g] *Et partant à quelconque terre que tu te prosternes & t'inclines, ne la regarde point comme terre, mais comme le Sainct, duquel c'est l'escabeau de ses pieds que tu adores;* Il monstre qu'il

a *D. Ambr. lib. 3. de Spiritu sancto cap. 12.* Itaque per scabellũ terra intelligatur, per terram autẽ caro Christi, quã hodie quoque in mysteriis adoram⁹, & quã Apostoli in Domino Iesu, vt supra diximus, adorarũt.

b *D. August. in psal 98.* Ideo & ad terram quamlibet, cum te inclinas atque prosternis.

c *D. Vigilius Martyr lib. 4. contra Eutychen circa finem.* Credere ergo in Filium Dei, hoc est videre, hoc est audire, hoc est adorare, hoc est gustare, hoc est contrectare eũ.

d *D. Aug. serm. 44. de verbis Domini secundum Ioan. cap. 4.* Cum creditur, colitur; cũ colitur, creditur.

e *D. Aug. in psal 98.* Nemo autem illam carnem manducat nisi prius adorauerit.

f *Apollinaris apud Theodoretum. Dial. 2.* Ὅτι ἡμεῖς τὸ σῶμα προσκυνοῦμεν ὡς τὸν λόγον, τοῦ σώματος μετέχομεν ὡς τοῦ πνεύματος.

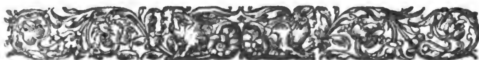
g *D. Aug. in ps. 98.* Ideo & ad terram quamlibet, cum te inclinas atque prosternis, non terram intuearis, sed illum Sanctum, cuius pedum scabellum est quod adoras.

constituë là l'objet prochain de l'adoration, non au corps de Christ entant que residant au ciel, mais au corps de Christ entant qu'estant en terre. Car outre ce que le mot, *Ne la regarde point*, monstre qu'il parle d'vn objet visible; le nom, *quelconque*, qui y est ajousté, lors qu'il dit, *quelconque terre*, emporte vne multiplicité d'existence. Or ne multiplie point le corps de Christ, son existence en diuers lieux, entant qu'il est au ciel, mais seulement entant qu'il est en terre sous l'espece du Sacrement, sous laquelle il multiplie son estre en lieu, selon la multitude des Hosties Sacramentales. Et partant, le mot, *à quelconque*, exprime la multiplicité des Hosties Sacramentales, sous lesquelles est contenuë la chair de Christ: & le mot, *terre*, la chair de Christ, qui est la seule terre qui comme estant le vray escabeau des pieds de Christ, doit estre seule adorée. Et ne faut point dire là, que sainct Augustin par ces mots, *à quelconque terre*, entende quelconque signe du corps de Christ, prenant le signe du corps de Christ, pour vne autre substance que pour le corps de Christ mesme, ou qu'il entende parler là de l'adoration deferée aux hommes comme creatures terrestres en representation de Christ & pour l'amour de Christ. Car le fondement de tout le discours de sainct Augustin en ce passage, est que nulle autre terre ne peut estre adorée de l'adoration dont il parle là, asçauoir de l'adoration de latrie, sinon le seul corps de Christ, à cause de son vnion hypostatique auec la diuinité; & le lieu de sainct Ambroise dont ce passage de sainct Augustin est pris, monstre qu'il parle là precisément de l'adoration de latrie, & qui ne peut estre communiquée à aucune creature separée hypostatiquement de la Deïté: Car il exclud de ceste adoration la Vierge Marie: *Comme ainsi soit donc*, dit-il [a], *que le Sacrement de l'incarnation doiue estre adoré, & que l'incarnation soit œuure de l'esprit*, &c. *Sans doute l'esprit doit estre adoré, puis que celuy est adoré, qui selon la chair est né de l'esprit. Et afin que quelqu'vn ne deriue pas cela à la Vierge Marie*, (asçauoir sous ombre que Christ estoit aussi né d'elle) *elle estoit le temple de Dieu & non le Dieu du temple, & pource celuy seul doit estre adoré qui operoit dedans le temple.* Dont resulte que puis qu'il veut que nous nous prosternions & inclinions deuant toutes les Hosties Sacramentales, & les adorions comme estants l'escabeau des pieds du Seigneur, & que nulle autre chose ne peut estre adorée de ceste adoration-la, sinon la chair de Christ, qui seule est l'escabeau des pieds du Seigneur, entant qu'vnie personnellement auec la deïté du Verbe; Qu'il faut que toutes les Hosties Sacramentales soient vrayment, reellement & substantiellement la chair de Christ, puis que l'adoration incommunica-

a *D. Amb. lib. 3. de Spiritu sancto cap. 12.* Cum igitur incarnationis adorandum sit Sacramentum, incarnatio autem opus spiritus sit, &c. haud dubiè etiã Sanctus spiritus adorandus est, quando adoratur ille qui secundùm carnẽ natus ex spiritu est. Ac ne quis hoc deriuet ad Virginem Mariam, erat templum Dei, non Deus templi. Et ideo ille solus adorandus qui operabatur in templo.

ble à toutes les autres creatures, excepté à celle qui est vrayment, reellement & personnellement vnie au Verbe, asçauoir, à la chair de Christ, prise de la chair de la Vierge Marie; leur est communiquée.





CHAPITRE XXII.

D. Augu. tract. 59. in Ioan.

LE dernier passage de sainct Augustin que cite le sieur du Plessis, est pris du cinquante-neufuiéme traitté sur sainct Iean, où ce sainct Autheur dit; *Les autres Apostres mangeoient le pain le Seigneur, Iudas le pain du Seigneur contre le Seigneur.* Lequel passage encore que le sieur du Plessis ne le produise point en la liste qu'il fait icy des lieux de sainct Augustin, neantmoins pource qu'il le cite en deux autres endroits, asçauoir, & cy-deuant au troisiéme chap. de ce liure, & cy-apres en l'examen des passages de sainct Leon: & que c'est vne des plus fortes machines que nos aduersaires pensent auoir pour impugner la verité de la doctrine de l'Eucharistie; Nous l'attacherons icy à la suitte des autres. Le sieur du Plessis objecte donc que sainct Augustin dit en ce traitté: [a] *Que les Apostres mangeoient le pain le Seigneur, mais Iudas le pain du Seigneur contre le Seigneur;* Et veut qu'on infere de là, que les méchants en prenant le Sacrement, ne prennent point le corps de Christ; & par consequent que le corps de Christ n'est point au Sacrement. Or ne gist pas la difficulté, à monstrer que l'intention de sainct Augustin en ce passage, n'est aucunement d'insinuër ce que luy impute le sieur du Plessis: Car il y a mille textes qui protestent formellement tout le contraire, asçauoir, Que les méchants, & Iudas mesme entre autres, prennent & ont toujours pris au Sacrement, le vray & propre corps de Christ: Comme quand il dit en l'ep. 162. [b] *Le Seigneur mesme tolere Judas, diable, larron & venditeur de son maistre, & le laisse prendre entre ses innocents disciples, ce que sçauent les fidelles, nostre prix.* Car qu'est-ce qui est nostre prix? Le signe du corps de Christ, ou le vray & propre corps de Christ? Et au cinquiéme liure du Baptesme contre les Donatistes: [c] *C'estoit aussi neantmoins le corps & le sang du Seigneur, à ceux desquels appert que l'Apostre disoit, Qui mange indignement, mange & boit*

a *D. Aug. tract. 59. in Ioann.* Illi manducabant pané Dominum, ille pané Domini cótra Dominum.

b *D. Aug. Epist. 162. longe ante finem.* Tolerat ipse Dominus Iudá, diabolú, furem, & venditorem suú: sinit accipere inter innocentes Discipulos, quod fideles nouerunt, pretium nostrum.

c *D. Aug. lib. 5. de Baptismo cótra Donat. cap. 8.* Corpus enim Domini & ságuis Domini nihilominus erat etiam illis quibus dicebat Apostolus, Qui manducat indignè iudicium sibi manducat & bibit.



son iugement. Et comme quand il dit au premier liure contre Cresconius Grammairien : [a] *Que dirons-nous du propre corps & sang de nostre Seigneur, vnique Sacrifice pour nostre salut? Combien que le mesme Seigneur die, Si quelqu'vn ne mange ma chair & ne boit mon sang, il n'aura point la vie en soy: l'Apostre n'enseigne-t'il pas que cela mesme est fait pernicieux à ceux qui en vsent mal? Car il dit, Quiconque mangera le pain & boira le calice du Seigneur indignement, sera coulpable du corps & du sang du Seigneur.* Et comme quand il crie en l'onziéme Sermon des paroles du Seigneur selon sainct Matthieu: [b] *Cela mesme que le Seigneur dit, Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy; comment est-ce que nous l'entendons? A vostre aduis pourrons-nous icy comprendre ceux desquels l'Apostre dit, qu'ils mangent & boiuent leur iugement, comme ainsi soit qu'ils mangent ceste mesme chair-la, & boiuent ce mesme sang-la? A vostre aduis Iudas, venditeur & traditeur impie de son maistre, iaçoit qu'il ayt mangé & beu auec ses autres Disciples, le mesme premier Sacrement faict de ses propres mains, comme l'Euangeliste sainct Luc le declare plus appertement; demeura-t'il en Christ, ou Christ en luy? Plusieurs finalement, esquels ou auec vn cœur feint mangent ceste chair-la, & boiuent ce sang-la, ou quand ils l'ont mangée & l'ont beu, deuiennent Apostats; A vostre aduis demeurent-ils en Christ, ou Christ en eux?* Auquel lieu on ne peut dire, que sainct Augustin par la chair ou le Sacrement de la chair, entende que les méchants mangent le simple signe de la chair: Car la chair, & le simple signe de la chair, ne sont point vniuoquement vne mesme chose. Or estoit-il question là d'vn terme qui conuint vniuoquement & à la chose exprimée par le mot de, *chair*, en ceste proposition de nostre Seigneur, [c] *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy;* & à la chose exprimée par le mot de, *chair*, en ceste enonciation de sainct Augustin, *Plusieurs mangent ceste chair-la, & boiuent ce sang-la,* asçauoir, les méchants & les hypocrites, *qui ne demeurent pas en Christ, ny Christ en eux:* Autrement c'eust esté vne impertinence à sainct Augustin,

a *D. August. lib. 1. contra Crescon. Grammat. cap. 25. in fine.* Quid de ipso corpore & sanguine Domini, vnico Sacrificio pro salute nostra? Quamuis Dominus dicat; Nisi quis manducauerit carnem meam, & biberit sanguinem meum, nō habebit in se vitam: nónne idem Apostolus docet etiam hoc perniciosum male vtentibus fieri; ait enim: Quicumque manducauerit panem, & biberit calicem Domini indignè, reus erit corporis & sanguinis Domini?

b *D. Aug. serm. 11. de verbis Domini secundum Matth. cap. 11.* Illud etiā quod ait, Qui manducat carnem meam & bibit sanguinē meū in me manet & ego in illo; quomodo intellecturi sumus? Nunquid etiam illos hic poterimus accipere, de quibus dicit Apostolus, quod iudicium sibi manducent & bibant? Nunquid & Iudas, magistri venditor, & traditor impius, quamuis, primum ipsum manibus eius confectum Sacramentum carnis & sanguinis eius cum cæteris Discipulis, sicut apertius Lucas Euangelista declarat, manducaret & biberet; mansit in Christo, aut Christus in eo? Multi denique, qui vel corde ficto carnem illam manducant, & sanguinem bibunt, vel cum manducauerint, & biberint, apostatæ fiunt, nunquid manent in Christo aut Christus in eis?

c *Ioan. 6. 56.*

comme il a déja esté monstré cy dessus, d'apporter ceste instance, Plusieurs auec vn cœur feint, mangent la chair de Christ, qui ne demeurent point en Christ; pour en inferer vne exception à ceste proposition de nostre Seigneur, *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy; & moy en luy:* attendu que la loy de toutes les exceptions, est que le sujet de la proposition & celuy de l'exception, doiuent conuenir vniuoquement en vn mesme terme. La difficulté donc, comme i'ay dit, n'est point à monstrer que sainct Augustin en ces paroles, Les Apostres mangeoient le pain le Seigneur, Iudas le pain du Seigneur contre le Seigneur; ne veut pas dire ce que le sieur du Plessis luy impute: Mais la difficulté est à trouuer ce qu'il veut dire. Or de cela diuers en disent diuerses choses: Les vns répondent que Iudas est dit en ce lieu-la, auoir mangé, non *le pain le Seigneur, mais le pain du Seigneur:* dautant que ceux sont reputez ne manger point le corps de Christ, encore qu'ils le mangent reellement, qui ne le mangent point auec le fruict & l'vtilité pour laquelle il doit estre mangé. Les autres disent que ces mots, *Iudas mangeoit le pain du Seigneur;* se doiuent entendre au regard de son intention; Et que ce pain-la en soy, estoit bien le pain le Seigneur; mais au regard de Iudas, estoit le pain du Seigneur, & non le pain le Seigneur: Et pour cét effet veulent que le mot, *sibi*, y soit entendu, ainsi qu'il est puis apres au mot, *peine*. Car quand sainct Augustin ajouste, *Eux la vie, luy la peine:* ce n'est pas à dire que le pain du Seigneur en soy, fust peine, mais il estoit peine à Iudas, dautant qu'il le mangeoit indignement. Et à cela ie pourrois ajouster, pour confirmation de seconde réponse, ce que dit vn ancien, parlant de sainct Matthieu auant sa conuersion, *Pardonne-moy, ô sainct Apostre Matthieu, si ie dy que lors Christ ne t'estoit point encore le Seigneur.* Mais ie passe outre, & sans m'arrester à demesler les perplexitez de ce nœu que nos aduersaires pensent estre Gordien, ie dy pour le trancher tout d'vn coup, que sainct Augustin ne parle là en aucune sorte pour le regard de Iudas, du fait du Sacrement, mais du morceau trempé que Iesus-Christ luy donna, pour le designer comme son traditeur, lequel morceau n'estoit ny le corps du Seigneur, ny le signe du corps du Seigneur. Ceste réponse semblera nouuelle & hardie: mais ie veux estre estimé temeraire, si ie ne monstre qu'elle est vraye. Les raisons sur quoy ie la fonde, sont premierement que sainct Augustin fait ceste obseruation que *Iudas mangeoit le pain du Seigneur contre le Seigneur*, pour exposer ce verset du treziéme chapitre de sainct Iean, afin que l'Ecriture fust accomplie, qui dit,

Celuy qui mange mon pain, leuera contre moy ſon talon. Car ainſi le liſoit ſainct Auguſtin, aſçauoir, *Panem meum*, ἐμοῦ τὸν ἄρτον, ſuiuant l'edition du Pſalmiſte, qui porte, *Panem meum:* au lieu que nous liſons, *Panem mecum*, μετ' ἐμοῦ τὸν ἄρτον. Or recognoiſt le meſme ſainct Auguſtin, que ny dans ce verſet, ny dans tout le treziéme chapitre de ſainct Iean, il n'eſt fait aucune mention du Sacrement du corps de Chriſt, mais ſeulement au ſixiéme chapitre: *Iean*, dit-il, *n'a rien dit en ce lieu du corps & du ſang du Seigneur, mais ailleurs il témoigne que le Seigneur en a bien parlé plus abondamment.* Secondement, que ſainct Auguſtin au commentaire ſur le propre lieu d'où eſt pris ce verſet de l'Ecriture allegué par S. Iean; *Celuy qui mange mon pain*, ou *mes pains* (car l'Hebrieu & le Latin portent, *mon pain*, & le Grec, *mes pains*) *leuera contre moy ſon talon;* aſçauoir, au commentaire ſur le Pſeaume quarantiéme, témoigne que la manducation de ce pain fut accomplie en la tradition que noſtre Seigneur fit du morceau trempé à Iudas. *Il le deſigna*, dit-il[a], *par le morceau, afin qu'il appuruſt que c'eſtoit de luy qu'il eſtoit dit, Celuy qui mange mes pains.* Or proteſte diſertement ſainct Auguſtin au traitté ſoixante-deuxiéme de ce meſme œuure ſur ſainct Iean, dont eſt pris le paſſage cité par le ſieur du Pleſſis, Que Iudas ne prit pas le corps de Chriſt, lors qu'il receut le morceau mentionné par ſainct Iean: mais qu'il l'auoit pris auparauant quand noſtre Seigneur auoit fait la diſtribution du Sacrement de ſon corps & de ſon ſang, recitée par l'Euangile de ſainct Luc, en laquelle ſelon le meſme Euangile, Iudas auoit auſſi eſté compris. Voicy ſes paroles:[b] *Maintenant apres le pain, le Diable entra en luy, non plus pour le tenter comme eſtant à autruy, mais pour le poſſeder comme eſtant ſien. Or ne prit pas lors Iudas le corps de Chriſt, comme quelques vns le penſent, liſant negligemment l'Ecriture. Car il faut ſçauoir que noſtre Seigneur leur auoit déja diſtribué à tous eux, le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang; là où eſtoit auſſi Iudas comme ſainct Luc le raconte tres-euidemment: Et puis apres cela, ſuruint ceſte action en laquelle ſelon la relation de ſainct Iean, noſtre Seigneur par le morceau trempé & liuré, le deſigna tres-manifeſtement ſon traditeur.* Voila la proteſtation de ſainct Auguſtin. D'où il reſulte que puis que ces paroles, *Iudas mangeoit le pain du Seigneur contre le Seigneur;* ſont

Pſalm. 40. 10.

a *D. Auguſt. in Pſalm. 40. in illud, Qui edebat panes meos.* Per buccellam illum deſignauit vt appareret de illo dictũ, qui edebat panes meos.

b *D. Aug. tract. 62. in Ioan.* Nunc autem poſt panem intrauit in eum, non ad hoc vt alienum tentaret, ſed vt proprium poſſideret. Non autem vt putant quidam negligenter legentes, tunc Iudas Chriſti corpus accepit: Intelligendum eſt enim, quod iam omnibus eis diſtribuerat Dominus Sacramentum corporis & ſanguinis ſui, vbi & ipſe Iudas erat ſicut ſanctus Lucas euidentiſſimè narrat. Ac deinde ad hoc ventum eſt, vbi ſecundum narrationem Ioannis apertiſſimè Dominus per buccellam tinctam atque porrectam ſuum exprimit proditorem.

Psal. 40. 10. dittes pour exposer ce verset, *Celuy qui mange mon pain, leuera contre moy son talon;* & parlent du mesme pain dont il y est parlé; & que la manducation du pain dont il est parlé en ce verset, *Qui mange mon pain, leuera contre moy son talon;* fut accomplie en la manducation que fit Iudas du morceau trempé que nostre Seigneur luy liura; & que le pain que Iudas mangea, lors qu'il receut & mangea le morceau trempé, qui luy fut liuré de la main de nostre Seigneur, n'estoit point le Sacrement du corps de Christ; Que le pain dont sainct Augustin parle en ceste clause, *Iudas mangeoit le pain du Seigneur contre le Seigneur;* n'estoit point le Sacrement du corps de Christ. Mais comment donc, repliquera quelqu'vn, Sainct Augustin compare-t'il l'action de Iudas, dont il dit, *Iudas mangeoit le pain du Seigneur contre le Seigneur;* auec l'action des Apostres, dont il dit, *Les autres Apostres mangeoient le pain le Seigneur;* si l'action de Iudas ne s'entendoit point de la manducation du Sacrement? A cela la réponse est facile, asçauoir, que sainct Augustin ne compare pas là l'action de Iudas, auec celle des Apostres, pour les apparier comme conformes & conuenants en quelque chose les vnes auec les autres; mais pour les discerner comme entierement diuerses & differentes l'vne de l'autre. Car le but de sainct Augustin en ce lieu-la, estoit de rendre la raison, pourquoy ceste prophetie de l'Ecriture, *Celuy qui mange mon pain, leuera contre moy son talon;* regardoit particulierement Iudas, & non les autres Apostres, qui auoient tous mangé selon le recit des autres Euangelistes, le pain que nostre Seigneur leur distribua en l'Eucharistie. A ceste tacite objection donc, sainct Augustin répond par preuention, que les choses n'estoient aucunement semblables, dautant que le pain dont parloit la prophetie, estoit non le pain le Seigneur, mais simplement le pain du Seigneur, *Panis Domini, panis meus:* Là où celuy que mangerent les Apostres, n'estoit pas simplement, *panis Domini*, le pain du Seigneur, mais le pain le Seigneur. Au moyen dequoy par la manducation du pain du Seigneur, que l'Ecriture assignoit pour marque de celuy qui deuoit trahir nostre Seigneur, ne pouuoit estre designée la manducation du pain, faitte par les Apostres, & par Iudas mesme aueceux, en l'Eucharistie, en laquelle ils ne mangeoient point simplement le pain du Seigneur, ains le pain le Seigneur: mais la manducation faitte puis apres par Iudas, du morceau trempé auquel il mangea le pain du Seigneur, non le pain le Seigneur. Car il s'agist là des seules manducations du pain donné de la main de nostre Seigneur, & remarquées par l'Ecriture. Mais il reste encore vne

grande difficulté, & qui semble estre celle seule qui a empesché ceux qui ont traitté ce passage depuis tant d'années, de voir que ces paroles, *Iudas mangeoit le pain du Seigneur contre le Seigneur;* ne pouuoient estre entenduës du Sacrement, duquel sainct Augustin proteste disertement que sainct Iean ne parle aucunement ny en ce verset, ny en tout ce chapitre; asçauoir, que le mesme sainct Augustin incontinent apres ces paroles, [a] *Les autres Apostres mangeoient le pain le Seigneur; Iudas le pain du Seigneur contre le Seigneur; Eux la vie, luy la peine;* ajouste, *Car celuy qui le mange indignement, comme dit l'Apostre, mange son iugement.* Lesquelles paroles de l'Apostre parlent disertement du Sacrement de l'Eucharistie. A cela donc ie répons que sainct Augustin n'allegue pas ceste proposition de sainct Paul, *Car qui mange indignement mange son iugement;* par forme de preuue formelle, mais par forme de preuue analogique, & pour argumenter par proportion, & comme disent les Dialecticiens, du moins au plus, d'vne chose à vne autre: Tout ainsi comme quand sainct Paul[b], pour prouuer que ceux qui seruent à l'Autel, doiuent viure de l'Autel, allegue que l'Ecriture dit, [c] *Qu'il ne faut point lier la bouche au beuf qui foule le grain:* Ou comme quand Caluin mesme (afin de prendre des exemples de nos propres aduersaires) allegue pour impugner leur liberal arbitre, que *Dieu ne se plaist point en la force de l'homme ny aux iambes du cheual.* Et cela ie le verifie par sainct Augustin mesme, qui dans le troisiéme traitté apres cestui-cy, exposant ces paroles, [d] *Et Iesus ayant trempé le pain, le donna à Iudas fils de Simon Iscarioth: Et apres le pain, lors Sathan entra en luy;* apporte pour raison de ce que le Diable entra en luy apres & comme à l'occasion de ce pain-la, les mesmes paroles de sainct Paul citées par luy cy dessus: Et neantmoins proteste que ce pain-la que prit Iudas, & à la suitte & occasion duquel le Diable entra en luy, n'estoit pas le Sacrement du corps de Christ; & que ceux qui le pensoient, lisoient negligemment l'Ecriture. Et pourtant afin de monstrer qu'il n'alleguoit pas ceste sentence de sainct Paul, *Qui mange indignement, mange son iugement,* à propos du morceau trempé que mangea Iudas, par maniere de preuue formelle, mais par maniere de preuue analogique; Il en tire incontinent apres, vn argument du moins au plus; & conclud que si la negligence de celuy qui ne discerne point le corps de nostre Seigneur, des autres viandes, merite chastiment, la perfidie de celuy qui vient à sa table, feignant d'estre son amy, & estant son ennemy, l'est bien encore à plus forte raison. Voicy ses paroles: [e] *Quelques-vns*

a *D. Aug. tract. 59. in Ioan.* Illi manducabant pané Dominum, ille panem Domini contra Dominum; illi vitam, ille pœnã. Qui enim mãducat indignè, ait Apostolus, iudicium sibi manducat.

b *D. Paul. 1. Cor. 9. 9. & 1. Tim. 5. 18.*

c *Deut. 25. 4.*

d *D. Ioan. 13. 26. & 27.*

e *D. Aug. tract. 62. in Ioan.* Scio charissimi, mo-

s'émeuuent de ce qu'il est écrit, Et Iesus ayant trempé le pain, le donna à Iudas fils de Simon Iscariot ; & apres le pain, alors Satan entra en luy : Car ils disent, Cela peut-il estre que le pain de Christ, liuré de la table de Christ, ayt merité qu'apres luy Satan ayt entré en son disciple ? Et vn peu apres :[a] *Quelle merueille est-ce donc, si à Iudas a esté donné le pain de Christ, par lequel il fut mis en la possession du Diable, veu qu'au contraire tu vois l'Ange du Diable donné à sainct Paul, afin que par luy il fust parfait en Christ ? Ainsi & au mauuais le bien a porté dommage, & au bon le mal a profité. Souuenez-vous dequoy il est écrit, Qui mangera le pain ou boira le calice du Seigneur indignement, il sera coulpable du corps & du sang du Seigneur. Car l'Apostre lors qu'il tenoit ces propos, parloit seulement de ceux qui prenoient le corps du Seigneur indiscrettement & negligemment, comme quelconque autre viande. Si donc icy est chastié celuy qui ne distingue point, c'est à dire, ne discerne point des autres viandes, le corps du Seigneur; comment ne sera point condamné celuy qui se presente à sa table feignant d'estre son amy & estant son ennemy? Si la negligence du conuiuant est frappée de correction; de quelle peine sera puny le venditeur de l'inuitant?* Et incontinent apres :[b] *Non toutesfois que Iudas, comme pensent quelques-vns qui lisent negligemment, ayt pris lors le corps de Christ: Car il faut sçauoir que nostre Seigneur leur auoit déja distribué auparauant à tous eux, le Sacrement de son corps & de son sang, là où aussi Iudas estoit, comme sainct Luc le raconte tres-euidemment; Et puis apres cela, suruint ceste action, en laquelle selon le recit de sainct Iean, le Seigneur exprima tres-manifestement son traditeur, par le morceau trempé & liuré.* Lesquelles paroles de sainct Augustin, monstrent clairement que l'allegation qu'il fait de ce verset de sainct Paul, *Qui mange & boit indignement, mange & boit son iugement,* à propos du morceau trempé qui fut liuré à Iudas ; il ne la fait point par maniere de preuue formelle, mais par maniere de preuue analogique : & que ce morceau trempé n'estoit point le Sacrement du corps de Christ ; Et donc que la manducation dont il est parlé en ce verset, *Celuy qui mange mon pain, leuera contre moy son talon*, laquelle fut accomplie en la manducation du

ueri posse non nullos, *&c.* quòd posteaquam panem tinctum traditori suo Dominus dedit, intrauit : sic enim scriptum est, Et cùm tinxisset panem, dedit Iudæ Simonis Iscariotæ : & post panẽ, tunc introiuit in illum Satanas. Dicunt enim, itáne hoc meruit panis Christi, porrectus de mensa Christi, vt post illum intraret in eius discipulum Satanas?

a *Ibid. paulo post.* Quid ergo miraris si datus est Iudæ panis Christi, per quem manciparetur Diabolo, cùm videas è contrario datum Paulo Angelum Diaboli, per quem perficeretur in Christo? ita & malo bonum obfuit, & malũ bono profuit. Recordamini vnde sit scriptum, Quicunque manducauerit panẽ, aut biberit calicem Domini indignè, reus erit corporis & sanguinis Domini : & de his erat sermo, cùm hoc Apostolus diceret, qui Domini corpus velut alium cibum quemlibet indiscretè negligentérque sumebant. Hîc ergo si corripitur qui non diiudicat, hoc est, non discernit à cæteris cibis Dominicum corpus; quomodo non damnatur qui ad eius mensam fingens amicum, accedit inimicus? si reprehensione tangitur negligentia conuiuantis, qua pœna percutitur venditor inuitantis?

b *Ibid. paulo post.* Non autem, vt putant quidam negligenter legentes, tunc Iudas Christi corpus accepit: Intelligendum est enim, quòd iam omnibus eis distribuerat Dominus Sacramentum corporis & sanguinis sui, vbi & ipse Iudas erat, sicut sanctus Lucas euidentissimè narrat. Ac deinde ad hoc ventum est, vbi secundùm narrationem Ioannis apertissimè Dominus per buccellam tinctam atque porrectam suum exprimit traditorem.

morceau trempé, n'est point la manducation du Sacrement du corps de Christ: Et par consequent que ces paroles, *Iudas mangea le pain du Seigneur contre le Seigneur,* qui sont dittes sur le propos & pour l'explication de ce verset, *Celuy qui mange mon pain, leuera contre moy son talon;* ne parlent point de la manducation du Sacrement du corps de Christ: Ains que le but de sainct Augustin en ce lieu-la, est de faire voir que la prediction qui auoit esté faitte de Iudas, que celuy qui mangeoit le pain du Seigneur, leueroit son talon contre luy, n'auoit rien de commun auec ce que firent les Apostres en la manducation de l'Eucharistie, mais regardoit l'action seule que Iudas fit lors qu'il mangea le morceau trempé: dautant que les Apostres en l'Eucharistie mangeoient le pain le Seigneur: là où Iudas en ceste action-la, mangea non le pain le Seigneur, mais le pain du Seigneur contre le Seigneur: Et par consequent accomplit là, la Prophetie du Psalmiste; Ce que ne firent pas les Apostres en l'Eucharistie.

FIN.



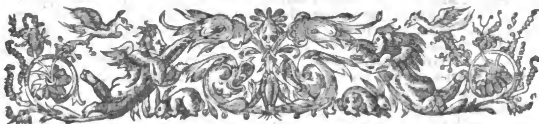


TABLE DES MATIERES CONTENVES EN CE VOLVME DES PASSAGES DE S. AVGVSTIN.

C

D

E

le Fils

L

M

P

Q

R

FIN.